JANVIER 1975
N° 250
Rédacteur en chef : Claude Julien

Prix : 5 F

Algérie : 5,00 DA — Maroc : 5,00 dir. — Canada : 1,25 $ c. — Roy.-Uni : 33 p. — Espagne : 35 pes. — Suisse : 3 F.S. — Italie : 650 lires — Tunisie : 500 mil.

Abonnements : voir tarif page 22.

Publication mensuelle (vingt-deuxième année) éditée par Le Monde

LE MONDE diplomatique

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — 5, rue des Italiens, Paris-IX° — Directeur : Jacques Fauvet

Lire pages 7 à 12 :

La démocratie trahie par...

... L'inégalité fiscale

Le Monde diplomatique présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1975.

Rassurer

Par CLAUDE JULIEN

DIVERS plans tendant à réduire la consommation, notamment la consommation d'énergie, dorment depuis plusieurs semaines sur le bureau du président Ford. Et ils attendront longtemps. Car les sondages d'opinion ont montré — qui en aurait douté ? — à quel point les mesures de restriction étaient impopulaires. Or les gouvernants, apparemment d'autant plus faibles que sont plus considérables les moyens dont ils disposent, se laissent tirailler entre deux ordres de considérations : un œil sur les dossiers techniques qui justifient un diagnostic et suggèrent divers remèdes, l'autre œil sur le baromètre de leur cote d'amour, ils finissent presque toujours par choisir la solution de facilité, sans commune mesure avec le problème posé.

Beaucoup plus durement touchée que les Etats-Unis, et pratiquement sans espoir d'assurer son autonomie énergétique, l'Europe ajourne elle aussi des décisions qui prendraient un caractère suicidaire, tant le public est mal préparé à en comprendre l'urgente nécessité. Les appels à l'économie restent pourtant sans effet notable, et les gouvernements semblent guidés par un seul souci : équilibrer la balance des paiements durement touchée par l'accroissement des prix du pétrole et d'autres matières premières que les pays développés consomment avec voracité. Une telle politique possède une signification précise : elle refuse tout examen critique des fondements de l'extraordinaire prospérité que l'Occident a connue depuis un quart de siècle, elle disculpe les pays riches de toute responsabilité à l'égard de la misère du tiers-monde, elle rejette toute mise en cause d'un modèle de développement qui a dangereusement aggravé tant de tensions internes et externes.

La « crise » invitait pourtant à guérir une société malade : on préfère la convaincre qu'elle ne se porte pas si mal et qu'elle trouvera le salut dans une espèce de fuite en avant. Pas question de réduire le pillage et le gaspillage qui ont nourri une expansion aux fruits inégalement répartis. Une véritable reconversion économique impliquerait trop de risques. Continuons donc comme par le passé. Avec toutefois deux correctifs : une augmentation du chômage en s'efforçant néanmoins de ne pas franchir le seuil de l'intolérable, et un accroissement des exportations — notamment d'armements. Pour les Etats-Unis, une variante : maintenir le pétrole à un prix élevé, qui assurera aux compagnies des profits plus substantiels indispensables au financement du plan d'indépendance énergétique.

ASSEZ inquiet voilà un an, le bon public est apaisé : son automobile roule. Rétrospectivement, il se repend d'avoir cédé à une frayeur injustifiée. Et les gouvernements font tout ce qu'ils peuvent pour le rassurer : le taux d'inflation va décroître, les chômeurs reçoivent leurs allocations, les contrats d'exportation sont entourés d'une saine et loyale publicité, la production va connaître un nouvel essor.

Encore quelques difficultés, que seuls surestiment les semeurs de troubles, et tout va s'arranger. Mais à supposer que ces souriantes perspectives ne soient pas un mirage, nous nous retrouverons demain devant le même double déséquilibre : entre nations riches et nations prolétaires, entre privilégiés et « exclus » au sein des sociétés prospères. On aura simplement relevé la barre, porté ces contradictions à un niveau supérieur.

PASSE encore que les gouvernants distribuent de telles doses de chloroforme : ils restent dans la logique de leurs conceptions qui ont orienté la croissance depuis vingt-cinq ans ; ils restent aussi dans la logique de leurs intérêts, soigneusement confortés par ce modèle de développement qu'ils veulent conserver en l'aménageant. Et comme ils ne peuvent « gérer l'imprévisible », ils improvisent leur gestion.

Mais les forces d'opposition ? Elles contestent, en principe, un système que l'on a entendu craquer, et pourtant elles restent sur la défensive. Car il ne suffit pas de clamer que « le peuple » refuse de payer les pots cassés, de subir les sacrifices d'une faillite. Il suffit encore moins de demander la nationalisation d'entreprises dans lesquelles l'Etat injecte des sommes massives. Nationalisées ou pas, que produiront ces entreprises ? Là est la question laissée sans réponse. N'ont-elles pas, les unes et les autres, au même titre, contribué à un mode de développement aujourd'hui remis en question ? Encore davantage d'automobiles, ou du matériel agricole pour l'Afrique ? Encore 500 kilomètres d'autoroutes en 1975, ou des hôpitaux ?

Les hommes au pouvoir ne sont pas les seuls à pratiquer la « navigation à vue ». Comme eux, leurs adversaires veulent bien changer quelque chose, pourvu que ne soit pas porté atteinte aux délices empoisonnées de la « société de consommation ».

MENACES EN PROCHE-ORIENT

La reprise de la guerre en Proche-Orient est-elle inévitable ? Et quelle serait l'étendue du champ de bataille ? A cause de la crise pétrolière, le conflit israélo-arabe a pris une dimension nouvelle dans laquelle la sécurité d'Israël ou le sort des Palestiniens risquent finalement de passer au second plan. Frappé en pleine crise économique par l'augmentation du prix du pétrole déclenchée à l'occasion de la guerre d'octobre, l'impérialisme occidental apparaît pour la première fois sur la défensive, face au tiers-monde. Les antagonismes économiques et commerciaux entre le Nord et le Sud s'en trouvent exacerbés, et, politiquement, cela s'est déjà traduit par un bouleversement du rapport de forces à l'ONU lors des votes sur le Proche-Orient.

Après l'échec du Vietnam, une occasion se présente à l'Amérique d'imposer un coup d'arrêt à cette évolution. Les menaces d'intervention militaire évoquées par les plus hauts responsables américains, certains encouragements donnés à l'activisme israélien, et les efforts déployés pour ressouder l'unité du camp atlantique montrent que la tentation existe, au moins dans certains milieux. Dans le même temps, l'annulation du voyage prévu de M. Brejnev en Proche-Orient aggrave les incertitudes.

Si la guerre éclate à nouveau en Proche-Orient, l'affrontement direct ou indirect entre l'impérialisme et le tiers-monde marquera profondément l'avenir des relations internationales. Ancien membre du Conseil de planification politique du département d'Etat et ancien président de l'Institut Adlai Stevenson, professeur à l'université de Chicago, William R. Polk envisage ci-dessous les modalités d'action qui s'offrent aux Etats-Unis.

Par WILLIAM R. POLK *

DEPOURVUS de toute efficacité militaire, les Arabes n'avaient pu empêcher l'établissement d'Israël aux dépens des Palestiniens. La guerre de 1948 leur révéla les faiblesses de leur société et de leur technologie. 1956 leur enseigna qu'Israël pouvait s'unir à des puissances occidentales pour leur infliger la défaite s'ils prenaient des initiatives préjudiciables aux intérêts de l'Occident. 1967 leur fit comprendre que quinze ans de développement ne les avaient pas hissés à parité avec Israël. Des années de terrorisme ont montré aux Palestiniens qu'ils pouvaient provoquer des ennuis, mais non amener l'Occident à leurs raisons. Et, finalement, 1973 a prouvé aux Arabes qu'ils pouvaient réaliser des performances militaires assez crédibles pour remettre en jeu les vieux antagonismes de la guerre froide. Toutefois, la véritable innovation, en 1973, ce fut le recours à l' « arme du pétrole ».

Au cours de leur initiation graduelle aux affaires pétrolières depuis une dizaine d'années, Saoudiens, Algériens, Koweïtiens ou Irakiens ont appris toute l'importance du pétrole pour les économies du Nord-Ouest et du Japon. Episodiquement, des accès de colère contre l'Occident avaient déjà provoqué des tentatives pour interrompre le flux de l'or noir, généralement par sabotage des pipe-lines, mais il y eut aussi des interruptions de livraisons en 1956 et en 1967. La nouveauté, en 1973, ce fut l'unité relative du bloc arabe et le désir des Iraniens — qui ont, de leur côté, de profonds griefs à l'égard de l'Occident — de profiter de la crise pour augmenter le prix. Car ce sont bien les Iraniens qui lui ont donné cette tournure qui inquiète tant l'Occident aujourd'hui : au moment le plus crucial de la confrontation, l'Iran vendit du pétrole aux enchères à 17.40 dollars le baril, alors qu'il ne valait que 1.80 dollar quelques années plus tôt.

Il y a, désormais, trois façons de voir. Pour les Arabes, le pétrole est une arme diplomatique (comme le furent naguère, pour nous, la ferraille, le blé, le sucre...) pour redresser des torts dans le problème de la Palestine. Les Iraniens le considèrent comme la clé de l'accès au club occidental, comme le moyen d'acquérir un statut, avec la technologie et la richesse. Pour le Nord-Ouest, enfin, le pétrole acheté à des conditions acceptables est la cheville ouvrière de la civilisation occidentale telle que nous la connaissons actuellement. Ces trois points de vue ont des implications politiques immédiates : les Arabes peuvent décider de conserver leur pétrole, ou de le vendre cher, s'ils n'obtiennent pas satisfaction sur la Palestine et, plus spécialement, sur la remise de la Jérusalem islamique à des autorités qui leur soient acceptables. Les Iraniens veulent bien vendre le leur, mais pas à n'importe quel prix ; ils veulent, en outre, passer, aussi rapidement que possible, de la vente de pétrole brut à celle de produits pétrochimiques, de manière à profiter de la valeur ajoutée. Ils se font un devoir moral de revendiquer leur droit de participer, sur un pied d'égalité, et sur la base des « lois d'airain » de l'économie, au jeu économique mondial. Quant à l'Occident, il est maintenant placé devant un choix complexe, mais nécessaire et urgent.

Un vent de panique économique

LE souci primordial de l'Occident, en novembre 1973, était que le pétrole reste disponible en quantité suffisante pour faire face aux besoins courants et à leur accroissement futur. Les Etats-Unis semblent prêts, aujourd'hui, à accepter un prix élevé, pour des raisons qui leur sont propres, mais les économies occidentales pourront-elles supporter ce coût élevé ? Parmi une multitude de calculs, d'estimations et de réestimations, des chiffres publiés par James Reston dans l'*International Herald Tribune* du 30 septembre laissent perplexe. En 1972, les Etats-Unis déboursaient 4,9 milliards de dollars pour leurs importations de pétrole (1) ; en 1973, 8,5 milliards ; pour 1974, le coût est estimé à 25,2 milliards, et l'on s'attend qu'il grimpe allégrement pour atteindre entre 43 et 100 milliards de dollars vers 1980. Le Conseil national du pétrole prévoit qu'aux environs de 1985 les Etats-Unis devront importer près de 15 millions de barils par jour, soit 5 475 millions de barils par an.

Au prix actuel, environ 11 dollars le baril, les Etats-Unis transféreront aux producteurs de pétrole étrangers, pendant les dernières années de la décennie, une somme à peu près égale à l'évaluation des valeurs de toutes les sociétés cotées à la Bourse de New-York. D'une autre manière, cela revient à dire que six ans de transfert d'énergie coûteront cent cinquante ans de révolution industrielle.

Quoique encore relativement réduites, les conséquences économiques de ces transferts paraissent déjà dramatiques. Tous nos arrangements financiers ont été conçus à partir du faible coût de l'énergie. Le sentiment est maintenant très répandu qu'un prix de 12 dollars le baril entraînera une dépression. Justifié ou non, il a certainement contribué à accroître les pressions inflationnistes. Or il semble bien que nous n'ayons ni les connaissances ni les moyens nécessaires pour juguler ces nouvelles pressions. Le recours aux méthodes de Keynes ne fait qu'envenimer la situation. Et notre panique devant cette impuissance n'est pas le moindre aspect du problème. Il est clair, en tout cas, que nous ne pouvons ni développer rapidement une nouvelle théorie ni forger aussi vite les nouveaux instruments pratiques d'une politique ; la réalité de la situation économique est en train de nous échapper à grands pas.

Que faire ?

Les responsables ont le choix entre plusieurs catégories d'options, dont il conviendrait de peser soigneusement le coût et le bénéfice à court et à long terme.

a) *Continuer dans la même voie.* Cela revient à ne rien faire, ou très peu, pour réduire la consommation de produits pétroliers ou pour trouver d'autres sources d'énergie.

(Lire la suite page 4.)

(1) 3,7 % seulement du pétrole brut américain provenait du Proche-Orient en 1972.

* Auteur de nombreux ouvrages sur le Proche-Orient, dont *The United States and the Arab World* (1965).

La fin de la ‹dictature de consommation› en Espagne

Par GUY HERMET *

D'ORDINAIRE si lent et décevant dans son processus, dont les altérations n'intriguaient que les initiés rompus à l'exégèse des rumeurs de sérail, l'équilibre du régime franquiste vient d'être bouleversé par une véritable avalanche d'événements. Fort longue et disparate en apparence, la liste de ces événements peut s'ordonner autour de trois axes qui sous-tendent chacun une modification fondamentale de la situation politique de l'Espagne. Le premier de ces axes correspond à l'espèce d'audience autonome, voire de popularité, acquises par le gouvernement Arias Navarro dans le temps même où s'effondrait le charisme personnel de Franco. Le second axe supporte toutes les données économiques et sociales présentes, qui mettent dramatiquement en cause la politique de fuite en avant dans le développement matériel pratiquée depuis 1957. Le troisième, enfin, se réfère à l'ampleur du débat politique, qui ne se limite plus à des cénacles en mal de notoriété mais qui touche maintenant une fraction notable d'une population guérie de sa peur d'elle-même.

Un sondage publié en octobre dernier par l'hebdomadaire « Cambio 16 » montre que 49 % des Espagnols se déclarent satisfaits de leur gouvernement, 14 % seulement s'en disant totalement mécontents. Le score est assez brillant pour un cabinet confronté à la crise comme tous ses homologues européens, et il l'est plus encore si l'on considère la nature non démocratique de son pouvoir. Les Espagnols pardonneraient-ils au président Arias ce qu'ils n'acceptaient pas de son prédécesseur ?

PLUS significative encore est la dissociation qui se dessine dans les esprits entre le gouvernement et l' « establishment » franquiste. Le limogeage du ministre de l'information, M. Pio Cabanillas — qui n'interdit qu'un livre pendant ses dix mois d'exercice — puis la démission consécutive du ministre des finances, M. Barrera de Irimo, et de dizaines d'autres hauts responsables politiques et administratifs, ont été perçus très généralement comme un mauvais coup perpétré par les ultras contre M. Carlos Arias Navarro, avec l'appui de la « coterie du Pardo » (1) et du Caudillo revigoré, contre toute attente, par ses médecins. Il en va de même en ce qui concerne le choix par le chef de l'Etat du plus restrictif des deux projets de loi sur les associations politiques, préparés concurremment par le Conseil national du mouvement et la présidence du gouvernement. En retenant le moins « évolutif » de ces projets, celui du Conseil national, le général Franco a désavoué discrètement son premier ministre. Il ne l'a pas compromis pour autant, notamment grâce à l'habileté avec laquelle M. Arias Navarro a utilisé la télévision pour donner à comprendre aux Espagnols qu'il n'approuvait guère ce projet restrictif, mais que mieux valait des associations politiques améliorables que pas d'associations du tout.

Cette dissociation entre le gouvernement et le clan franquiste transparaît à l'évidence dans la presse. Trois quotidiens seulement — l'organe phalangiste « Arriba », le journal syndicaliste « Pueblo » et le quotidien catholique d'extrême droite « Alcazar » — soutiennent encore inconditionnellement le « vieux système », son chef et ses nouveaux espoirs représentés en particulier par l'ex-ministre du travail et revenant politique, M. Giron.

(Lire la suite page 12.)

* Auteur d'un nouveau livre, *l'Espagne de Franco*, paru chez Armand Colin, Paris, 1974, 302 pages, 17 F.

(1) Du nom de la résidence du général Franco, sise au palais du Pardo.

LE PEUPLE PALESTINIEN

Histoire d'une conscience nationale

Aucun règlement durable au Proche-Orient ne sera possible sans qu'une solution soit trouvée au problème qui oppose les Israéliens aux Palestiniens depuis un demi-siècle. Aucun gouvernement arabe, en effet, n'accepterait de conclure une paix définitive avec l'Etat juif aussi longtemps que celui-ci ne donnerait pas satisfaction à l'O.L.P., reconnue désormais comme la « seule représentante légitime du peuple palestinien ». L'étude du mouvement national palestinien depuis ses origines qu'on lira ci-dessous est publiée sous une forme plus développée dans le numéro de janvier de la revue américaine Foreign Affairs.

La rançon du mépris et le jeu de la violence

Par ERIC ROULEAU

« PALESTINIEN » était naguère un mot tabou. Une bonne partie de l'opinion mondiale ignorait jusqu'à l'existence d'un peuple de ce nom. Ceux qui s'évertuaient à se référer à un nationalisme spécifiquement palestinien provoquaient le plus souvent embarras, irritation ou colère. Le Conseil de sécurité lui-même se contentait de recommander un *juste règlement au problème des « réfugiés »* en se gardant bien d'indiquer leur origine. (Résolution 242 du 22 novembre 1967.) En juin 1968, l'assassin de Robert Kennedy, Sirhan Sirhan, était officiellement qualifié en Israël d' « *émigrant arabe originaire de Jérusalem* ». L'année suivante, Mme Golda Meïr, président du conseil, soutenait que les Palestiniens n'existaient pas en tant que peuple puisqu'ils se considéraient eux-mêmes — ajoutait-elle, ironique — comme étant des « *Syriens du Sud* ». Mme Meïr n'innovait pas en la matière. Avant elle, Theodor Herzl était persuadé que la Palestine était une « *terre sans peuple pour un peuple sans terre* » (les juifs).

Le fondateur du sionisme politique tout comme l'ancien premier ministre d'Israël se trompaient, bien entendu. Au début de ce siècle, des centaines de milliers d'Arabes peuplaient le territoire qui devait être confié au mandat britannique en 1920 sous le nom de Palestine. Enracinés sur cette terre avant même la conquête musulmane au septième siècle de notre ère, ils se livraient à des activités lucratives, parfois prospères. Tout comme plusieurs autres peuples arabes vivant sous le joug de l'Empire ottoman, ils aspiraient à l'émancipation. Il est vrai que beaucoup d'entre eux espéraient devenir les citoyens d'un grand Etat arabe indépendant qui s'étendrait à la Syrie, et que le nationalisme spécifiquement palestinien, en germe, ne se développa qu'après la première guerre mondiale, à la faveur d'une double lutte menée à la fois contre les occupants britanniques et contre les colons juifs fuyant les persécutions européennes. Il est significatif, par exemple, que le journal *Falestine* (Palestine), qui devait paraître jusqu'en 1967, a été fondé en 1911. Le cas du nationalisme palestinien n'est pas exceptionnel. Comme en Afrique récemment, comme en Europe et en Amérique latine autrefois, des frontières, le plus souvent arbitrairement tracées, ont contribué à forger de nouvelles nations.

En décembre 1920 se tient à Damas la troisième convention des représentants de la Palestine, lesquels condamnent la « déclaration Balfour » (du 2 novembre 1917) promettant aux juifs un « *foyer national* », et s'élèvent contre l'immigration des juifs en Palestine. Par la même occasion, ils se prononcent en faveur de l'indépendance, de la création d'un gouvernement responsable devant un Parlement élu au *suffrage universel. Ralliés autour de ces* mots d'ordre, les Palestiniens n'ont cessé depuis de lutter, sous diverses formes — pacifiques ou violentes, — en faveur de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale de leur patrie. Les sacrifices consentis témoignent non seulement de l'existence mais aussi de la virulence du nationalisme palestinien : durant le soulèvement armé, qui dure de 1936 à 1939 — pour ne citer qu'un exemple, — trois mille Palestiniens sont tués, cent dix meneurs sont exécutés, près de six mille sont internés. *La communauté juive, pour sa part,* déplore pendant la même période trois cent vingt-neuf morts et huit cent soixante-sept blessés ; les pertes des forces anglaises — chargées de la répression — s'élèvent à cent trente-cinq tués et trois cent quatre-vingt-six blessés.

Dès sa naissance, le mouvement sioniste est partagé quant à l'attitude à adopter à l'égard de la population autochtone de la Palestine. Tandis que la plupart de ses dirigeants nient jusqu'à l'existence du problème, *certains prônent courageusement la* reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Ces derniers ne se recrutent pas seulement dans l'aile gauche du mouvement sioniste. Marxistes, humanistes ou seulement réalistes, ils cherchent à favoriser un compromis entre les deux peuples qui se disputent la même patrie.

Quand David Ben Gourion reconnaissait le droit des Arabes

Curieusement, David Ben Gourion — dont l'attitude à l'égard des Arabes, lors de son passage au pouvoir, était dépourvue, c'est le moins que l'on puisse dire, de sympathie — fut l'un des premiers partisans du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il déclarait notamment dans une conférence publique qu'il donna à Berlin en 1931 (1) : « Le droit à l'autodétermination est un principe universel. Nous avons, toujours et partout, été parmi les plus fervents défenseurs de ce principe. Nous sommes radicalement pour le droit à l'autodétermination de tout peuple, de tout individu, de tout groupe humain, et il va de soi que le peuple arabe en Palestine a le droit de s'autodéterminer. Ce droit n'est pas limité et ne saurait être conditionné par nos propres intérêts (...). Il se peut que la réalisation des aspirations *(des Arabes de Palestine)* nous crée de graves difficultés mais ce n'est pas une raison pour nier leurs droits (...). »

Cependant, par la force des choses, le mouvement sioniste a été conduit tout naturellement à pratiquer la politique dite des faits accomplis, politique qui devait servir d'instrument d'abord à la création puis à l'expansion de l'Etat d'Israël.

Entre les deux guerres mondiales, surtout après l'avènement du nazisme en Allemagne, l'immigration, la colonisation des terres agricoles, la judaïsation progressive de certaines parties de la Palestine, l'infrastructure politico-militaire créée par l'Agence juive, se sont effectuées contre la volonté des Arabes et, parfois, contre celle de la puissance occupante, la Grande-Bretagne. L'objectif n'était plus seulement de créer un « foyer national » en Palestine — selon les termes de la « déclaration Balfour » — mais de convertir ce territoire, pour certains, en un Etat binational, pour d'autres, en une entité exclusivement juive. C'est ainsi que les représentants du mouvement sioniste américain, réunis à New-York en mai 1942, adoptèrent le « *programme de Biltmore* », *lequel prévoyait l'instauration en Palestine* d'un « *commonwealth juif* », l'immigration illimitée et la création d'une armée juive. Ces ambitions — fondées, une fois de plus, sur la négation de l'existence et des *droits nationaux du peuple palestinien* — se révélèrent chimériques. Plus réaliste, le vingt-deuxième congrès sioniste, réuni en décembre 1946, formula une proposition qui devait rallier les suffrages tout à la fois des puissances occidentales et des puissances communistes : la Palestine serait partagée en deux Etats, l'un juif, l'autre arabe projet qui fut adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 29 novembre 1947.

Le verdict de la communauté internationale — de toute évidence influencé par la compassion générale (ou la mauvaise conscience) ressentie à l'égard des juifs rescapés du génocide hitlérien — suscite l'indignation dans le monde arabe, où l'on dénonce la nature « colonialiste » de la décision de l'ONU, le « diktat » imposé au peuple palestinien. Le plan de partage, en soi, est considéré comme une flagrante injustice : les juifs, qui constituaient moins du tiers de la population et qui possédaient 6 % seulement du territoire, se voyaient octroyer 56 % de la superficie de la Palestine.

Le mouvement national palestinien engage un combat inégal, donc perdu d'avance. Décapité à la veille de la deuxième guerre mondiale, après l'échec de la rébellion de 1936-1939, il est incapable de procéder à une juste évaluation du rapport des forces locales et internationales, nettement en faveur du nationalisme juif. Autrement, il ne se serait pas obstiné à poursuivre la politique dite du « tout ou rien », laquelle lui avait déjà valu des déboires et qui allait le conduire à des défaites successives dans la nouvelle phase qui s'ouvrait. Les Palestiniens, étroitement dépendants des Etats arabes, s'en remettent à ces derniers pour faire échec à la création de l'Etat sioniste. Or le monde arabe, divisé, écartelé par des ambitions contradictoires, soumis à la tutelle ou à l'influence des Anglais ou des Français, n'a pas les moyens de vaincre la volonté de la communauté internationale. Dans le domaine militaire, les Arabes ne sont pas non plus capables de se mesurer à l'armée clandestine juive, la Haganah, à un peuple en armes qui, après avoir échappé aux fours crématoires, lutte pour sa survie.

La défaite de 1948, l'exode de centaines de milliers de Palestiniens, l'annexion de la Cisjordanie par le royaume hachémite, le rattachement de la bande de Gaza à l'Egypte marquent le début de l'éclipse du mouvement national palestinien, qui allait durer une vingtaine d'années.

Eclipse du mouvement et permanence du nationalisme

Les jeunes Palestiniens s'enrôlent dans les formations politiques des pays d'accueil, de préférence dans les partis ayant des objectifs révolutionnaires ou panarabes, espérant ainsi libérer leur patrie d'origine. Communistes, baasistes, nassériens ou Frères musulmans, les Palestiniens demeurent, en effet, animés par des sentiments essentiellement nationalistes. La preuve en est qu'ils devaient déserter leurs partis respectifs pour rejoindre les rangs du Fath et d'autres organisations de fedayin dès leur formation.

L'éclipse du mouvement palestinien contribua à forger une image illusoire dans l'opinion israélienne et mondiale. les Palestiniens n'apparaissaient plus comme un peuple ayant droit à une patrie mais seulement comme des « Arabes » en voie d'intégration dans les pays qui les avaient accueillis.

On citait en exemple la Jordanie, qui leur avait octroyé la pleine citoyenneté ; le Koweït, qui employait sur ses champs pétrolifères des dizaines de milliers d'ouvriers et de techniciens palestiniens ; l'Arabie Saoudite et les émirats du golfe Arabo-Persique, où beaucoup occupaient des postes de responsabilité dans l'administration ou étaient devenus des membres respectés de la bourgeoisie d'affaires et des professions libérales.

Ces exemples permettaient de mettre en accusation d'autres pays arabes — l'Egypte, la Syrie, le Liban, notamment — qui refusaient d'absorber les centaines de milliers de réfugiés qui subsistaient dans des camps, grâce à la charité internationale (l'U.N.R.W.A.). Le monde arabe, répétait-on, s'obstinait à ne pas vouloir liquider les camps de réfugiés pour des raisons politiques. L'argument n'était pas entièrement faux. Certains régimes arabes exploitaient indéniablement le conflit palestinien à des fins égoïstes, notamment pour détourner l'attention de leurs peuples des problèmes intérieurs qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas résoudre.

Cependant, d'autres raisons, plus importantes — d'ordre national, économique ou social, — font obstacle à l'entière intégration des Palestiniens. Le sous-développement dans certains pays arabes, l'explosion démographique dans d'autres (surtout en Egypte), le chômage dans la plupart des cas, empêchent l'absorption des Palestiniens. Au Liban, un autre problème, propre à ce pays, se pose : l'octroi de la citoyenneté à des centaines de milliers de Palestiniens (pour la plupart de confession islamique) remettrait dangereusement en cause l'équilibre délicat péniblement entretenu entre les deux principales communautés : *la chrétienne et la musulmane.*

Par-dessus tout, le facteur national — dont l'ampleur a été nettement sous-estimée ces dernières années — demeure le principal obstacle à la « dilution » des Palestiniens. Leur assimilation se heurte à une double résistance : la leur et celle des peuples arabes qui leur offrent l'hospitalité. On aurait abouti au même échec si l'on avait cherché à transplanter les Algériens chez leurs voisins tunisiens, ou les Marocains en Egypte. Partout les Palestiniens sont considérés au mieux comme des émigrés, des apatrides envers lesquels on compatit, mais le plus souvent comme des intrus. Et ce n'est pas l'effet du hasard — ou d'une propagande savamment entretenue, comme le croient certains — si les Palestiniens de la diaspora, tels les sionistes pendant des siècles, clament le slogan : « *Nahnou A' Edoun !* » (Nous reviendrons !) Leur volonté de retrouver un « *foyer national* », de fonder un Etat, n'a cessé de s'affirmer depuis leur dispersion en 1948.

Jusqu'en 1967, rares étaient les Israéliens qui s'intéressaient ou qui avaient pris conscience de l'existence de nouvelles forces qui allaient faire renaître de ses cendres le mouvement national palestinien et lui donner une vigueur et des dimensions sans précédent dans l'histoire du conflit. Bien qu'attentifs à la moindre évolution en Proche-Orient, le gouvernement de l'Etat juif, ses instituts de recherches, ses universitaires, distinguaient à peine les Palestiniens des Arabes. Il est vrai qu'une poignée d'orientalistes s'étaient livrés à des études, mais la plupart d'entre elles ne portaient que sur des aspects secondaires : sur le problème des réfugiés ou sur celui du terrorisme (2).

A l'époque, ils paraissaient avoir raison. Les fedayin qui se livraient à des attentats en Israël, au début des années 50, étaient tous plus ou moins téléguidés par les services de renseignement arabes : égyptiens, syriens et jordaniens, en particulier. Le désenchantement provoqué par la catastrophe de 1948 n'avait pas, semble-t-il, entamé les sentiments panarabes des Palestiniens. En outre, la révolution nassérienne en 1952 avait fait renaître l'espoir que les pays arabes, débarrassés des « *régimes corrompus liés à l'impérialisme* », allaient enfin s'unir pour libérer la Palestine.

Telle était, du moins, l'image perçue de l'extérieur. La réalité, cependant, était vécue autrement, du moins par l'avant-garde de la jeunesse palestinienne. Plusieurs fondateurs du Fath, que nous avons pu interroger longuement sur cette phase de l'histoire, nous ont confié qu'ils étaient parvenus progressivement à la conclusion que le peuple palestinien ne pouvait compter que sur lui-même pour réaliser ses aspirations. Nasser les avait très rapidement déçus. Pendant ses premières années au pouvoir, le leader de la révolution égyptienne ne manifestait que peu d'intérêt pour le problème palestinien. Ses principales préoccupations jusqu'au raid israélien contre Gaza en février 1955 — qui avait coûté la vie à trente-sept soldats égyptiens et qui l'avait fortement inquiété — portaient sur des questions purement intérieures. Les fedayin, armés et entraînés par des officiers égyptiens, avaient le sentiment d'être des instruments au service de la politique du Raïs. Ce dernier, d'ailleurs, mit fin à leurs activités au début de 1957, après l'installation d'une force de l'ONU sur les lignes d'armistice. Pendant une dizaine d'années, la police de Nasser devait exercer une sévère répression dans la zone de Gaza pour empêcher les Palestiniens de s'organiser d'une manière autonome ou de passer à l'action armée.

C'est à Gaza que s'élaborèrent les lignes directrices de l'idéologie qui allait devenir *celle d'abord du Fath*, ensuite de l'O.L.P., dirigée par M. Yasser Arafat. Ce dernier, comme plusieurs de ses camarades, est fortement impressionné par la guérilla que déclenchent contre la France les nationalistes algériens en 1954. Ils aspirent à fonder un mouvement analogue au F.L.N., entièrement autonome, mais qui bénéficie, malgré cela, du soutien des pays arabes. Leur panarabisme se transforme radicalement : l'unité arabe passe par la libération de la Palestine, et non le contraire, soutiennent-ils. Le mouvement national palestinien devrait cesser d'être à la remorque des pays arabes pour devenir le moteur, le catalyseur de la révolution dans l'ensemble des pays « frères ».

En attendant que la révolution arabe fraie la voie à la « libération » de la Palestine, les « chefs historiques » du Fath envisagent dès leurs premières réunions clandestines de prôner la réunification de leur patrie en un « *Etat démocratique dans lequel vivraient musulmans, chrétiens et juifs sur le même pied d'égalité* ». Nous ne disposons d'aucune preuve formelle que cet « *objectif stratégique* », formulé publiquement pour la première fois en 1968, ait été débattu par les fondateurs du Fath dix ans plus tôt. Cependant, certains d'entre eux nous ont assuré que l'idée leur était venue à l'esprit dès l'automne de 1956, lors de l'occupation de l'enclave de Gaza par les troupes israéliennes. Malgré l'impitoyable répression exercée alors par l'armée du général Dayan, ces jeunes Palestiniens, ardents nationalistes, avaient fréquenté des soldats juifs, nés en Palestine ou originaires des pays du Proche-Orient. Les uns et les autres étaient de culture arabe, passaient des nuits entières à débattre de leurs aspirations respectives, partageaient le même sens de l'humour, et parfois chantaient à l'unisson de vieilles mélodies apprises dans leur enfance. « *Nous avons alors réalisé que les Palestiniens et les juifs d'origine orientale — qui constituent la majorité en Israël — avaient beaucoup de choses en commun et pouvaient très bien coexister au sein d'un même Etat, débarrassé à la fois du sionisme et du chauvinisme arabe* », nous ont déclaré certains cadres dirigeants du Fath.

Il est possible que l'idée d'une cohabitation judéo-palestinienne ait effectivement germé à Gaza en 1956. Mais il est plus que douteux que le Fath ait eu, surtout à ses débuts, une idéologie ou un programme cohérent. Ses fondateurs, puis ses militants de base, venaient d'horizons politiques très variés (Frères musulmans baasistes ou nassériens en particulier), résidaient dans différents pays, et observaient les règles d'une stricte clandestinité qui leur interdisaient de publier, à l'époque, un quelconque document politique. Fuyant les persécutions policières dans les pays limitrophes d'Israël — surtout en Egypte et en Jordanie, — la plupart des « pères fondateurs » du Fath avaient trouvé un refuge et des emplois dès 1957 (c'est le cas de M. Yasser Arafat, notamment) dans les pays bordant le golfe Arabo-Persique : Arabie Saoudite, Koweït Qatar, Abou-Dhabi, en particulier, où les services de sécurité, à l'état embryonnaire, ne les inquiétaient guère.

Panarabisme, clandestinité et projet de guerre

Ces pays à la fois sous-développés et riches en pétrole comptèrent de nombreux hauts fonctionnaires et de prospères hommes d'affaires (parfois des milliardaires) d'origine palestinienne. Les futurs dirigeants de la résistance disposaient donc de fonds, de complicités au sein des appareils étatiques, et une relative liberté de mouvement, auxquels ils ne pouvaient prétendre dans les pays arabes du Proche-Orient. Ils établirent leur centre au Koweït, où M. Yasser Arafat exerçait le métier d'entrepreneur en travaux publics, et commencèrent à essaimer leurs cellules à travers le monde arabe.

En 1958, le Fath (qui venait d'être formellement fondé) (3) publie à Beyrouth la revue Falestinouna *(Notre Palestine), dans laquelle il commence à répandre, d'une manière anonyme, des idées simples : le mouvement national palestinien devrait être strictement indépendant des Etats arabes. il devrait se préparer à une guérilla de longue haleine, analogue à celle des Algériens et des Vietnamiens, avec le soutien actif des peuples arabes, ainsi que des mouvements de libération nationale dans les pays du tiers-monde.*

Pour atteindre ce double objectif, les rédacteurs de *Falestinouna* soutenaient que le principe de non-ingérence devait régir les rapports entre les nationalistes palestiniens et les divers régimes arabes (principe qui devait d'ailleurs rarement être appliqué dans les années qui suivirent).

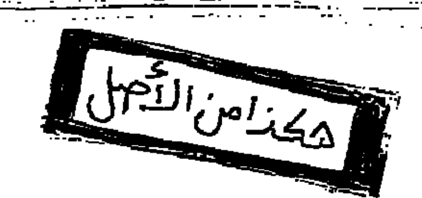
Le Fath traverse une phase difficile à partir de 1958, quand l'union syro-égyptienne fait de Nasser le champion d'un panarabisme monolithique. M. Yasser Arafat et ses amis évitent de se heurter de front au nassérisme, pour ne pas être *homologués comme « séparatistes » ou* « régionalistes », suprêmes injures à l'époque. Ils poursuivent patiemment les tâches organisationnelles qu'ils s'étaient assignées. Dans la clandestinité, et souvent dans l'anonymat, ils constituent des cellules de militants, en particulier dans les camps de réfugiés au Liban, en Syrie et en Jordanie. Deux événements qui surviennent coup sur coup devaient donner un nouvel essor à l'organisation palestinienne : l'éclatement, en 1961, de l'union syro-égyptienne, qui marque le début du déclin du nassérisme ; le triomphe de la lutte armée en Algérie, qui succède à l'indépendance en 1962.

Les dirigeants du Fath décident alors de passer de la phase politico-organisationnelle à celle de la guérilla. Ils mettent sur pied une organisation satellite purement militaire, Al-Assifa (la tempête), dont la mission est de harceler l'Etat sioniste par des attentats et des sabotages. L'objectif est triple : créer un climat d'insécurité en Israël, provoquer des raids de représailles de l'armée israélienne et

(1) Texte reproduit par les *Cahiers Bernard Lazare* dans le numéro de décembre 1972 - janvier 1973

(2) Ce n'est qu'après la guerre de six jours que le Centre de recherches sur les Arabes palestiniens a été fondé en Israël. Il a été intégré par l'Institut Truman, situé sur le mont Scopus.

(3) *Fath*, qui signifie, en arabe, *conquête*, est constitué par les initiales, dans l'ordre inversé, du nom que prend l'organisation Mouvement de la libération de la Palestine (Harakat Tahrir Falestine, H.T.FA.).



TINIEN

nationale

هكذا من الأصل

entretenir ainsi une tension qui favoriserait l'implantation des fedayin dans les pays voisins de l'Etat juif, susciter, enfin, une guerre entre Israël et les pays arabes.

Des armes achetées au marché noir, grâce aux fonds des « millionnaires » palestiniens de la diaspora, sont entreposées dans les camps de réfugiés du Liban et de Syrie, en Cisjordanie et à Gaza. D'ex-fedayin des années 50, des anciens officiers ayant servi dans diverses armées arabes, sont prudemment recrutés pour entraîner dans le plus grand secret les futurs guérilleros.

Quand le premier congrès national palestinien (sorte de Parlement) se réunit à Jérusalem en mai 1964 et fonde l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), le Fath s'estime directement menacé. Cette assemblée de notables a été convoquée à l'instigation de la Ligue arabe, dans le but évident de canaliser le nationalisme des Palestiniens sur une voie qui l'éloignerait des activistes incontrôlés. L'O.L.P. est visiblement destinée à devenir le docile instrument de Nasser, grâce à son président, M. Ahmed Choukeiri, vieux routier de la politique, opportuniste, qui se met au service du leader de la révolution égyptienne, après avoir été longtemps aux ordres de l'ultra-conservateur Saoud, roi d'Arabie Saoudite.

Le Fath, dont les préparatifs militaires sont loin d'être achevés, décide, au cours du deuxième semestre de 1964, de passer à l'action. Pour devenir le pôle unique du nationalisme palestinien, il lui faut prendre de vitesse l'O.L.P. Un attentat contre la Knesset (le Parlement israélien) est fixé pour le 26 décembre. Mais le projet est annulé *in extremis*, en raison de difficultés techniques. C'est finalement le 1er janvier 1965 que l'Assifa lance, et signe, sa première opération militaire en territoire israélien. Le commando, qui rentre en Jordanie, perd l'un de ses hommes à la frontière, où il est abattu par les services de sécurité jordaniens. La première victime de la résistance palestinienne aura été ainsi tuée par une balle arabe...

Les dirigeants du Fath comptaient alors sur un délai de cinq ans pour favoriser un conflit armé entre Israël et ses voisins. Ils avaient, cependant, sous-estimé la dynamique du mécanisme qu'ils avaient déclenché. Aux attentats des fedayin, l'armée israélienne riposta par de meurtriers raids de représailles contre la Jordanie et la Syrie, ainsi que par des menaces contre le régime de Damas ; à quoi Nasser répondit par une mobilisation théâtrale de son armée et par la fermeture des détroits d'Akaba. La guerre éclata en juin 1967, deux ans et demi avant la date prévue par le Fath.

Les massacres de septembre et les causes du déclin

La débâcle des armées arabes inaugure l'âge d'or de la résistance palestinienne ; celle-ci apparaît désormais comme la seule force capable de poursuivre la lutte armée. Le Fath reprend ses raids dès octobre 1967. Les jeunes Palestiniens s'enrôlent en masse sous la bannière de l'organisation de M. Arafat. L'affluence est telle que les bureaux de recrutement sont obligés de refouler les candidats à la guérilla.

Des organisations de fedayin prolifèrent, souvent sous l'impulsion de tel ou tel pays arabe, soucieux de ne pas laisser au Fath le monopole de la résistance. Le Front populaire de la libération de la Palestine (F.P.L.P.) est fondé en décembre 1967, avec la bénédiction de Damas et du Caire. La Syrie patronne en 1968 la création de la Saïka (la foudre). L'année suivante, l'Irak installe sur la scène palestinienne le Front de libération arabe (F.L.A.). En mars 1970, les partis communistes de Jordanie, de Syrie et d'Irak — qui ne veulent laisser le champ libre ni aux baasistes syriens et irakiens, ni aux nassériens — constituent les « forces des partisans », organisation de fedayin qui, curieusement, est favorable à une solution pacifique du problème palestinien, selon les termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité.

Au cours de l'année 1969, on pouvait dénombrer, au total, une quinzaine de groupements et de groupuscules palestiniens, dont la plupart étaient financés et armés par un ou plusieurs pays arabes.

Le Fath, cependant, ne se laisse pas submerger par la vague de ses concurrents. Il parvient même, en février 1969, à s'assurer le contrôle effectif de l'O.L.P., à *« remplir la coquille vide laissée par Choukeiri »*, selon l'expression de M. Chafik El-Hout, directeur de la Centrale des fedayin à Beyrouth. Il est vrai que, tout autant par réalisme que par intérêt, Nasser avait aidé M. Yasser Arafat à se hisser au sommet de l'O.L.P. Le leader égyptien croyait pouvoir ainsi manipuler plus aisément le chef du Fath, désormais drapé du manteau de la « respectabilité ». En tout cas, le Raïs ne prenait que peu de risques, puisque la masse des partisans de M. Arafat étaient concentrés non pas en Egypte mais en Jordanie, leur principale base opérationnelle. Ils étaient en mesure, le cas échéant, d'exercer des pressions non seulement sur Israël mais également sur le roi Hussein, au plus grand profit de la stratégie égyptienne. A son apogée, en 1970, l'O.L.P. comptait quelque trente mille à cinquante mille hommes entraînés à la guérilla (4).

Les fedayin, cependant, avaient créé au sein du royaume hachémite une sorte d'Etat dans l'Etat, devenu intolérable pour le roi Hussein dès que celui-ci eut accepté, en juillet 1970, le plan Rogers concernant un règlement pacifique. L'épreuve de force engagée par le roi, en septembre 1970, se solde par le massacre de milliers de Palestiniens.

La résistance palestinienne, vaincue, s'engage sur la voie du déclin. Liquidée en Jordanie, mise sous tutelle en Syrie, restreinte dans ses mouvements au Liban, lâchée par l'Egypte (après la mort de Nasser, en septembre 1970), elle brille par son absence dans les territoires occupés par Israël. La résistance est menacée d' *« effondrement total »*, déclare M. Abou Ayad, le n° 2 du Fath, à l'automne de 1972.

Toutefois, la répression ne suffit pas à expliquer la paralysie de la résistance. Des raisons plus fondamentales avaient contribué à son déclin, dont certaines méritent d'être citées :

1° *La division de l'O.L.P.*, dont la façade d'unité était illusoire, entretenait l'anarchie organisationnelle, les contradictions et les incohérences politiques, les surenchères démagogiques, pratiquées par les diverses organisations rivales et qui reflétaient souvent les luttes d'influence auxquelles se livraient les pays arabes ;

2° *Le culte de la force* qui avait conduit les fedayin à proclamer, dans le « pacte national » adopté en juillet 1968 le principe selon lequel *« la lutte armée est la seule voie conduisant à la libération de la Palestine »*. Toutes les énergies ayant été investies dans la lutte armée, les dirigeants de la résistance n'ont pas su implanter dans les masses des organisations politiques durables qui auraient survécu aux défaites militaires et à l'élimination physique des guérilleros ;

3° *La politique dite du « tout ou rien »*, favorisée par le « but stratégique » visant à détruire l'Etat sioniste pour le remplacer par une « Palestine réunifiée et démocratique ». Ce « but stratégique » utopique était devenu une sorte de « vache sacrée », que l'on vénérait souvent sans trop y croire, mais qui permettait de maintenir la façade d'unanimité de la résistance. En revanche, il avait contribué à s'aliéner nombre d'Etats arabes favorables à un compromis, à exclure la résistance de l'échiquier diplomatique, et même à aliéner nombre de Palestiniens — surtout ceux qui étaient confrontés aux dures réalités de l'occupation — qui refusent de confondre le souhaitable et le possible, de se sacrifier sur l'autel d'un paradis inaccessible.

Frappés d'impuissance politique et militaire, les activistes palestiniens ont eu recours beaucoup plus souvent à la seule arme qui leur restait accessible : le terrorisme aveugle, dont l'horreur avait contribué à aggraver leur isolement sur la scène internationale.

La guerre d'octobre et la consécration internationale de l'O.L.P.

La guerre d'octobre devait modifier sensiblement la situation en donnant une puissante impulsion au mouvement national palestinien. Certes, les Arabes des territoires occupés n'ont pas eu le temps, ou les moyens, de relancer la guérilla.

Mais leur résistance passive se révéla tout autant redoutable. Sur les consignes du Front national palestinien — mouvement clandestin animé par le parti communiste jordanien, qui regroupe depuis août 1973 les organisations de fedayin, les diverses formations politiques, les syndicats, les associations professionnelles et nombre de « notables » — des dizaines de milliers d'ouvriers (Palestiniens des territoires occupés ou citoyens israéliens) se sont abstenus de se rendre à leur lieu de travail pendant toute la durée de la guerre et même au-delà, paralysant ainsi de nombreuses entreprises israéliennes.

Assez paradoxalement, l'organisation de M. Arafat, dont le rôle militaire dans la guerre d'octobre a été insignifiant, émerge renforcée du conflit, au plus grand étonnement des autorités israéliennes.

Malgré les déportations, malgré les arrestations malgré le dynamitage de maisons arabes, le conseil musulman de Jérusalem, les représentants des corps constitués et la plupart des maires et des notables (dont plusieurs passaient pour être des partisans du roi Hussein) ont les uns après les autres fait savoir au gouvernement de Mme Meïr qu'ils considéraient désormais l'O.L.P. comme *« l'unique représentant légitime du peuple palestinien »*. Autre indice de l'ascendant de M. Arafat : c'est sur sa consigne, véhiculée par le Front national palestinien, que trente-neuf mille Palestiniens (sur les quarante-trois mille inscrits (boycottent en décembre 1973 les élections municipales de Jérusalem.

Fin 1972, au cours d'une enquête que nous avions entreprise sur les Palestiniens dans les territoires occupés, au Liban, en Syrie et en Jordanie, nous avions enregistré nombre de critiques et de doléances à l'encontre de l'O.L.P. Nous avions constaté cependant que le prestige de l'Organisation demeurait intact. *« Malgré tout,* nous ont dit la plupart de nos interlocuteurs, *les fedayin nous ont restitué notre dignité, notre fierté d'être Palestiniens. »*

Réunis à Alger en novembre 1973, un mois après la guerre, les chefs d'Etat arabes désignent l'O.L.P. comme *« le seul représentant légitime du peuple palestinien »*, mais n'incluent pas leur décision dans la déclaration finale de la conférence, par égard pour le roi Hussein. La décision — qui devait être confirmée officiellement par le « sommet » arabe tenu à Rabat en octobre 1974 — paraissait étonnante, à première vue. Pourquoi les amis et alliés du roi Hussein — comme le roi Fayçal d'Arabie Saoudite, l'émir du Koweït et le roi Hassan II du Maroc — sacrifiaient-ils le souverain hachémite au profit de M. Arafat ?



(Photo Viollet.)

SUR LA ROUTE D'AMMAN, PEU APRES LA « DECLARATION BALFOUR »
D'abord une double lutte contre les occupants britanniques et les colons juifs.

A notre avis, la décision des chefs d'Etat arabes a été dictée par au moins trois considérations politiques :

a) La passivité du roi Hussein lors de la guerre d'octobre a achevé de le discréditer aux yeux des Palestiniens. Les chefs d'Etat arabes ont estimé qu'il n'était plus en mesure de négocier à Genève un règlement suffisamment crédible pour être durable ;

b) Tout accord de paix conclu avec Israël comporterait nécessairement des concessions, lesquelles risqueraient de mettre en péril la position de ceux qui les consentiraient. Les chefs d'Etat arabes ne veulent pas assumer cette lourde responsabilité sans la caution, indispensable à leurs yeux, des premiers intéressés, les Palestiniens. Et, puisque les organisations de fedayin ne peuvent être soupçonnées de complaisance à l'égard de l'Etat juif, pourquoi ne pas les entraîner à la table des négociations et les conduire à s'associer au règlement général qui sera, un jour ou l'autre, conclu ?

c) Les chefs d'Etat arabes savaient, avant même la guerre d'octobre, que certains dirigeants de l'O.L.P. étaient disposés à envisager un compromis.

C'est sans doute ce que sous-entendait M. Arafat quand il déclarait, le 13 novembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations unies, qu'il *« rêvait d'une Palestine réunifiée judéo-arabe »* (5). On pourrait déplorer le fait qu'il n'ait pas été aussi explicite que le 5 juin 1974 quand il déclarait devant le Conseil national palestinien (le « Parlement » de la résistance) qu'il était prêt, le cas échéant, à participer à la conférence de Genève, en d'autres termes à négocier un compromis avec Israël.

Cependant, il est évident que, dans son discours à l'ONU, M. Arafat a voulu ménager les organisations de fedayin qui lui sont hostiles et qui rejettent le principe même d'une négociation. Certes, le F.P.L.P. du Dr Georges Habache, le F.P.L.P. commandement général, de M. Ahmed Jibril, et le Front de libération arabe (F.L.A.) ne représentent pas plus de 10 % des effectifs totaux des fedayin.

Mais l'influence de ces trois groupuscules, regroupés au sein du « Front du refus » risquait de s'étendre rapidement à la « base » des autres organisations si M. Arafat devait abattre ses cartes prématurément, c'est-à-dire avant même que l'O.L.P. ne soit admise à la conférence de Genève. Or, au moment où M. Arafat prononçait son discours à l'ONU, le gouvernement d'Israël réitérait sa volonté de ne pas engager le dialogue avec une *« bande d'assassins »* (l'O.L.P.) et encore moins de leur livrer la Cisjordanie et Gaza. M. Rabin devait d'ailleurs préciser le 12 décembre 1974, qu'il n'engagerait pas le dialogue avec les fedayin, même si ceux-ci devaient renoncer à leur projet de détruire l'Etat juif.

La négociation et le choix d'Israël

On comprend pourquoi Israël cherche à négocier — tardivement, il est vrai — avec le roi Hussein, dont les dispositions à la conciliation sont bien connues. Les dirigeants de l'Etat juif savent que les conditions que poserait l'O.L.P. seraient draconiennes. A en juger par les propos qui nous ont été tenus en privé, par les déclarations officielles et les documents publiés ces derniers mois — en particulier, le « programme transitoire » adopté le 8 juin dernier par le Congrès national palestinien, — il est acquis que M. Arafat formulerait les exigences suivantes :

1° Les Palestiniens ne se rendraient à Genève que s'ils y étaient invités en tant que représentants d'un peuple ayant des « droits nationaux légitimes », *et non pas comme les porte-parole de* « réfugiés », *terme qui figure dans la résolution 242 du Conseil de sécurité.*

2° La négociation de Genève devrait porter sur l'application de toutes les résolutions de l'ONU, y compris celle adoptée en 1947, relative au partage de la Palestine et celle concernant le droit des réfugiés de choisir entre leur rapatriement en Israël et une juste indemnisation.

3° Si ces revendications, considérées comme minimales, ne sont pas satisfaites, les représentants palestiniens refuseraient de conclure une paix « totale » avec l'Etat juif. En tout cas, l'O.L.P. ne renoncerait pas formellement à son « but stratégique », à savoir la constitution d'une Palestine judéo-arabe (6).

A première vue, de telles exigences rendraient impossible la conclusion d'un accord israélo-palestinien et justifieraient le refus d'Israël d'engager le dialogue. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer la dynamique de la paix que suscite toute négociation. Le seul fait d'envoyer une délégation à Genève signifierait que l'O.L.P. reconnaîtrait *de facto* l'Etat d'Israël ; ce serait la première fois en un demi-siècle que les représentants des deux peuples tenteraient de rechercher ensemble une solution globale à leur conflit.

(Lire la suite page 4.)

(4) Cf. Hisham Sharabi, *Palestine Guerrillas, Their Credibility and Effectiveness*, Georgetown University, 1970.

(5) Le choix de ce mot est en soi significatif. Il n'est pas interdit à un homme politique de *« rêver »* à une solution idéale, réalisable ou non dans un avenir éloigné, s'il est capable, dans la pratique, d'affronter le problème avec suffisamment de réalisme pour conclure un compromis.

(6) En cas de règlement, cependant, les dirigeants pourraient s'engager à ne pas recourir à la force pour atteindre cet objectif. Le combat politique se substituerait alors à la lutte armée, nous a déclaré M. Hawatmeh, le leader du Front démocratique, dont l'influence déborde largement les contours de son organisation.

BIBLIOGRAPHIE

- L'IDEOLOGIE PALESTINIENNE DE RESISTANCE, par Olivier Carré. Armand Colin, Paris, 1972.
- THE POLITICS OF PALESTINIAN NATIONALISM, par William B. Quandt. Fuad Jabber, Ann Mosely Lesch. University of California Press, Berkeley, 1973.
- LES PALESTINIENS ET LA CRISE ISRAELO-ARABE, par Jacques Berque. Jacques Couland. Louis-Jean Duclos. Jacqueline Hadamard et Maxime Robinson. Editions sociales, Paris, 1974.
- HISTOIRE DE LA PALESTINE, par Lorand Gaspar. Maspero, « Petite collection Maspero », Paris, 1968.
- ISRAEL AND THE PALESTINIANS, Reflections on Clash of two National Movements : recueil de textes de plusieurs auteurs sous la direction de Shlomo Avineri. St. Martin's Press, New-York, 1971.
- PALESTINE AND ISRAEL. THE LETHAL DILEMMA, par Hisham Sharabi. Pegasus, New-York, 1969.
- PALESTINE IS A COUNTRY. THE STORY OF MUSA ALAMI, par Geoffrey Furlonge. John Murray, Londres, 1969.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

(Suite de la page 3)

En tout cas, l'Etat juif ne paraît pas avoir d'autre choix que de traiter, tôt ou tard, avec l'O.L.P., dont la représentativité est désormais reconnue — à tort ou à raison — par la grande majorité des membres de l'ONU, y compris par la Jordanie du roi Hussein. Refuser le dialogue ne laisserait d'autre issue que la guerre ; celle-ci risque fort de se solder par une catastrophe politique pour Israël, compte tenu de la puissance économique, financière et diplomatique dont disposent les Arabes sur le plan mondial. Tenter un dialogue avec l'O.L.P., en revanche, permettrait au moins de mettre à l'épreuve la bonne volonté et les capacités de compromis de l'aile modérée de la « centrale » des fedayin. Il est significatif de noter, à cet égard, que ni l'O.L.P. ni les Etats arabes n'ont défini « *les droits nationaux légitimes du peuple palestinien* ». L'imprécision de la formule est, dans un sens, rassurante, dans la mesure où elle ne limite pas la marge de manœuvre des futurs négociateurs.

Bien que les dirigeants de Jérusalem ne contestent plus l'existence d'un peuple palestinien (7), ils demeurent fermement opposés à la création d'un Etat indépendant qui viendrait s'insérer entre Israël et la Transjordanie. Ils redoutent, en effet, que la nouvelle entité — constituée par les territoires de Cisjordanie et de Gaza — ne devienne le foyer de l'irrédentisme et de l' « *esprit revanchard* » des Palestiniens, d'autant plus qu'elle ne serait pas économiquement viable.

Plusieurs études entreprises à ce sujet, notamment en Israël, ont cependant abouti à des conclusions moins pessimistes. La Cisjordanie est un territoire particulièrement fertile, où l'agriculture est traditionnellement florissante. De petites et moyennes industries y sont implantées. Le futur Etat palestinien pourrait bénéficie, d'investissements massifs, venant des pays arabes pétroliers, ce qui lui permettrait de se développer rapidement et d'absorber une partie non négligeable des réfugiés, établis en Syrie et au Liban notamment. La diaspora palestinienne est riche en élites intellectuelles : elle compte plus de cinquante mille diplômés d'Université, dont beaucoup pourraient contribuer à l'essor économique et au bien-être du peuple palestinien.

Les impératifs de la géo-politique finiront par s'imposer, même si l'Egypte ne parvenait pas à réconcilier le roi Hussein et M. Arafat. Si un « mini-Etat » palestinien devait être édifié en Cisjordanie et à Gaza, il est probable que cet Etat finirait par établir des liens étroits, peut-être de type fédéral, avec la Transjordanie hachémite. Certains responsables de fedayin n'excluent pas, à plus longue échéance, la création d'une confédération qui regrouperait ces deux pays arabes ainsi qu'Israël. Ce serait là, pour eux, un premier pas vers cette Palestine démocratique judéo-arabe qu'ils appellent de leurs vœux.

Projet utopique ? Sans doute, en l'état actuel des choses. Mais tout deviendrait possible le jour où Israéliens et Palestiniens accepteraient, bon gré, mal gré, de se reconnaître mutuellement des « *droits nationaux légitimes* » dont ils négocieraient le caractère et l'ampleur, avant d'étudier la question de leur coopération, indispensable à l'épanouissement des deux peuples.

ERIC ROULEAU.

(7) Le parti travailliste a adopté le 28 novembre 1973 une « plate-forme électorale » de quatorze points, dans laquelle il reconnaît explicitement l'existence d'un peuple palestinien.

Menaces en Proche-Orient

(Suite de la première page.)

Pour cela, il faut, dans les limites disponibles — au sein de l'OPEP ou en dehors — acheter du pétrole aussi bon marché que possible, mais en tout cas payer le prix. Encourager les Arabes à donner, ou à prêter, leur argent à la Banque mondiale, aux réfugiés palestiniens ou au tiers-monde, et accepter d'eux des dépôts bancaires à très court terme mais sans encourager, et même en dissuadant, leurs investissements à long terme et leurs prises de participation dans les entreprises occidentales. Essayer de juguler les pressions inflationnistes internes selon les méthodes keynésiennes traditionnelles, à défaut d'autres recettes ou en attendant qu'on en trouve de nouvelles. Tenter, enfin, de contenir la crise du Proche-Orient, sans exercer des pressions massives ni sur les Arabes ni sur les Israéliens.

L'avantage d'une telle politique est d'éviter aux gouvernements d'avoir à prendre des décisions, mais, compte tenu de l'aggravation des conditions économiques et des frictions politiques, cette situation ne tarderait probablement pas à devenir insupportable. Ce serait, en outre, une solution très dangereuse pour les responsables politiques, qui, risquant de se voir accuser de ne rien faire, seraient certainement amenés à prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes devant la montée des pressions.

b) *Intervenir militairement*. L'hebdomadaire *Newsweek International* a publié, le 7 octobre, un projet d'intervention : il prévoit le débarquement de la 82ᵉ division aéroportée dans la province orientale de l'Arabie Saoudite, dans un premier temps. Mais, comme le fait remarquer l'hebdomadaire, ce ne serait qu'un premier temps, car d'autres régions devraient également être occupées pour éviter qu'elles ne servent de plates-formes de soutien à l'Arabie et — ce que ne mentionne pas *Newsweek*, — pour s'assurer que leur pétrole continuera à couler. Les opérations s'étendraient-elles jusqu'à l'Algérie et à la Libye ?

Si l'intervention réussissait, et si les Arabes accusaient le coup, ce serait la fin de la crise de l'approvisionnement en pétrole. Nos gouvernements pourraient stabiliser les prix au niveau de leur choix et les profits éventuels pourraient être utilisés à notre guise. Nul doute que ce soit une solution et que cela puisse marcher. Faibles prix, revenus perçus directement : l'économie occidentale pourrait revivre.

Les coûts de l'opération sont en partie prévisibles, et ce sont des coûts élevés. Au cas où le plan ne se réaliserait pas parfaitement, il pourrait y avoir des sabotages, et, de toute évidence, l'économie occidentale, qui ne dispose que de soixante à quatre-vingt-dix jours de réserves, en subirait de sérieux dommages. Et même si nous tentions de le déguiser, ne serait-ce pas faire acte de piraterie que de se servir de sa supériorité militaire pour saisir les biens d'autrui à son propre bénéfice ? A supposer que les Nations unies résistent au choc, à supposer que nous n'y perdions pas notre position dans la communauté mondiale, cela n'en produirait pas moins des perturbations insidieuses dans l'évolution de nos mentalités. Thucydide a décrit une évolution similaire dans le développement d'Athènes, lorsque la défense de la liberté céda à l'appétit de biens. La réédition d'une telle aventure est malheureusement concevable. Mais ses conséquences seraient difficilement supportables.

c) *Menacer d'intervenir*. On pourrait organiser un enchaînement de pressions, se livrer à des insinuations de plus en plus fortes, du genre de celles que proférèrent, en janvier 1974, le secrétaire de la défense, Schlesinger, ou, plus récemment, le président et le secrétaire d'Etat Kissinger, faisant allusion à une action militaire. Encore faut-il, pour qu'elles restent crédibles après un certain seuil, que ces menaces ne se bornent pas à de simples déclarations en l'air. Néanmoins, même si elles ne correspondent pas à des intentions réelles, elles finiront pas acquérir une réalité.

Les avantages qui peuvent en découler sont aléatoires. Si la menace est crédible et acceptée en tant que telle, les pays producteurs de pétrole pourraient baisser leurs prix, mais comment formuler cette menace et quelle sera la portée de sa résonance ? « *Nous attaquerons si vous ne nous vendez pas le pétrole à 6 dollars le baril* » ? Mais attaquerions-nous si le prix était de 8, de 9 ou de 10,25 dollars ? Au mieux, et pour abréger, le problème devient fumeux et obscur. Entreprendre une négociation sur cette base, ce serait choisir une méthode instable et, bien sûr, illégale. Et qu'adviendrait-il du côté des pays producteurs d'autres matières premières ? Qui contrôlerait les tractations et sur quelles bases : celles d'aujourd'hui, celles de janvier ou septembre derniers ?

Quant aux coûts, ils sont de deux sortes : notre recours à la menace pourrait ne pas marcher, nous forçant ainsi à choisir les options *a*) ou *b*) écartées jusque-là pour diverses raisons ; en outre, en cas de succès comme en cas d'échec, notre ascendant moral et notre dessein national se trouveraient sévèrement entamés.

Une intervention israélienne ?

CEPENDANT, l'enchaînement des événements pourrait être imprévisible. D'autres que nous pourraient prendre nos menaces comme des invitations, et se substituer à nous dans l'action, en dehors de notre contrôle. Plus précisément, Israël a été mentionné dans ce contexte et il n'est pas difficile de voir pourquoi. Trois conditions y sont réunies pour produire une combinaison explosive : sa supériorité militaire écrasante dans la région, son incapacité à se faire reconnaître *de jure* en Proche-Orient et sa grande crainte du futur.

La guerre d'octobre a prouvé que les Arabes voulaient se battre et qu'ils étaient capables de le faire, mais elle a aussi montré qu'Israël les surclasse encore de loin en technologie, en encadrement et en détermination. Il apparaît, aujourd'hui, que la puissance militaire israélienne a augmenté depuis la guerre d'octobre, tandis que celle de l'Egypte déclinait. A notre sens, Israël pourrait, s'il le voulait, intervenir en Libye ou en Arabie Saoudite sans mettre en danger ses propres frontières. Inversement, cet Etat ne peut pas compter ouvrir des négociatons qui éluderaient certains problèmes qu'il ne souhaite pas soulever. Pour un règlement complet, il n'y a rien à attendre de concessions à la Syrie ou au Liban, et des concessions à l'Egypte feraient perdre à Israël les gisements pétroliers du Sinaï qui lui permirent de tirer plusieurs milliards de dollars de pétrole, sans pour autant lui assurer la paix. Le gouvernement Rabin s'est engagé à ne pas négocier la question de la rive occidentale du Jourdain sans en référer au suffrage populaire, et les sondages montrent qu'une nouvelle élection autour de ce thème affaiblirait sa position.

Le problème de Jérusalem, qui, pour l'Arabie Saoudite, est une condition *sine qua non* — alors que les Egyptiens dépendent tout spécialement des Saoudiens, — offre peu de chances de compromis dans la conjoncture présente. De leur côté, à tort ou à raison, les Israéliens ne croient pas qu'il y ait beaucoup de chances de compromis avec les Palestiniens. Ils sont, pour la plupart, convaincus que les Arabes ont pour dessein ultime de les « *jeter à la mer* » et que leur seul espoir est de conserver une puissance militaire écrasante tout en « *préservant*, comme l'a dit le général Harbaki, *le miracle économique d'Israël* ». Rien de cela ne permet de sortir de l'impasse — et c'est une impasse qui coûte très cher. Israël consacre plus de 40 % de chacun de ses dollars à sa « sécurité », et cette « denrée-là » ne rapporte guère.

Etant donnée cette situation, supposons qu'Israël prenne à cœur les menaces de l'Amérique, comme en 1956, et lance une attaque aéroportée sur la province orientale de l'Arabie Saoudite ou sur la Libye. Bien des scénarios et bien des issues peuvent être envisagés, mais tous impliqueraient de grands risques et de grands coûts pour les Etats-Unis — et pour Israël aussi, en fin de compte. Il n'en reste pas moins que l'utilisation de la menace par les Américains pourrait inciter Israël à agir et qu'il faut tenir compte de cette éventualité.

d) *Trouver un accommodement*. Les principaux éléments en seraient les suivants : 1) pour nous d'abord, maintien de l'approvisionnement en pétrole ; 2) prix de vente raisonnables pour le pétrole ; 3) maintien de la paix. Et pour les pays producteurs de pétrole : 1) maintien des livraisons de pétrole ; 2) prix de vente satisfaisants ; 3) participation dans l'économie du monde riche du Nord-Ouest ; 4) pour les Arabes : règlement de la crise du Proche-Orient à des conditions politiques acceptables. Sur cette base, il est possible de construire un schéma qui soit acceptable pour tous et qui fonctionne au bénéfice de chacun.

La solution de sagesse

DANS cette perspective, plusieurs mesures s'imposeraient. En premier lieu, une restructuration du Fonds monétaire international qui tienne compte de l'afflux des revenus nouveaux tirés du pétrole ; cela correspondrait à une nécessité tout autant psychologique que monétaire. Il faudrait aussi encourager l'investissement à long terme des revenus pétroliers et les dépôts d'argent sur les marchés occidentaux ; inciter les pays pétroliers à participer aux efforts d'aide bilatéraux, multilatéraux et au sein de la Banque mondiale tout en maintenant une action parallèle de l'Occident en ce domaine ; organiser des transferts de capitaux de gouvernement à gouvernement, si possible, sur une base différée — ce qui serait souhaitable pour des Etats comme Oman, dont le pétrole sera probablement épuisé dans quinze ou vingt ans ; garantir aux pays pétroliers, par l'indexation ou tout autre moyen, qu'ils ne seront pas lésés par un accroissement excessif des prix des produits primaires ou industriels ; décomposer les modalités de paiement du pétrole en plusieurs catégories — paiement comptant, obligations à long terme, fournitures de biens et de services, etc. — de manière que le prix d'achat *courant* soit ramené de 11 dollars le baril à environ 8 dollars ; élaborer des programmes de formation à grande échelle et à tous les stades de la gestion, de la technologie et de la distribution, de sorte que les pays producteurs de pétrole ne se sentent pas tenus à l'écart du marché ; il faudrait, enfin, que les Etats-Unis exercent des pressions réelles pour favoriser un règlement de la crise du Proche-Orient sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, assorti de garanties de sécurité assumées par les Etats-Unis. Bien d'autres initiatives salutaires pourraient être prises, mais cette simple énumération montre sur quels éléments un règlement global pourrait être échafaudé.

Les bienfaits que l'on peut attendre d'un tel programme sont évidents. Il faciliterait, en particulier, un nouveau démarrage de l'économie mondiale à la faveur duquel on pourrait, enfin, se mettre sérieusement à la tâche pour résoudre les problèmes fondamentaux de la faim, de la population et de la violence qui menacent de nous submerger. Mais trois dangers risquent de le compromettre.

Disposant, quant à nous, de la supériorité militaire, il se pourrait que nous ne soyons pas disposés à la transition. Aucun peuple dans l'histoire n'a accepté un changement d'une telle ampleur, sauf, peut-être, la Grande-Bretagne en 1945, à moins d'y être contraint par la ruine et la défaite. D'autre part, les Arabes doivent agir très vite, et les Iraniens doivent faire preuve d'une grande prudence. On oublie souvent que les Arabes ne sont encore que peu accoutumés à la richesse — comme les Texans de l'Est après le boom du pétrole — et qu'ils ne disposent encore que d'une mince couche d'élites. De la même façon, parce que l'Iran nous a rejoints dans la lutte contre le communisme dans les années 50 et 60, nous avons aussi tendance à oublier la profondeur du ressentiment qu'il nourrit — à l'instar de la plupart des autres peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine — contre le club des riches. Le chah a édifié une véritable puissance militaire, il veut maintenant projeter son pays en Europe ; les conditions qu'il y mettra ne seront pas bon marché et nous-mêmes, qui l'avons patronné et aidé, nous ne les accepterons pas de gaieté de cœur. Enfin, le risque subsiste que nous soyons pris de vitesse par des événements graves, de nature militaire ou économico-politique. La tâche à entreprendre est complexe et encore mal définie, et pourtant le temps presse.

WILLIAM R. POLK.

RECTIFICATIF. — Dans l'article de François Constantin rendant compte de l'ouvrage de Mohamed Bennouna, le Consentement à l'ingérance militaire dans les conflits internes (le Monde diplomatique, *décembre 1974), une erreur de transcription a altéré le sens du troisième paragraphe (première colonne). Au lieu de :* « M. Bennouna, sans s'attarder sur le contenu de la traditionnelle acceptation des compétences internationales... », *il fallait lire :* « sans s'attarder sur le contenu de la traditionnelle exception de compétence nationale... »



CINÉMA POLITIQUE

SORTIR DU GHETTO

Après chaque temps fort de la crise du Proche-Orient, quelques films canalisent les sympathies vers une des parties au conflit. Rappelons le succès de la Guerre amère (1968), de Jules Dassin et Irving Shaw, Un mur à Jérusalem (1968), de F. Rossif et A. Knobler, et plus récemment Pourquoi Jérusalem (1973), de C. Lanzmann, films euphoriques qui souscrivent, en particulier, au mythe de l'homogénéité d'Israël, Etat qui ignorerait les conflits sociaux, la lutte des classes et les problèmes de minorités. La question palestinienne, bien entendu, est minimisée, parfois niée, ou alors évoquée comme une menace qui permet de justifier les raidissements et l'intransigeance d'Israël.

Au peuple palestinien dépossédé de tout, sans terre, confiné dans des camps étrangers ou dispersé à travers le monde, on n'avait laissé, pour s'exprimer, que la violence et le cri. Aujourd'hui, il fait entendre de plus en plus sa simple parole. Celle-ci, pourtant, lorsqu'elle se fait discours cinématographique, est encore dénigrée, flétrie ; ainsi, de l'abondante production de films qui exposent la cause palestinienne, un seul a été distribué en France : les Dupes, de T. Salah, qui montrait les difficultés qu'enduraient un petit groupe de Palestiniens pour sortir des camps de réfugiés et atteindre Koweït, nouvel Eldorado. Ce film, exploité l'hiver dernier dans une salle minuscule (quatre-vingts places) du quartier Latin, fut retiré de l'affiche après trois jours de projection, malgré son succès réel.

D'autres films arabes sont pourtant diffusés en France ; il s'agit trop souvent de comédies musicales sirupeuses et anodines destinées aux travailleurs immigrés originaires du Maghreb. Les films traitant du problème palestinien sont, de fait, victimes d'un véritable boycottage qui empêche qu'un réflexe de dialogue, par films interposés, s'établisse entre deux peuples de toute évidence condamnés à se supporter, à s'entendre et à coopérer.

Cet ostracisme est d'autant plus regrettable que le cinéma fournit précisément des preuves de collaboration créatrice possible entre membres des deux communautés. Révolution jusqu'à la victoire, par exemple, a été réalisé aux Etats-Unis par un collectif composé de juifs non sionistes et de Palestiniens. D'autre part, Kafr-Kassem, de Borhan Alaouié, par sa pondération, sa sérénité et son souci d'aller au fond du problème, établit le cadre pour un débat authentique sur les bases les plus larges, celles de l'humanisme.

Sortir les films palestiniens du ghetto où les renferment pour l'heure des distributeurs et des exploitants, serait la meilleure manière de prouver que les ghettos se brisent, se détruisent, et que leur disparition constitue une garantie de tolérance, de compréhension et de progrès, toutes choses dont le Proche-Orient a un urgent besoin.

I. R.

« Kafr-Kassem » : le sionisme ordinaire

CE qui saisit d'emblée dans un film comme *Kafr-Kassem*, c'est une extrême gravité de ton, une sorte de modulation calme, équilibrée ; celle de ces conteurs au soleil qui veillent à l'écoute, suspendant leur parole et graduant délicatement les stances et le rythme de leur récit. La cause palestinienne, défendue bien souvent avec esclandre et frénésie, trouve soudain ici, pour parler de ses douleurs et analyser ses raisons, une voix posée, assurée, authentique.

Kafr-Kassem est un petit village palestinien, situé à l'intérieur des frontières d'Israël, dont une partie des habitants (citoyens israéliens) furent massacrés à la veille de la campagne du Sinaï en 1956. Beaucoup moins connue que la tuerie de Deir-Yassine, celle de Kafr-Kassem a fait pourtant l'objet d'une abondante littérature parmi laquelle le réalisateur, Borhan Alaouiè, par souci d'exactitude, n'a retenu que les minutes du procès (1) que l'armée israélienne elle-même intenta contre les militaires qui, dans la nuit du 29 octobre 1956, appliquèrent avec trop de zèle l'esprit d'un ordre dont la lettre demandait seulement de faire respecter des consignes de couvre-feu.

Le réalisateur a choisi de borner le temps de sa narration par deux dates fondamentales : celle d'abord du 23 juillet 1956, où le président Nasser annonça la nationalisation du canal de Suez, et celle du 29 octobre de la même année, veille de l'attaque conjuguée franco-anglo-israélienne contre l'Egypte. A l'intérieur de cette tranche de temps, l'auteur imagine la vie quotidienne des paysans palestiniens, dont les actes les plus courants prennent soudain, au contact de ces événements historiques, un relief politique plus significatif.

L'auteur peut ainsi, sans négliger le fil anecdotique, procéder à une analyse des mentalités palestiniennes à la veille de la deuxième guerre israélo-arabe. Il étudie, en particulier les courants politiques qui clivent cette petite communauté rurale confrontée sans cesse aux décisions de l'administration israélienne. Le discours de Nasser, qui ouvre pratiquement le film, permet de distinguer trois options politiques parmi les villageois : les nassériens d'abord, plus nombreux, exaltés, volontaristes, sensibles à la défense de leur dignité, mais attendant que l'Egypte « *vienne les délivrer* » ; les communistes, ensuite, organisés en cellule de village : la troisième composante politique, minoritaire, est constituée par une partie de la petite bourgeoisie qui coopère avec les autorités israéliennes. Ces collaborateurs, chargés à la fois du mouchardage et de l'apaisement des esprits, ne sont traités aucunement, ni par le réalisateur ni par la fiction, comme des traîtres ou des ennemis ; ils sont l'expression du désarroi de leur classe qui, sans autre alternative politique, doit pactiser avec l'administration. Eux-mêmes déclarent appartenir à une certaine opposition de cœur ; Raja, par exemple, qui loue de la main-d'œuvre aux colons israéliens, explique et justifie son comportement en citant le proverbe : « *Si tu ne peux briser la main de ton ennemi, baise-la mais souhaite-lui de se rompre.* »

En contrepoint, les Israéliens apparaissent peu souvent individuellement. Ils ne montrent jamais la moindre animosité personnelle contre les Palestiniens envers lesquels ils font même preuve de qualités positives : la *gentillesse* du patron du snack à Tel-Aviv, la *patience* des techniciens radio, la *compréhension* du colon et même les *réticences* de certains officiers devant la brutalité des ordres. Le réalisateur refuse ainsi le psychologisme, il supprime les arguments éternels de ceux qui se plaisent à passionner le débat pour mieux escamoter l'enjeu. Il prouve que l'intensité des rapports affectifs entre des individus isolés n'est jamais pertinente à l'heure de juger une politique. Enfin, il ruine le plus banal des alibis racistes, celui qui consiste, pour un antisémite, à évoquer « *ses meilleurs amis juifs* » ou, pour un membre de l'O.A.S., à vanter « *ses meilleurs amis algériens* ». Borhan Alaouié s'en prend strictement au système sioniste qui opprime les membres de deux communautés en faisant structurellement des uns les oppresseurs des autres. Un exemple : Abou Moraï, petit propriétaire terrien, reçoit de l'administration un ordre lui interdisant, pour des raisons militaires, l'accès à son champ, qu'il ne pourra donc plus cultiver. Des mois après, une lettre du ministère de l'agriculture lui signale que ses terres, n'étant pas cultivées, sont considérées en friche et donc confisquées au profit d'un immigrant israélien. Celui-ci est ainsi opposé par les simples rouages administratifs au paysan palestinien ; nul besoin de haine ou d'autre excuse passionnelle : les structures du pouvoir organisent, entretiennent bureaucratiquement l'exclusion réciproque des deux communautés.

Ainsi, au moment du massacre, les soldats ont un comportement machinal, utilitaire : ils tuent sans détester, sans insulter et sans plaisir. Ils ne font que porter à ses limites ce que le discours du pouvoir institutionnalise comme modèle de rapports entre Israéliens et Palestiniens.

Le film s'attache à montrer le fonctionnement social d'une communauté rurale dont les rites traditionnels de politesse et de déférence constituent un exemple de convivialité. La parole et le geste peuvent tout exprimer, tout moduler, à condition de se théâtraliser, d'oser se mettre en scène et de jouer le rôle qui convient à la logique et à l'harmonie du village.

Rarement une œuvre produite dans ce contexte de méfiance et de dénigrement qu'est aujourd'hui le Proche-Orient aura atteint un tel sérieux dans la manière intelligente d'exposer les faits, une telle justesse dans l'analyse politique de la situation. *Kafr-Kassem* ose poser paradoxalement, à la réflexion israélienne le problème de l'antisémitisme, trop souvent escamoté par les dirigeants israéliens au nom même de leur « victimité ».

Voir ce film, en discuter, en débattre devrait devenir aujourd'hui une démarche constructive en vue de l'amorce d'un dialogue, aussi bien pour les Palestiniens que pour les propres Israéliens. L'auteur, d'ailleurs, le souhaite ainsi : « *Je pense que le film peut aller dans le sens des Israéliens qui ont commencé à remettre en question le sionisme. Il peut les aider à comprendre la logique de la stratégie de la résistance palestinienne et ce que le sionisme a d'horrible dans l'ordinaire, le quotidien (2).* »

IGNACIO RAMONET.

(1) Contenues dans *les Arabes en Israël*, de Sabri Geries et Elie Lobel, Edit. Maspero, Paris, 1969, 228 pages, 15 F.

(2) Entretien avec Borhan Alaouié, *Cahiers du cinéma*, numéro de janvier 1975.



(« *Kafr-Kassem* ».)

LE SOLDAT ISRAELIEN VU PAR BORHAN ALAOUIE
Dénoncer un système qui opprime les deux communautés.

Sur les écrans arabes

C'EST en 1937 qu'a été tourné, par un cinéaste syrien, le premier film arabe sur la résistance palestinienne : il dénonçait à la fois l'implantation sioniste et la complicité de l'impérialisme britannique. Ce n'est pourtant que trente ans plus tard que le peuple palestinien a trouvé à l'écran des porte-parole dignes de sa cause. Pendant longtemps, l'écrasante majorité des films arabes (presque tous égyptiens) consacrés à la Palestine ont été marqués par deux constantes négatives : la récupération mercantile de la fierté bafouée et la complaisance dans une douleur éperdue.

Alors que le second trait a principalement été le fait des courts métrages produits par des organismes publics, le second a surtout caractérisé les longs métrages financés par des producteurs arabes privés. La critique palestinien Hassan Abou Ghanima (1) dit à ce propos : « *Ce sont des sous-produits sordides et exécrables qui exploitent de façon ignoble le légitime sentiment de solidarité des peuples arabes pour notre résistance.* » Cette série semble avoir débuté avec *Une jeune fille de Palestine*, réalisé par l'Egyptien Mahmoud Zulficar sur le thème de la première guerre, celle de 1948. Elle s'est poursuivie à l'occasion de l'agression tripartite de 1956 avec sept longs métrages et a été étoffée en outre par une dizaine d'autres films sur des thèmes divers comme la lutte contre l'espionnage israélien ou la dénonciation des nouveaux empiétements de la colonisation sioniste en Palestine occupée. Fondés sur les principes du mélodrame larmoyant ou les recettes du « thriller » à l'américaine, les films qui composent ce premier cycle ont été presque tous des instruments de diversion dont la fonction *latente* était le défoulement... Cette frauduleuse chanson de geste s'est achevée en 1969 par deux rejetons attardés qu'en raison de leur parenté de style avec les Django italiens on a quelquefois appelé des « couscous-westerns » : *le Palestinien révolté*, de Reda Myassar, et *Nous sommes tous des fedayin*, de Gary Garabédian, tous deux Libanais.

C'EST donc au lendemain de la guerre de six jours que la résistance palestinienne a commencé à être illustrée par des cinéastes idéologiquement motivés. Le coup d'envoi de ce nouveau cycle, marqué dans un premier temps par une volonté d'autocritique et un souci de froide analyse, a été donné par l'Egyptien Tewfik Salah avec son long métrage *les Dupes*, tourné en Syrie d'après un roman de l'écrivain palestinien Ghassan Kanafani (2). Loin d'exalter de fallacieux héros, ce film, après avoir dénoncé les responsabilités de certains gouvernements réactionnaires arabes, décrit avec une âpre amertume, mais de façon allégorique, l'état de déréliction du peuple palestinien privé pendant près d'un quart de siècle de toute direction véritablement révolutionnaire et « dupé » (d'où le titre) par des chefs sans stratégie cohérente. Peut-être Kanafani visait-il un Choukeiri par exemple.

On retrouve la même acrimonie dans la fin du *Moineau*, de l'Egyptien Youssef Chahine, qui stigmatise les incuries du régime nassérien en 1967. Ou encore dans le long métrage syrien de Khaled Hamada, *le Couteau* (adapté d'un autre roman de Kanafani), qui raconte le drame d'une jeune Palestinienne abandonnée à son triste sort à Gaza, où elle a été séduite par un amant qui collabore avec les autorités sionistes. Son frère, qui était sa seule famille, a préféré s'exiler et, selon les moments, l'oublier ou se battre contre des moulins à vent. Chacun de ces personnages figure un aspect du puzzle palestinien...

CETTE veine, qui pourrait sembler pessimiste, pourrait aussi être extérieurement apparentée à la longue litanie des quelque cent courts métrages arabes dont la douloureuse mélopée a bercé pendant vingt ans et plus la tragédie des Palestiniens. Il faut au contraire la comprendre comme la première étape d'une nouvelle démarche où, cette fois, la volonté de résistance, au lieu d'être hypostasiée dans des sous-produits racoleurs, se nourrit d'une analyse impitoyable de la réalité, débarrassée des fards et des faux-fuyants. Ce cycle se développe aujourd'hui dans une double direction : d'une part une dénonciation des méthodes du sionisme, d'autre part une illustration des actions et des perspectives de la résistance.

La première inspiration comprend par exemple des longs métrages comme *Des hommes au soleil*, des Syriens Mohamed Chahine, Marouan Mouazène et Nabile Maleh, qui décrit l'oppression israélienne tout en rendant hommage à la prise de conscience antisioniste d'une jeune Européenne juive en visite en Israël, et surtout l'admirable *Kafr-Kassem*, du Libanais Borhan Alaouyé. On la rencontre aussi dans des courts métrages comme *Nahnou bi kheir*, du Syrien Fayçal Yasri : pour pouvoir communiquer sur les ondes de la radio israélienne avec leurs parents exilés, les Palestiniens occupés assurent que pour eux « *tout va bien* », mais de muettes images viennent démentir cet optimisme de commande. Le cinéaste palestinien Mustapha Abou Ali s'est attaché, dans plusieurs courts métrages, à témoigner sur divers aspects de la condition de son peuple qu'il montre dominé dans *Scènes d'occupation à Gaza*, massacré par Hussein dans *De toute mon âme et avec mon sang*, et pilonné par l'aviation israélienne dans *Agression sioniste*.

La seconde inspiration est encore peu fournie : sans doute les perspectives nouvelles qui s'offrent à la résistance depuis la triomphale visite de Yasser Arafat à l'ONU susciteront-elles des films qui correspondent à cette nouvelle étape. D'autant que l'O.L.P. a créé le groupe « Les films de la Palestine » pour prendre en charge l'illustration de sa cause. Quelques films esquissent déjà la voie d'un « romantisme révolutionnaire » à venir : *Nous retournerons*, de l'Algérien Slim Riad (récit fictif d'une action de commando en Cisjordanie, malheureusement desservi par un style hollywoodien), *Pourquoi la résistance*, du Libanais Christian Ghazi, qui expose les thèses des trois mouvements les plus importants, et surtout *Ils n'existent pas*, de Mustapha Abou Ali encore, qui mêle la fiction et le reportage pour exalter la détermination à la fois farouche et fraternelle d'un peuple que l'on avait prétendu nier en le dispersant mais qui affirme aujourd'hui à la face du monde sa volonté de vivre dans une patrie recouvrée.

GUY HENNEBELLE.

(1) *Cahiers du cinéma*, n° 248.

(2) *Le Monde diplomatique*, octobre 1973, l'article d'Aly el Choubachy. Rappelons que Kanafani, porte-parole du F.P.L.P., a été assassiné à Beyrouth par les services secrets israéliens.

Regards d'Occidentaux

LES premiers signes de l'existence du peuple palestinien parvenus jusqu'à nous ont été, naturellement, des signes de lutte, et bientôt les signes de sa lutte.. C'était un peu après 1967. On entendait parler des bombes explosées à Tel-Aviv et Jérusalem, de coups de feu tirés, de voies ferrées sabotées ; et bientôt l'espace mondial allait être « touché » par les premiers détournements d'avions.

C'est dans ce contexte très spécial que sont apparus des films qui ont contribué à éclairer la lanterne dans un univers idéologiquement structuré, soudé, organisé. Situation extrême de l'état d'esprit colonial : de gauche à droite, c'est l'inexistence même de ce peuple qui avait été organisée. Alors, plus que pour toute autre lutte de libération nationale, il fallut démentir, informer. Ne pas craindre de repartir à chaque instant de zéro pour avoir une chance de faire un bout de chemin. Dans cet esprit furent réalisés, en Occident, par des cinéastes militants (américains, anglais, français, italiens, allemands) une dizaine de films certainement répétitifs les uns par rapport aux autres, mais chacun instrument de lutte utile.

Tous ont pour effet de faire jaillir sur le devant de la scène historique la victime du drame, et l'Arabe, silhouette des récits coloniaux, devient le Palestinien acteur d'une réalité vivante. Ce fut une autre réalité vivante — les travailleurs arabes — qui porta en France le premier film de ce type, Palestine vaincra, *réalisé en 1969 par des cinéastes maoïstes, sans moyens et avec très peu de documents cinématographiques, donc presque tout au banc titre : photos ressorties du néant, scandant les grands moments de l'histoire du peuple palestinien ou revendiquant les instants modestes du quotidien de la vie en Palestine avant 1948, dessins, schémas, etc. Discours didactique illustré. Ce qu'il contenait d'implicite fut le plus important : il osait affirmer que le colonisé avait, lui aussi, une histoire, et une histoire à la lumière de laquelle les mythes coloniaux faisaient long feu ; bien plus, cette mémorisation recélait une menace pour le ronron néo-colonial français en réveillant des voix qui n'avaient plus le ton du « dialogue souhaité » : celles des colonisés à domicile, des ouvriers arabes en France.*

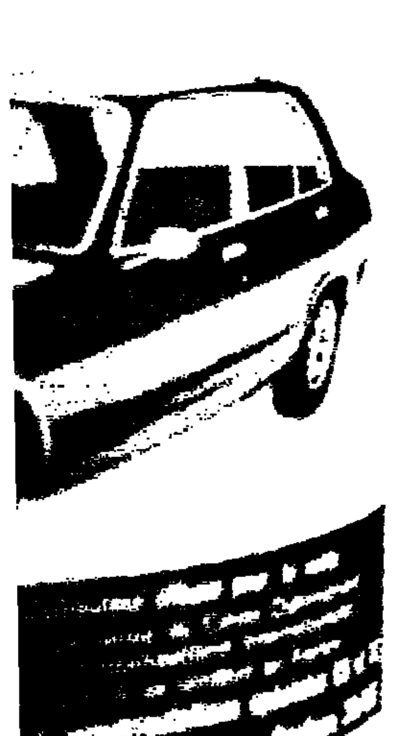
Réalisé l'année dernière dans un contexte différent, Révolution jusqu'à la victoire, *du groupe américain « Newsreel », peut remplir le même rôle mobilisateur. Récit historique produit par la conjonction de deux interventions éclairantes l'une par rapport à l'autre, celle du peuple palestinien et celle des communautés juives d'Occident ; révolutionnaires palestiniens et juifs antisionistes dénonçant le projet historique du sionisme, le désignant comme oppresseur pour les uns et les autres.*

D'autres films ont choisi de montrer le présent pour envisager l'avenir ; l'exemple le plus accompli est Biladi, *reportage réalisé pour la télévision suisse par Francis Reusser. Ce film répond aux questions essentielles de ce que l'on appellera un reportage révolutionnaire. Recherchant l'énoncé du projet palestinien de la bouche même de ses protagonistes directs, les masses palestiniennes ; refusant la surface du discours en s'aventurant dans le corps du langage palestinien (la guerre populaire de longue durée) qui transforme la pensée et le geste quotidiens ; et montrant comment il est au fond le vrai gage de l'avenir, de sa crédibilité : libérer un espace qui sera, cette fois, ouvert à tous ses habitants, juifs, chrétiens, musulmans : la Palestine.*

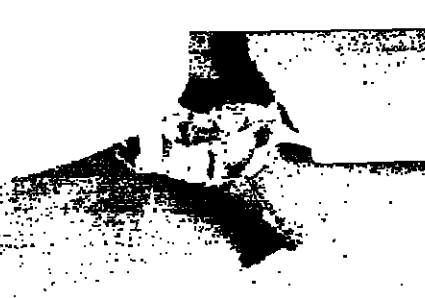
SERGE LE PERON,

POUR DES PROJECTIONS DÉBATS

— *Scènes d'occupation à Gaza* : 25 mn, réalisateur : Mustapha Abouali.
— *Agression sioniste* : Les bombardements des camps palestiniens au Liban le 8-7-72 ; réalisateur : Mustapha Abouali, 25 mn, n. et bl.
— *De toute mon âme et avec mon sang* : Sur les massacres de septembre 1971 en Jordanie ; réalisateur : collectif ; 35 mn, n. et bl.
— *Histoire de la Palestine* : De Balfour à la guerre de 1967 ; réalisateur : collectif français ; 12 mn, n. et bl.
— *Révolution jusqu'à la victoire* : Production Newsreel, U.S.A., 52 mn, n. et bl.
— *Palestine vaincra* : Réalisateur : Jean-Pierre Olivier ; 40 mn, n. et bl.
• DISTRIBUTEUR : Librairie Palestine, 24, rue de la Réunion, 75019 Paris. Tél. : 370-01-56.
— *Palestine* : Long métrage couleurs ; réalisateur : Paul-Louis Soulier.
• DISTRIBUTEUR : Association solidarité France-pays arabes, 12-14, rue Augereau, 75007 Paris. Tél. : 555-27-52.
— *Kafr-Kassem* : Long métrage couleurs ; réalisateur : Borhan Alaouié.
• DISTRIBUTEUR : M.K.2 Productions, 55, rue Traversière, 75011 Paris. Tél. : 307-92-74.







AVEC LA RENCONTRE DE RAMBOUILLET

La coopération soviéto-française s'approfondit

Par SPARTAK BEGLOV *

LE temps qui s'est écoulé depuis la visite en France de M. Leonid Brejnev permet d'apprécier dans toute son ampleur la portée de cet événement sur le fond général de la politique mondiale et européenne, ainsi que dans le contexte du développement des relations entre les deux pays.

D'une part, cette rencontre de travail a souligné le caractère régulier des contacts soviéto-français au niveau le plus élevé. Bien qu'au cours des deux dernières années, quatre rencontres de ce genre ont eu lieu, ce qui montre la fidélité des deux parties au principe de consultations politiques sur une base permanente. A cet égard, ces rencontres ne sont déjà plus entourées de l'auréole de l'extraordinaire ou du sensationnel.

D'autre part, pour un certain nombre de raisons de caractère objectif et subjectif, la rencontre devait inévitablement susciter un intérêt particulier et, de par le contenu et la portée du travail effectué, déborder le cadre des consultations habituelles. Me trouvant à Rambouillet en tant que correspondant particulier, j'ai senti aussi les signes de cette importance particulière du moment dans l'atmosphère qui a entouré les conversations aussi bien que dans les premiers mots échangés par les deux dirigeants. « *Continuation* » — ce mot a déjà une haute signification. Cependant, comme l'a souligné M. Valéry Giscard d'Estaing, les critères abstraits de continuité ne doivent pas être les seuls à jouer un rôle important : il y faut aussi la conviction intime des deux interlocuteurs.

La conviction personnelle exprimée par le président de la République, conviction selon laquelle la coopération franco-soviétique constituait l'axe privilégié et l'élément fondamental de la politique extérieure de la France, a incontestablement conditionné la cordialité et la sincérité des entretiens, qui continuaient le dialogue commencé en 1966 par Charles de Gaulle.

En même temps, cette rencontre bouclait en quelque sorte la série de contacts que Moscou avait eus avec des gouvernements occidentaux dont les chefs avaient changé. Auparavant, des entretiens avaient eu lieu à Moscou avec M. Helmut Schmidt, et, très peu de temps avant Rambouillet, une rencontre importante avait eu lieu à Vladivostok avec le nouveau président des Etats-Unis. Dans une certaine mesure, la rencontre de Rambouillet devait confirmer le maintien du rythme de la détente dans toutes les directions fondamentales. Sous ce rapport, Rambouillet n'a pas causé de déception.

Enfin, la rencontre de MM. Leonid Brejnev et Valéry Giscard d'Estaing se déroulait au moment où les deux pays célébraient solennellement le cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques. Dans ce sens, l'automne 1974 tout entier a été marqué par le bilan de l'association U.R.S.S.-France aux diverses étapes de l'histoire, par la mise en relief des traditions particulières et par une expérience fructueuse.

Les précurseurs doivent toujours servir d'exemple. Par leur association, l'U.R.S.S. et la France ont su démontrer qu'elles répondaient à cette vocation historique. Les autres pays, entraînés un peu plus tard dans le processus de la détente, ont justement recherché dans les relations soviéto-françaises des éléments clefs qui puissent leur servir de points de repère, ou de modèle à imiter. Il convient en même temps de souligner que Moscou et Paris n'ont jamais considéré leur association comme quelque chose de statique et ont toujours cherché, à chaque étape, à donner une qualité nouvelle, sous une forme ou sous une autre, à leur action mutuelle, qu'elle fût politique ou économique.

DANS le contexte général des relations U.R.S.S.-France se dégagent deux directions principales qui revêtent une importance particulière pour le développement du processus de détente globale. La première est constituée par les principes et la pratique de leurs relations bilatérales. La deuxième, par les initiatives qu'elles ont prises dans la construction de la grande Europe. Il va de soi que ces deux domaines sont étroitement liés, car tout ce qui est obtenu par les deux pays, qui représentent des systèmes sociaux différents, se traduit nécessairement, dans la mise en œuvre des principes de la coexistence pacifique, en bien pour la recherche collective des bases d'une paix durable dans le cadre de l'Europe tout entière.

C'est pour cette raison que, me semble-t-il, les critères de richesse des résultats de la rencontre de Rambouillet sont déterminés par ce qui a été convenu dans ces deux directions précisément. Dans les deux cas, les résultats sont considérables.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, pour ne prendre que leur base matérielle — les échanges économiques, — la rencontre de Rambouillet a donné une puissante impulsion à un nouveau type de coopération : les projets communs dans le domaine de la construction d'entreprises et la mise en valeur des ressources. L'accord portant sur cette question est presque dépourvu de chiffres. Il ne mentionne que l'intention de doubler et, encore mieux, de tripler, au cours de la prochaine période quinquennale, le volume du courant d'échange. Cet objectif est parfaitement réalisable si l'on considère l'expérience des périodes quinquennales précédentes. Mais, du fait que le caractère de ces échanges s'est déjà détaché depuis longtemps de la forme primitive « achat-vente », la portée principale de l'accord réside dans le fait que le développement de la coopération industrielle et la réalisation de projets communs deviennent l'objet de l'attention particulière des gouvernements, qu'ils sont assortis de tout un complexe d'encouragements facilitant l'activité des firmes et organismes qui participent à cette sphère de la coopération.

L'accord de crédit pour les achats soviétiques de biens d'équipements français revêt une grande importance. L'Union soviétique livrera du gaz naturel à la France, couvrant ainsi une part non négligeable de ses besoins en combustible de ce genre. La construction de grandes entreprises telles que le complexe de l'aluminium (marché de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs), ou le combinat de cellulose et de papier de Sibérie, s'opérera sur la base de la compensation, c'est-à-dire par le remboursement des crédits par la fourniture de produits provenant de ces nouvelles entreprises.

A en juger par tous les éléments en notre possession, les nombreux projets déjà adoptés ne constituent qu'un début. A l'avenir, le fait que la coopération franco-soviétique soit envisagée à long terme entraînera sans aucun doute des initiatives encore plus impressionnantes.

Et qu'a apporté la rencontre de Rambouillet à la grande Europe ? Il est indubitable que le principal résultat est constitué par l'accord des deux gouvernements sur le fait qu'il existe de bonnes conditions pour l'achèvement rapide de la Conférence européenne au plus haut niveau. C'est là le feu vert *donné à l'étape finale* de l'important travail accompli par les gouvernements de trente-trois pays d'Europe, ainsi que par les Etats-Unis et le Canada, en vue de l'élaboration des normes de la coexistence pacifique, de la sécurité et de la coopération sur notre continent. Il convient de dire qu'à l'orée de 1975 des progrès non négligeables ont été réalisés dans la mise au point concertée de formules acceptables par tous au cours de la phase de Genève de la Conférence. La « troisième corbeille » (relations culturelles et normes humanitaires) s'est, en définitive, également révélée très fructueuse, les participants aux négociations s'étant mutuellement convaincus que le critère fondamental de l'entente n'était pas l'imposition réciproque de convictions et coutumes opposées, l'érection de l'ingérence dans les affaires intérieures en « norme » des relations Est-Ouest, mais le développement des échanges qui encouragent la compréhension mutuelle et des normes en vigueur dans les différents pays.

L'U.R.S.S. et la France ont été pratiquement les premières à stimuler l'union des efforts des Etats à systèmes sociaux différents dans la recherche d'une nouvelle formule de paix collective de nature à prévenir la division de l'Europe en blocs. C'est pour cela que le sentiment de satisfaction que procure leur nouvelle décision commune de mener cette recherche jusqu'à son terme logique est si compréhensible. La portée de cette position commune de deux pays qui ont le plus souffert des cataclysmes guerriers mondiaux et européens du vingtième siècle est particulièrement soulignée par le sens historique du moment présent — la prochaine célébration du trentième anniversaire de la victoire commune sur le fascisme. Durant les trois dernières décennies, l'Europe a enfin pu vivre en paix. Le printemps de 1975 a toutes les chances de devenir ce jalon historique où seront enfin jetées les bases des garanties les plus efficaces pour la paix et la coopération entre Etats à systèmes sociaux différents.

Les observateurs internationaux ont noté à juste titre que la proximité des positions de la France et de l'U.R.S.S. sur de nombreux autres problèmes internationaux, en premier lieu sur un règlement au Proche-Orient, avait été consacrée à Rambouillet afin, comme l'a déclaré M. Leonid Brejnev, « *d'élargir encore la sphère d'action mutuelle de nos pays dans les affaires internationales* ».

Il va de soi que l'association soviéto-française ne va pas, en se développant, sans certaines complications, sans divergences. Mais, ce qui unit présentement les deux pays dans leurs efforts communs, leur volonté de développer au maximum leur coopération pour le bien des deux peuples et de la paix mondiale, a infiniment plus d'importance.

* Commentateur politique de l'Agence de presse Novosti.

COMMUNES POPULAIRES, POLITIQUE EXTÉRIEURE, LES CENT FLEURS

Intellectuels et paysans dans la Chine rurale

Par JEAN DAUBIER

LA campagne chinoise fut longtemps terra incognita. Dans Fanshen (1), W. Hinton donnait un bon aperçu de la vie en zone libérée et du bouleversement de 1949 qui brisa le plus ancien des féodalismes. Depuis, la vie de six cents millions de ruraux passés au socialisme a fait l'objet de divers reportages trop souvent ponctuels et imprécis (2). Un témoin, qui résida longtemps dans une commune populaire, familier de la terre et des hommes, Chinois lui-même et apte à communiquer avec les Occidentaux, nous ouvre aujourd'hui une indispensable fenêtre. Elle révèle un monde paysan complexe, fourmillant de nouveautés et d'archaïsmes. Précieux ouvrage, car la Chine populaire, pour longtemps encore, plongera là ses racines, puisera là ses ressources et son énergie, ses contrastes et ses contradictions.

Upper Felicity est le nom anglicisé d'un petit village de la Chine du Nord où l'auteur passa l'année 1970, en pleine révolution culturelle. A Year in Upper Felicity (3) retrace ce séjour qui entrait dans le cadre du mouvement de rééducation des intellectuels par le travail manuel, trait saillant de la nouvelle société. Ce remodelage idéologique, certains chez nous l'assimilent à des « travaux forcés ». L'auteur, Jack Chen, montre qu'il s'agit d'autre chose : du réapprentissage des principes révolutionnaires au contact des masses paysannes.

Pour apprécier ce qu'a d'incomparable le témoignage de l'auteur, un aperçu de sa biographie est nécessaire. Jack Chen est un Chinois d'outre-mer qui a vécu vingt-trois ans en Chine populaire. Il débute dans la politique aux côtés de son père, Eugène Chen, qui fut ministre des affaires étrangères en 1927, dans le gouvernement du Kouomintang de gauche siégeant à Wouhan. Journaliste, il accompagna ensuite Anna Louise Strong pour quelques-uns de ses plus fameux reportages. Plus tard, conférencier aux Etats-Unis, il défend la position de son pays dans le conflit avec le Japon. Correspondant à Moscou pendant la guerre, il s'installe en 1950 à Pékin. Caricaturiste fameux, il signera souvent les dessins de l'hebdomadaire Pekin Information. Depuis 1973, il enseigne à l'université Cornell, dans l'Etat de New-York. Sans conteste, il est celui qui, à l'étranger, connaît le mieux la Chine populaire.

Célèbre à Pékin, tant par son talent que par son humour, joignant les dons du reporter à ceux du peintre, riche des expériences d'une vie aventureuse, l'auteur nous offre un récit alerte, pittoresque à souhait, où des analyses très documentées voisinent avec de joviales descriptions.

La révolution a marqué le petit village d'Upper Felicity. L'atroce misère du passé n'est qu'un souvenir. « Aujourd'hui, les villageois se nourrissent, s'habillent, se logent, fabriquent des outils de base.

» ...Ils ont un médecin, des écoles, des films. On a installé l'électricité, une cimenterie, un atelier de réparations. La communauté forme sans cesse des cadres et des experts. » Toutefois, rien n'est simple. La tradition survit aux côtés de la révolution. Les parents continuent tranquillement d'arranger les mariages de leurs enfants, même s'ils souffrent ensuite d'une « mauvaise conscience socialiste ». L'égalité des femmes et des hommes est établie ; mais le jour de la célébration du mariage est éclipsé par celui de l'antique fête du roi Dragon. La paysannerie chinoise apparaît ici sans fard.

Comment réagit l'intelligentsia à son contact ? Que pense-t-elle de ces mouvements de rééducation, de ce recyclage permanent, de ce retour aux choses de la terre ? La division du livre en quatre parties correspondant aux saisons — préparation, germination, maturation, récolte — indique assez l'optique de l'auteur. Il juge ces mouvements féconds pour l'esprit des hommes. Au terme de l'expérience, sa conclusion reste modeste : « Etais-je rééduqué ? Etais-je un homme meilleur ? Comment l'affirmer ? » Mais cette paysannerie qu'il a côtoyée, il sait qu'elle apporte au régime un soutien décisif et qu'en retour le socialisme lui garantit que les fléaux d'antan ne revivront pas. Sans doute l'auteur exprime-t-il les sentiments de nombreux intellectuels chinois quand il écrit : « Tout cadre honnête parti à la campagne pour vivre et travailler avec les paysans se sent une obligation envers eux et, comme moi, il affirme : Lao Ma, Tao San (amis et hôtes de l'auteur, N.D.L.R.), je ne vous laisserai pas tomber. »

ON a dit et écrit qu'en matière de diplomatie la Chine maoïste s'inspire des principes de la Realpolitik sans s'embarrasser d'idéologie. Il est nouveau d'envisager la politique étrangère de Pékin comme le produit d'idées requérant elles-mêmes l'analyse. C'est l'optique de The World and China (4), ouvrage qui se signale par son sujet et par sa signature. Son auteur, John Gittings, est, en effet, un des sinologues britanniques les plus qualifiés.

M. Gittings écarte résolument un préjugé selon lequel les Chinois négligent l'extérieur car leur tradition les porte au repli sur eux-mêmes. Il montre à l'inverse que Mao et ses partisans eurent le souci de relier la révolution chinoise à la scène mondiale. « Bien plus, affirme-t-il, ils considéraient les données internationales de leur situation, c'est-à-dire la contradiction entre la Chine et l'impérialisme, comme la contradiction décisive dont découlaient les autres. »

Aux yeux de Mao Tse-toung, la jeune République née en 1911 était une semi-colonie suscitant la convoitise d'impérialismes rivaux. La révolution prolétarienne devait flotter telle une nef sur la houle de ces « contradictions ».

La guerre contre le Japon, les trahisons de Tchiang Kai-chek, la suspicion de Staline, le blocus de l'Amérique, le conflit ouvert avec l'U.R.S.S. conduisirent Mao à perfectionner *graduellement* cette stratégie. Elle est, aujourd'hui au cœur de la politique étrangère chinoise. Elle a pour base l'hostilité aux deux super-puissances concurrentes et l'appui aux pays de la « zone intermédiaire » qui les sépare (c'est-à-dire le tiers-monde et l'Europe occidentale). Au cours des années 70, cette politique prit une dimension nouvelle, mais John Gittings montre qu'elle s'inspire d'un « grand dessein » que Mao conçut il y a longtemps, dans la pratique d'une révolution sans précédents et sans modèles.

RODERICK MACFARQUHAR, ancien rédacteur en chef du périodique londonien The China Quarterly et auteur du livre célèbre sur les Cent Fleurs, a entrepris la rédaction d'une série d'ouvrages intitulée The Origins of the Cultural Revolution. Le premier tome (5) vient de paraître. Il remonte très justement à la période-clef de 1956 qui suivit le vingtième congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

Avant la révolution culturelle, la simple hypothèse d'une opposition entre Mao et Liou Chao-chi eût fait sourire tous les experts des questions chinoises. Chacun admet, aujourd'hui, que pendant des années il y eut une « lutte entre deux lignes » au sein du parti communiste chinois. Or les articles publiés à Pékin sont trop souvent simplificateurs et fournissent peu de détails concrets.

Le livre de Roderick MacFarquhar s'efforce de combler cette lacune par l'étude systématique des documents de gardes rouges et des textes transmis à l'Ouest pendant la révolution culturelle. Comme toujours en ce cas, le problème de l'authenticité des sources se pose, ce qui ne semble guère avoir inquiété l'auteur. En outre, les positions controversées de Liou Chao-chi n'apparaissent qu'à travers ce que ses adversaires, et eux seuls, en ont révélé. Ceci devrait imposer des formulations plus prudentes et davantage de nuances.

Dans les ouvrages en français récemment parus, nous citerons la Chine pour nous (6). Il s'agit d'un livre collectif ; formule commode qui relie en une vision d'ensemble des études partielles. Les secteurs étudiés sont, notamment, l'urbanisme, l'industrie, la famille et l'enseignement. Ces analyses n'offrent pas toutes le même intérêt. Certains des auteurs s'encombrent d'un jargon pseudo-universitaire aussi obscur qu'irritant. Dans l'ensemble, pourtant, il s'agit d'un bon livre fait par des gens désireux de comprendre et d'apprendre (7). Parmi les meilleures contributions, relevons celles de MM. Tsien Tche-hao sur la famille et Paul Bady sur l'école. Mme Michelle Loi évoque l'émancipation de la femme chinoise dans le style incisif qui lui est propre. Signalons, pour finir, la publication d'une série de bandes dessinées bilingues illustrant deux célèbres romans du quatorzième siècle : Au bord de l'eau et le Roman des Trois Royaumes (8). Il s'agit de la reproduction d'une édition réalisée à Changhai en 1954. La qualité de ces grandes œuvres classiques et la forme choisie devraient séduire un large public.

(1) Fanshen, par W. Hinton, Plon, Paris, 1971.

(2) Notons cependant le livre de Ian Myrdal, Un village de Chine populaire, paru aux éditions Gallimard en 1972 et qui ne mérite que des éloges.

(3) A Year in Upper Felicity, par Jack Chen, MacMillan, New-York, 1973, 8.95 dollars. Volume illustré par l'auteur.

(4) The World and China, par John Gittings, Eyre Methuen Ltd, Londres, 303 pages, 5.25 livres sterling.

(5) The Origins *of the Cultural* Revolution, tome I : Contradictions Among the People, 1956-1957, Oxford University Press, 1974, 439 pages, 5.50 livres sterling.

(6) La Chine pour *nous*, éditions Le Centurion, coll. « Connaissance du présent », Paris, 284 pages, 36 F.

(7) On ne peut en dire autant de deux ouvrages parus aux éditions 10/18 : Ombres chinoises, de Simon Leys, et Révo. cul. en Chine pop., recueil de textes commentés. Ces livres sont marqués du sceau de la rancœur et de l'hostilité la plus systématique envers la Chine. Ils contiennent en outre des attaques personnelles très basses contre plusieurs journalistes français. Qu'un éditeur se donne le ridicule de publier des écrits aussi inqualifiables, cela le regarde. Les commenter en détail ici, ce serait leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

(8) San Guo et Shui Hu, publiés par les éditions Signes, 135, boulevard du Montparnasse, Paris, avec le sous-titre Bandes dessinées chinoises, tomes 1 et 2, 26 F l'un, 151 pages ; traduction collective.



LA DÉMOCRATIE TRAHIE PAR...

...l'inégalité fiscale

Trahie, la démocratie l'est de mille façons. A tel point que le mot lui-même paraît souvent dépourvu de signification précise. Dans la conscience collective, il a de plus en plus tendance à ne désigner rien d'autre que le contraire de la dictature. Cette définition négative le dépouille de tout dynamisme, alors que la démocratie ne peut se concevoir que comme une course permanente vers des libertés mieux assurées, une plus grande égalité entre citoyens, une justice plus équitablement rendue. Or les développements modernes de la technologie, les puissances d'argent et les privilèges solidement assis sur un certain modèle d'expansion économique, la complexité des mécanismes politiques et les lourdeurs administratives ont mis à rude épreuve les principes de liberté, d'égalité, de fraternité. "Che" Guevara comparait la révolution à une bicyclette, qui tombe si elle cesse d'avancer.

Mais il en va de même pour toute démocratie, qui se condamne à mort si elle ne s'approfondit sans cesse par de nouvelles conquêtes. Or les démocraties vivent aujourd'hui sur d'anciennes définitions des droits des citoyens, alors que les techniques de communication de masse, de surveillance et de conditionnement des individus, de gestion des affaires publiques, etc, ont fait surgir de nouvelles causes de conflits, de nouvelles entraves aux libertés, de nouvelles méthodes soustrayant les grandes décisions au contrôle démocratique. Les mécanismes conçus pour donner la parole aux citoyens sont pour l'essentiel restés ce qu'ils étaient au siècle dernier, alors que deux révolutions industrielles, bouleversant de fond en comble les société capitalistes, laissaient l'individu presque démuni devant les pouvoirs accrus de puissantes entités gouvernementales, administratives, économiques.

Dès lors, comment s'étonner d'une certaine désaffection à l'égard de la "démocratie"? La solution ne consisterait-elle pas à changer de système? Trop de débats abstraits sur les problèmes d'un "socialisme" assez mal défini ont accrédité l'idée qu'il suffirait d'"abattre le capitalisme" pour que disparaissent les plaies des pays occidentaux et que fleurissent la liberté, l'égalité, la fraternité...

L'histoire contemporaine invite pourtant à de plus sobres réflexions. Plus sobres, donc plus techniques. C'est pourquoi nous analysons ici les méthodes et artifices par lesquels la démocratie se nie elle-même dans une politique fiscale qui viole ses principes fondamentaux. Toujours sous le titre général de "la démocratie trahie par", nous publierons ultérieurement des études sur les inégalités en matière de revenus, d'accession à la culture, à la santé, à la justice des tribunaux, aux décisions politiques, etc.

Une politique délibérée pour mystifier les pauvres et privilégier les riches

France : faire payer aux contribuables le prix de la concentration capitaliste

Par CHRISTIAN DE BRIE *

A la différence des hommes qui la gouvernent, la masse des contribuables n'a pas une vision nette et précise de l'ampleur de l'exploitation dont elle est victime. Pour le citoyen contraint de se soumettre à *« l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques »*, l'égalité devant l'impôt, l'équité dans la répartition, toutes les règles de la légalité républicaine et démocratique sont réputées fonder le système fiscal, au moins au niveau des intentions. Ce qui ne lui interdit pas de penser aussi que l'application laisse à désirer ou que des faveurs de fait sont naturellement obtenues par les puissants au détriment des plus faibles. L'assujetti, en effet, n'est pas naïf et il sait la relativité des pétitions de principe. Mais de là à croire réellement que l'impôt repose sur des bases exactement contraires, admettre que si la Vᵉ République n'a pas inventé l'inégalité, elle l'a délibérément confortée, le pas n'est pas facile à franchir.

La politique fiscale n'a pas de réalité autonome. Elle est un des moyens qui concourent à la réalisation des objectifs du pouvoir. Pendant seize ans, un mot d'ordre a incarné la volonté militante du régime : adapter et moderniser l'économie nationale pour répondre au défi de la concurrence mondiale.

« Etant le peuple français, il nous faut accéder au rang de grand Etat industriel ou nous résigner au déclin » (1). L'impôt participe à cette tâche redoutable. L'injustice fiscale en est le prix.

L'histoire contemporaine est celle de la conquête du monde occidental par un groupe restreint d'entreprises géantes. Si l'on en croit les prêtres de la prospective, elles seront moins de cinq cents à détenir, d'ici à la fin du siècle, l'essentiel du pouvoir. Pour ce faire, de formidables concentrations de forces de travail et de capital, anonymes et transnationales, entraînent, dans un combat gigantesque pour l'élimination ou la soumission des moins aptes, des millions d'hommes qui n'ont d'autre destin que de servir et de subir une puissance qui les domine et à laquelle ne résistent ni l'idéologie dont elle procède ni les nationalismes qu'elle utilise. Dans cette compétition, les chances du capitalisme français, parti en retard et traditionnellement plus faible, dépendaient d'un changement rapide, d'un *« effort impérieux »* et d'une *« réforme radicale »*. Ce fut l'ambition de la Vᵉ République d'en être le promoteur zélé et le régisseur efficace, ne concevant d'autre alternative que la maîtrise des mutations sauvages imposées par la lutte internationale ou la disparition prématurée et sans appel.

Or *« la France n'est pas pleinement consciente de la portée de la révolution qu'elle vient de choisir... Il n'y a pas de plus dure contrainte que la concurrence extérieure »* (2).

Y faire face exige des vertus sévères : *« La ténacité, l'efficacité, la sobriété... »* (3). Car *« nous sommes dans l'économie de la compétition mondiale un poids moyen qui va se confronter avec des poids lourds »* (4). C'est pourquoi *« l'industrie française doit accentuer son effort pour réaliser des unités financières et industrielles plus importantes. Il faut aller vers des fusions, des ententes, des concentrations afin de donner à la France des entreprises à la taille internationale »* (5). *« L'intérêt du pays, c'est que les entreprises développent leurs profits »* (6).

Dès lors, les fonctions de l'impôt sont précises :

1) Favoriser, par des incitations sélectives, l'avènement de la grande entreprise capable de dominer le marché et de résister à la concurrence internationale ;

2) Garantir le rendement maximum des recettes fiscales nécessaires au financement d'une dépense publique en accroissement continu ;

3) S'assurer la neutralité des victimes en les anesthésiant, et la participation active des bénéficiaires en accordant des privilèges fiscaux aux détenteurs du pouvoir et de l'argent.

Après seize ans d'une gestion presque constamment assurée par un ministre remarquablement compétent, il faut reconnaître que les résultats sont à la hauteur de l'ambition. Dès lors, s'indigner de l'injustice de la fiscalité française c'est témoigner d'une naïveté certaine, faire à ceux qui nous gouvernent un procès d'intention, quand l'inégalité systématique est précisément en la matière le moyen délibérément utilisé et l'aboutissement nécessaire d'une politique.

La carotte et le bâton, ou le cynisme du prince

Il faut abandonner l'idée commune que la fiscalité des entreprises impose un régime uniforme de règles à caractère général et impersonnel auxquelles dérogeraient quelques dispositions exceptionnelles aux effets provisoires et que seule la fraude permettrait de transgresser. Pareille idée ne résiste pas à l'analyse. Il est plus vraisemblable qu'il n'y a pas deux entreprises placées sous le même régime. Chacune tend à avoir un statut fiscal personnalisé. L'optimum, c'est-à-dire la charge relativement la plus faible, est obtenu par la grande entreprise qui a prouvé ses aptitudes à dominer le marché et à affronter la concurrence internationale.

Mais la promotion et l'assistance fiscale de l'entreprise privée sont sélectives et conditionnelles.

Trois moyens y concourent :

a) La mise hors jeu de l'immense majorité des petits, placés sous le régime du forfait. Leur chiffre d'affaires dérisoire, leur incapacité à se doter des moyens d'analyse et de gestion indispensables, leur faible niveau d'investissement les éliminent par avance de la compétition. Voués à la disparition, à la sous-traitance ou à subir la domination des plus forts, la fiscalité les enferme dans un statut d'incapable qui précipite leur régression, offrant seulement une chance, jusqu'à présent rarement saisie, à ceux d'entre eux qui tenteraient de se regrouper. Demi-soldes du capital, soumis à une tutelle pesante avec, pour les plus modestes, un système de décote et d'exonération à mi-chemin entre une sorte de SMIC fiscal et une indemnité viagère de départ.

b) Pour les autres entreprises, une série d'incitations progressives ayant pour effet d'augmenter, par un jeu de déductions, leur capacité d'investissements en leur permettant de les effectuer en franchise d'impôt. Mais pas n'importe quelle entreprise ni n'importe quel investissement. Si la sélectivité ne procède pas d'un interventionnisme autoritaire, elle tend à réserver les avantages fiscaux de l'autofinancement à celles dont la situation permet de présumer que leur compétitivité en sera améliorée.

c) Au-delà, les groupes les plus importants négocient directement avec l'administration, par entente contractuelle, des agréments fiscaux. Accords discrets, dépourvus de toute publicité, qui les encouragent, par une franchise partielle ou totale d'imposition, à concentrer sous leur autorité le capital de production, conquérir des marchés extérieurs, investir dans la recherche, se décentraliser et développer leur capacité de financement.

C'est le mérite de l'ancien ministre des finances d'avoir, progressivement, rationalisé l'inégalité de la fiscalité des entreprises en la mettant au service des objectifs prioritaires du Plan : concentration et compétitivité. L'impôt ne contrarie pas l'évolution du capitalisme, il l'accélère ; il ne corrige pas les effets du marché et de la concurrence, il les renforce.

Cette action n'est d'ailleurs pas limitée au secteur industriel ; elle s'étend à l'agriculture, au commerce et aux services ; elle s'accompagne de mesures spécifiques à certaines branches d'activité : sidérurgie, chantiers navals, entreprises de presse, immobilier, etc.

Mais il est difficile d'avouer que la fiscalité est créatrice d'inégalités, que l'Etat-arbitre prend délibérément parti pour le plus fort. Il est même préférable, politiquement, d'affirmer le contraire. La plupart du temps, l'hermétisme vient naturellement au secours du ministre des finances, la complexité apparente suffit à décourager les curieux. Combien de parlementaires ont avoué après coup n'avoir pas compris grand-chose au système de l'avoir fiscal malgré les explications de M. Giscard d'Estaing ? Ils l'avaient néanmoins approuvé.

Le cas échéant, on n'hésite pas, avec le cynisme du prince, à placer sous le patronage de la neutralité, ou même de la justice sociale, des mesures qui en sont la négation. Ainsi du régime de l'intéressement aux bénéfices, baptisé *« participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises »* alors que, par l'effet des dispositions fiscales, il serait plus justement qualifié d' *« intéressement des entreprises en expansion aux contributions des salariés »*. Le ministère des finances n'en faisait d'ailleurs pas mystère, révélant, dans une note explicative, que le but de cette réforme hardie était *« d'associer les travailleurs à des formules de placement adaptées aux besoins de l'économie »* et *« de stimuler la croissance des entreprises »*, toutes choses apparemment plus conformes aux obectifs de la politique fiscale qu'aux impératifs d'une meilleure justice distributive.

Les avertissements avisés ne manquèrent pas : *« Par le jeu de la double exonération fiscale, l'opération change complètement de caractère. Ce n'est plus l'entreprise qui partage avec son personnel son enrichissement par autofinancement, elle le conserve intégralement. C'est la nation entière qui verse aux travailleurs une subvention, un cadeau, lequel transite pendant cinq ou huit ans dans les caisses de l'entreprise, pour des investissements que rien ne vient orienter vers les priorités de l'intérêt général. C'est un abus de langage que d'appeler cela prendre une part d'un enrichissement* (7). » Le régime de l'intéressement *« fait obligation au malheureux capital, dans le seul cas d'ailleurs d'entreprises très prospères, d'accepter du Trésor public des sommes qu'il lui sera interdit de reverser aux travailleurs avant cinq années* (8) ». Rien n'y fit.

Depuis sept ans, les chantres du gaullisme proclament, avec naïveté ou duplicité, qu'il s'agit d'une véritable révolution, première étape d'une voie nouvelle entre collectivisme et capitalisme. Au cours d'un débat télévisé, M. Chalandon le réaffirmait avec beaucoup de conviction et une certaine émotion, au moment même où M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, s'avisait que l'intéressement commençait à coûter bien cher au Trésor, c'est-à-dire aux contribuables, et qu'il serait peut-être temps que les entreprises participent un peu à la participation. Elles en paieront 10 % en 1974, 17,5 % en 1975, 25 % à partir de 1976. Il ne restait plus, dernière ironie, qu'à qualifier de *« justice fiscale »* cette correction partielle d'une vieille supercherie.

Si les résultats d'ensemble de la politique fiscale sont probants et conformes aux intentions, la morale libérale veut que la position dominante des grands groupes soit le seul fait de leur esprit d'entreprise et d'une gestion dynamique, sans aucune complicité de l'Etat qui ferait plutôt figure de gêneur. On ne trouvera donc pas de statistiques officielles permettant d'en vérifier les effets. Les éléments dont on dispose confirment, néanmoins, que la part des profits bruts échappant à l'impôt sur les bénéfices tend à augmenter avec la dimension de l'entreprise, autrement dit la charge fiscale tend à diminuer, et que le phénomène s'est renforcé au cours des quinze dernières années (9). Il s'agit d'une tendance, car la réalisation des objectifs reste partielle et imparfaite.

La fraude chronique et tolérée des petits sert de ballon d'oxygène, tempère les effets de l'action fiscale, désamorce la menace d'un nouveau poujadisme. En ignorant délibérément 20 à 50 % du chiffre d'affaires des entreprises marginales, on retarde, certes, la mutation, on évite aussi qu'elle soit remise en cause sur un autre terrain. Pour les grands, l'évasion, les jeux de sociétés fictives, les paradis fiscaux et les artifices comptables complètent avantageusement les privilèges légaux. Alors que les P.M.E. accusent fréquemment le gouvernement de *« jouer à cache-cache »* et de *« réserver ses faveurs aux grandes sociétés »*, on pourrait croire le patronat satisfait. La règle du jeu veut qu'il n'en laisse rien paraître, au contraire. Son attitude : se plaindre en permanence des *« charges excessives qui pèsent sur les entreprises françaises »*, ne jamais reconnaître avoir bénéficié d'un avantage. D'ailleurs, affirmait M. Georges Villiers, lorsqu'il présidait le C.N.P.F., *« les carottes n'intéressent pas le patronat »*. Il les croque, bien sûr, mais sans appétit ! Aux autres le bâton.

Dans tous les pays industrialisés du monde occidental, la croissance de la dépense gouvernementale accompagne et entretient le développement. Les commandes publiques, le financement direct ou indirect des investissements garantissent l'expansion de l'économie en évitant les crises, apportent leur soutien à une bonne part de la production privée, protègent la prospérité des grandes entreprises qui contrôlent le marché. La prise en charge immédiate d'une série de dépenses qui, telles l'éducation, la santé, la recherche scientifique, ne sont pas rentables à court terme, préserve pour l'avenir la capacité productive du pays. L'ensemble exige un dispositif capable de fournir les recettes correspondantes.

(Lire la suite page 8.)

* Assistant à l'université de Reims, auteur, avec Pierre Charpentier, de *L'inégalité par l'impôt*, Le Seuil, Paris, 1973, et de *F comme fraude fiscale*, Ed. Moreau, Paris, 1975.

(1) Général de Gaulle, allocution radio-télévisée du 14 juin 1960, Paris, la Documentation française, 1960 (*Articles et documents*, nº 961, 18 juin 1960).

(2) V. Giscard d'Estaing, exposé à la nouvelle faculté de droit de Paris, *le Monde*, « la croissance sans inflation », 29 avril 1969.

(3) V. Giscard d'Estaing, discours lors de son retour au ministère de l'économie et des finances, *le Monde*, 26 juin 1969.

(4) V. Giscard d'Estaing, déclaration faite devant les républicains indépendants à Clermont-Ferrand, *le Monde*, 20 juin 1967.

(5) G. Pompidou, interview accordée à *Entreprise*, citée par *le Monde*, 17 juin 1964.

(6) G. Pompidou, discours à l'Assemblée des chambres de commerce et d'industrie, le 28 février 1969.

(7) Professeur G. Lasserre, *Au-delà du pseudo-intéressement*, « Libres Opinions », *le Monde*, 14 septembre 1967.

(8) Marcel Loichot, *Bagatelles pour un simulacre*, « Libres Opinions », *le Monde*, 25 août 1967.

(9) C. De Brie et P. Charpentier, *la Politique fiscale de la Vᵉ République*, Thèse polycopiée, Paris, 1972 (6 vol.).

Lire pages 8 à 12

P. 8-9. — **Etats-Unis : une habile organisation de l'évasion fiscale** (Frédéric Langer) ; **Grande-Bretagne : le refus de freiner une inégalité croissante** (Jim Kincaid).

Pour une nouvelle répartition des charges (Jacques Simon).

P. 10 à 12. — **Suède : effets limités de charges lourdement progressives** (Per Holmberg) ; **Europe : mobiliser l'opinion contre la régression sociale** (J. S.).

Réforme fiscale et révolution socialiste (Jean-Pierre Chevènement).

(Suite de la page 7)

La Ve République y a pourvu, mettant en place et consolidant un diptyque qui assure une ponction maximum au moindre coût. Deux impôts, T.V.A. et impôt sur le revenu, fournissent à eux seuls les deux tiers des rentrées fiscales, le reste se partageant entre une quarantaine de prélèvements. Cet équipement lourd, directement indexé sur les prix et les revenus, connaît une croissance spontanée et automatique au rythme de l'inflation et de l'augmentation des salaires. Il entretient la première, réduit les effets de la seconde. La productivité maximum de l'impôt est ainsi obtenue, en dépit des distorsions constatées.

Sur ce plan également, priorité est donnée à la rentabilité sur l'équité. Le système réserve au gouvernement un précieux atout. Débarrassé des demandes humiliantes de création ou de majoration d'impôts, le ministre des finances n'interviendra que pour proposer généreusement, avec un grand luxe de précisions, des allégements sans conséquences, ou tirer parti du battage organisé autour des « recettes de poche » prélevées sur la classe privilégiée, étant assuré que l'essentiel lui sera fourni autrement.

Aux ponctions effectuées pour le compte de l'Etat (environ 200 milliards) s'ajoutent celles des communes et des départements, les taxes parafiscales et les cotisations sociales (127 milliards). Au total, 340 milliards de francs pour 1972 (10). Le plus souvent présentée et comptabilisée séparément, cette masse forme un tout : le Prélèvement Obligatoire Global, qui chiffre le coût des interventions publiques et permet de mesurer la pression fiscale ; en moyenne 36,3 % du P.N.B. pour les années 1968-1970, contre 34 % en Allemagne, 36,6 % en Angleterre, 43 % en Suède, 27,9 % aux Etats-Unis *(11)*.

C'est la fonction des entreprises de servir d'intermédiaire pour la collecte de cette énorme masse ; elles en assurent les quatre cinquièmes, qu'elles prélèvent chaque année sur le contribuable anonyme : T.V.A., cotisations sociales, patente, taxes diverses... bientôt la quasi-totalité, lorsque l'impôt sur le revenu sera retenu à la source. Elles sont les fermiers généraux de notre époque, partageant avec l'Etat le pouvoir de lever l'impôt, facturant le service rendu en déduisant du bénéfice imposable les frais de gestion qu'elle entraîne, gardant les privilèges de la charge. Car les sommes ainsi prélevées sur d'autres sont laissées à la disposition de l'entreprise, sans intérêt, pendant un temps variable (un mois, un trimestre ou un an). A la limite, une société peut très bien, pendant trois mois, agir en Bourse ou spéculer sur la monnaie avec les cotisations de sécurité sociale retenues sur les salaires de ses employés.

L'univers fiscal du contribuable moyen est truqué. Les illusions dont on l'entretient le privent de toute possibilité de rencontre avec le réel. Entre les « bonne œuvres » fiscales du ministre des finances, les autocritiques absolutoires, les complaintes larmoyantes des groupes de pression, et le fumigène statistique dont on l'encense, la mythologie de l'impôt lui laisse peu de chances de comprendre ce qui lui arrive. Pour l'essentiel, chacun acquitte l'impôt sans le savoir, quotidiennement, en achetant les biens qu'il consomme, les services qu'il utilise. De 65 à 80 % du prélèvement global est ainsi assuré par l'intermédiaire de taxes et cotisations multiples.

Elles suivent toutes le même circuit anesthésiant : versées directement à l'administration par l'entreprise, intégrées dans les prix de tout ce qui est produit et commercialisé, répercutées sur le consommateur qui, chaque fois qu'il dépense 100 F, paie en moyenne 40 à 50 F d'impôts, taxes et cotisations diverses. Sans s'en apercevoir, ou presque. C'est un fait qu'il supporte sans douleur la chappe de plomb qui tombe sur lui tous les jours, mais gémit sous le poids de la plume fiscale qu'il doit porter trois fois par an au percepteur. (En moyenne chaque habitant paie 620 F d'impôt sur le revenu sur un prélèvement fiscal total de 6.600 F.)

Le paradoxe n'est qu'apparent. La mystification du contribuable rend possible son exploitation. Elle pèse d'autant plus lourd sur les ménages qu'ils consacrent une part plus importante de leur revenu à des dépenses de consommation, même de première nécessité. Comme l'a montré une étude du CREDOC (12), la pluralité des taux de T.V.A. n'apporte pratiquement aucun correctif. Comment pourrait-il en être autrement quand celle-ci taxe pareillement la SM Citroën et la 4L Renault, la robe de grand couturier et le bleu de travail, le caviar et le maquereau, et deux fois moins le séjour dans un palace de grand luxe que dans une pension de famille ?

Ainsi, la pression fiscale est la plus forte pour les revenus les plus faibles, décroît lorsque la part consacrée à l'épargne augmente, c'est-à-dire, en règle générale, lorsque le revenu s'élève. Proportionnel au prix, ne tenant pas plus compte de l'utilité de la dépense que de la situation sociale des personnes, ce formidable prélèvement est la réalité d'une fiscalité qui choisit ses victimes : petits retraités, modestes salariés, ouvriers, employés, cadres moyens chargés de famille.

L'impôt, en France, c'est l'impôt sur la consommation. L'iniquité de notre fiscalité tient d'abord au fait qu'il y tient une place beaucoup plus importante qu'ailleurs. Mais aussi à ce que, à l'autre extrémité, une minorité privilégiée a seule la possibilité d'y échapper. Elle ne s'en prive pas. Transformer les dépenses de consommation de ses dirigeants en charge d'exploitation, puis en élément du prix de revient, et les faire supporter intégralement par les autres consommateurs : telle est la voie royale du transfert légal de la charge sur les plus faibles. Car l'entreprise, *c'est-à-dire ses dirigeants*, puisqu'elle ne saurait consommer elle-même quoi que ce soit, est le client principal et exigeant des plus grands hôtels, des meilleurs restaurants, des trains de luxe, des premières classes d'avion, des bâtiments les plus modernes aux aménagements intérieurs somptueux, des « clubs-houses » de golf, abbayes rénovées, manoirs de chasse ou chalets de sports d'hiver où s'organisent séminaires, colloques et autres symposiums. Elle dispense aux cadres méritants, suivant leur place dans la hiérarchie, quelques faveurs et leur *entrouvre les portes de* l'Eden : émarger aux frais généraux.

Le bon peuple pense que tous ces fastes sont le fait de riches privilégiés qui dilapident ainsi une fortune plus ou moins bien acquise ; il ne se croit pas concerné, ce en quoi il a tort. C'est lui qui paie la facture. Tout sera transformé en charges, déduites du bénéfice imposable et transféré dans les prix. Quel locataire sait que son loyer contient une fraction du prix de la moquette moelleuse, des vitres fumées, de la climatisation, du mobilier *design* qui donnent au bureau de 50 mètres carrés du promoteur de son modeste appartement de banlieue, le standing qui manque précisément à son trois pièces ? Pour les responsables et dignitaires de l'Etat, les grands commis et hauts fonctionnaires, on arrive au même résultat par des voies plus courtes. Comme le remarquait Gaston Jèze, il y a près d'un demi-siècle, *« la classe sociale qui a le pouvoir politique tend à échapper à l'impôt »*. Allégés de certaines dépenses et de la charge qui s'y rapporte, ses revenus trouvent meilleur emploi à tirer profit des avantages accordés à l'épargne et au capital.

Le reste de la fiscalité joue un rôle secondaire. L'impôt sur le revenu représente moins de 5 % du revenu brut des ménages, 10 % du prélèvement global. Il est deux fois plus élevé en Allemagne et aux Pays-Bas, deux fois et demi en Suisse, en Angleterre, trois fois aux Etats-Unis ou en Suède. Au niveau où il se trouve en France, il est donc incapable de corriger la situation d'ensemble, quand bien même il serait équitablement réparti. Ce n'est pas le cas. Il suffit de lire le rapport du Conseil des impôts (13) pour s'en convaincre.

Privilégiant le capital par la quasi-exonération des plus-values, le prélèvement libératoire, l'effet réducteur de l'avoir fiscal, celui des déductions ouvertes aux revenus fonciers ; sous-évaluant les revenus des agriculteurs d'autant plus qu'ils sont plus élevés, incapable d'appréhender correctement ceux de nombreuses professions commerciales et libérales, l'impôt sur le revenu est surtout l'impôt de ceux dont les revenus sont déclarés par des tiers, essentiellement des salariés, cadres moyens et supérieurs. Encore que, pour les mieux payés, les indemnités diverses, les abattements et déductions forfaitaires, le jeu du quotient familial réduisent les bases d'imposition et l'effet de la progressivité.

Un dirigeant salarié, marié, deux enfants, payait en 1973 au maximum 17 % d'impôt sur le revenu si sa rémunération était de 150 000 F, 27 % si elle était de 300 000 F. Nettement moins s'il avait des revenus du capital et s'il savait se débrouiller, ce qui est souvent le cas. Car la fraude, avant d'être industrialisée (14), est artisanale. Ultime préoccupation d'un certain nombre de nantis, raison sociale d'activités qui la fabriquent et la vendent à toutes sortes d'entreprises, *elle coûte très cher aux autres* contribuables. Traditionnellement tolérée et pratiquée en toute impunité, elle est depuis peu dénoncée et réprimée au rythme d'« affaires » où se côtoient, entre autres, gens du milieu, fonctionnaires corrompus et dirigeants de sociétés respectables.

Il reste que le faible effet correctif du seul impôt qui ait quelque prétention à l'équité est pratiquement annulé par celui, exactement inverse, des cotisations sociales, en particulier des retenues sur salaires dont le montant est d'ailleurs plus élevé (27,5 milliards de francs en 1972). On retrouve là le visage familier d'une fiscalité qui légalise l'injustice. C'est ainsi que, par l'effet du plafonnement, le taux passe de 6,5 % pour un salaire de 10 000 F à 1,5 % pour un salaire de 200 000 F. Lorsque le revenu est multiplié par vingt, le taux de la cotisation est divisé par quatre. Rien ne peut justifier une inégalité aussi délibérément instituée et dont sont victimes les petits salariés.

On peut se persuader que la croissance prime l'équité, que l'inégalité est relative et tient surtout aux effets d'une fraude trop répandue, aux difficultés d'intégrer dans le système certaines catégories professionnelles, que les avantages accordés aux entreprises ou à l'épargne sont nécessaires à un développement économique qui profite à tous ; estimer que M. Giscard d'Estaing fait ce qu'il peut pour *« réconcilier les Français avec l'impôt »*.

Croire cela, c'est nier la réalité d'une politique rationnelle d'exploitation et de mystification qui impose à la masse des contribuables de payer le prix de la concentration capitaliste sur laquelle une caste privilégiée, qui en tire profit, fonde son pouvoir.

CHRISTIAN DE BRIE.

(10) Rapport sur les Comptes de la nation 1972, Imprimerie nationale.
(11) *Observateur de l'O.C.D.E.*, décembre 1972.
(12) J. Kende avec la collaboration de J. Desce. Etude des effets différentiels sur la consommation, réalisée pour le compte du commissariat au Plan. CREDOC 1971.
(13) Conseil des impôts, Rapports au président de la République, 1972 et 1974.
(14) J. Cosson, *les Industriels de la fraude*, Le Seuil.

CLANDESTINE PUBLICITÉ

Tout contribuable français peut désormais connaître le montant d'impôt sur le revenu payé par chacun de ses concitoyens. Le Parlement en avait décidé le principe en 1959. Grâce à la vigilance des gouvernements successifs, la loi, expression de la volonté populaire, est entrée en application dès le... 1er juillet 1974.

Quelques conditions sont exigées. Les listes nominatives sont visibles, non dans les mairies comme il était prévu à l'origine, mais aux Directions départementales des impôts, et seulement par les contribuables du ressort. Le curieux doit justifier son identité et sa résidence fiscale ; ensuite, s'armer de patience, le classement des listes n'étant évidemment pas alphabétique. S'il parvient, malgré tout, à trouver ce qu'il cherche, il doit savoir que la loi sur la publicité des impositions interdit formellement... toute publicité. La diffusion, par tout moyen, de toute indication se rapportant à toute personne nommément désignée est punie d'une amende égale au montant des droits divulgués, sans préjudice d'une amende pénale et d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans (art. 1772 du C.G.I.).

C'est un pistolet dans le dos, les mains en l'air face au mur, que les Français vont désormais pouvoir s'informer sur les impôts de leurs concitoyens. Une mesure destinée surtout à réprimer les révélations sur l'inégalité des charges fiscales qui ont sensibilisé l'opinion au cours des dernières années. De l'anti-publicis : un modèle d'hypocrisie. Cela étant, la visite vaut le déplacement (1). Les listes sont le reflet déformé et amplifié des inégalités de revenus. La salle des glaces du musée Grévin.

C. B.

(1) A Paris : Direction des services fiscaux, bureau de la publicité, 40, rue du Louvre, 1er étage, porte 57.

Etats-Unis : une habile organisation de l'évasion fiscale

Des exemptions légales et l'art de taxer sans risques les plus-values

Par FREDERIC LANGER

LE système fiscal américain est plus démocratique que celui de la plupart des pays européens en ce sens que 70 % des recettes du gouvernement central proviennent des impôts directs, dont le taux est progressif, contre 31 % en France par exemple. Mais les Américains sont loin d'être égaux devant la loi fiscale. Après M. Richard Nixon, M. Nelson Rockefeller s'aperçoit qu'il a omis de payer au fisc quelque 800 000 dollars d'impôts... (1). Même sans parler de fraude, le code des impôts américain ouvre à l'évasion fiscale de nombreuses portes, particulièrement larges pour les revenus les plus élevés.

Dans un livre qui eut un grand retentissement aux Etats-Unis, *le Viol du contribuable, ou pourquoi vous payez plus et les riches moins* (2), Philip M. Stern s'est attaché à décrire ces possibilités d'évasion fiscale et à mesurer l'importance des ressources qui échappent ainsi chaque année au fisc. Selon lui, les Américains disposant d'un revenu supérieur à 100 000 dollars par an (moins de 1 % des contribuables) s'attribuent 14,7 % du total en valeur des diverses exemptions autorisées par la loi. Ceux qui ont un revenu inférieur à 10 000 dollars (47 % de la population) ne profitent de cette manne qu'à concurrence de 10 %. Les 14,7 % d'impôt omis par les plus riches équivalent à environ 11,4 milliards de dollars, soit trente-quatre fois ce que le gouvernement fédéral dépense pour la recherche sur le cancer et quarante-huit fois ce qu'il dépense pour les constructions d'hôpitaux.

Grâce à ces échappatoires, sept cent soixante et une familles gagnant plus de 100 000 dollars par an (dont cinquante-six familles gagnant plus de 1 million de dollars) n'ont pas payé un « cent » d'impôt en 1969. Cette situation fut dénoncée par le secrétaire au trésor de l'époque, M. Joseph Barr, qui se démit de ses fonctions. Le pays s'émut, le Congrès aussi et promulgua le Tax Reform Act de 1969, entré en vigueur en 1971. Le nombre des familles dont le revenu dépassait 100 000 dollars et qui ne payèrent pas d'impôt *en 1971* descendit

(1) La fortune des quatre-vingt-quatre membres de la famille Rockefeller s'élève à 1 034 millions de dollars, selon une déclaration de M. R. Dillworth, conseiller financier numéro un de la famille, devant un comité de la Chambre des représentants. *(The Times*, décembre 1974.)
(2) *The Rape of the Taxpayer*, Random House, New-York, 1972, 483 p., 10 dollars.

Pour une nouvelle répartition des charges

Par JACQUES SIMON *

LA C.F.D.T. élabore sa politique fiscale en conformité avec les objectifs généraux qu'elle s'est fixés et selon l'esprit qui anime la lutte qu'elle mène chaque jour au sein d'une société capitaliste. Elle a donc été amenée à classer ses positions en les ventilant entre le court terme et un terme plus éloigné. Mais, en fait, depuis l'élection présidentielle, l'arrivée de la gauche au pouvoir revêt l'aspect d'une hypothèse plausible, ce qui atténue le contraste au niveau des moyens, et peut amener à prendre en considération des solutions qui auraient pu, jusqu'alors, être considérées comme quelque peu futuristes.

L'utilisation des ressources budgétaires résulte d'un choix politique fait par le gouvernement, accepté par le Parlement. Elles ne doivent pas être mises au service de la seule classe dominante. On admet que chacun participe à l'acte de solidarité nationale que constitue le paiement de l'impôt. Mais cette charge doit être répartie proportionnellement aux possibilités de chacun pour qu'il y ait solidarité effective.

Les prises de position sur les problèmes fiscaux ne peuvent être simplistes. Quand on se prononce pour un effort en faveur des équipements collectifs, la contrepartie de cet accroissement se trouvera dans le financement public, donc dans l'accroissement du budget de l'Etat. Dès lors, on ne peut demander une diminution globale de la pression fiscale sans risquer de voir confier les investissements les plus rentables au secteur privé.

Ceci posé, force est de constater que les lois de finances votées successivement depuis l'avènement de la Ve République ont contribué à créer un système fiscal très complexe et défavorable aux salariés. La C.F.D.T. dénonce ce système qui est injuste, inefficace et compliqué.

Le régime fiscal actuel se caractérise par un désavantage des catégories les plus défavorisées, celles dont les revenus sont modestes mais exactement connus dans leur presque totalité, ponctionnés par l'impôt sur la consommation et par l'impôt sur le revenu. Il faut donc obtenir une meilleure répartition de la pression fiscale par :

— Une diminution de l'impôt sur la consommation ;

— Une réforme de l'impôt sur le revenu tendant à moins imposer les petits revenus et à augmenter l'imposition des gros revenus ;

— Une plus large imposition des revenus tirés du capital.

Les résultats attendus de ces réformes seraient d'ailleurs très imparfaits si l'on n'obtenait parallèlement une véritable sanction de la fraude fiscale. En effet, le caractère de classe de la fiscalité est renforcé par le fait que les revenus salariaux sont soumis à l'impôt dans leur quasi-totalité, alors que 27 % des revenus fonciers, 56 % des bénéfices industriels et commerciaux et 77 % des revenus agricoles échappent en fait à toute imposition (données du rapport du Conseil national des impôts, 1972).

Il s'agit donc d'obtenir :

— La suppression des textes qui permettent légalement de soustraire à l'impôt certains revenus, d'en diminuer le taux d'imposition, ou de ristourner aux commerçants et artisans une fraction de l'impôt qu'ils ont collecté ;

— Une véritable recherche de la fraude fiscale qui soit accompagnée (car là est le problème) d'une rigoureuse répression des fraudeurs.

L'utilisation des rentrées budgétaires de l'Etat reflète aussi la politique du gouvernement. En ce domaine, on retrouve la préoccupation majeure de favoriser le capital : ce sont, par exemple, les investissements collectifs utiles pour l'industrialisation qui sont servis les premiers. De plus, l'ensemble des institutions collectives (santé, éducation...) fonctionne souvent de telle manière que ce sont les classes sociales les plus favorisées qui en tirent le plus gros profit. La politique de la C.F.D.T., en matière de fiscalité, a donc à la fois :

— Des objectifs de politique fiscale ;

— Des objectifs en matière de politique budgétaire qui s'articulent directement sur les revendications en matière de santé, d'éducation, de formation, de transports en commun, etc.

Consommation et déductions

CE sont les objectifs de politique fiscale qui sont présentés ici.

En ce qui concerne les IMPOTS A LA CONSOMMATION, à long terme la Confédération revendique la diminution des taux ainsi que leur rapprochement en vue d'en réduire le nombre, de manière à aboutir à un redéploiement de la charge fiscale plus conforme à la justice. La nécessité de prendre en considération des situations conjoncturelles et la poursuite de travaux communs avec la C.G.T., au niveau de nos deux fédérations des finances, ont pu nous amener à avancer, à court terme, des objectifs plus limités : suppression de la T.V.A. sur les produits de large consommation, taux réduit pour les biens et services à caractère social, extension du taux majoré à tous les biens et services de caractère somptuaire.

En ce qui concerne l'IMPOT SUR LE REVENU, nous souhaitons l'institution, tout d'abord, d'une authentique publicité des bases d'imposition, c'est-à-dire des revenus réels, mesure susceptible de réprimer la fraude et l'évasion fiscale. Le principe de l'imposition au nom du chef de famille doit comporter des exceptions pour permettre aux foyers qui le souhaitent de déclarer séparément les deux revenus. Les traitements et salaires doivent bénéficier d'un régime différencié :

— A cause de la fraude existant dans les autres catégories ;

— A cause de la source de ces revenus qui représente une usure humaine, en ce sens incomparable avec le revenu procuré par un capital matérialisable.

L'abattement de 20 % différencie les salariés des autres catégories de redevables soumis à l'impôt sur le revenu. Il faut donc maintenir cet avantage dans le présent et combattre toute tentative patronale ou gouvernementale tendant à rapprocher le régime des autres catégories de celui des salariés. Les présidents-directeurs généraux ne doivent pas être reconnus comme étant des salariés.

Nous souhaitons serrer de près les FRAIS PROFESSIONNELS. Pour cela, nous préconisons une piste : remplacer le système forfaitaire de 10 % par une déduction de frais réels. Pour le moment, nous revendiquons une déduction de 15 % au lieu de 10 %.

Les DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES, qui

* Secrétaire confédéral de la C.F.D.T.

à trois cent quatre-vingt-quatorze... Mais le Tax Reform Act créait en même temps de nouvelles échappatoires. C'est ainsi que l'ancien directeur des studios de la Metro Goldwyn Mayer à Hollywood, M. Louis B. Mayer, bénéficia des dispositions particulièrement complexes et exclusives de l'article 1240 qui lui permirent d'obtenir 2 millions de dollars de déductions d'impôt. A la vérité, cet article avait été rédigé spécialement pour lui, grâce à l'appui de quelques élus compréhensifs. L'avantage de telles relations n'est évidemment pas à la portée du contribuable ordinaire... En outre, le manque à gagner qui résulte, pour le fisc, de ces exemptions se traduit par une plus lourde imposition des contribuables qui ne peuvent s'en prévaloir, c'est-à-dire, aux Etats-Unis comme ailleurs, des salariés dont le revenu est intégralement déclaré par leurs employeurs. Le traitement fiscal privilégié dont bénéficient les plus-values est un bon exemple de cette injustice.

Les plus-values réalisées par la vente d'un actif (actions, immeubles, terrains...) sont imposées à un taux particulier, ne dépassant pas 35 %. Ainsi, un individu que ses revenus placent dans la tranche la plus élevée du barème fiscal (taux applicable : 70 %) ne paie que 35 dollars d'impôt s'il réalise une plus-value de 100 dollars, au lieu des 70 dollars qu'il devrait acquitter si les plus-values étaient considérées fiscalement comme les autres revenus. Il bénéficie donc, dans ce cas, d'un avantage fiscal, ou économie d'impôt, de 35 dollars.

Appliquant ce mode de calcul à l'ensemble des contribuables américains, Philip Stern montre que le système de taxation des plus-values favorise grandement les familles les plus riches. Ce résultat est atteint de la manière suivante : d'une part, seuls les riches touchent de substantielles plus-values (*voir tableau I*) ; d'autre part, plus une famille est riche, plus la part de son revenu provenant de plus-values est importante (*voir tableau II*) ; ainsi, les familles disposant d'un revenu annuel supérieur à 1 million de dollars « reçoivent » 641 000 dollars par an sous forme d'économies d'impôt, alors que les familles dont le revenu est compris entre 5 000 et 10 000 dollars (ce qui correspond au revenu d'un ouvrier moyen) ne « reçoivent » que 8 dollars par an (*voir tableau III*). Les statistiques sur lesquelles s'appuient ces constatations sont celles des autorités fiscales américaines.

En conséquence, si un millionnaire réalise une plus-value supplémentaire, celle-ci diminuera son taux global d'imposition, puisqu'elle sera taxée à un taux plus faible que ses autres revenus. Par contra, si un ouvrier fait des heures supplémentaires, le revenu additionnel qu'il recevra peut le faire passer dans une « tranche » supérieure du barème fiscal. S'il ne s'agit pas d'un ouvrier mais, par exemple, d'un cadre se trouvant déjà dans la tranche des 35 %, le revenu additionnel découlant par exemple d'une promotion, sera davantage imposé que la plus-value du millionnaire. Le système fiscal américain repose donc sur le principe que le travail de l'argent doit être mieux rémunéré que le travail des hommes.

En outre, les plus-values réalisées sur des biens provenant d'un héritage ne sont pas imposées du tout. Le code fiscal américain considère en effet que le prix d'achat d'un bien, pour celui qui en hérite, est la valeur de ce bien à la date de la mort de son précédent propriétaire. L'avantage considérable de cette disposition particulière, pour ceux qui en bénéficient, apparaîtra à propos de l'exemple suivant. Supposons qu'un paquet d'actions de General Motors, acheté en 1913 pour 5 millions de dollars, vaille aujourd'hui 105 millions de dollars. Si son propriétaire le vend, il réalise une plus-value de 100 millions de dollars, sur laquelle il paiera 35 millions de dollars d'impôt. Par contre, s'il lègue en mourant ce paquet d'actions à son épouse, celle-ci est considérée par le fisc comme l'ayant « acheté » 105 millions ; elle pourra donc le vendre aussitôt pour 105 millions sans réaliser fiscalement de plus-value, donc sans acquitter l'impôt sur la plus-value.

Certes des droits de succession devraient être versés précisément sur les 105 millions que valent les actions à la mort de leur propriétaire et non pas sur les 5 millions qu'elles valaient au moment où celui-ci les a achetées. Mais le fisc est loin de récupérer en droits de succession ce qu'il laisse échapper d'impôt sur la plus-value. Car il est très facile de ne pas payer de droits de succession. La manière la plus simple consiste, pour l'actionnaire avisé que nous avions pris en exemple, à léguer la moitié de son paquet d'actions à son épouse, puisque la législation américaine exempte de droits successoraux la moitié du patrimoine si cette moitié est léguée au conjoint de la personne décédée. L'autre moitié peut être versée à une fondation ou à une institution charitable, dont l'épouse du défunt peut d'ailleurs être administrateur, également sans verser d'impôt.

Par l'effet de cette seule disposition, le Trésor américain perd chaque année 4,5 milliards de dollars. Si l'on y ajoute le manque à gagner provenant de la sous-imposition des plus-values réalisées par des personnes vivantes, on aboutit à la somme colossale de 14 milliards de dollars qui échappent annuellement au fisc. Et Philip Stern de rappeler que le président Nixon avait usé de son droit de veto pour empêcher que le Congrès n'adopte une loi sur l'éducation prévoyant des dépenses égales au tiers de cette somme, sous le prétexte que cette loi était « inflationniste ».

Pour mettre fin à une injustice aussi flagrante, Philip Stern propose d'en revenir au principe constitutionnel selon lequel l'impôt doit être assis sur la faculté contributive des citoyens, et que *« 1 dollar est 1 dollar »* quelle que soit la source dont il provient. Taxées comme le revenu ordinaire, les plus-values — étant par nature épisodiques — auraient tendance toutefois à pénaliser le revenu de l'année pendant laquelle elles ont été réalisées. Pour que les particuliers ne soient pas découragés de garder, par exemple, des actions en portefeuille pendant plusieurs années dans l'espoir de les revendre avec profit, Philip Stern propose que l'imposition des plus-values soit étalée sur plusieurs années (par exemple autant d'années que la période pendant laquelle les actions ont été détenues par leur propriétaire), tout en restant frappées du même taux que les autres revenus. En supprimant la possibilité d'évasion fiscale à la succession indiquée ci-dessus, on favoriserait en outre la mobilité du capital, alors que celui-ci est actuellement incité à rester dans une même famille de génération en génération. Les ressources supplémentaires considérables ainsi dégagées pour le Trésor permettraient entre autres d'alléger le fardeau fiscal total et d'en modifier la répartition. Celle-ci est en effet très inégale, puisque la fiscalité pèse surtout sur les couches de la population les plus pauvres (*voir tableau IV*).

FREDERIC LANGER.

TABLEAU I

Les familles riches touchent d'importantes plus-values...

Revenu familial annuel (en dollars)	Nombre de contribuables en % du total	Part du total des plus-values (cumulée)
— plus de 200 000	0,02 %	27,8 %
— plus de 100 000	0,1 %	37,7 %
— plus de 50 000	0,6 %	49,9 %
— plus de 25 000	2,9 %	64,5 %
— plus de 10 000	31,9 %	87,1 %
— (moins de 10 000)	(68,1 %)	(12,9 %)

TABLEAU II

...d'autant plus fortes que leurs revenus sont plus élevés...

Revenu familial annuel (en dollars)	% des contribuables déclarant des plus-values	Part de leur revenu provenant de ces plus-values
— moins de 5 000	4,5 %	1,9 %
— entre 10 000 et 15 000	14 %	2,4 %
— entre 50 000 et 100 000	55,3 %	15,6 %
— 1 million et plus	90,9 %	82,1 %

TABLEAU IH

...et sont favorisées par le système de taxation.

Revenu familial annuel (en dollars)	Avantage fiscal annuel moyen résultant de la sous-imposition des plus-values
— plus de 1 million	641 000
— entre 500 000 et 1 million	165 000
— entre 100 000 et 500 000	23 000
— entre 20 000 et 25 000	120
— entre 15 000 et 20 000	55
— entre 5 000 et 10 000	8
— entre 3 000 et 5 000	1

TABLEAU IV

La fiscalité pèse surtout sur les couches les plus pauvres.

Revenu familial annuel (en dollars)	Taux du prélèvement fiscal total
— moins de 2 000	50 %
— 2 000/4 000	34,6 %
— 4 000/6 000	31 %
— 6 000/8 000	30,1 %
— 8 000/10 000	29,2 %
— 10 000/15 000	29,8 %
— 15 000/25 000	30 %
— 25 000/50 000	32,8 %
— plus de 50 000	45 %

N.B. — Le prélèvement fiscal considéré ici comprend les impôts des différents Etats aussi bien que l'impôt fédéral et les cotisations sociales ; il est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte des ressources reçues de l'Etat sous forme de pensions, allocations diverses, etc., qui ne sont pas non plus comptées dans le revenu.

Protection du patrimoine et inefficacité de la redistribution

Grande-Bretagne : le refus de freiner une inégalité croissante

Par JIM KINCAID *

LA plupart des Britanniques admettent aujourd'hui que la répartition des revenus et de la fortune est profondément inégale dans leur pays. L'impuissance du système fiscal à modifier cette répartition dans un sens plus égalitaire a fait l'objet depuis quelques années de nombreux débats.

C'est dans la répartition du patrimoine que l'inégalité est la plus flagrante. Les statistiques établies par les autorités fiscales indiquent que la tranche de 1 % des plus riches citoyens possède environ un tiers de la fortune personnelle totale du pays, et que les 10 % les plus riches en possèdent 75 %. A l'autre bout de l'échelle, la moitié la plus pauvre de la population se partage environ 10 % de la fortune personnelle totale.

Il n'existe que deux formes d'impôts sur la fortune en Grande-Bretagne. L'impôt sur le patrimoine (*« estate duty »*) est perçu au moment du transfert de la fortune, à la mort de son titulaire ; l'impôt sur les plus-values (*« capital gains tax »*) prélève une partie du bénéfice engendré par la vente d'un actif.

L'impôt sur le patrimoine est progressif. Son taux nominal peut atteindre un niveau très élevé : 75 % pour un patrimoine évalué à environ 1 million de livres sterling. Mais certaines échappatoires permettent facilement d'éviter de payer cet impôt. Tant et si bien que, dans les milieux comptables, l'impôt sur le patrimoine est considéré comme une forme de fiscalité *« volontaire »*. En effet, aucun impôt n'est dû sur la succession si les biens ont été transférés à un nouveau propriétaire plus de sept ans avant la mort du propriétaire initial. Les informations disponibles montrent que les riches ont fait un usage massif et croissant de ces dons *inter vivos*.

Une autre façon d'échapper au paiement de l'impôt sur le patrimoine consiste à diviser celui-ci en plusieurs parties, la gestion de chacune d'entre elles étant confiée à un mandataire spécialement désigné à cet effet (fidéicommissaire), chargé de verser les revenus du patrimoine et les plus-values à un ou plusieurs bénéficiaires désignés. Sur le plan fiscal, de tels fidéicommis, dont la création est discrétionnaire, ne sont pas considérés comme faisant partie du patrimoine transféré, au moment de la mort, à de nouveaux propriétaires.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, pendant l'année fiscale 1970-1971, la somme totale perçue par l'Echiquier (le ministère des finances britannique) au titre de l'impôt sur le patrimoine s'est élevée à un peu moins de 450 millions de livres. Or la valeur totale de la fortune personnelle en Grande-Bretagne s'est accrue de 16 millions de livres pendant la même année, selon des chiffres qui viennent d'être publiés par les autorités fiscales. Ainsi, l'impôt sur le patrimoine perçu sur les individus n'a prélevé qu'environ 2,8 % de la fortune personnelle *supplémentaire* engendrée pendant cette période.

La taxe sur les plus-values, introduite en 1965, est également inefficace. Depuis son application, elle n'a prélevé que 1/70 de l'augmentation en valeur de la fortune personnelle.

Ainsi, l'effet de freinage qu'on aurait pu attendre de l'impôt à l'égard de l'inégalité croissante dans la distribution de la fortune, ne s'est pas produit. Pourtant, le processus normal de la croissance économique aboutit à intensifier sans cesse la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité. Les plus grandes fortunes sont, pour l'essentiel, composées de biens dont la valeur tend à s'accroître rapidement (actions, terre). Par contre, le patrimoine dont dispose la moitié la plus pauvre de la société est dominé par des biens dont la valeur tend à diminuer avec le temps : automobiles, meubles et équipements ménagers, modestes avoirs liquides placés à des taux d'intérêt trop bas pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat due à l'inflation.

(Lire la suite page 10.)

* Enseignant à l'université de Leeds, auteur de *Poverty and Equality in Britain*, Ed. Penguin Books, « Pelican », Londres, 1973.

---

comportent *quatre-vingt-dix catégories (soixante-treize d'après l'article 83-3 du C.G.I. (Code général des impôts), plus dix-sept autres qui ont fait l'objet d'autres textes), ne correspondent pas à des frais justifiables en soi. Ce sont parfois des primes de pénibilité ou de risque. On pourrait envisager de suivre le Conseil des impôts et demander, dans l'immédiat, leur suppression de dix points, selon la méthode de l'écrêtement, tout en demandant que l'employeur supporte les frais de la suppression quand la déduction a le caractère d'une prime de risque, de pénibilité, etc.*

Les personnes exerçant une activité professionnelle devraient pouvoir déduire les frais de garde des enfants jusqu'à un plafond à fixer.

Il est nécessaire d'obtenir la prise en considération de la diminution de revenus qu'entraîne la cessation de l'activité professionnelle, les frais d'adaptation à une nouvelle situation et les frais médicaux inhérents à l'état de santé des personnes du troisième âge.

L'abattement de 20 % est spécial aux salariés. Il a été accordé pour mettre sur un pied d'égalité salariés et non salariés, les revenus de ces derniers n'étant pas exactement connus. On peut dire qu'il est accordé pour contrebalancer la fraude. Au moment de la réforme de l'impôt sur le revenu, la C.F.D.T. s'était déjà prononcée, au Conseil économique et social, pour porter immédiatement cette réfaction de 20 à 25 %.

Les CHARGES DEDUCTIBLES devront être revues : les rentes (pensions alimentaires) doivent toutes être déductibles jusqu'à un plafond à déterminer ; les frais entraînés par la charge effective d'ascendants doivent être déductibles.

Un barème à revoir

LE barème de l'impôt sur le revenu doit être revu. En outre, il devra être plus nuancé, comporter plus de tranches avec progressivité accrue dans les tranches supérieures.

Quant aux modalités tenant à la situation familiale, nous estimons que le QUOTIENT FAMILIAL actuel est injuste, d'où notre revendication de son remplacement par un abattement fixe sur le revenu net. Ces abattements pourraient être indexés sur le niveau des prix par exemple. On doit rechercher l'alignement de toutes les personnes seules chargées d'enfants mineurs ou d'enfants infirmes sur le régime fiscal des foyers normaux. Enfin, compte tenu de l'évolution de la société, il est souhaitable que les concubins notoires soient assimilés à un couple.

En ce qui concerne le recouvrement de l'impôt, la C.F.D.T. tient à distinguer la mensualisation de la retenue à la source. Dans certains cas, la mensualisation peut être favorable (quand, à une date donnée — celle du versement des tiers provisionnels — le total des sommes versées mensuellement est inférieur au montant versé des tiers provisionnels). Ce système est un système transitoire entre le paiement par tiers provisionnels et la retenue à la source. La C.F.D.T. s'est prononcée, notamment en 1969 au Conseil économique et social, contre tout système de retenue à la source. Cependant nous poursuivrons la réflexion sur ce point.

Taxer le capital

EN ce qui concerne l'IMPOT SUR LES SOCIETES, nous estimons nécessaire de revoir les dispositions techniques portant sur les amortissements, l'imposition des plus-values et la rémunération des dirigeants des sociétés. Un cadre général devrait d'abord fixer de façon légale les durées des amortissements linéaires. Nous exigeons en outre la réduction des taux de l'amortissement dégressif, dont le maximum doit être fixé à 20 % ou au double de l'annuité normale. Les bâtiments industriels doivent être exclus du bénéfice de ce type d'amortissement. Les immeubles, notamment à usage de bureaux, doivent être exclus du bénéfice de l'amortissement s'ils se trouvent dans une zone fortement urbanisée.

Nous demandons l'application stricte aux PLUS-VALUES de l'imposition dans les conditions de droit commun, en refusant toute possibilité d'étalement de cette imposition pour les plus-values à court terme. Les plus-values à long terme devraient être taxées au taux de 30 %. Toutes les plus-values sur cession de titres de placement doivent être considérées comme des plus-values à court terme. Il doit en être de même pour les plus-values réalisées sur la cession ou la concession de propriété industrielle.

La provision pour investissement doit être supprimée. Les autres doivent être au minimum limitées quant à leur montant pour éviter qu'elles constituent des réserves en franchise d'impôt.

Les dispositions existantes sur le contrôle des frais généraux doivent être rendues plus efficaces. Des mesures doivent être prises pour limiter les abus.

Les rémunérations attribuées aux dirigeants de sociétés exerçant un travail réel doivent être limitées. Elles constituent à l'heure actuelle de véritables provocations à l'égard de la majorité des salariés. Ces rémunérations ne devraient être déductibles des bénéfices imposables que dans la limite d'un plafond correspondant à x fois le SMIC.

Il faut mettre fin au régime qui soustrait purement et simplement à l'impôt sur les sociétés les bénéfices réalisés par certains types de sociétés (exemple : les sociétés immobilières de gestion).

En période d'inflation, on pourrait rétablir un prélèvement exceptionnel sur les profits réalisés par les banques et les établissements de crédit. Rappelons qu'un tel prélèvement a été institué dans le passé quand, par suite de la hausse du taux d'escompte, ces établissements ont vu augmenter leurs bénéfices de façon considérable.

Sans négliger pour autant les améliorations que, dans le cadre du régime actuel d'imposition des bénéfices, il est possible d'apporter à l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, nous avons été amenés, lors des débats sur le financement du VIIe Plan qui se sont déroulés à la section des finances du Conseil économique et social, à nous prononcer pour l'instauration d'un impôt minimal sur le capital des sociétés.

En nous déterminant de la sorte, nous restons dans la ligne que, traditionnellement, nous préconisions : l'imposition globale et permanente du capital, visant par là aussi bien les fonds sociaux que les patrimoines des personnes physiques.

Réprimer l'évasion et la fraude

CERTES, la loi de finances pour 1974 comporte un article 22 aux termes duquel « les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties, à compter de 1974, à une imposition forfaitaire annuelle d'un montant de 1 000 F ». *Il est bien évident que ces dispositions ne constituent qu'un premier pas dans la voie que nous préconisons de suivre.*

En ce qui concerne l'ÉVASION FISCALE, la FRAUDE et les avantages accordés purement et simplement par le législateur, nous demandons la suppression des textes permettant l'évasion fiscale, et la vérification systématique, approfondie et exemplaire des entreprises sans que les agents chargés de cette mission se voient imposer la notion de cadence qui ne peut que nuire au résultat. Cela doit être inclu dans une véritable politique de contrôle fiscal. Cela implique aussi que l'on ne donne pas seulement des moyens théoriques à la Direction générale des impôts. L'action menée par cette dernière ne doit pas conduire seulement à donner en pâture à l'opinion publique des exemples spectaculaires. Elle doit aller jusqu'au bout de ses investigations et de la répression dans toutes les affaires.

JACQUES SIMON.

(Suite de la page 9.)

Aujourd'hui, moins de 5 % des recettes de l'Etat proviennent des formes directes de taxation de la fortune décrites ci-dessus. L'effet redistributif du système fiscal dépend donc presque entièrement de l'impôt direct sur le revenu, et de l'impôt indirect sur la dépense.

En fait cette redistribution est limitée, en premier lieu, par le fait que le système fiscal britannique repose en grande partie sur l'imposition des dépenses de consommation et sur les cotisations sociales des travailleurs. La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.), introduite au moment de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, frappe au taux de 10 % un grand nombre de biens de première nécessité. Les cotisations sociales, quant à elles, ont une incidence particulièrement régressive. Un travailleur dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale verse 7 % de ce revenu au titre des cotisations sociales ; si son revenu était le double de celui de la moyenne des Britanniques, il n'en verserait que 3 %.

Principale source des recettes de l'Etat, l'impôt direct sur le revenu incarne aussi l'aspect le plus progressif du système fiscal. Il peut en effet atteindre un taux maximum de 75 %. Pourtant, même dans ce domaine, la progressivité de l'impôt est limitée par un certain nombre de facteurs. La charge de famille exonère d'impôt la première tranche de revenu. En outre, au-delà de ce plafond hors-taxe, l'impôt est appliqué au taux uniforme de 30 %. Et ce plafond est fixé à un niveau remarquablement bas. Ainsi, un homme marié, père de deux enfants, paiera 30 % d'impôt sur la partie de son revenu excédant un peu moins de la moitié du salaire industriel moyen.

Au-delà, le taux uniforme de 30 % n'est pas augmenté tant que le revenu n'atteint pas un niveau très élevé. En 1970-1971, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, les personnes gagnant entre dix et vingt fois plus que la moyenne nationale n'ont versé au titre de l'impôt direct que 36 % de leur revenu brut.

Une des caractéristiques du système fiscal britannique réside dans l'avantage énorme qu'il procure aux hauts revenus. Mari, femme et enfants peuvent faire l'objet de déclarations séparées, chacun étant donc imposé à un taux inférieur. Cette opération est particulièrement facile à réaliser en ce qui concerne les revenus de l'investissement ; bien que ceux-ci profitent à la famille tout entière, ils peuvent être répartis entre chacun de ses membres, considérés sur le plan fiscal comme des individus isolés.

RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT FISCAL TOTAL (1972)

Les hauts revenus sont privilégiés par rapport à la moyenne

Revenu hebdomadaire	Prélèvement
— Moins de 8 livres ..	23 %
— Moins de 11 » ..	25 %
— Moins de 16 » ..	28 %
— Moins de 23 » ..	30 %
— Moins de 34 » ..	33 %
— Moins de 50 » ..	34 %
— Moins de 72 » ..	34 %
— Plus de 72 livres	35 %
— *MOYENNE*	33 %

Source : *Economic Trends*, novembre 1973, page IX.

Le manque de progressivité du système fiscal britannique est démontré par les résultats de l'enquête officielle qui, chaque année, a pour but d'évaluer l'incidence de la fiscalité sur les différentes catégories de revenus. La définition de l'impôt retenue par cette étude est extensive. Elle inclut notamment les taxes locales (très régressives), aussi bien que l'impôt perçu par le gouvernement central. Les résultats de cette enquête pour l'année 1972 sont repris dans le tableau ci-contre. Il s'agit des chiffres les plus récents. On peut constater que les personnes appartenant à la catégorie de revenus la plus élevée distinguée par l'enquête ont versé 35 % de leur revenu au titre de l'impôt, soit 2 % de plus seulement que la moyenne du taux de prélèvement fiscal pour tous les contribuables pris ensemble. Si des chiffres séparés étaient disponibles pour des catégories de revenus encore plus élevées, on constaterait sans doute une hausse plus marquée de ce taux. Mais la catégorie de revenus la plus élevée qui figure dans le tableau gagne déjà au moins le double du revenu national moyen.

A l'autre bout de l'échelle, il est clair que le fardeau fiscal pèse très lourdement sur les contribuables dont le revenu est — c'est le moins qu'on puisse dire — très bas. La catégorie la plus pauvre, en particulier, composée principalement de retraités touchant de modestes pensions, a perdu par l'impôt près du quart de son revenu de misère.

JIM KINCAID.

Au-delà de la redistribution des revenus par l'impôt

SUÈDE : effets limités de charges lourdement progressives

Par PER HOLMBERG *

LA politique de redistribution des revenus en Suède est caractérisée depuis quarante ans par des interventions multiples, débordant largement le domaine de la seule fiscalité. Il faut souligner, de manière générale, que la redistribution obtenue par le seul moyen de la fiscalité peut se révéler inefficace ou même avoir des effets contraires sans l'appui d'autres mesures redistributives. En revanche, la politique fiscale peut avoir deux effets sur la redistribution des revenus. Un effet direct, la réduction des différences de revenu disponible et de fortune au sein de la population, et un effet indirect, la création d'une marge de manœuvre socio-économique permettant des interventions accrues de l'Etat, notamment en faveur des catégories de la population disposant de faibles ressources.

Le secteur public en Suède recouvre trois réalités distinctes : l'Etat, les municipalités (vingt-quatre régions, deux cent soixante-dix-huit communes « primaires ») et le système d'assurances sociales. En 1973, les citoyens ont versé en impôts, droits et cotisations sociales les sommes suivantes :

— 51,7 milliards de couronnes (c.s.) (1) à l'Etat, dont 13,8 milliards ont été transférés aux municipalités et 7,8 au système d'assurances sociales sous forme de subventions de l'Etat ;

— 38,1 milliards de c.s. aux municipalités, dont 1,2 ont été transférées au système d'assurances sociales sous forme de subventions des municipalités ;

— 23 milliards de c.s. au système d'assurances sociales.

Ces trois sommes prises ensemble ont représenté 51 % du produit national brut (P.N.B.) suédois. Un tiers de ce total a été reversé en monnaie aux citoyens sous forme de transferts sociaux, et les deux tiers restants ont été utilisés pour la consommation et l'investissement du secteur public. Depuis le début des années 50, les impôts municipaux ont augmenté beaucoup plus vite que les impôts d'Etat, et les subventions de l'Etat aux municipalités ont également augmenté, particulièrement en faveur des municipalités à faibles ressources. Pendant la même période, le système d'assurances sociales a lui aussi connu une expansion très rapide, particulièrement le secteur des retraites obligatoires. La part des individus assurés dans le total des contributions aux assurances sociales a diminué. A partir de 1976, les contributions des salariés seront entièrement à la charge des employeurs.

Les impôts directs sur le revenu et la fortune ont fourni un peu moins de 40 % du revenu de l'Etat en 1973, le reste provenant des impôts indirects, des bénéfices des entreprises publiques et des droits et taxes divers. Pour le revenu des municipalités, ces chiffres ont été respectivement de 70 % et de 30 %. Ainsi, si l'on ne tient pas compte du système d'assurances sociales, environ 50 % du revenu du secteur public est actuellement financé par l'impôt direct. Ce pourcentage est en augmentation constante depuis plusieurs décennies.

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques et des sociétés forme l'essentiel de l'impôt direct. Comme le montre le TABLEAU I, le barème des taux de l'impôt perçu par l'Etat est fortement progressif, alors que celui des municipalités ne l'est que faiblement. Le poste le plus important des impôts indirects est représenté par la taxe générale sur la valeur ajoutée, dont le taux actuel est d'environ 16 %. Toutefois, certaines taxes spécifiques, notamment celles qui frappent l'alcool, le tabac, les automobiles, l'énergie, ont un rendement pour l'Etat presque aussi important que la taxe sur la valeur ajoutée. Les impôts indirects en tant que tels semblent avoir un effet régressif sur la répartition des revenus. Mais cet effet est corrigé dans une certaine mesure par le fait que, depuis 1972, le prix de la plupart des produits alimentaires de première nécessité a fait l'objet de subventions gouvernementales — environ un quart du revenu de la T.V.A. étant employé à cette fin.

Les estimations les plus récentes de la « fortune nationale » de la Suède, en termes d'actifs physiques, indiquent que le secteur public en possédait en 1970 environ 33 % (les biens de consommation durables autres que les logements ne sont pas compris dans cette estimation). En 1950 cette proportion était d'environ 20 %. Si l'on y ajoute les actifs détenus par les coopératives de producteurs, de consommateurs, et les coopératives de logement, qui jouent un rôle relativement plus grand en Suède que dans la plupart des autres pays occidentaux, le secteur de « propriété collective » ainsi constitué détient actuellement environ 40 % de la fortune et de la propriété nationales.

Environ 60 % des actifs physiques de la Suède sont donc possédés par des individus, directement ou indirectement (sous forme de sociétés par actions). Un ménage sur deux ne possède d'autre fortune que des biens de consommation durable. Les quelque 5 % des ménages dont la fortune privée dépasse la limite inférieure à partir de laquelle cette fortune est taxée (150 000 C.S.) possèdent environ 50 % de la fortune de l'ensemble des ménages. Une enquête réalisée en 1968 a montré que la concentration de la richesse et de la fortune en Suède n'a pas diminué depuis la guerre mondiale.

La fortune privée est sujette à un impôt annuel ainsi qu'à une série de taxes quand les biens qui la composent sont vendus, donnés ou transmis par héritage. L'impôt annuel sur la fortune a fourni à l'Etat en 1974 un revenu d'environ 650 millions de C.S. Son barème est indiqué dans le TABLEAU II.

Au moment de la vente de terrains, d'immeubles et d'actions, une taxe est prélevée sur ces transactions, au taux actuel de 1 %, procurant à l'Etat un revenu d'environ 400 millions de C.S. par an. L'impôt sur les successions et les donations met en œuvre un barème de taux assez complexe en fonction de la nature des liens familiaux qui unissent les personnes en présence. En 1974 il a rapporté à l'Etat environ 300 millions de C.S. Au total, la taxation sur la fortune procure donc à l'Etat un revenu de 1 350 millions de C.S. par an actuellement, soit 2 à 3 % des ressources fiscales de l'Etat et environ 0,33 % de l'ensemble de la fortune privée du pays.

Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreuses propositions ont été faites pour une plus lourde taxation de la fortune, et cette question a été maintes fois débattue. Les arguments présentés concernaient l'effet redistributif de ces mesures. C'est principalement et surtout en raison de l'impact négatif qu'elles auraient sur l'épargne, l'investissement

(1) 1 couronne suédoise (1 c.s.) = 1,06 F (septembre 1974).

* Enseignant à l'université de Stockholm, ancien secrétaire général de la commission du gouvernement suédois sur les faibles revenus (1967-1971), ancien conseiller économique de la Fédération syndicale LO (1955-1965), auteur de *Travail et salaires en Suède* et de *Pouvoir et impuissance*.

TABLEAU I

Un impôt fortement progressif sur le revenu des personnes physiques

Revenu annuel en c.s. avant les déductions de base	Nombre de titulaires (en milliers)	Impôt d'Etat	Impôt municipal moyen
15 000 (1)	1 700	3 %	17 %
20 000	600	4 %	19 %
30 000	1 100	7 %	21 %
40 000 (2)	1 000	12 %	22 %
50 000	500	16 %	23 %
60 000	300	20 %	23 %
75 000	200	24 %	23 %
100 000 (3)	150	30 %	24 %
200 000	35	42 %	24 %
Plus de 200 000 ...	15	42 %	24 %

(1) La pension de base (minimum) plus l'allocation logement représentent environ 12 000 à 13 000 c.s.

(2) Le revenu annuel moyen d'un ouvrier adulte de l'industrie à plein temps et employé toute l'année est environ de 40 000 c.s.

(3) Le salaire annuel normal d'un professeur d'université est légèrement inférieur à 100 000 c.s.

TABLEAU II

L'impôt sur la fortune

Actifs nets possédés (après déduction des dettes)	Taux de l'impôt
— de 0 à 150 000 c.s.	0 %
— de 150 000 à 200 000 c.s.	1 %
— de 250 000 à 400 000 c.s.	1,5 %
— de 400 000 à 1 000 000 c.s.	2 %
— plus de 1 000 000 c.s.	2,5 %

BIBLIOGRAPHIE

- PAYS ETRANGERS ET COMPARAISONS INTERNATIONALES :
— Philip M. Stern, The Rape of the Taxpayer, Random House, New-York, 1973, 483 p., 10 dollars.
— J.C. Kincaid, Poverty and Equality in Britain, Penguin Books, Londres.
— Bent Hansen et al., La politique budgétaire dans sept pays, 1955-1965, O.C.D.E., Paris.
— Les comparaisons internationales de charge fiscale, Statistiques et études financières, n° 89.
— Incomes in Postwar Europe, ONU, E./E.C.E./Add. I, Genève, 1964.
— Pierre Beaudeux et Pierre Fournier, articles de la revue l'Expansion, n° 49 (février 1972) et n° 78 (octobre 1974).

- FRANCE ET OUVRAGES GENERAUX :
— Christian de Brie et Pierre Charpentier, L'inégalité par l'impôt, Seuil, collection « Economie et Société », Paris, 1973, 184 p.
— Jean Cosson, Les industriels de la fraude fiscale, Seuil, collection « Economie et Société », Paris, 1971.
— MM. Foulon, Hatchva et Kende, Premier bilan de la redistribution des revenus en France, revue Consommation, n° 4 (octobre-décembre 1973).
— Jacques Lecaillon, L'inégalité des revenus, Cujas, Paris, 1970, 204 p., 20 F.
— Jean Marchal et Jacques Lecaillon, La répartition des revenus, Génin, Paris, 1958, tome 1 : Les salariés, 667 p., 34 F ; tome 2 : Les non-salariés, 388 p., 23 F. Diffusion Librairies techniques, 26, rue Soufflot, Paris (5e).
— Jean Rivoli, Vive l'impôt, Seuil, collection « Société », Paris, 1965, 7 F 50.
— La T.V.A., impôt moderne, textes présentés par J.-P. Galavielle, P.U.F., dossiers Thémis, Paris, 1972, 95 p., 10 F 20.
— Louis Trotabas et Jean-Marie Cotteret, Droit fiscal, Précis Dalloz, Paris, 1973, 470 p., 28 F.
— Louis Cartou, Droit financier et fiscal européen, Précis Dalloz, Paris, 1972, 384 p., 36 F.
— Claude Lecour, Revenus agricoles et croissances régionales en France, Brière, Bordeaux, 1966.
— Guy Caire, Théorie et pratique de la politique des revenus, P.U.F., collection « Sup », Paris, 1970, 220 p., 12 F.

Réforme fiscale et révolution socialiste

Par JEAN-PIERRE CHEVENEMENT *

« LA fiscalité, en France comme dans les autres pays capitalistes, traduit des rapports de forces au sein de la société. » Ainsi débute l'exposé des motifs de la proposition de loi fiscale déposée en 1972 par les groupes parlementaires de la gauche, en application du programme commun.

Cette évidence méritait d'être rappelée. Trop souvent, la véritable nature du débat sur la fiscalité est en effet masquée par des discussions apparemment techniques ou par de vagues discours sur la « justice fiscale ».

La fiscalité, c'est l'ensemble des moyens par lesquels l'Etat prélève autoritairement les ressources nécessaires aux dépenses qu'il décide de faire. L'importance et la nature de ce prélèvement dépend donc de la nature de l'Etat. Dans la mesure où celui-ci représente la classe dominante, en exprime et en défend les intérêts, la fiscalité est nécessairement une fiscalité de classe.

Mais l'Etat est aussi un lieu de la lutte des classes où se réalisent des compromis, par essence provisoires, entre les forces sociales. La répartition de la charge fiscale traduit ces compromis.

En outre, par nécessité, l'impôt doit prélever l'argent là où se trouve la richesse. Il est donc en lui-même une source de contradiction à l'intérieur de la classe dominante, qui a besoin de l'Etat mais répugne naturellement à en financer le fonctionnement.

Ainsi, le débat sur la nature et l'ampleur du prélèvement fiscal est le lieu de conflits, à la fois entre les classes dirigeantes et les autres, et au sein de la classe dominante elle-même. D'où son caractère nécessairement complexe et ambigu.

C'est ainsi que la création de l'impôt progressif sur le revenu fut saluée, au début du siècle, comme une œuvre de progrès, violemment combattue par les privilégiés. Mais ceux-ci s'en sont vite accommodés. S'il y eut d'autres avancées législatives dans la direction de la justice, elles ont été constamment contrecarrées par les tentatives des « nantis » d'atténuer les effets de l'impôt par des mesures législatives, d'en détourner l'incidence par le jeu des rapports économiques, d'en vicier le fonctionnement par la fraude et l'évasion. Créé en principe pour assurer la « justice dans l'impôt », voire la « justice par l'impôt », l'impôt sur le revenu peut ainsi être considéré, aujourd'hui, comme l'instrument même de l'injustice.

De même, l'imposition des bénéfices des sociétés fut considérée à l'origine comme un scandale par le patronat. Il s'en est accommodé, lui aussi, s'efforçant en permanence de l'aménager au mieux de ses intérêts. Intérêts contradictoires, d'ailleurs : autour de cet impôt se manifestent en effet clairement les oppositions au sein même de la classe dominante, plus particulièrement entre le capital monopoliste et les autres intérêts capitalistes. Car l'impôt sur les sociétés, « mal nécessaire » pour tout patron, peut fort bien, on le voit bien depuis quinze ans, être consciemment utilisé pour favoriser la concentration du capital.

Il en est de même pour la T.V.A., forme moderne et « techniquement » réussie d'impôt sur la consommation. Moyen de faire payer massivement tout le monde, et donc d'abord les travailleurs de manière « indolore », cet impôt est aussi un moyen de favoriser le capital le plus dynamique (grâce à la déduction des investissements).

A toute époque, l'état du système fiscal traduit donc un compromis, ou plutôt une somme de compromis, entre des forces sociales contradictoires.

Une autre distribution du pouvoir

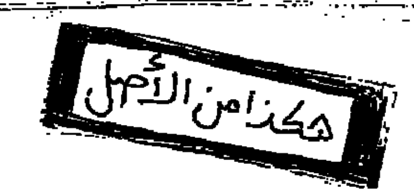
DANS cette situation, comment situer le combat de la gauche contre la fiscalité actuelle et les propositions qu'elle fait ?

Le combat qu'elle mène sur ce point est important, certes. Dans un pays où les prélèvements obligatoires représentent plus du tiers du produit national, la gauche se doit de dénoncer la part excessive des impôts sur la consommation, l'injustice d'un impôt progressif sur le revenu vicié par la fraude et les multiples avantages accordés aux détenteurs de la fortune, l'inexistence d'un impôt sur le capital et l'insuffisance de la taxation des gros héritages, les « modernisations » de l'impôt sur les bénéfices au profit des monopoles.

Mais le combat doit être relativisé, remis à sa vraie place. La bourgeoisie saura toujours s'accommoder de ce qui est nécessairement, pour elle, un compromis. Et ce n'est pas par une réforme fiscale modifiant les termes de celui-ci que l'on changera la société. Si la fiscalité est « injuste », c'est parce que l'Etat est injuste, et non l'inverse. Et si l'Etat est injuste, c'est parce qu'il représente et soutient un régime social injuste.

Le danger serait grand de faire de la lutte pour une réforme fiscale un combat en soi, au nom, par exemple, d'une réduction des inégalités. Les social-démocraties européennes ont traditionnellement axé une part considérable de leurs efforts sur la fiscalité, avec précisément pour objectif de corriger les inégalités du capitalisme sans toucher à ses structures. Or l'on sait que, sauf peut-être en Suède, un tel effort n'a guère eu de résultat : la très forte progressivité de l'impôt sur le revenu n'a guère atténué l'inégalité des conditions de vie. La « redistribution du revenu » est un jeu vain dès lors que la répartition primaire de celui-ci, qui dépend de celle des

* Secrétaire national du parti socialiste, député de Belfort.



et l'emploi qu'elles ont été jusqu'à présent rejetées. Dans la pratique, l'alternative à une fiscalité plus lourde dans le but d'égaliser les fortunes a été le développement du secteur public et de la propriété collective. Ainsi des mesures législatives nouvelles ont été prises pour que les fonds considérables des assurances sociales soient moins investis qu'auparavant en actions d'entreprises privées. Au-delà, on peut prévoir l'expansion des entreprises industrielles publiques, en particulier dans le nord de la Suède où la situation de l'emploi est encore assez mauvaise.

Les règles fiscales applicables à l'épargne et aux revenus du capital ne sont pas sans effet sur la redistribution de la fortune dans le pays. Pour l'impôt sur le revenu, la règle essentielle en Suède est de ne pas favoriser les revenus épargnés par rapport aux autres. En outre, sur le plan fiscal, les revenus du capital doivent être ajoutés aux autres sources de revenu. Cependant il existe à ces règles une exception traditionnelle en faveur des entrepreneurs et des sociétés par actions, qui sont autorisées à déduire de leurs impôts les amortissements de leurs investissements de façon très libérale. La fiscalité relativement lourde qui frappe les bénéfices des sociétés par actions est la contrepartie logique de ces facilités libérales d'amortissement. Elle s'applique si les bénéfices sont distribués aux actionnaires au lieu d'être réinvestis dans l'entreprise. Les bénéfices distribués des sociétés par actions sont taxés en premier lieu au taux de 54 % — au niveau de l'entreprise — puis sont à nouveau taxés en tant que revenus — au niveau des actionnaires qui les touchent. Du point de vue de l'actionnaire, ce sévère prélèvement fiscal est compensé par le traitement fiscal plus libéral de l'augmentation correspondante de sa fortune. Du point de vue des institutions politiques, ces règles fiscales stimulent l'investissement réel dans les entreprises privées et, en conséquence, favorisent la situation de l'emploi en général.

La répartition des revenus en Suède a fait l'objet de multiples analyses au cours des dix dernières années. Suivant ces analyses, l'écart entre les différentes catégories de revenus se serait creusé dans les années 50 puis réduit dans les années 60. Il s'agit là du revenu primaire, c'est-à-dire *avant* impôts et transferts sociaux. Depuis la fin des années 60, l'écart aurait continué à se réduire. Alors que, vers 1950, les 20 % les plus riches de la population entre vingt et soixante-six ans jouissaient de 53 à 54 % du revenu total de cette catégorie, ce même chiffre était tombé à 48-49 % au début des années 70.

Les analyses mentionnées ci-dessus sont basées sur le revenu déclaré annuellement au fisc par les contribuables. On est en droit d'être sceptique sur la fiabilité de cette source d'information. Cependant, les écarts dans la répartition des avantages annexes, habituellement non déclarés et non imposables, semblent s'être réduits en raison de l'expansion de l'assurance sociale obligatoire. Si l'on tient compte en outre des personnes âgées de plus de soixante-six ans — dont la proportion dans la population totale a augmenté et dont le niveau relatif de revenu s'est amélioré en raison de l'extension des transferts sociaux, — on peut penser que les écarts de revenu se sont davantage réduits dans l'ensemble depuis la seconde guerre mondiale. La participation nettement croissante des femmes mariées sur le marché du travail et la politique d'égalisation des salaires menée par les syndicats ont également joué un rôle dans la réduction des écarts de revenus primaires.

On estime qu'en 1970 le système fiscal a réduit les écarts de revenus primaires d'environ 35 % en Suède. Cet impact « réducteur » de l'impôt serait légèrement plus élevé qu'il y a dix ou vingt ans (on l'évaluait alors à 28 ou 29 %). La dispersion des revenus *après* l'impôt a donc *diminué* un peu plus que la dispersion des revenus *avant* impôt.

Techniquement, le processus de taxation des revenus commence avec la déclaration annuelle individuelle des *revenus gagnés*, provenant du travail, du capital, de la propriété foncière, du commerce, des professions libérales, etc. Les plus-values réalisées lors de la vente de biens immobiliers ou d'actions sont comptabilisées à ce moment. A partir de ce revenu brut, des *déductions* sont faites des frais encourus pour obtenir le revenu gagné (déplacements, outils de travail possédés en propre, vêtements de travail...), de l'intérêt des dettes, des pertes nettes de revenus et de transferts dues à des membres de la famille résidant hors du foyer. Si le revenu, après ces déductions, est inférieur à 30 000 c.s. une *déduction de base* de 4 500 c.s. est opérée, permettant ainsi d'obtenir le *revenu imposable*. Cette dernière déduction est réduite progressivement jusqu'à un niveau de revenu de 52 500 c.s. Au-delà, elle disparaît.

L'impôt d'Etat sur le revenu est calculé ensuite sur le revenu imposable en fonction d'un barème progressif applicable à l'ensemble des citoyens et indépendant du statut civil, du sexe, de la présence d'enfants, etc. L'impôt municipal sur le revenu est un pourcentage du revenu imposable, pourcentage qui varie selon les municipalités. Les parents célibataires ayant des enfants de moins de seize ans et les couples mariés dont un des deux conjoints *ne* dispose pas d'un revenu voient leur impôt d'Etat réduit d'un montant uniforme de 1 800 c.s. En 1948, les déductions pour charges de famille ont été remplacées par une subvention générale qui s'élève pour 1974 à 1 500 c.s. par enfant et par an, et par des subventions au logement en fonction du revenu. Ces subventions proviennent du budget de l'Etat.

Il est certain que le système suédois de taxation des revenus a un effet égalitaire, et ceci bien davantage que la fiscalité de la fortune. Dans une certaine mesure, cet effet est compensé par la fiscalité indirecte. Toutefois la répartition des dépenses publiques est un facteur beaucoup plus important : ce problème n'a pas été évoqué ici, mais des enquêtes récentes tendraient à prouver que les dépenses publiques ont finalement moins d'effet redistributif que le système fiscal. En fait, ces enquêtes aboutissent à la conclusion que le facteur décisif de la différenciation des revenus des individus ou des ménages est l'emploi — et ceci révèle que le plus important champ d'action ouvert à une politique de redistribution est celui du marché du travail.

PER HOLMBERG.

Alimenter le Trésor public réduire les inégalités et orienter l'économie

Europe : mobiliser l'opinion contre la régression sociale

REFLET de l'évolution des idées et des faits dans les domaines politique, économique et social, l'état actuel des conceptions en matière de finances publiques assigne à la fiscalité une triple fonction.

La première, que l'on serait tenté de qualifier de traditionnelle, eu égard aux temps lointains où il s'est substitué à la corvée, fait de l'impôt un mode de financement des dépenses publiques au même titre que l'emprunt et l'inflation, et comme le sont, à un degré moindre, les droits de douane et les produits des Domaines. A la fin du dix-neuvième siècle, dans la mesure où, par suite de la généralisation du suffrage universel, les partis du mouvement ont pris le pas sur les partis de l'ordre établi, le pouvoir a pu passer à des formations politiques soucieuses de concilier le maintien de structures économiques libérales avec une moindre inégalité des conditions, et le recours à l'impôt personnel et progressif a été considéré comme le moyen d'obtenir des réformes sociales sans modification des structures de la société. Facteur de justice sociale, l'impôt a tendu à devenir égalitaire. Cependant, la remise en ordre des finances publiques, au lendemain de la première guerre mondiale, révèlera, dans leur ampleur, les nouvelles dimensions des masses budgétaires et leur impact sur l'économie nationale. Le prélèvement fiscal est arrivé à dériver une part telle des flux financiers qu'il est vain de soutenir désormais que la fiscalité peut n'avoir aucune incidence sur le comportement des agents économiques.

Dès le lendemain de la grande crise de 1929, comme le notait Gabriel Ardant, « *certains hommes formés aux disciplines libérales en vinrent à penser que le sous-emploi pouvait êtr combattu, sans bouleverser les structures existantes, en modifiant le volume des débouchés par la mise en œuvre d'une série de techniques financières : l'impôt, la monnaie et le crédit* » (1). Puis, sous l'inspiration des doctrines interventionnistes, il est admis non seulement que l'impôt concourt à la réalisation des grands équilibres économiques, mais qu'une politique fiscale s'intègre dans la politique générale des Etats.

Pour avoir été commune aux principales nations de la Communauté économique européenne, cette évolution a abouti à des situations qui sont cependant révélatrices de disparités d'un Etat membre à l'autre. Le tableau I permet de prendre la mesure des distorsions qui se sont creusées de ce point de vue.

A l'heure actuelle, l'impôt remplit tant bien que mal le rôle qui lui est assigné, celui de remplir les caisses publiques. Quelques réserves, cependant s'imposent. Elles ont trait, tout d'abord, à l'importance grandissante du facteur inflationniste.

D'une part, chez nos principaux partenaires de la C.E.E. le déficit budgétaire a atteint, en 1972, des pourcentages assez importants du produit national brut :

— Italie .... 6,1 %
— Grande-Bretagne ...... 6 %
— Belgique .... 4 %
— Pays-Bas .... 2,3 %
— Allemagne .... 0,9 %

Par ailleurs, en France même, les lois de finances successives ont mal intégré — c'est le moins qu'on puisse dire — les perspectives à long terme des auteurs des *Réflexions pour 1985*, celles tout au moins qui préconisaient une pression fiscale renforcée pour financer les équipements collectifs. Or cette volonté délibérée de privilégier la consommation individuelle par rapport à la satisfaction collective des besoins n'est-elle pas génératrice d'une forme insidieuse du phénomène inflationniste ? Si donc on admet, avec les réserves qui s'imposent, que le premier objectif assigné à la fiscalité est à portée de la main, on peut s'interroger, par contre, après avoir retracé l'histoire de l'impôt au niveau de la Communauté économique européenne, sur le point de savoir si les deux autres fonctions sont remplies correctement.

L'archétype du système fiscal hérité du dix-neuvième siècle n'était-il pas le système français ? Les impôts indirects y tenaient une place prépondérante, les impôts directs étaient assis sur des signes extérieurs. S'y ajoutaient des droits d'enregistrement appréhendant le capital lors de sa transmission. Les contributions locales, à l'exception des droits d'octroi et de quelques taxes, reposaient sur des centimes additionnels aux impôts d'Etat. Reflet d'une certaine conception de la société, ce régime fiscal favorisait la classe des épargnants et des entrepreneurs, développant les qualités bourgeoises d'épargne et l'esprit d'initiative.

L'irrésistible ascension du prolétariat devait profondément battre en brèche cet édifice bien ordonné. Né de la protestation contre les injustices auxquelles la révolution industrielle avait donné naissance, le mouvement ouvrier, handicapé au départ par les lois individualistes de la révolution française, devait au cours d'une longue histoire, jalonnée d'émeutes et de grèves, utiliser avant la reconnaissance du syndicat, outre la mutuelle et la coopérative, le parti politique.

Face à l'injustice du système fiscal, les partis de mouvement, radical et socialiste, devaient faire de la réforme fiscale un cheval de bataille des luttes de la gauche. Ils trouvèrent d'abord des alliés chez certains éléments modérés de la bourgeoisie, perméables à l'idée de corriger l'inégalité fiscale due aux impôts indirects en rétablissant la proportionnalité de l'impôt. Pour ceux-là, deux sortes de mesures pouvaient être envisagées :

— Dégrever les denrées de grande consommation les plus utiles en accentuant l'imposition de produits, largement consommés, mais non indispensables à l'existence, tels que le vin, la bière, l'alcool ;

— Recourir à des impôts à caractère progressif sur le capital ou sur le revenu.

Pour d'autres, le recours à l'impôt personnel et progressif était considéré comme le moyen d'obtenir des réformes sociales sans modifier les structures de la société. Cavaignac notait que « *lorsque l'Etat (...) prélève le cinquième du revenu de tous les citoyens, on ne peut méconnaître qu'il est possible, en modifiant cette répartition, d'apporter quelques satisfactions à la passion de justice sociale qui agite la nation française* ». Il ajoutait : « *Toute l'Europe est, à l'heure actuelle, entraînée par ce mouvement.* »

Dès la fin du dix-neuvième siècle, ces idées se concrétisent, en effet, dans les législations nationales. Le dégrèvement des produits de première nécessité se traduit par la suppression de l'impôt sur la mouture : en France en 1873, en Italie en 1884 ; par l'abolition de l'impôt sur le sel en Belgique en 1870 ; par la réduction des droits sur le thé en Grande-Bretagne.

De cette époque date la discrimination des tarifs applicables aux revenus du travail et à ceux du capital. L'ayant adoptée avec l'impôt sur le revenu dès 1864, l'Italie la renforce en 1894. La distinction entre revenu gagné et non gagné apparaît en Grande-Bretagne en 1907 et s'y trouve accentuée en 1909. Elle est obtenue par la voie d'un impôt complémentaire sur le capital, en Prusse en 1894.

Depuis la première guerre mondiale, le prélèvement fiscal exerce, par son importance, une influence marquée sur les facteurs du développement des économies industrialisées de l'Europe occidentale. Mais cette influence s'exerce d'une manière aveugle. Pour ne prendre qu'un exemple, frappant le produit de l'investissement, l'impôt sur le revenu valorise, en effet, d'autres types de placements : profits de la spéculation, gains en capital, bénéfices de la thésaurisation. La progressivité accentue cette incidence et tend à réduire l'investissement dans les industries qui connaissent des alternances prononcées de profits et de pertes.

Ce sont là, pourrait-on dire, autant de retombées de la fiscalité égalitaire sur l'environnement économique. Aussi, sous couvert de neutralité fiscale, une série de mesures ont été adoptées pour en contrecarrer les effets considérés comme pervers. Il en est ainsi du report des pertes sur les bénéfices d'exercices à venir, de la constitution de provisions en franchise d'impôt, de l'extension des facilités d'amortissement.

(Lire la suite page 12.)

TABLEAU I

Répartition des revenus de l'Etat par provenance dans la C.E.E. à Six (en %)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
I. Impôts liés à la production et à l'importation :						
a) Taxes générales sur le chiffre d'affaires	23,7	42,2	21,1	24,1	29,0	15,7
b) Droits d'importation et prélèvements agricoles	2,1	1,4	2,9	3,8	3,8	14,0 (b et c)
c) Droits d'accise et impôts sur la consommation de biens	13,7	12,3	31,9	11,1	11,4	
d) Impôts sur les services	1,6	2,0	4,7	0,1	1,1	0,7
e) Impôts fonciers et immobiliers	1,6	2,3	—	0,5	—	1,7
f) Droits de timbres, d'enregistrement et de mutation	1,0	3,2	7,3	1,4	2,6	4,8
g) Autres impôts liés à la production et à l'importation	9,7	8,0	1,8	3,6	3,4	9,8
Sous total	53,4	71,4	65,3	44,5	51,2	46,8
II. *Impôts sur le revenu et patrimoine*	46,3	27,7	33,7	54,6	47,4	52,7
III. *Impôts en capital*	0,4	0,8	1,0	0,9	1,4	0,5
TOTAL DES IMPOTS	100	100	100	100	100	100

Source : *Europolitique*, dossier n° 33, 24 mars 1973.

(1) Gabriel Ardant, *Théorie sociologique de l'impôt*, tome I, p. 99, bibliothèque générale de l'Ecole pratique des hautes études, Sevpen, Paris, 1965, 2 vol., 1 212 pages, 160 F.

---

pouvoirs économiques, peut toujours compenser cet effort de redistribution.

Le combat de la gauche contre la fiscalité actuelle n'a de sens que replacé dans son combat d'ensemble pour une autre distribution du pouvoir. Il est indispensable pour démontrer concrètement le mécanisme de l'injustice, pour s'opposer à tout retour en arrière du compromis qu'exprime l'état actuel de la législation, voire pour imposer un compromis plus « avancé ». Il ne doit pas faire oublier l'essentiel qui est politique.

C'est dans cet esprit qu'il faut considérer les mesures fiscales prévues dans le programme commun.

Celui-ci les replace, bien entendu, dans l'ensemble de celles qui concernent les finances publiques. Parmi les objectifs assignés à celles-ci figurent la « diminution de l'inégalité des conditions de vie » et « l'aide à la bonne marche de l'économie ». C'est à ces objectifs que devra répondre prioritairement la fiscalité nouvelle.

« Diminuer l'inégalité », cela signifie d'abord que l'on corrige une injustice fondamentale du système fiscal, en diminuant la part des taxes sur la consommation dans l'ensemble des prélèvements. Le réalisme commande évidemment la prudence en ce domaine : c'est pourquoi le programme prévoit, comme première étape, la réduction des taux ou l'exonération des produits de première nécessité. On ira aussi loin, en ce domaine, que les besoins financiers le permettront, et cette action sera, en outre, un élément important de la lutte contre l'inflation.

Il s'agit, d'autre part, de « remettre sur pied » l'impôt sur le revenu, afin de lui faire remplir le rôle qu'il doit théoriquement jouer dans une société inégalitaire. Il est prévu, pour cela, de modifier le barème (en atténuant les taux pour les revenus faibles et moyens, en accroissant la progressivité pour les hauts revenus), de supprimer les avantages accordés aux revenus du capital (en premier lieu l'avoir fiscal) et les nombreuses exonérations qui, s'appliquant à un impôt progressif, ont toutes pour effet, sous des prétextes sociaux ou économiques, de favoriser d'abord les titulaires de revenus élevés.

L'action de justice fiscale sera menée également en modifiant les droits de succession, afin d'alléger l'imposition des fortunes modestes et d'étendre la progressivité, actuellement très limitée, pour les fortunes importantes.

La création d'un impôt sur le capital, « progressif et à faible taux » sur les grosses fortunes et sur le capital des sociétés, est enfin un élément important du dispositif destiné à rétablir la justice en prélevant l'argent là où il se trouve, et surtout en s'attaquant à l'inégalité des fortunes, source essentielle de l'inégalité des conditions de vie.

Par ailleurs, le programme commun prévoit une révision fondamentale de l'impôt sur les sociétés afin d'atteindre leur bénéfice réel. L'objectif majeur, ici, est d'assurer l'efficacité économique. Mais, et c'est là l'essentiel, cette efficacité est conçue tout autrement que dans le régime actuel.

Aujourd'hui, en effet, l' « efficacité » consiste à favoriser au maximum l'autofinancement des entreprises et la suraccumulation du capital dans les grandes sociétés. Le taux de l'impôt est apparemment élevé mais, par tout un ensemble de règles législatives et de pratiques administratives, l'assiette de l'impôt est systématiquement réduite. Le « bénéfice fiscal » n'a ainsi guère de rapport avec le profit réel, et les règles qui gouvernent son calcul conduisent à la rétention de celui-ci, au surinvestissement, au gaspillage des frais généraux et des équipements trop vite amortis. L'impôt est ainsi un facteur non négligeable de l'inflation.

La gauche au pouvoir entend instaurer une nouvelle logique de développement économique. L'économie ne sera plus orientée en fonction de l'accumulation du capital mais en fonction des besoins traduits dans un plan démocratiquement élaboré.

La fiscalité nouvelle sera un instrument, parmi d'autres, au service de cette logique. Rénové, l'impôt sur les sociétés conduira évidemment à une réduction de l'autofinancement des entreprises. Les sources extérieures, essentiellement bancaires, viendraient le relayer : les décisions d'investissement pourront, dès lors, être soumises aux objectifs du plan. En outre, les entreprises seraient conduites à modifier leur comportement et à réduire les gaspillages.

Eléments d'un projet d'ensemble

TELLES sont les grandes lignes des premières réformes fiscales envisagées par le programme commun. Deux questions peuvent venir à l'esprit à leur sujet ; ces réformes sont-elles au point ? Sont-elles compatibles avec le nécessaire équilibre des finances publiques ?

La mise au point des réformes n'est, bien entendu, pas encore complète. Elle ne pourra d'ailleurs l'être que lorsque la gauche occupera le pouvoir. Car il faudra tenir compte de la conjoncture et disposer, pour cette mise au point, des services de l'administration fiscale. Mais des travaux importants ont d'ores et déjà été accomplis. Les propositions de lois et d'amendements déposées au Parlement, ainsi que les propositions avancées par François Mitterrand lors de la campagne présidentielle, en font foi.

Quant à l'équilibre des finances publiques, on sait assez que ce dogme est, en lui-même, contestable, et qu'on doit l'examiner dans une perspective dynamique. Mais les études faites montrent que le système envisagé devrait permettre un léger accroissement du prélèvement total par rapport à la situation actuelle. Cet accroissement proviendra essentiellement de l'impôt sur les sociétés.

En établissant ces projets, les signataires du programme commun n'ont pas cédé, on le voit, à la tentation de la « table rase ». Partant avec réalisme de la situation actuelle, ils ont traduit l'ambition d'une gauche soucieuse réellement de prendre en main le gouvernement de la France.

Mais ce réalisme n'est pas un « réformisme ». Encore une fois, les mesures fiscales ne sont que les éléments d'un projet d'ensemble, qui consiste, pour l'essentiel, à arracher notre pays à la domination du capital monopoliste, pour y ouvrir la voie du socialisme.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT.

(Suite de la page 11.)

Autant de mesures générales, auxquelles se sont ajoutées une série de dispositions particulières prises en faveur d'investissements risqués ou peu rentables, mais jugés nécessaires au développement de l'économie. Il faut citer à cet égard les provisions pour reconstitution de gisements des sociétés minières, les avantages à l'exportation, la fiscalité de la recherche, la déduction de 30 % sur le produit des cessions ou concessions de brevets et les avantages fiscaux dont bénéficient les investissements nécessaires à l'aménagement du territoire, au développement de la construction et, plus généralement, à la réalisation de divers objectifs économiques.

Grâce à l'ingéniosité ainsi manifestée, qui devait relayer en quelque sorte le recours généralisé à la fraude, force est de constater que les sociétés industrielles se sont facilement adaptées à leurs systèmes fiscaux, de telle manière qu'il est permis de se demander si elles ne sont pas allées trop loin dans cette direction. Il est d'ailleurs assez malaisé de faire le départ entre les effets automatiques et le résultat des mesures délibérées.

Un bilan décevant

De guerre en crise, et de crise en guerre, des mesures inspirées par la mise en œuvre d'un certain interventionnisme aboutissent à mettre la politique fiscale au service de la politique économique du pays, soit que la fiscalité participe à l'établissement ou au rétablissement des grands équilibres fondamentaux, soit que son aménagement tende à la suppression de divers obstacles à l'accélération et à l'harmonisation de la croissance économique.

Au niveau des structures, la politique fiscale récente a pris en France trois directions essentielles : la rénovation des structures traditionnelles, l'aménagement des structures industrielles, et l'optimisation de la répartition de certaines charges. La rénovation des structures économiques traditionnelles — agriculture familiale, artisanat — est devenue un objectif permanent de la politique fiscale. Mais l'aménagement des structures industrielles est aussi un souci constant des pouvoirs publics. Ces derniers ont d'ailleurs été conduits, assez récemment en France, à mettre au point des techniques nouvelles afin d'inciter les entrepreneurs à prendre des décisions conformes aux objectifs des Plans : allègement de la charge grevant les investissements, assouplissement du régime des fusions, agréments fiscaux. Enfin l'épanouissement de la libre concurrence postulant une libre circulation des marchandises et une libre circulation des capitaux, des mesures ont été prises pour que la charge fiscale ne conduise pas à avantager ou à désavantager un circuit de production ou de commercialisation donné, non plus qu'une entreprise par rapport à une autre.

Alors qu'en Belgique l'incidence anticyclique des variations budgétaires sur la conjoncture paraît assez importante, c'est occasionnellement que, pour leur part, les autorités françaises ont utilisé la politique budgétaire en vue de la régulation de la demande. L'Italie, quant à elle, n'a pratiqué qu'assez peu la régulation de la demande par l'intermédiaire du budget de l'Etat. En République fédérale d'Allemagne, les mesures fiscales ont visé principalement à favoriser la croissance et la stabilisation. Il ne semble guère qu'avant 1966 ou 1967 une politique délibérée d'action anticyclique ait été à l'origine des mesures budgétaires.

Rien d'étonnant, dès lors, au terme de ce survol de l'histoire fiscale, que le double bilan annoncé débute par le constat de l'insuffisance des résultats obtenus non seulement dans la recherche de l'équilibre économique, mais aussi dans la conduite de la politique économique.

Sous ce rapport, bien que recouvrant la période 1955-1965 dont le terme peut paraître déjà lointain, une étude demandée par l'O.C.D.E. à un groupe d'experts sous la direction de Bent Hansen et intitulée *La politique budgétaire dans sept pays* a le mérite de jeter un éclairage suffisamment probant. De ces sept pays, cinq sont actuellement membres de la C.E.E. Le bilan de leur recherche d'une croissance équilibrée peut se résumer dans le tableau II.

Dans le contexte économique et monétaire de notre époque, la croissance est donc payée par des hausses des prix plus ou moins accentuées et toujours irréversibles. Une première démarche consiste à nous demander pourquoi les politiques visant à assurer une croissance sans inflation n'ont pas entièrement répondu aux espoirs qu'elles avaient pu faire naître. Sans vouloir relancer le débat entre « budgétaristes » et « monétaristes », il faut bien constater que, dans certains pays, les responsables de la politique économique, ou bien n'ont pas cru à l'utilité d'une action fiscale visant à assurer l'équilibre de l'économie, ou bien ont pensé qu'une action sur le crédit et sur la monnaie pouvait suffire.

Par ailleurs, dans la mesure où les dirigeants n'ont pas répugné à utiliser l'atténuation ou le resserrement de la fiscalité pour corriger les tendances inflationnistes ou déflationnistes, il a pu leur arriver d'être insuffisamment éclairés ou, s'ils n'avaient pas cette excuse, d'agir trop faiblement ou trop tardivement. Des considérations d'ordre politique ont pu, à l'occasion, interférer et servir d'alibis à de telles temporisations; quand elles ne conduisirent pas à agir à contre-courant. De plus, les mécanismes monétaires sont en général plus faciles à mettre en œuvre que les instruments fiscaux. Enfin, si le vote de l'impôt constitue un des attributs essentiels de la souveraineté, la procédure parlementaire est loin d'être toujours rapide.

Une dernière cause des résultats décevants des politiques d'équilibre réside dans l'insuffisance des actions globales. L'avantage des mécanismes keynésiens pour la pensée libérale est de présenter un caractère global. Le libre jeu du marché se trouve ainsi sauvegardé.

Mais lorsqu'il existe du chômage, celui-ci ne se répartit pas également dans tous les secteurs, dans toutes les régions. Si l'on augmente la demande par réduction des impôts, des industries actives se trouvent peut-être en état de pleine production alors que d'autres n'auraient repris que partiellement, en deçà de leur capacité de production.

Une insuffisante mobilité de la main-d'œuvre peut donc valoir à un même pays la coexistence de l'activité et de la dépression. Tout ce qui facilite le reclassement des travailleurs réduit le sous-emploi ou plutôt permet d'accroître le taux d'expansion avec une moindre pesée sur les prix. Favoriser formation professionnelle, perfectionnement, recyclage, tout cela ne dépend pas seulement de la fiscalité. Elle peut y aider, bien sûr ! mais cet exemple montre que les notions financières ne sauraient suffire. Des gouvernements s'en sont rendu compte, qui s'efforcèrent d'agir directement sur les prix, les salaires, d'autres revenus.

Le caractère limité, dans ses ambitions et dans ses résultats, de l'interventionnisme pratiqué en France, n'a pas manqué de frapper les observateurs qui s'accordent à dire que l'instrument fiscal n'a jamais constitué la pièce maîtresse d'une politique globale. Le sentiment qui prévaut, à cet égard, est que l'impôt a pu être employé pour obtenir un effet économique et social spécifique et localisé. Comme nous l'avons constaté plus haut, une action fiscale « au coup par coup » s'est exercée depuis quinze ans au profit de certaines activités et a eu surtout pour but la réforme des structures économiques.

TABLEAU II

La diversité des situations en Europe (1955-1965)

Pays	Croissance (1)	Chômage (2)	Prix (3)
— Allemagne	6 %	2 %	2,75 %
— Belgique	4 %	2,50 %	2,50 %
— France	5,50 %	1 %	4,75 %
— Italie	6 %	5 %	3,50 %
— Royaume-Uni	3 %	1,50 %	3,50 %

(1) Variation annuelle moyenne du produit national brut, à prix constants.
(2) Niveau moyen du chômage en pourcentage de la population active.
(3) Variation annuelle moyenne des prix à la consommation en pourcentage.

L'impôt, instrument de redistribution du revenu ?

INSTRUMENT décevant de la politique économique, l'impôt est-il efficace à l'égard de la réduction des inégalités sociales ? L'habit d'arlequin auquel a pu être comparé l'ensemble des législations fiscales européennes, et la rareté des études sur ce sujet, ne permettent pas une étude comparative détaillée (2). Mais il semble bien que, parmi les pays développés, la répartition des revenus soit particulièrement inégale en France.

Un nombre impressionnant d'études convergent vers cette conclusion, qu'elles émanent du Centre d'études des revenus et des coûts, des Communautés européennes ou de l'ONU. D'après les calculs d'un universitaire de Cambridge, Harold Lydall, la distribution des salaires se situerait en France non pas au niveau de nos voisins allemands ou belges, mais entre nos voisins et des pays sous-développés comme le Brésil ou l'Inde, au même point que le Japon...

Sur cette inégalité de départ, quel est l'impact du transfert ? Celui-ci s'exerce en deux temps par un prélèvement sur les plus riches, s'accompagnant d'un reversement aux plus pauvres. Du moins en théorie. Seul le prélèvement opéré par le double instrument de l'impôt et des cotisations sociales nous intéresse ici.

« *L'impôt sur le revenu des personnes physiques est modérément progressif, les taxes indirectes sont proportionnelles et les cotisations sociales sont dégressives. Compte tenu des masses respectives de ces impôts (les cotisations sociales représentent plus du triple des impôts directs payés par les ménages), la ponction fiscale totale apparaît comme très légèrement progressive par rapport aux revenus...* » La hiérarchie des revenus primaires n'est donc pas sensiblement déformée par le prélèvement. Pour être complet, ajoutons qu'elle ne l'est pas non plus après redistribution par les prestations de Sécurité sociale et les services gratuits. C'est ce qui ressort d'un premier bilan de la redistribution des revenus en France établi, à partir des impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965, par MM. Foulon, Hatchva et Kende.

Les auteurs de cette étude concluent en effet « *qu'en 1965, dans son ensemble, le jeu des prélèvements collectifs était tel que, au lieu de réduire les inégalités constatées au niveau des revenus primaires moyens par catégorie socio-professionnelle de ménages, il les accentuait dans beaucoup de cas* » (3).

Bref, les Etats membres de la C.E.E. présentent une grande diversité de situation. L'écart est considérable entre la Grande-Bretagne, où le gouvernement travailliste, au pouvoir après la seconde guerre mondiale, a appliqué une politique budgétaire tendant à assurer une égalisation des revenus entre les diverses catégories sociales, et la France, dont le système fiscal n'est certes plus le modèle que l'Europe a pu nous envier au début du siècle. A ce sujet, le professeur Lalumière a pu écrire :

« *A l'exception de l'institution en 1945 de la Sécurité sociale (qui n'a pas fait l'objet d'une budgétisation), aucune politique globale de redistribution des revenus par le canal de la recette et de la dépense publiques n'a été mise sur pied... On s'est seulement borné à porter secours à divers groupes sociaux déterminés... Les interventions publiques ont aussi été effectuées au « coup par coup » sous la pression plus ou moins vigoureuse des diverses catégories sociales.* »

Le bilan de l'utilisation de l'impôt à des fins économiques et sociales est donc décevant. La nécessité de satisfaire, par priorité, d'importants besoins administratifs immédiats a enfermé dans des limites étroites toutes les politiques de flexibilité budgétaires cherchant à orienter la conjoncture, à lutter contre les tensions inflationnistes ou à promouvoir le développement à long terme de l'économie.

Par leur impact sur les économies nationales et les réactions qu'ils suscitèrent en retour, les prélèvements fiscaux ont fait naître des préoccupations nouvelles tendant à donner, aux problèmes de la production et des structures de l'économie, priorité sur celui de la répartition. Il serait erroné de penser, pour autant, que le rôle de l'impôt comme instrument de redistribution du revenu ait diminué. En Europe, l'exemple de l'Angleterre en apporte la démonstration. Mais, dans certains pays, comme la France, on a, sous couvert de neutralité fiscale, été trop loin dans la résistance aux efforts de l'impôt à fonction égalisatrice. Des réformes importantes s'imposent donc, non seulement en France, mais aussi dans la C.E.E. D'autant plus que l'harmonisation des fiscalités connaît à l'heure actuelle une relance.

En vertu de l'article 100 du traité de Rome, « *les dispositions des Etats membres qui ont une incidence directe sur l'établissement ou le fonctionnement du Marché commun doivent être rapprochées* ». Mais on peut redouter que l'Europe, étant ce qu'elle est — c'est-à-dire celle des affaires, — ne retourne au système fiscal du dix-neuvième siècle. Si cette nécessaire harmonisation devait se faire dans une perspective de réforme, celle-ci risquerait de n'être inspirée que par le souci de lutter contre la fraude ou la préoccupation de neutralité fiscale. Il est, dès lors, grand temps que, face au train de dispositions fiscales qui doit prendre le départ à Bruxelles, l'opinion publique européenne fasse entendre hautement et clairement sa voix pour affirmer que la neutralité fiscale ne saurait constituer le seul objectif d'une réforme de la fiscalité et qu'il convient de saisir l'occasion de corriger les effets régressifs de l'impôt sur le plan social.

Faute d'une telle volonté nettement affirmée et en situation de vide politique, les « autorités responsables » de Bruxelles ne seraient-elles pas tentées de céder au chant des sirènes du patronat pour renouveler, dans un autre domaine, la démarche qui a consisté à faire de l'Europe celle des producteurs avant de susciter l'Europe des consommateurs ? Or dans un pays comme le nôtre, où l'Etat prélève une proportion élevée de fiscalité « indolore », la prise de conscience par les divers groupes sociaux de leur participation effective aux budgets collectifs est rendue difficile. L'opinion publique étant littéralement « anesthésiée », les contribuables et leurs représentants sont peu motivés pour exercer sur l'exécutif un contrôle de sa politique fiscale et de ses incidences réelles. En assumant ses responsabilités, face à cette situation, le mouvement syndical européen peut imposer que l'harmonisation des fiscalités se fasse dans le sens d'une plus grande démocratie.

J. S.

(2) L'Allemagne fédérale, l'Italie, les Pays-Bas ont adopté l'impôt sur la fortune. Mais celui-ci n'existe ni en France ni en Belgique. Quant à l'impôt sur le revenu, certaines estimations montrent par exemple qu'un cadre moyen, marié, trois enfants, gagnant 67 600 F par an, a payé en 1970 à ce titre 6 770 F en France, 13 220 F en Allemagne, 13 100 F en Italie, 16 360 F en Grande-Bretagne (voir l'*Expansion*, nº 49, février 1972, et nº 78, octobre 1974).

(3) Nº 4, octobre-décembre 1973 de la revue *Consommation*.

ESPAGNE

Remous politiques, difficultés économiques, large débat

La fin de la « dictature de consommation »

(Suite de la première page.)

On peut constater que tous les autres journaux, en revanche, prennent assez ouvertement le parti du gouvernement contre les ultras. Qui plus est, ils jugent ce gouvernement à ses intentions, même peu explicites, plutôt qu'à ses actes pas toujours convaincants. Il en va de même pour l'Eglise, ou plus précisément pour l'épiscopat, qui a exprimé par la bouche du cardinal Enrique y Tarancon sa sympathie pour les efforts du président Arias Navarro lors d'une interview publiée en novembre par le quotidien de Barcelone « Vanguardia española ».

A l'inverse, les manœuvres du clan franquiste suscitent plus d'irritation que d'adhésion ou de crainte. Les manifestations de masse manquées comme celle du 8 décembre au Pardo, les rodomontades de la Fédération nationale des anciens combattants et de son président, M. José Antonio Giron, les luttes d'influence et les conspirations qui se nouent autour du général Franco ne suffisent plus à lui rendre son profil perdu d'homme providentiel. Le charisme de Franco est mort avec l'annonce de sa maladie, au mois de juillet. Les Espagnols se sont accoutumés à la disparition du Caudillo avant même qu'il n'ait disparu physiquement. Certes, son entourage réussit-il toujours à lui faire prendre des décisions capitales ; ainsi, à la veille du renvoi du ministre de l'information, en lui montrant les extraits les plus croustillants des films projetés à Madrid avec l'aval de la censure. Mais, s'il gouverne avec une vigueur retrouvée malgré ses quatre-vingt-deux ans, le général Franco impressionne moins et ne rassure plus guère les Espagnols en mal de sauveur. Les Espagnols cherchent leur nouveau père, et le président du gouvernement n'est pas loin de remplir déjà ce rôle, à titre intérimaire. Le prince Juan Carlos, par contre, ne parvient qu'à grand-peine à tenir sa place de « grand frère » du peuple espagnol...

LES événements liés aux retombées économiques et sociales de la crise agissent dans un sens très différent, puisqu'ils sont loin de renforcer comme les faits précédents les chances d'une transition paisible vers un post-franquisme orné de divers attributs démocratiques. L'Espagne dispose, certes, d'atouts pour résister mieux que d'autres pays à la « stagflation ». Ses réserves d'or et de devises atteignent un niveau élevé eu égard au volume de son commerce extérieur. Elle continue, en outre, à offrir des garanties politiques relativement attrayantes pour les investisseurs étrangers rebutés par le Portugal, la Grèce ou l'Italie. Les travaux de construction de l'usine Ford de Valence se poursuivent contre vents et marées. Il reste, cependant, que l'Espagne acquiert enfin une dimension industrielle et exportatrice non négligeable, au moment précis où le modèle de la croissance indéfinie se trouve partout remis en cause. De plus, l'industrie nationale toute neuve produit avant tout des biens de consommation semi-durables — des voitures aux jouets — alors même qu'il apparaît que les grands exportateurs de la prochaine décennie devront vendre des techniques et des équipements lourds très élaborés. L'Espagne n'a pas de chance...

Comme ailleurs, la crise touche d'abord le secteur automobile, comme en témoignent les fermetures d'usines ou des incendies d'ateliers mal expliqués. Elle frappe aussi par contagion les sous-traitants et l'industrie sidérurgique, au moment où le tourisme étranger se ralentit dangereusement. L'extension et la dureté des grèves dans les provinces du Nord traduisent l'inquiétude des salariés devant cette situation. La principale préoccupation, cependant, se rapporte au retour probable d'une forte proportion des ouvriers émigrés en Europe occidentale. Beaucoup sont déjà licenciés, et les pouvoirs publics prévoient la rentrée de plusieurs centaines de milliers d'entre eux. L'afflux de cette masse de travailleurs habitués à des salaires assez élevés et souvent rompus à la pratique syndicale risque de donner une impulsion nouvelle aux luttes sociales, à un moment particulièrement peu propice à la satisfaction des revendications ouvrières. Il se peut même, dans les campagnes du Sud, que le retour éventuel d'une partie du prolétariat agricole passé à l'industrie relance le problème agraire, quelque peu tombé dans l'oubli pendant les années de prospérité.

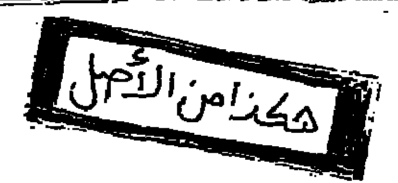
Le post-franquisme ne peut plus être par là la « dictature de consommation » en vigueur depuis 1960, à peu près : une sorte de fascisme apaisé « **du beurre et de la petite voiture** », sensiblement différent du fascisme belliqueux « **du beurre ou des canons** » de l'avant-guerre. Cela explique la hâte avec laquelle les hommes et groupes politiques jusqu'alors plus ou moins identifiés avec le régime fuient le navire pour se refaire une virginité démocratique, ou opèrent au contraire un retour aux sources de l'autoritarisme pur et dur. D'où l'amorce de la troisième série d'événements, qui a trait à la recrudescence spectaculaire du débat politique au cours des derniers mois.

LE pullulement accru des partis et des groupes clandestins n'est pas l'aspect le plus positif de cette renaissance politique. La Catalogne compte, à elle seule, une quinzaine de partis ! Plus réconfortant est l'effort de concertation et de clarification entrepris par certaines organisations, ainsi que la régression de la tendance à l'anathème réciproque longtemps caractéristique du comportement des groupes clandestins.

Quatre courants se dessinent dans cette perspective. Le premier est représenté par les ultras, zélateurs d'un fascisme sans fard à la chilienne. Le second est le courant « continuiste » modéré et plutôt libéral, incarné pour une part par le gouvernement lui-même, et pour une autre part par de multiples groupes d'intérêts et cercles financiers, industriels et universitaires, ainsi que par la plupart des grands journaux. Ce courant propose, en substance, de réaliser une ouverture démocratique sans rupture institutionnelle, avec la participation de tous les secteurs idéologiques, à l'exception de l'extrême droite violente et des communistes. Constitué au premier chef pa la junte démocratique associant le parti communiste de M. Santiago Carrillo, les centristes de M. Rafael Calvo Serer, s'ils existent, et les ex-intégristes devenus gauchistes du parti carliste, le troisième courant rassembe, au contraire, les partisans de la « rupture démocratique », soit de l'établissement d'un gouvernement constituant excluant le prince Juan Carlos après la disparition du général Franco. Le quatrième courant, représenté à la fois par les socialistes et les ex-démocrates chrétiens, se situe enfin entre les deux précédents, en ce sens qu'il a vocation d'établir un pont entre eux. Par son intermédiaire, une entente au moins tacite et tactique entre les trois courants non hostiles à la démocratisation de l'Espagne paraît concevable au cours des prochains mois, même si les positions de principe demeurent éloignées. C'est tout au moins ce à quoi s'emploie depuis quelques semaines le leader catholique Joaquin Ruiz-Giménez.

Mais plus notable encore, peut-être, est le fait que le débat sur l'avenir de l'Espagne ne se circonscrit plus seulement aux élites intellectuelles ou militantes. L'extension des grèves le prouve en ce qui concerne les ouvriers et les employés. De leur côté, divers indices laissent la même impression en ce qui touche à d'autres éléments de la population. C'est ainsi qu'une pétition, présentée par la commission catholique Justice et Paix, en faveur de l'amnistie des détenus politiques, a recueilli cent cinquante mille signatures en fort peu de temps, les organisateurs poussant l'audace jusqu'à disposer des tables à cet effet sur les Ramblas de Barcelone. De même, l'hebdomadaire non conformiste « Cambio 16 » atteint maintenant un tirage de près de cent cinquante mille exemplaires, soit un chiffre impensable il y a un an ou deux. La préparation de l'après-franquisme intéresse désormais la masse de la population ; elle cesse d'être l'apanage des cabinets ministériels et des conjurations de salon, de colloques internationaux ou de sacristie. Là réside sans doute le phénomène le plus important de l'automne dernier en Espagne. Les Espagnols sont enfin prêts à s'assumer, pour peu que leurs leaders potentiels les aident à le faire.

GUY HERMET.



A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE DROIT HUMANITAIRE

Le refus d'accepter la participation du G.R.P. serait un acte discriminatoire

Lors de la première partie de la conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire dans les conflits armés, tenue à Genève en février-mars 1974, un projet fut présenté, tendant à inviter le G.R.P. sud-vietnamien à participer aux travaux de la conférence sur un même pied que le gouvernement de Saigon (le G.R.P. a adhéré aux quatre conventions de Genève du 12 août 1949). Ce projet fut repoussé, n'ayant obtenu que 37 voix contre 38 et 32 abstentions.

La question sera à nouveau posée lors de la seconde partie de la conférence en février-mars prochains. A cette occasion, on peut se demander quelle est la valeur des arguments utilisés par ceux qui se sont opposés à la participation du G.R.P., au regard du droit international et de l'accord de Paris du 27 janvier 1973.

Par JEAN J.-A. SALMON *

PLUSIEURS délégations ont exprimé l'avis que le G.R.P. ne pouvait être considéré comme un Etat et ne pouvait donc participer à la conférence.

En fait, le G.R.P. n'a jamais prétendu être un Etat ou que la zone qu'il contrôle soit un Etat. Cela serait contraire aux accords de Genève du 20 juillet 1954 et à l'accord de Paris du 27 janvier 1973, qui n'ont cessé de réaffirmer le principe fondamental de l'indépendance, de la souveraineté, de *l'unité et de l'intégrité territoriales du Vietnam.* L'accord de Paris prend acte du fait que le pays est divisé en « deux zones » (article 15 *a*) (le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud). En attendant la réunification, la situation de ces deux zones au regard du droit international est donc imprécise. Néanmoins, il ne fait pas de doute que l'accord de Paris admet que ces deux zones jouissent d'une souveraineté temporaire et de la personnalité juridique internationale. C'est ainsi que de nombreux Etats ont procédé à la reconnaissance de la République démocratique du Vietnam et que l'Assemblée générale de l'ONU invite celle-ci aux conférences internationales organisées sous ses auspices à côté de la République du Vietnam. Si l'accord de Paris ne consacre pas l'existence de deux Etats au Vietnam, *a fortiori* n'y est-il question d'un troisième.

Le problème est autre, c'est celui du pouvoir au Sud, de la représentation du Sud.

Plusieurs Etats ont prétendu que le G.R.P. n'est pas un gouvernement, que seul le gouvernement Thieu est effectif et légitime au Vietnam du Sud.

Aucun de ces deux arguments ne résiste à l'examen. L'effectivité du G.R.P. est à ce point assurée qu'elle a conduit les Etats-Unis aux accords de Paris et à la situation de « peau de léopard » au Sud que nul n'ignore. Soutenir au surplus que le G.R.P. n'est qu' *« une émanation du Nord agresseur »*, c'est vouloir perpétuer la division du pays en cachant que la division est le résultat d'une intervention étrangère qui se perpétue.

La prétention que le gouvernement Thieu est le seul « légitime » tient de l'acte de foi, au demeurant irrelevant en droit international. Ce dernier, en effet, ne retient pas le critère de légitimité en matière de représentation de gouvernement.

La vraie question est ailleurs. Devant la dualité d'autorités effectives au Vietnam du Sud, est-ce simplement un jugement subjectif qui doit faire choisir l'une ou l'autre, ou doit-on provisoirement admettre que l'une et l'autre représentent internationalement le Vietnam ?

Deux gouvernements peuvent représenter le Vietnam du Sud

A LA conférence de Genève, plusieurs délégations ont déclaré qu'il leur paraissait impossible que le Vietnam du Sud puisse être représenté par deux gouvernements. Ce point de vue est-il fondé ?

Certes, la règle habituelle dans la pratique internationale est qu'un Etat n'est représenté que par un seul gouvernement dans ses relations extérieures, et, en cas de dualité de gouvernement, l'effectivité guide normalement le choix définitif des Etats tiers.

La question qui se pose ici est de savoir si l'accord de Paris du 27 janvier 1973 n'invite pas à d'autres solutions. En effet, l'accord a procédé à des constatations de fait : les *« parties sud-vietnamiennes »* contrôlent chacune une zone ; elles se sont vu conférer sur un pied d'égalité droits et obligations par la plupart des dispositions de l'accord et des protocoles. C'est donc d'un véritable partage de compétence territoriale et de juridiction qu'il s'agit, qui a été ainsi provisoirement consacré par un accord, puis par la conférence internationale en la présence du secrétaire général de l'ONU.

L'accord de Paris a ensuite posé les *principes juridiques* à respecter pour une solution politique : la population sud-vietnamienne *décidera de l'avenir politique* du Vietnam du Sud *« au moyen d'élections générales vraiment libres et démocratiques, sous surveillance internationale »* (article 9 *b*) et a prévu une *procédure* pour aboutir à l'autodétermination et à la réconciliation des Sud-Vietnamiens. L'article 12 accorde au Conseil national de réconciliation et de concorde nationales ayant trois composantes égales (G.R.P., administration de Thieu, troisième composante) un rôle déterminant dans la dynamique de la paix et en fait un rouage essentiel pour l'organisation des élections prévues à l'article 9.

Il découle de cet ensemble de textes que c'est en respectant les procédures prévues par l'accord que l'on aura une vision claire de la volonté du peuple sud-vietnamien et un gouvernement la représentant.

En attendant ce moment, le gouvernement Thieu ne peut revendiquer l'exclusivité de la représentation du Vietnam. Il ne peut tout au plus que représenter provisoirement la partie du Vietnam du Sud qu'il contrôle. Le G.R.P. représente, au moins, l'autre partie.

La division temporaire d'un pays entre deux zones et la nécessité d'une double représentation temporaire n'est d'ailleurs pas une nouveauté en droit international. Qu'il suffise de rappeler la reconnaissance en 1938 par la Grande-Bretagne du gouvernement nationaliste du général Franco comme *« un gouvernement qui exerce à présent un contrôle administratif* de facto *sur une importante partie de l'Espagne »* alors que le gouvernement républicain restait pour la Grande-Bretagne le gouvernement *de jure* de l'Espagne. Plusieurs pays alliés reconnurent en 1943 le Comité français de libération nationale *« comme administrant les territoires d'outre-mer qui ont reconnu son autorité »* sans pour autant cesser de reconnaître le régime de Vichy.

Dans le cas du Vietnam du Sud, une double représentation de ce genre ne pourrait au surplus être considérée comme une intervention dans les affaires vietnamiennes, puisqu'il s'agit simplement de prendre acte de la réalité.

En plus des gouvernements de la République du Sénégal et de la République du Cameroun, qui ont reconnu *de jure* les deux administrations au Vietnam du Sud, le gouvernement français, en acceptant, le 22 mai 1974, l'établissement à Paris d'une *« mission permanente du G.R.P. de la République du Vietnam du Sud »* ayant un statut diplomatique complet même si ce n'est pas une ambassade, à côté de l'ambassade de la République du Vietnam, s'est engagé dans la voie de la double représentation.

Dans le même sens, il convient d'indiquer l'installation à Stockholm d'une délégation générale du G.R.P. auprès du gouvernement suédois.

Certes on pourrait relever que la double représentation peut créer des difficultés pratiques — dans les organisations internationales notamment. On ne peut donner deux voix à un seul Etat. Lequel exprimera la volonté du Vietnam du Sud ? Quand on veut bien regarder la situation en ayant à l'esprit l'accord de Paris et la dialectique de paix et de l'autodétermination que cet accord a tracée, la réponse est simple : les deux parties sud-vietnamiennes doivent *« régler par voie de négociations les questions en litige »* (article 10), procéder *« à la réalisation de la réconciliation et de la concorde nationales »* (article 11). L'article 12 invoque l'esprit *« de respect mutuel et de non-élimination réciproque »*. Les deux parties sud-vietnamiennes devraient donc s'entendre pour parler dans les organisations internationales d'une seule voix, ou bien pour se taire.

S'agissant des conventions internationales et de la participation à des conférences internationales, la situation est différente puisque chaque gouvernement sud-vietnamien a une assise territoriale et un ordre juridique propre. Chacun peut s'engager, mais n'engage que lui seul.

Attendre le résultat des élections ?

PLUSIEURS délégations ont enfin avancé le point de vue qu'il faut attendre le résultat des élections avant de changer de représentation.

Ceci pourrait à la rigueur se justifier si on était à la veille des élections prévues par l'accord de Paris. Mais on en est loin puisque le régime Thieu refuse de reconnaître l'existence de la troisième composante et d'établir le Conseil national de réconciliation et de concorde nationales qui doit organiser les élections. N'accorder qu'au seul gouvernement de Thieu, dans ces circonstances, la représentation du Vietnam du Sud, alors que ce régime empêche la réalisation de l'autodétermination du peuple sud-vietnamien, c'est devenir le complice de cette violation de l'accord de Paris et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

On peut donc conclure qu'aucun argument sérieux n'a été avancé pour justifier le refus de participation du G.R.P. à la conférence de Genève sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. Le refus d'inviter le G.R.P. est un acte de discrimination peu compatible avec l'esprit d'universalité du droit humanitaire, mais surtout un acte qui viole l'esprit et la lettre de l'accord de Paris, qui perpétue la guerre du Vietnam.

La seule attitude conforme aux accords de Paris (27 janvier, 2 mars, 13 juin 1973) dans la situation provisoire actuelle qui peut malheureusement encore durer longtemps, tant que le régime de Saigon ne changera pas de politique, est le principe de la parité, de la double représentation au niveau des relations internationales.

Au moment de voter sur la proposition tendant à réaliser cette double représentation du Vietnam du Sud à la conférence diplomatique de Genève, il faut espérer que les délégations auront à cœur de respecter le droit et la justice, qu'elles ne se transformeront pas en instrument de ceux qui veulent perpétuer la guerre au Vietnam, mais indiqueront au contraire par leur geste qu'elles souhaitent que le Vietnam se dirige vers un retour aux libertés démocratiques, la réconciliation et la paix.

Les délégations auront sans doute à l'esprit que le G.R.P., qui représente une partie à un conflit armé qui dure depuis plus de vingt ans et qui n'est pas terminé, a, hélas ! une expérience vive et cruelle des questions qui sont au centre du débat sur les deux protocoles en discussion : l'extension des conventions de Genève aux luttes de libération nationale, la nécessaire adaptation des conventions à ce type de situations, l'adoption de dispositions nouvelles pour les conflits non internationaux, le tout en vue d'assurer un juste développement du droit international humanitaire.

* Professeur à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles.

Une réussite de la coopération multilatérale : le Transcamerounais

De notre envoyé spécial ANDRÉ BLANCHET

SI, lors des cérémonies qui marquèrent à Yaoundé, le 8 décembre dernier, le dixième anniversaire de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (1), le maréchal Bokassa, président à vie de la République Centrafricaine, se tailla un joyeux succès auprès des foules en saluant du titre de *« très cher vrai frère »* son hôte camerounais, le président Ahidjo, plus politique était manifestement l'approbation spontanée des invités africains à une formule lancée de la tribune officielle par l'un des quatre chefs d'Etat de l'U.D.E.A.C., le commandant Marien Ngouabi. Parlant en présence de représentants de la C.E.E. venus de Bruxelles et des ambassadeurs des « Six » de naguère, signataires des conventions de Yaoundé I et Yaoundé II (2), le président de la République populaire du Congo (Brazzaville) proclama, vigoureusement applaudi : « *Notre marché commun ne doit être la succursale d'aucun autre marché et doit nous permettre de créer une interdépendance au niveau de nos Etats telle que nous puissions nous passer définitivement des pays qu'on appelle développés, mais qu'il serait plus juste d'appeler* sous-développants. »

Inédite ou non, cette formule correspond trop à l'analyse actuelle des économistes engagés, de ceux du tiers-monde en particulier, et rend compte d'une évidence si peu contestable dans certains domaines, qu'elle a toutes chances de faire florès. Le paradoxe est qu'elle ait été prononcée parmi des chefs d'Etat africains assemblés non seulement pour la célébration de leur union douanière, mais en même temps pour l'inauguration de l'ouvrage même dont les modalités de réalisation et les perspectives d'utilisation pourraient le mieux servir à la réfuter : le Transcamerounais. Il est vrai que M. Ngouabi quitta Yaoundé sans accompagner jusqu'à Ngaoundéré, terminus de ce chemin de fer, ses collègues camerounais, centrafricain et gabonais...

Participations européennes et américaines

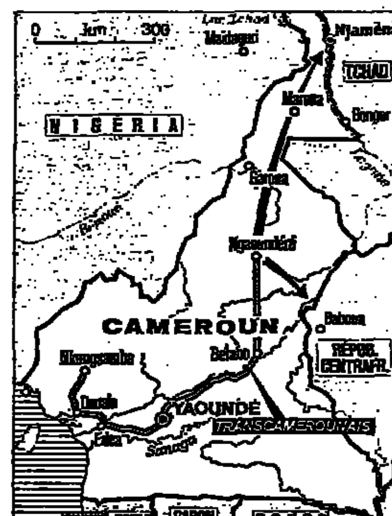
A LA multiplicité des nationalités représentées dans la tribune officielle et à bord de l'autorail inaugural (fabriqué, lui, à Bagnères-de-Bigorre), on prenait la mesure de la coopération internationale impliquée dans la construction de ces 623 kilomètres de voie en terre africaine. Il n'y avait pas là, en effet, le seul ministre français de la coopération, M. Pierre Abelin, comme c'eût pu être le cas dans un pays naguère administré par la France, mais aussi les représentants de tous les Etats associés au financement de l'entreprise (un peu plus de 26 milliards de francs C.F.A.) (3). Celui-ci n'a-t-il pas été maintes fois donné en exemple d'un effort conjoint au service du développement africain ?

Il était naturel que la France, ancienne puissance tutrice, y participât pour la plus large fraction, ce qu'elle fit tant directement — pour un peu plus du quart du montant total — qu'à travers sa quote-part du Fonds européen de développement. La Communauté économique européenne, véritable marraine du projet, apporta en effet à celui-ci plus de la moitié des subventions et prêts fournis par les bailleurs étrangers. Se rappelant sans doute que l'Allemagne avait été le premier colonisateur du Cameroun, la République fédérale vint se joindre à la deuxième phase de la construction par un prêt de 10 millions de marks.

Sur le plan technique, le caractère majoritairement eurafricain de l'opération devait être renforcé par l'adjudication des travaux aux entreprises COGEFAR de Milan et HOCHTIEF d'Essen, cependant que les traverses en acier étaient fournies par la sidérurgie française et les traverses en bois par un groupement d'industriels forestiers du Cameroun. Mais, et ce fut peut-être la plus grande originalité de l'entreprise, l'éventail des financements s'était ouvert, dès le départ, en direction des Etats-Unis, dont l'Agence pour le développement international (A.I.D.) octroya, en prêts très libéraux, 21 millions de dollars pour les travaux d'infrastructure. Ainsi le Cameroun, dont la propre contribution fut loin d'être insignifiante (14 % environ), ne peut se sentir redevable de cet équipement à aucun partenaire écrasant ou éventuellement abusif, bénéficiaire qu'il aura été, en l'occurrence, d'une aide provenant de sources pareillement diversifiées.

De toute façon ce n'est pas en Afrique qu'on irait réputer « sous-développant » un chemin de fer : les pays qui n'en possèdent pas se retrouvent au contraire parmi les moins développés, et leurs dirigeants n'ont de cesse qu'on les aide à en installer un chez eux. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si un voisin du Cameroun, le petit Gabon, naguère encore le plus dépourvu d'infrastructure, mais riche de son pétrole, de son bois et de son manganèse, a baptisé « *Transgabonais* » le réseau dont M. Albert-Bernard Bongo a décidé la construction à grands frais (84 milliards de francs C.F.A. pour les seuls travaux de génie civil, soit trois fois plus que le Transcamerounais). Sur le continent noir, il s'en faut que soit révolue l'ère ferroviaire...

Dans le cas du nouveau Transcamerounais, les bienfaits que l'avenir ne manquera pas de porter à son actif auront — en dépit de son nom, — le mérite de ne pas concerner le seul Cameroun, mais aussi avec lui deux de ses voisins, le Tchad et la République Centrafricaine. En vérité, ceux-ci l'auront attendu plus d'un demi-siècle, puisqu'il n'est qu'un premier prolongement de la ligne Douala-Yaoundé, entreprise dès 1914 par les Allemands avec pour objectif leur colonie de l'Est africain, le Tanganyika, à travers l'Oubangui-Chari d'alors et avec une bretelle desservant le Tchad (à Moundou et Fort-Lamy, l'actuelle Ndjamena). Autour de 1950, l'administration française recommença d'étudier le projet d'un « Douala-Tchad », mais il fallut attendre le lendemain des indépendances africaines pour que fût prise en juin 1961, à l'ambassade du Cameroun en France, par les futurs bailleurs de fonds européens, français et américains, la décision de porter jusqu'à Ngaoundéré, sur le plateau de l'Adamaoua, le terminus de la ligne Douala-Yaoundé.



Tout, dans la situation de Douala, appelait une telle décision, comme l'avaient vu, les premiers, les Allemands : à la charnière de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale, au fond de l'entonnoir que dessinent là les deux côtes perpendiculaires du plus massif des continents, ce port s'offre comme le plus proche, voire le seul, à tout l'hinterland formé par le Nord du Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine. Le rapprocher d'eux de 600 kilomètres, tel est l'avantage que le rail met désormais à leur disposition, en attendant d'éventuels prolongements vers l'Est, au-delà des frontières du Cameroun.

Voilà comment Ngaoundéré, tout petit chef-lieu d'un département exclusivement pastoral, voit dès maintenant s'entasser à ses portes les lourds conteneurs métalliques débarqués des cargos quelques jours plus tôt à Douala, et que des camions gros porteurs achemineront ensuite jusqu'à leur destination, en République Centrafricaine et au Tchad. Un éventail de routes modernes, comme l'Afrique n'en connaît que depuis quelques années à peine, est en cours de réalisation à partir du véritable port intérieur constitué par la gare de triage de Ngaoundéré, qui y perdra vite son actuel cachet, si net et si propre, de maquette (comme ont l'air léchés et ratissés, sur leur ballast de cailloux blancs et au fond de leurs tranchées géométriques de latérite rouge, les 623 kilomètres de la voie neuve). C'est dans ce sens, et pour faciliter leurs exportations comme leurs importations, que le président Ahidjo proposait à ses voisins, dès le début des travaux, en 1964, de mettre le Transcamerounais au service de leur propre développement.

L'essor promis au Cameroun

CELUI du Cameroun n'a pas attendu l'achèvement de la ligne pour prendre appui sur elle. A peine avait-elle atteint Mbandjock, à une centaine de kilomètres de Yaoundé, qu'une sucrerie s'édifiait à proximité de la voie et justifiait l'introduction de la culture industrielle de la canne dans cette zone de savane ; comme pour illustrer les bienfaits du Transcamerounais, c'est au lendemain de son inauguration, le mois dernier, qu'était décidé entre les autorités camerounaises et les actionnaires français un doublement de cette usine pour une production annuelle de 50 000 tonnes.

D'autre part, au fur et à mesure que le rail forait son sillon dans l'épaisseur de la magnifique forêt équatoriale qui rend si fascinant son parcours, les bois commençaient à être exploités et fournissaient au chemin de fer un trafic déjà important de grumes. On escompte un développement de cette exploitation, en particulier autour de Goyoum où elle n'en est qu'à ses prémices. Quant au coton du Nord, récolté dans la région de Maroua, il a dès maintenant pris le chemin de Ngaoundéré au lieu d'attendre les hautes eaux du fleuve Bénoué pour pouvoir, comme cela se faisait jusqu'alors, s'embarquer à Garoua en direction des lointains ports du Nigeria. C'est donc, pour le Cameroun, toute une réorientation de l'économie de l'Est et du Nord qu'est en train de déclencher le phénomène ferroviaire.

Mais le plus gros trafic que convoitent les chemins de fer du Cameroun pourrait être constitué par la bauxite de Martap, dont les gisements ne sont situés qu'à une cinquantaine de kilomètres de Ngaoundal, sur la nouvelle ligne, et dont le voisinage de celle-ci permettrait de rentabiliser l'exploitation éventuelle. Les autres chemins de fer en voie de réalisation en Afrique francophone ne sont-ils pas, eux, en retard sur les projets miniers qui donneront lieu à leur construction : le fer de Mékambo pour le Transgabonais, le manganèse de Haute-Volta pour la future ligne Ouagadougou-Tambao ?

Aussi bien l'Office du chemin de fer transcamerounais, que dirige depuis l'origine un ingénieur français, M. Jean Bayon, n'a-t-il pas achevé sa tâche. En attendant d'éventuels prolongements du réseau, dès maintenant mis à l'étude, la priorité immédiate va à ce qu'on nomme curieusement le « troisième tronçon du Transcamerounais », mais qui est en réalité le premier : la vieille voie de Douala à Yaoundé, si vétuste qu'il s'y produit jusqu'à trois déraillements par semaine. Pour la refaire entièrement, tracé et plate-forme, ce qui coûterait autant que les 623 kilomètres de voie neuve inaugurés le 10 décembre dernier, le Cameroun compte, là encore, sur la coopération internationale, en particulier sur la Banque mondiale.

Tout en ayant écouté poliment, l'avant-veille, la diatribe de son collègue congolais Marien Ngouabi, le président Ahidjo n'hésitait pas à le contredire implicitement en remerciant publiquement les bailleurs de fonds étrangers et en saluant, dans ce chemin de fer réalisé grâce à leur aide, « *un facteur d'unité et de développement pour la nation camerounaise* », ainsi qu'un « *lien nouveau, un facteur de développement commun, d'amitié fraternelle et de paix en Afrique centrale* ».

(1) L'U.D.E.A.C. groupe quatre Etats (Cameroun, République Centrafricaine, Congo et Gabon) depuis que le Tchad s'en est retiré en 1968.

(2) Conventions d'association entre le Marché commun et dix-neuf Etats africains.

(3) 1 franc C.F.A. = 2 anciens francs, ou 0,02 N.F.

PANAMA

Les militaires face aux Etats-Unis



Un petit pays s'efforce de reconquérir sa souveraineté nationale et de transformer les bases de la société

Reportage de CLAUDE-CATHERINE KIEJMAN

« NI avec la gauche, ni avec la droite, avec Panama. » Sur fond bleu, le mot d'ordre éclate en lettres jaunes, lancé par le général Omar Torrijos (1), visage poupin en gros plan, chemise et coiffure kaki. Comme une provocation, l'affiche s'étale, immense, sur les façades de bois lézardées des maisons situées à la lisière « del Chorillo », le quartier le plus misérable de Panama, à moins de cent mètres du quartier général du Southern Air Command, haut lieu de la puissance militaire américaine, installé dans la zone du canal (2). Lilliput défie Gulliver. liver

Le nationalisme ponctue chaque discours, chaque intervention publique des militaires de la garde nationale. Plus que jamais à l'ordre du jour, le nationalisme est pourtant une constante dans la brève histoire de ce petit pays — deux fois plus étendu que la Belgique, mais avec une population qui ne dépasse pas un million et demi d'habitants — amputé dès sa naissance d'une partie vitale de son territoire (3). Panama a longtemps souffert de n'être aux yeux du monde qu'un chapeau au nom évocateur des tropiques, un pavillon de complaisance, au mieux un canal dont la construction fut, en France, à l'origine d'un des plus grands scandales financiers du siècle dernier. Le canal — un des verrous stratégiques du monde — a créé Panama. En 1974, il est le *catalyseur de la conscience nationale*, mais aussi l'obstacle principal à une véritable unité du pays.

L'évidence saute aux yeux. D'un côté, Ciudad-de-Panama, la capitale, coincée, pressée entre le Pacifique et les grilles qui la séparent de la « zone du canal » ; de l'autre, ce cinquante et unième Etat nord-américain, fiché en plein cœur du pays qu'il partage en deux sur toute la largeur de l'isthme. « **Panama,** dit le général Torrijos, **est le seul pays limité par cinq points cardinaux. Le cinquième est une enclave, une frontière intérieure nord-américaine.** » D'un côté, le sous-développement latino-américain, le mélange des races. De l'autre, la toute-puissance économique, politique et militaire des Etats-Unis. En pratique, une capitale coupée, isolée des provinces de l'intérieur, où se trouvent les terres les plus riches (4). Les conséquences s'imaginent aisément : le développement des particularismes, des rivalités entre la province et la capitale, fait obstacle au développement économique, mais surtout à une véritable intégration nationale.

« **Faire de Panama une vraie nation, affirmer la personnalité panaméenne, tel est notre souci numéro un.** » Vêtu d'une *guayabera* (chemise blanche plissée qui se porte sur le pantalon), le regard protégé par des lunettes noires, souriant mais froid, Juan Antonio Tack, le jeune chef de la diplomatie panaméenne, qui nous reçoit dans son bureau du ministère des affaires étrangères, insiste sur ce point. « **Rien ne peut se faire,** précise-t-il, **sans régler cette question du canal, qui s'oppose à notre totale souveraineté. Nos chances de parvenir à un résultat sont maintenant plus grandes qu'auparavant, car nous bénéficions d'une certaine évolution du monde. Nous faisons partie d'une communauté, les pays en voie de développement, et cela renforce notre position. Nous avons pu, ainsi, réunir à Panama, en mars 1973, le Conseil de sécurité des Nations unies. Sur notre sol la « reconquête » du canal a été au centre des débats de la communauté internationale qui a condamné les Etats-Unis.** »

« **Durant soixante-dix ans,** devait déclarer le général Torrijos à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité, **les Etats-Unis nous ont opposé leur veto dans l'enceinte close du département d'Etat. Aujourd'hui, nous les avons obligés à le faire publiquement, aux yeux du monde entier...** »

Le combat pour la souveraineté nationale

Un récent rapport publié par l'ONU relève que le canal rapporte moins de bénéfices à Panama qu'aux Etats-Unis ou aux pays qui l'utilisent. Toutefois, selon les Américains, c'est grâce au canal que Panama a le revenu par tête le plus important de tous les pays d'Amérique centrale, et le quatrième de toute l'Amérique latine (5).

Même si ce ne fut pas une victoire, la réunion du Conseil de sécurité à Panama a, incontestablement, marqué un tournant dans les négociations qui aboutirent à la signature, le 7 février 1974, entre MM. Kissinger et Juan Antonio Tack, d'une déclaration en huit points, prologue à la conclusion d'un nouveau traité abrogeant définitivement celui de 1903 (6). Selon le secrétaire d'Etat américain, le nouveau traité devra préserver à la fois les intérêts des Etats-Unis et ceux de Panama, dont le canal représente la principale ressource naturelle. M. Tack, pour sa part, insiste sur la souveraineté retrouvée (7). Mais il ne cache pas qu'un sérieux obstacle subsiste avant d'aboutir à l'élaboration d'une nouveau traité : les deux pays ne parviennent pas à s'entendre sur l'exacte définition des termes. « **Pour le moment,** nous a-t-il déclaré, **l'accord n'existe que sur les questions relatives au domaine spécifique de la double administration du canal. Bien des points restent en suspens : la date à laquelle Panama retrouvera son entière souveraineté, celle de l'élimination des bases à partir de la réduction progressive des forces armées stationnées dans la zone. Nous n'en sommes encore qu'au stade de la discussion conceptuelle. C'est une négociation de caractère politique, et non encore technique et juridique. C'est pourquoi nous voulons conserver la plus grande souplesse possible et ne pas fixer de date impérative pour la signature du nouveau traité.** » (8).

Lors de la signature de la déclaration Tack-Kissinger, les autorités panaméennes avaient monté l'événement en épingle : c'était un nouveau pas en avant. Toutefois, des doutes sérieux subsistent à la lecture du document et l'optimisme est loin d'être unanime. « **Pour le moment, nous ne sommes d'accord que sur un point : la double administration du canal, tout le reste est dans le vague** », nous confirme, désabusé, un des collaborateurs du ministre, qui participe à la négociation depuis 1964.

Des personnalités étrangères à la négociation et qui appartiennent à l'opposition de gauche vont beaucoup plus loin dans la critique de la déclaration en huit points. Une analyse, dite des « cinq » (cinq avocats, professeurs, anciens parlementaires), publiée en avril dernier, affirme que la déclaration marque un net recul par rapport aux projets antérieurs de traité. Il ne suffit pas d'abroger le traité de 1903 pour le remplacer par un autre qu' ne tiendrait pas compte de la souveraineté et des intérêts de Panama. La déclaration ne fait pas mention de la démilitarisation et de la neutralisation de la zone du canal. Le point 4, qui touche la construction d'un nouveau canal, objecte cette analyse, prévoit la possibilité, pour les Etats-Unis, d'utiliser toutes les terres, toutes les eaux et l'espace aérien nécessaires à la construction, à l'entretien, à la protection et à la défense du canal, ainsi qu'au passage des navires. La déclaration se limite donc, peut-on lire en conclusion, à la réitération de principes déjà inclus dans le cours de la négociation, comme l'abrogation de la concession à perpétuité. En échange, elle reconnaît et légalise la présence militaire des Etats-Unis. Toutes les prétentions économiques, militaires et politiques sont ainsi reconnues et « **expriment mieux que n'importe quoi d'autre le rôle colonialiste que Washington entend poursuivre à Panama** ».

La "guerre de la banane"

LA zone du canal n'est pas le seul signe du colonialisme qui subsiste à Panama. La « guerre de la banane » a permis de s'en rendre compte, en donnant, une fois encore, au général Torrijos l'occasion de manifester son nationalisme militant. La banane représente 53 % des exportations de Panama, et constitue sa deuxième ressource après le canal. Mais c'est une compagnie américaine, l'United Brands Co., successeur de l'United Fruit, qui détient le monopole de la production et de la commercialisation du fruit. Elle est le plus gros propriétaire terrien de Panama, avec vingt-quatre mille hectares de terres, les plus riches du pays, situées dans les provinces de Bocca del Toro et surtout du Chiriqui, à la frontière avec le Costa-Rica .

Troisième employeur du pays après l'Etat et la Compagnie du Canal, elle occupe quinze mille travailleurs. Exonérée complètement d'impôts jusqu'en 1940, l'United Fruit (puis l'United Brands) ne payait que quelques centimes par caisse de vingt kilos jusqu'à ces derniers mois. Depuis 1969, Panama avait tenté de négocier, à plusieurs reprises, avec la compagnie une augmentation de l'impôt. La compagnie faisait la sourde oreille.

En février 1974, le général Omar Torrijos, après s'être entretenu avec les différents chefs d'Etat d'Amérique centrale et de l'Equateur, notamment avec le président « Pépé » Figueres du Costa-Rica, décida de passer à l'attaque. S'inspirant de l'exemple des pays exportateurs de pétrole (OPEP), il persuada les autres producteurs de bananes d'adopter une attitude commune, de constituer l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) et d'exiger des compagnies le paiement d'un dollar par caisse de 20 kilos à l'exportation.

« **Une des principales raisons de cette soudaine décision,** m'explique le ministre du commerce et de l'industrie, M. Manfredo, **est l'augmentation du coût du pétrole qui représente pour nous 60 millions de dollars supplémentaires de dépenses par an. Il nous fallait donc trouver l'argent.** »

Au départ, les pays producteurs présentent un front uni (9). Mais, peu à peu, les diverses compagnies monopolistes (United Fruit, Del Monte) multiplient leurs pressions économiques et politiques, notamment sur les gouvernements du Costa-Rica et du Honduras, réputés plus libéraux. Les différentes républiques révisent leur position.

Seul Panama résiste. En avril, Washington lui adresse un mémorandum intitulé : « **Position américaine sur le problème de la banane** », où il est dit clairement que l'impôt d'un dollar peut porter préjudice au Congrès. Le 25 juillet, enfin, l'United Brands Company décide d'interrompre toute activité. Deux millions de caisses de bananes sont jetées à la mer. A Panama, le ton monte. On parle de plus en plus de nationaliser la Compagnie. La banane fait les gros titres des journaux. Des manifestations sont organisées un peu partout. Le général Torrijos, qui se donne des allures de Fidel Castro, va dans le Chiriqui encourager la combativité des travailleurs. Partout surgissent des affiches aux slogans agressifs : « **Halte à l'abus** » - « **Dignité et souveraineté** » - « **Unité populaire face au problème bananier** » - « **La seule chose que nous ne puissions pas faire, c'est perdre cette bataille** ».

Nouvelles vraies et fausses se succèdent. Un journal édité en anglais, le **Panama Herald**, indique même que Fidel Castro a déconseillé aux Panaméens de nationaliser la compagnie étant donnée l'absence d'infrastructure indépendante pour commercialiser la banane. L'unité des Panaméens persiste en apparence. Toutefois, à l'échelon gouvernemental, on s'interroge : le pays ne risque-t-il pas de se trouver finalement isolé, et le conflit ne va-t-il pas profiter aux autres producteurs ?

Panama tempère sa position en reconnaissant à chaque pays le droit de reprendre sa liberté sur le taux de l'impôt afin de préserver, pour l'avenir, l'unité des membres de l'UPEB qui se constitue formellement en septembre à Panama. Pour l'opinion, c'est une demi-victoire. Dans la pratique, Panama reste ferme sur le principe du dollar d'impôt mais assouplit ses exigences immédiates et accorde des délais à la compagnie. Celle-ci reprend ses activités et paie un certain arriéré. Le 20 décembre dernier, le général Torrijos annonce, au cours d'une conférence de presse, que l'Etat panaméen rachètera tous les biens de l'United Brands.

« **Toute cette affaire,** remarque le ministre de l'industrie et du commerce, **n'est que le résultat de notre dépendance. Dans nos pays, une compagnie multinationale peut, quand elle le veut, menacer notre économie. Pour nous, il est évident que nous devons éliminer l'enclave, la présence physique de la compagnie.** »

---

(1) Le général Omar Torrijos de Herrera, chef de la garde nationale, homme fort de Panama, est au pouvoir depuis le 11 octobre 1968, à la suite du coup d'Etat militaire contre l'ex-président Arnulfo Arias. Le 12 septembre 1972, l'Assemblée nationale des représentants des « correjimientos » (circonscriptions électorales de base) lui a donné les pleins pouvoirs civils et militaires pour une période de six ans. Né en 1929, lieutenant de la garde en 1955, il avait été chargé de la répression de plusieurs mouvements subversifs avant 1968. Il a suivi deux cours, à Fort-Sherman et Fort-Gulick, dans la zone du canal de Panama. Modéré au départ, il s'est radicalisé au cours des années.

(2) La zone du canal, où vivent 50 000 civils américains et une douzaine de milliers de militaires, est sous juridiction entièrement américaine. Elle est administrée par le secrétaire américain à la défense, représenté par un gouverneur militaire qui est en même temps président de la Compagnie du canal. Le territoire, d'une superficie de 1 400 km2, est ainsi réparti : 3,5 % des terres pour le fonctionnement du canal, 37 % pour les quatorze bases militaires américaines, 51 % inutilisés. Les employés panaméens y sont payés deux fois et demie moins que les américains. Tous les pilotes du canal sont américains (environ 200).

(3) Le Parlement colombien ayant rejeté le 12 août 1903 le projet de traité prévoyant la cession aux Etats-Unis d'une zone de 9 km et demi dans l'isthme de Panama pour la construction du canal interocéanique, une junte provisoire soutenue par la présence des forces navales américaines proclama la sécession de Panama le 3 novembre 1903, et son indépendance le jour suivant. Le 18 novembre 1903, le Français Bunau-Varilla, un des anciens directeurs de la Compagnie française, nommé plénipotentiaire par la nouvelle République, signa en l'absence de la délégation panaméenne, qui n'arriva que le lendemain à Washington, le traité Hay-Bunau-Varilla. Véritable braderie, ce traité accorde à perpétuité aux Etats-Unis l'occupation et le contrôle d'une zone terrestre et maritime de 1 400 kilomètres carrés en plein territoire de Panama.

(4) Les terres les plus riches du point de vue agricole et sans doute minier, avec les dernières découvertes de gisements de cuivre dans le Chiriqui, à environ 500 km au nord de Panama. Cette région est celle des grands propriétaires terriens.

(5) En 1971, les bénéfices indirects de Panama s'élèvent à 148 millions de dollars (70 millions d'exportation vers la zone, moins de 80 millions de dollars de salaires). Une étude de l'économiste Xavier Goriostaga, chargé au ministère des affaires étrangères des rapports économiques sur la zone du canal, établit que, selon des calculs américains, la zone occupée par les bases américaines devrait rapporter 600 millions de dollars par an à Panama en cas de location, comme il est d'usage dans d'autres pays.

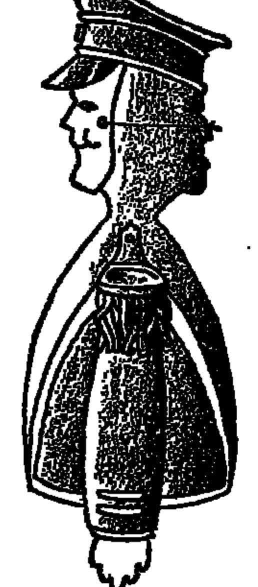
(6) Un certain nombre de rectifications ont été apportées en 1936 et en 1955 au traité de 1903. A la suite des émeutes qui éclatèrent en 1964 à Panama et qui firent seize morts du côté panaméen, quatre du côté américain, des négociations furent engagées entre les présidents Johnson et Roblès. En 1967, ils se mirent d'accord sur trois projets de traité : le premier prévoyait l'abrogation du traité de 1903 ; le second, le droit pour les Etats-Unis de construire un canal à niveau dans le territoire de Panama ; le dernier, le règlement du problème des bases américaines et de la sécurité du canal. L'opinion panaméenne n'accepte pas ces accords.

(7) Le point 2 de la déclaration indique que le concept de perpétuité sera éliminé, et le point 3 que la fin de la juridiction américaine sur le territoire panaméen prendra fin promptement.

(8) Sur la réunion du Conseil de sécurité à Panama et la signature de la déclaration en huit points, voir les articles de Roque Javier de Laurenzo et Jean-Claude Buhrer, parus respectivement dans les numéros d'avril 1973 et de juillet 1974 du *Monde diplomatique*.

(9) Cf. les articles de Frédéric F. Clairmonte et Jean-Claude Buhrer dans *le Monde diplomatique* d'octobre et novembre 1974.

Le divorce entre l'oligarchie et la Garde nationale



Dans des conditions qui font de Panama un des pays les plus dépendants d'Amérique latine, le combat nationaliste a-t-il des chances d'aboutir rapidement ? Cette question en soulève bien d'autres, et d'abord celle de la nature véritable du régime : quelle est l'idéologie de la Garde nationale ? Peut-on qualifier le général Omar Torrijos de réformiste, de révolutionnaire, de dictateur aux allures populistes ?

Lorsqu'elle prend le pouvoir, en octobre 1968, la Garde nationale proclame son caractère anti-oligarchique. Le régime qu'elle entend instaurer doit répondre aux intérêts de tous. Traditionnellement, la Garde nationale, mise en place par les Américains, a eu pour mission principale de veiller à la sauvegarde des intérêts de la classe possédante et des investisseurs nord-américains.

« Très souvent, explique le général Omar Torrijos, **nous avons agi contre les étudiants, les ouvriers, les paysans, etc. Nous étions la troupe de choc. Mais, peu à peu, dans la difficulté de la tâche, nous nous sommes rendu compte que le peuple avait raison de protester et que l'on nous utilisait pour disperser à coups de fusil les multitudes que les erreurs des politiciens soulevaient.** »

Dans une lettre qu'il adresse, le 7 mai 1970, au sénateur Edward Kennedy, le général Torrijos se montre encore plus explicite : « **Le gouvernement**, écrit-il, **était un mariage entre les forces armées, l'oligarchie et les mauvais prêtres (...) ; le militaire portait son fusil pour faire taire le peuple et défendre à la « canaille » de manquer de respect à la classe gouvernante.** »

Un autre élément explique l'orientation choisie : l'appartenance populaire et provinciale des jeunes officiers de la garde. Le général Torrijos est lui-même né dans la province la plus misérable de Panama, le Veraguas, dans une famille d'instituteurs ruraux qui éleva péniblement sept enfants.

Comme leurs collègues péruviens qui affirment refuser le capitalisme et le socialisme, les militaires de Panama ne veulent être ni de droite ni de gauche, mais « **révolutionnaires** ». Toutefois, comme au Pérou, plusieurs tendances coexistent au sein de la Garde nationale, même si aucun responsable n'accepte de le reconnaître.

« **Nous sommes tous unis autour du général Omar Torrijos. Il est le leader de la révolution** », nous affirme, en esquivant notre question sur la diversité des tendances, un jeune officier, le major Diaz, secrétaire de l'état-major de la garde et cousin du général Torrijos, qui a la réputation d'être à gauche. Réponse similaire de la part du colonel Noriega, chef de la sécurité, qui passe pour appartenir à la tendance la plus réactionnaire de l'armée et que la droite cherche à opposer au général Torrijos. Dans son bureau orné d'une immense photo du général Torrijos en tenue de combat, et d'où il peut suivre, sur plusieurs écrans de télévision, les allées et venues de la Garde nationale, cet homme épais qui ne se déplace jamais sans plusieurs gardes, se fait éloquent.

« **Pourquoi sommes-nous des révolutionnaires ? Parce que nous voulons la justice égale pour tous, que nous faisons la guerre à la misère, qu'il n'existe pas de persécution dans ce pays, que notre code du travail est le plus évolué d'Amérique latine, que le pouvoir politique est exercé par tous grâce au système des « correjimientos » (10), que les armes sont au service du développement et de la paix. Tout ça, en Amérique latine, c'est une révolution.** »

Cette double tendance apparaît de manière plus marquée au sein du gouvernement où les ministres, tous civils, sont généralement âgés de moins de quarante ans. Le ministre des affaires étrangères est classé comme homme de gauche, celui du travail comme communiste, celui de la planification comme homme de droite (c'est pourtant lui qui fut envoyé à Cuba pour signer la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays), le ministre des finances est un ancien employé de la Chase Manhattan Bank, celui de la construction est lié à la CONEP (Confédération nationale des entreprises privées), etc. Ici aussi, la formule est : « **Ni avec la gauche, ni avec la droite, des deux mains.** »

Cette volonté de ne pas recourir aux notions traditionnelles entraîne une certaine confusion, une certain ambiguïté. « **Nul ne peut jamais prévoir dans quel sens va évoluer le régime, une mesure de « gauche » est suivie par une mesure de « droite », le « lider maximo » fait un pas en avant pour en faire deux en arrière** », se plaint l'opposition de gauche. Fin 1973, le gouvernement annonce une loi sur le logement qui interdit les expulsions, réglemente les loyers et prévoit la construction de logements populaires, mais devant les manifestations de la chambre de commerce de la capitale, le ministre du logement fait des concessions. Lors d'une réunion de la junte communale de San-Miguelito, un faubourg de Panama, à laquelle j'assiste, les représentants sont unanimes : ils protestent violemment contre la non-application de la loi, contre les mauvaises conditions de l'habitat et l'augmentation du coût de la vie : « **Le gouvernement doit faire quelque chose, sinon ça ira mal, le général Torrijos doit le savoir.** » Sur le plan extérieur, la reprise des relations avec Cuba est, pour certains, un signe du virage à gauche. Mais, d'autres avancent que Washington *a* donné sa bénédiction à cette initiative et que, d'ailleurs, Panama n'a de relations ni avec la Chine ni avec l'U.R.S.S., alors qu'il en a avec le Chili. A ce propos, il faut ajouter que les exilés chiliens se plaignent de la situation qui leur est faite à Panama et qu'ils n'y sont plus que peu nombreux.

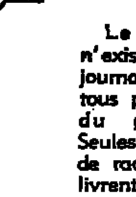
Après six ans de pouvoir, quel est le bilan politique, social, économique du régime ? Depuis décembre 1969, tous les partis politiques restent interdits. Pendant les deux premières années, la Junte réprima aussi bien à gauche qu'à droite. Communistes et arnulfistes (partisans de l'ancien président Arnulfo Arias) se retrouvent dans les mêmes prisons, dans les mêmes exils. En 1970, une amnistie partielle fut promulguée. L'opposition de droite, qui se retrouve essentiellement dans la CONEP et les associations d'éleveurs, exclue de toute vie politique, se résout à faire des affaires, à gagner de l'argent, à comploter à l'occasion et, en définitive, à profiter de la stabilité existante. Une stabilité que se plaisait à souligner, il y a quelques mois encore, M. Nelson Rockefeller lors d'une conférence : selon le nouveau vice-président américain, Panama est le pays d'Amérique latine le plus sûr pour les investissements.

A gauche, on trouve deux attitudes. Le « parti du peuple panaméen » (nom du parti communiste), qui s'exprime de plus en plus ouvertement, appuie à peu près sans réserve le régime. On considère qu'une cinquantaine d'élus à l'Assemblée sont d'obédience communiste. Les communistes jouent, en effet, un rôle actif dans le monde ouvrier, chez les paysans, à l'Université, dans la culture. Ceux que nous rencontrons au « parti », à l'Institut national de culture, créé en juillet 1974, à la C.N.T.P. (Confédération nationale des travailleurs panaméens), la plus puissante organisation de travailleurs, regroupant quarante-cinq syndicats et où dominent les communistes, expliquent leur attitude : « **Nous avons toujours été persécutés sous les régimes antérieurs. Pour la première fois, un régime nationaliste et réformiste existe à Panama, qui nous permet de participer à la vie politique. Ce gouvernement est favorable aux travailleurs qui bénéficient de lois sociales inexistantes dans les autres pays d'Amérique latine. De plus, nous tenons compte de l'ensemble de la situation du continent.** »

La gauche non communiste, sans compter une frange de l'extrême gauche qui reste volontairement éloignée du pays, est beaucoup plus sévère pour le régime du général Torrijos dont le nationalisme et la logomachie révolutionnaire lui semblent trop empreints de démagogie. « **C'est une façade** », disent ces adversaires qui font essentiellement partie de ce que l'on pourrait appeler l'intelligentsia et qui s'expriment, pour la plupart, dans une petite publication mensuelle, **Dialogue social**, animée au départ par des jésuites progressistes. Ils contestent l'expérience révolutionnaire essentiellement sur deux points : la politique économique trop favorable à l'entreprise privée et étrangère, l'absence d'une véritable liberté d'expression.

Réforme agraire et critique de gauche





Le Parlement n'existe plus. Les journaux dépendent tous plus ou moins du gouvernement. Seules quels stations de radio privées se livrent parfois à la critique. Mais à leurs risques et périls. M. Alberto Quijos Guardia, qui dirige « Radio Impacto », en sait quelque chose. Pour avoir osé critiquer certaines décisions ou orientations de la Garde nationale et du géné- Torrijos, il a dû fermer sa station pendant plusieurs mois. En septembre, une station de radio de la ville de Colon a été interdite pendant plusieurs jours pour avoir cité le nom d'un officier soupçonné d'être mêlé à une opération de contrebande dans la zone franche.

Du côté gouvernemental, on répond à ces accusations par l'argument suivant : « **Ces gens font le jeu de la réaction et de l'impérialisme. En critiquant le gouvernemen. révolutionnaire, ils l'affaiblissent dans son combat nationaliste. La révolution doit se défendre.** »

Ce même argument a été utilisé au mois de septembre dernier pour justifier le renvoi de dix-huit étudiants de l'Institut national. A l'occasion du premier anniversaire de la mort de Salvador Allende, les étudiants de l'Institut national avaient décidé de manifester devant les ambassades des Etats-Unis et du Chili : des pancartes hostiles aux deux gouvernements, des drapeaux rouges, des appels pour le soutien au MIR. Les autorités académiques s'opposèrent à la manifestation. Les élèves passèrent outre. Ils n'allèrent pas loin. La Garde nationale barra les abords des deux ambassades. L'expulsion des « meneurs » fut décidée. La raison invoquée : ce sont des provocateurs de la réaction. Quelques jours plus tard, cependant, grâce à la protestation de leurs condisciples, des parents, de certains secteurs de l'opinion, ils furent réintégrés à l'Institut.

En dehors des ouvriers, c'est incontestablement parmi les paysans que le général Torrijos est le plus populaire. Depuis 1969, de nouvelles lois agraires ont été promulguées permettant un meilleur partage des terres. Environ 350 000 hectares ont été rachetés ou expropriés, améliorant les conditions de vie d'environ quinze mille familles. Des « concentrations paysannes » (**asentamientos**) ont été créées où la terre est travaillée en commun pour le bénéfice de tous, l'Etat apportant son aide technique et financière. Les « **asentamientos** » ont une vie relativement autonome ; chaque communauté élit une direction collégiale qui coordonne à la fois le travail productif et politique. Ces « **asentamientos** » sont toutefois peu nombreux puisqu'ils ne concernent pas plus de 1 % des terres cultivées et au moins 5 % de la population paysanne, parmi la plus démunie et souvent la plus politisée.

Les « **asentamientos** » sont représentés au niveau national par la CONAC (Confédération nationale paysanne), dont le secrétaire général, Julio Bermuder, jeune leader paysan, a longtemps travaillé dans la clandestinité et passé de longs mois en prison en 1968. « **Nous nous sommes d'abord méfiés des militaires** », m'explique-t-il au volant d'une land-rover qui nous mène par des chemins impraticables vers l' « **asentamiento** » de La Laguna ; **nous les connaissions trop. Mais, peu à peu, il y a eu les réformes, le combat nationaliste pour la récupération de la zone du canal. Nous nous sommes rendu compte qu'ils n'étaient plus les défenseurs de l'oligarchie. Alors nous avons décidé d'appuyer le gouvernement et de profiter des circonstances, tout en sachant que nous devons rester vigilants.** »

D'ailleurs, les « **asentamientos** » sont peu nombreux, installés sur les terres les plus pauvres, et de nombreuses pressions s'exercent au sein même du gouvernement pour en limiter le développement.

Autres réalisations à porter à l'actif du régime, la réforme sanitaire, celle de l'éducation (en 1972 ce secteur a bénéficié de 26,6 % du budget national. « **Nous devons**, explique le Dr Royo, ministre de l'éducation aux allures de play-boy, **élaborer un type d'enseignement qui produise des hommes capables de participer au développement du pays. Dans un pays comme le nôtre, où le développement de l'agriculture est vital, les écoles installées dans les campagnes doivent être en même temps des unités de production. Un peu comme cela se fait à Cuba. Nous devons donc réorienter complètement notre système éducatif, trop marqué par la tradition européenne, pour échapper à la dépendance culturelle et économique. Nous devons un peu moins parler de Luther et de la Grèce, plus de Garcia Marquès et des réalités latino-américaines comme le colonialisme et l'impérialisme. Enfin, nous avons besoin de maîtres conscients de leurs tâches, capables d'orienter la communauté. Il nous faut des maîtres révolutionnaires pour avoir des élèves révolutionnaires. Et être révolutionnaire pour un maître, c'est d'abord accepter d'aller vivre dans les coins les plus reculés du pays où nous construisons de nouvelles écoles.** »

Dans le Veraguas, la *réforme* est déjà en route. La décentralisation est commencée. C'est ainsi que nous avons pu visiter une école construite il y a moins d'un an, à l'extrémité de la province, dans un minuscule village privé de route et accessible seulement par la mer. Ici, l'enseignement et la production vont déjà de pair. Le projet doit être généralisé à l'échelle de la province pour l'être ensuite à travers tout le pays. A cet effet, une étude est en cours pour déterminer la localisation de chaque école et les possibilités économiques des lieux.

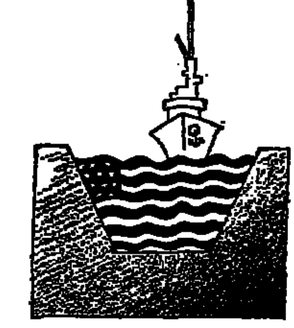
Le développement économique dans le domaine agricole et industriel fait évidemment partie des priorités gouvernementales (11). C'est dans cette optique que s'inscrit, à partir de la construction du grand barrage de Bayano, à l'orée de Darien, le développement de toute une région qui n'est, pour le moment, qu'une jungle, bien que la capitale se trouve à moins de 100 kilomètres au nord. L'industrie sucrière et la pêche sont aussi en expansion. Autre perspective très favorable, le secteur minier. Depuis 1969, d'énormes réserves de cuivre ont été découvertes dans plusieurs régions, dans le Chiriqui, dans la province de San-Blas, peuplée essentiellement d'Indiens. Des contrats d'exploration ont été signés avec des compagnies japonaises ou canadiennes.

« Mais, nous dit le ministre du commerce et de l'industrie, **il n'est pas question d'en concéder l'exploitation. Nous devons avoir avec les compagnies étrangères une relation qui exclue toute possibilité d'enclave coloniale, et un code minier est actuellement à l'étude. Le gouvernement n'a pas encore arrêté une position ferme. Certains veulent une législation très détaillée pour que les entreprises sachent exactement à quoi s'en tenir. D'autres sont plutôt favorables à une législation qui trace de grandes orientations mais laisse ouvertes des possibilités de discussion pour chaque cas particulier.** »

Le ministre insiste encore sur la situation géographique de Panama, « **notre plus grande ressource naturelle** ». De nouvelles possibilités sont à l'étude : un oléoduc à travers l'isthme avec une capacité de sept cent mille barils de pétrole brut en provenance de l'Equateur, du Venezuela, de l'Alaska, du Pérou ; la construction d'une raffinerie ; un terminal pour containers. Pour tous ces projets, Panama compte sur d'importants prêts internationaux, mais M. Manfredo n'exclut ni la participation de l'Etat ni surtout celle des capitaux privés. « **Il ne s'agit pas de nous substituer au secteur privé, mais de le compléter.** »

Ce respect absolu de l'entreprise privée, dont les bénéfices, même en période de crise, ne descendent pas au-dessous de 15 %, fait réagir l'opposition de gauche. « **Comment peut-on prétendre faire une révolution quand le pouvoir économique reste dans les mêmes mains ?** » Toutes facilités sont données aux investisseurs étrangers, dont 90 % sont Américains, alors que 80 % des investissements publics sont contrôlés par les Etats-Unis à travers la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Agence américaine pour le développement (A.I.D.). Plus de cinquante banques sont installées à Panama, et les dépôts bancaires (5 000 millions de dollars, l'équivalent de la Suisse et de Singapour) sont cinq fois plus importants que le produit intérieur brut du pays. « **Ce qui signifie**, expliquait le général Torrijos lors d'une entrevue avec un groupe d'hommes d'affaires américains, **qu'on trouve à Panama une politique d'expansion des marchés, d'amples facilités maritimes, aériennes, bancaires, légales, de la main-d'œuvre, une aptitude culturelle pour le négoce international ; avantages auxquels s'ajoute une administration publique honnête, moderne et responsable. Aujourd'hui, la stabilité, le travail et l'ordre existent à Panama.** »

Le jeu du chat et de la souris



Composite et contradictoire, le paysage politique de Panama l'est tout autant que celui qu'offre sa capitale. A côté d'immenses édifices où les appartements se louent 1 000 dollars par mois, des quartiers entiers de masures de bois construites au siècle dernier par la Compagnie française pour les ouvriers du canal. Là, dans le « Marañon » ou dans « El Chorillo », vivent entassés des milliers de miséreux, descendants des ouvriers noirs emmenés des Caraïbes.

Une faible lumière pour éclairer une pièce où l'on vit dans la plus grande promiscuité, la drogue, l'absence complète d'eau, une alimentation réduite. Ville de transit et de commerce, plate-forme financière, Panama évoque les anciennes villes-comptoirs florissantes au dix-neuvième siècle, avec ses marchands hindous, juifs, chinois qui jalonnent mètre après mètre l'avenue Centrale et les rues voisines, dont les trottoirs sont encombrés par les tables des marchands de billets de loterie, ressource importante de l'Etat. Panama est aussi une ville de jeux. Comme dans La Havane pré-révolutionnaire, chaque hôtel possède son casino. Loterie et jeux bénéficient directement à certains militaires de la Garde nationale.

Les contradictions que l'on constate à Panama n'aident pas à définir le gouvernement du général Torrijos. Toutefois, dans le panorama général de l'Amérique latine, où le mouvement révolutionnaire est en reflux, où les régimes de droite et fascistes prolifèrent avec la bénédiction nord-américaine, l'expérience panaméenne ne doit pas être négligée. Les réformes, la politique nationaliste, qui facilite une prise de conscience anti-impérialiste, l'absence relative de répression sont des signes positifs qui peuvent aider à la création de structures permettant un changement à plus ou moins long terme.

Panama est peut-être le pays d'Amérique latine qui réunit les conditions les plus contraires à une expérience révolutionnaire, et même à une prise de position officiellement anti-impérialiste. Pour s'en convaincre, il suffit de franchir les limites de la zone, de s'enfoncer dans la jungle qui s'étend de Balboa-Panama, sur le Pacifique, à Colon, sur l'Atlantique, de pénétrer dans l'une des quatorze bases. L'omnipuissance des Etats-Unis y apparaît pleinement, mais on a surtout le sentiment qu'ils sont ici chez eux et pour longtemps.

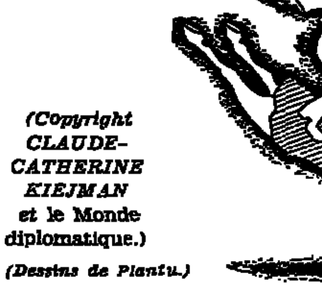
A la base d'Albrook, où est installée l'académie des forces aériennes, nous avons assisté au défilé en rangs serrés d'aviateurs venus de toutes les républiques latino-américaines, y compris de Panama, sous les ordres d'officiers parachutistes nord-américains, comme nous avons vu les « bérets verts », anciens de Bolivie ou du Viet-nam, participer à l'entraînement « pacifique » organisé le long de la rivière Chagres par l' « école de survie dans la jungle ». A l' « école des Amériques », à Fort-Gulick, sur le rivage atlantique, où l'on peut voir, dans la salle de conférences, les portraits, côte à côte, des principaux chefs militaires latino-américains — le général Pinochet, le colonel Banzer, et même le général Torrijos — un autre spectacle attend le visiteur : l'incendie d'un village vietnamien reconstitué dans la jungle.

Panama et le général Torrijos sont sous surveillance. C'est d'ailleurs un argument fréquemment employé par Omar Torrijos pour expliquer les limites de l'expérience : « **Nous ne voulons pas de révolution d'un coût social élevé.** » En fait, les limites du général Torrijos ne sont-elles pas justement celles que lui imposent les Américains ?

A plusieurs titres, ce régime nationaliste, qui a des préoccupations sociales et entend développer son économie, correspond parfaitement à ces régimes militaires forts que décrivait l'ancien gouverneur Rockefeller dans son rapport sur l'Amérique latine en 1969 et qu'il conseillait de soutenir. Le nationalisme est inévitable, disait-il ; le progrès économique et social contribue à apaiser les revendications ; les militaires incarnent l'ordre, ce qui est une garantie contre tout extrémisme.

« **De nombreux militaires**, dit encore le rapport, **sont profondément motivés par le progrès économique et social. Ils sont à la recherche de moyens pour apporter l'éducation et de meilleures conditions de vie à leurs peuples en évitant l'anarchie et la révolution violente. Dans de nombreux cas, il sera plus utile pour les Etats-Unis de travailler avec eux, plutôt que de les abandonner ou de les insulter...** »

Et puis, si le besoin s'en faisait sentir, la C.I.A. n'existe pas pour rien, et on trouverait toujours un remplaçant plus docile pour succéder au général Torrijos, qui a déjà été plus d'une fois menacé. Le chat n'a pas fini de jouer avec la souris.



(Dessins de Plantu.)

---

(10) Les *correjimientos* — communautés de base — sont le fondement administratif sur lequel repose le régime. Le pays est divisé en cinq cent cinq *correjimientos* qui élisent chacun un représentant à l'Assemblée qui se réunit une fois par an pendant un mois. L'Assemblée des représentants a un rôle plus formel que réel. C'est en effet la commission législative permanente qui élabore les projets de lois. Mais l'orientation du régime est élaboré par le général Torrijos, l'état-major de la garde et le conseil suprême de l'Etat où l'on trouve les principaux ministres, certaines personnalités de la garde, des personnalités supposées représenter tel ou tel secteur de l'opinion.

(11) Entre 1963 et 1973, le produit intérieur brut a connu une croissance annuelle moyenne de 8 %. En 1972, les services entrent pour 20,6 % dans la composition du produit intérieur, l'industrie alimentaire 17 %, l'agriculture 17 %, la construction 7,8 %. Mais cette croissance économique repose sur d'énormes emprunts faits à l'extérieur. Le secteur public a une dette de 444 millions de dollars. Le secteur privé, d'environ 1 000 millions de dollars, soit 660 dollars par habitant. C'est, avec le Chili, le pays d'Amérique latine qui a la dette la plus élevée par habitant.

LE MONDE diplomatique

Index des articles publiés en 1974

AFRIQUE

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

AMÉRIQUE DU NORD

AMÉRIQUE LATINE

ASIE

SUPPLÉMENTS

EUROPE

L'Europe à la recherche d'une nouvelle civilisation, Henri Madelin (JANVIER). — Le Portugal entre l'exploitation des colonies et l'intégration à l'Europe, Virgilio Delemos (MAI). — L'Europe vassale ou indépendante : La théorie et la pratique de l'Alliance selon M. Kissinger, David Schneiderman ; Trente ans de politique américaine en Grèce, Pavlos Nikiphorou ; La C.E.E., zone prioritaire des investissements américains, Frédéric Langer ; La détente, le « système européen » et l'avenir de l'atlantisme, Philippe Devillers (MAI). — L'évolution du mouvement ouvrier en Europe, Jean-Pierre Vigier (AOUT). — L'Europe, priorité essentielle, Pierre-Bernard Cousté (AOUT). — Pour la réussite de la conférence sur la sécurité : éliminer les obstacles artificiellement dressés sur la voie d'un accord, Lev Volguine (SEPTEMBRE). — Le Canada se tourne vers l'Europe, Claude Lemelin (OCTOBRE). — Organiser de nouvelles relations entre l'Europe et le tiers-monde pour faire face à la contre-offensive des Etats-Unis, Samir Amin (Cf. « dossiers », NOVEMBRE).

RELATIONS AVEC LES « DEUX GRANDS »

L'Europe et les Etats-Unis : les conditions de l'indépendance, Jean Lecanuet (FEVRIER). — Nouvelles formes d'une « troisième guerre mondiale » : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les « Deux Grands », Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — L'Europe, vassale ou indépendante ? (MAI). — Ces firmes dites multinationales (Cf. « dossiers », JUIN). — Une nouvelle politique agricole entre les Etats-Unis et la C.E.E., Gérard Garreau (Cf. « dossiers », OCTOBRE). — La crise (Cf. « dossiers », NOVEMBRE).

MARCHE COMMUN

Les partis communistes d'Europe et le Marché commun : du refus absolu à la reconnaissance d'une « réalité objective », Jean-Claude Mouret (MARS). — Londres et l'association à la Communauté européenne des pays anglophones d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Lord Mansfield (AVRIL). — La C.E.E., zone prioritaire des investissements américains, Frédéric Langer (MAI). — Une nouvelle politique agricole entre les Etats-Unis et la C.E.E., Gérard Garreau (Cf. « dossiers », OCTOBRE).

RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET ARABES

Le rapprochement arabo-africain depuis le « sommet » arabe d'Alger invite l'Europe à choisir, Paul Balta (JANVIER). — Février 1975 : un tournant dans les relations eurafricaines, Marc Penouil (JANVIER).

EUROPE DE L'EST

L'intégration économique dans les pays de l'Est : « Le programme du COMECON et l'intégration socialiste » de Marie Lavigne, Bernard Féron (feuilleton, OCTOBRE). — Les pays socialistes encore épargnés par la crise attendent le choc, Paul Galard (Cf. « dossiers », NOVEMBRE). — L'U.R.S.S. et les pays de l'Est vus de l'Ouest, bilan d'un congrès, Marie Lavigne (NOVEMBRE). — L'Europe de l'Est face à la crise de l'énergie, Nicolas Fakiroff (DECEMBRE).

— ALBANIE : L'Albanie d'Enver Hodja, Georges Frélastre (reportage, NOVEMBRE).

— ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE D') : Le malaise en Allemagne de l'Ouest, Manuel Lucbert (JUIN). — Isolement total et privation sensorielle : une nouvelle forme de torture pour les prisonniers politiques, Fred Mohr (JUIN). — Puissances économiques et arrière-pensées politiques, Frédéric Langer (Cf. « dossiers », NOVEMBRE).

— CHYPRE : Chypre ou le « dérapage contrôlé », Ilios Yannakakis ; Les atouts des forces progressistes à Chypre, François Leclerc (Rivalités en Méditerranée, AOUT). — A propos de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU : les insuffisances du Conseil de sécurité dans la crise de Chypre, Jean-J. A. Salmon (OCTOBRE). — Un Etat fédéral birégional nécessaire au maintien de l'indépendance de la République, Vedat Celik ; Le retour à Genève subordonné à un changement réel d'intentions de la Turquie, Polys Modinos (NOVEMBRE).

— ESPAGNE : Les soubresauts du franquisme (Cf. « dossiers », FEVRIER). — Les chances et les périls de l'entreprise de Juan Carlos, Christian Rudel (AOUT). — En complément, cf. rubrique Afrique-Sahara.

— FRANCE : Les travailleurs étrangers en France, Pierre Vidal-Naquet (JANVIER). — Renforcement de l'emprise des capitaux américains sur les secteurs de l'économie française, Jean Poutges (Cf. « dossiers », JUIN). — L'émigration algérienne en France, Raoul Weexsteen (JUILLET). — L'Europe, priorité essentielle, Pierre-Bernard Cousté (AOUT). — L'édition française gagnée par le pouvoir de séduction du modèle américain, Jean-Claude Texier ; Les Gallo-Ricains, Henri Gobard ; Cinéma français et capitaux américains, Ignacio Ramonet (Cf. « dossiers », DECEMBRE).

● POLITIQUE ETRANGERE : Après la rencontre de Pitsounda : les progrès de la coopération franco-soviétique annoncent de nouveaux développements, Vladimir Lomeiko (AVRIL). — A propos des déclarations de M. Jobert à l'Assemblée nationale (AVRIL). — Les carences de la planification sociale (Cf. « dossiers », AVRIL). — Politique étrangère et campagne présidentielle, Charles Zorgbibe (MAI). — La coopération franco-africaine (Cf. « dossiers », MAI). — Construction de l'Europe, relations avec les Etats-Unis : deux conceptions du jeu diplomatique de la France, Charles Zorgbibe (JUIN). — Les nouveaux dirigeants français et le tiers-monde, Guy de Bosschère (JUILLET). — La France et ses alliés occidentaux, Charles Zorgbibe (JUILLET).

— GRANDE-BRETAGNE : Le gouvernement politise les luttes sociales, Bernard Cassen (JANVIER). — Les faiblesses structurelles de l'économie, Jacques Leruez (AVRIL). — Londres et l'association à la Communauté européenne des pays anglophones d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Lord Mansfield (AVRIL). — La Grande-Bretagne, ou l'inquiétude devant les échéances, Marcel Barang (reportage, OCTOBRE). — Le parti conservateur à la recherche de son identité, Bernard Cassen (NOVEMBRE). — Les Britanniques entre la

— GRECE : L'absolue logique du coup d'Etat, Michel Cadatzis (JANVIER). — Trente ans de politique américaine en Grèce, Pavlos Niki-

complaisance et l'inquiétude, Marcel Barang (feuilleton, NOVEMBRE).

phorou (MAI). — Après la chute de la dictature, les structures du totalitarisme restent intactes à Athènes, Richard Someritis (AOUT). — La C.I.A. au Portugal, comme au Chili et en Grèce, Wilfred Burchett (OCTOBRE). — Les conditions d'une véritable démocratisation, Ilios Yannakakis ; L'économie tributaire du modèle néo-libéral, Spilios Papaspiliopoulos (OCTOBRE).

— HONGRIE : Le printemps hongrois, Charles Zorgbibe (reportage, AOUT).

— ITALIE : Le référendum sur le divorce en Italie, Maria-Antonietta Macciocchi (MAI). — Un communiste italien devant la révolution cubaine, Paul-Jean Franceschini (feuilleton, MAI). — Le statut de Trieste : rebondissement inattendu d'une vieille querelle, Bernard Féron (JUIN).

— PAYS-BAS : Faire participer la population pour répondre aux insuffisances de la démocratie politique, Fred G. Stafleu (Cf. « dossiers », AVRIL).

— PORTUGAL : En marge de la destitution du général Spinola, le « quatrième front de lutte » élargit son action, Alcides de Campos (AVRIL). — Au Portugal, l'effondrement d'une dictature : soldats et monopoles au Portugal, Ignacio Ramonet ; La fin du colonialisme ultra n'est pas la démocratie, Virgilio Delemos ; Entre l'exploitation des colonies et l'intégration à l'Europe, V. D. ; Des compromissions au ralliement ambigu de l'Eglise, Antonio Martins ; La revanche des centurions, Alcides de Campos (MAI). — Les militaires à l'heure du choix, Virgilio Delemos (JUIN). — La deuxième victoire des militaires, Alcides de Campos ; L'action des capitaines et l'imagination de la rue, Virgilio Delemos (AOUT). — La C.I.A. au Portugal, comme au Chili et en Grèce, Wilfred Burchett (OCTOBRE). — Stratégies pour une élection, Guy Hermet (DECEMBRE).

— SUEDE : La Suède, modèle de démocratie ?, Maurice Maschino et Fadéla M'Rabet (reportage, DECEMBRE).

— TCHECOSLOVAQUIE : Appel à des travailleurs étrangers pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, Georges Frélastre (AOUT).

— TRIESTE : Le statut de Trieste : rebondissement inattendu d'une vieille querelle, Bernard Féron (JUIN).

— TURQUIE : La Turquie à l'heure de la crise chypriote, Marcel Barang (SEPTEMBRE).

— U.R.S.S. : Moscou envisage une nouvelle conférence communiste mondiale, Bernard Féron (JANVIER). — M. Brejnev et les difficultés de la détente, Bernard Féron (FEVRIER). — Les avantages de la politique des blocs, Bernard Féron (MARS). — Nouvelles formes de la troisième guerre mondiale : la crise de l'énergie et le partage du monde entre les « Deux Grands », Jean-Pierre Vigier (AVRIL). — Après la rencontre de Pitsounda : les progrès de la coopération franco-soviétique annoncent de nouveaux développements, Vladimir Lomeiko (AVRIL). — L'exploitation des terres vierges : M. Brejnev précise prudemment sa politique agricole, Bernard Féron (AVRIL). — Après les succès américains en Proche-Orient, Moscou veut regagner à Genève le terrain perdu, Bernard Féron (JUILLET). — A propos des événements à Chypre et en Grèce, Moscou entend profiter des contradictions entre alliés atlantiques, Bernard Féron (AOUT). — Marxisme et vie quotidienne en U.R.S.S. cinquante ans après la mort de Lénine, Marie Lavigne (feuilleton, AOUT). — Le développement des villes moyennes, Georges Frélastre (OCTOBRE). — Le développement des relations économiques avec les Etats-Unis, Bernard Féron (NOVEMBRE). — L'U.R.S.S. et les pays de l'Est vus de l'Ouest, bilan d'un congrès, Marie Lavigne (NOVEMBRE).

● CONFLIT SINO-SOVIETIQUE : Le conflit frontalier entre Moscou et Pékin, Neville Maxwell (MARS). — Nouvel épisode du conflit sino-soviétique : le blocus de l'île aux Ours, Neville Maxwell (SEPTEMBRE). — Changement de ton dans les relations entre Moscou et Pékin, Bernard Féron (DECEMBRE).

— YOUGOSLAVIE : Fidélité aux principes du socialisme basé sur l'autogestion, Alexandar Prlys (MAI). — Le statut de Trieste : rebondissement inattendu d'une vieille querelle, Bernard Féron (JUIN). — Nouveaux appels à la vigilance après l'arrestation de militants staliniens, Bernard Féron (OCTOBRE).

REPORTAGES

● Le combat des nationalistes érythréens, Yves Loiseau (JANVIER).

● La Thaïlande ou la forteresse ébranlée, Marcel Barang et Nayan R. Chanda (FEVRIER).

● Venezuela : un déluge de bolivars pour le nouveau président, Bernard Cassen (MARS).

● Les Chicanos ou la fierté retrouvée, Pierre Dommergues, (AVRIL).

● La Birmanie après douze ans de dictature, Nayan R. Chanda (JUIN).

● La Guyana est bien partie, Bernard Cassen (JUILLET).

● Le printemps hongrois, Charles Zorgbibe (AOUT).

● Au Paraguay, le « miracle » économique du général Stroessner, Pierre Gaillard ; R. Bareiro-Saguier. — Au Brésil, le nouveau visage de l'absolutisme, Miguel Arraes (SEPTEMBRE).

● La Grande-Bretagne, ou l'inquiétude devant les échéances, Marcel Barang (OCTOBRE).

● Guinée-Bissau : naissance d'une démocratie africaine, Basil Davidson (OCTOBRE).

● L'Albanie d'Enver Hodja, Georges Frelastre (NOVEMBRE).

● La Suède, modèle de démocratie ? Maurice Maschino et Fadéla M'Rabet (DECEMBRE).

CINÉMA POLITIQUE

● GREVES A L'EST ET A L'OUEST, **Marc Ferro, Antoine Pétion, Ignacio Ramonet** (FEVRIER).

● LUTTES EN ITALIE, **Annie Goldmann, Guy Hennebelle, Ignacio Ramonet, Béatrice Rolland** (MARS).

● FILMER EN MILITANT, **Monique Hennebelle, Jean-René Huleu, Ignacio Ramonet** (MAI).

● Les riches promesses d'un cinéma nouveau en Pologne, **Lech Michel Rawicki** (cf. « Suppléments », MAI).

● « La République est morte à Bien-Bien-Phu », film de Philippe Devillers, Jean Kanapa, Jean Lacouture, **Ignacio Ramonet** (MAI).

● LA SECONDE GUERRE MONDIALE, **Marie-Noëlle Feart, Marc Ferro, Jean-Pierre Jeancolas, Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● « Hearts and Minds », film de Peter Davis sur l'impérialisme américain en Asie du Sud-Est, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● MIRAGES DU PASSE, **Alain Bergala, Pascal Bonitzer, Daniel Percheron, Ignacio Ramonet** (AOUT).

● RESISTANCE : HISTOIRE ET IDEOLOGIE, **Joseph Daniel, Annie Goldmann, Lech Michel Rawicki** (SEPTEMBRE).

● AMERIQUE LATINE : HISTOIRE ET CULTURE POPULAIRE, **Jean-René Huleu, Ignacio Ramonet, Serge Toubiana** (OCTOBRE).

● « L'heure de la libération a sonné », un film de Heiny Srour sur le Dhofar, **Ignacio Ramonet** (OCTOBRE).

● 1929 : LA GRANDE CRISE, **Marc Ferro, Jean-Pierre Jeancolas, Ignacio Ramonet** (NOVEMBRE).

● LE RETOUR DE L'IRRATIONNEL, **Pascal Bonitzer, Noëlle de Chambrun et Ignacio Ramonet, Daniel Percheron** (DECEMBRE).

● Cinéma français et capitaux américains, **Ignacio Ramonet**. Cf. « dossiers » (DECEMBRE).

Politique et Littérature

● La femme tunisienne en quête de sa liberté, **Jean Fontaine** (JANVIER).

● L'homme soviétique et la guerre, **Pavel Toper** (MARS).

● Luttes fratricides en Irlande du Nord, **Patrick Rafroidi** (AVRIL).

● Du Cap-Vert au Mozambique : les messagers de la résistance, **A. de Campos** (MAI).

● Politique-fiction et satire de l'Amérique dans les romans de Robert Merle, **Marie-Françoise Allain** (JUIN).

● Les tribulations des présidents américains, **Marie-Françoise Allain** (SEPTEMBRE).

● La classe ouvrière dans le roman italien, **Pierre Laroche** (DECEMBRE).

PROCHE-ORIENT

Le rapprochement arabo-africain depuis le « sommet » d'Alger invite l'Europe à choisir, Paul Balta (JANVIER).

MONDE ARABE

Remous autour de la fusion tuniso-libyenne : le Maghreb et l'unité arabe, Paul Balta (FEVRIER). — Deux Maghrébins face au problème de l'authenticité du monde arabe, Tahar Ben Jelloun (feuilleton, MARS). — Pétrole et finances arabes, Georges Corm (AOUT).

CONFLIT ISRAELO-ARABE – PALESTINIENS

Le refus d'un Etat palestinien souverain, Amnon Kapeliouk (JANVIER). — La nouvelle stratégie diplomatique de l'O.L.P., Samir Frangié (JANVIER). — La politique du nouveau gouvernement israélien à l'égard du problème palestinien, Victor Cygielman (JUILLET). — Les Palestiniens et la conférence de Genève : la nouvelle stratégie de la résistance, Samir Frangié (JUILLET). — Jean Genet et les Palestiniens, Tahar Ben Jelloun (JUILLET). — La résistance palestinienne sur les chemins de Genève, Ibrahim Sus (SEPTEMBRE). — Les nouvelles chances d'un règlement en Proche-Orient, Mohamed Sid-Ahmed (OCTOBRE). — Un objectif prioritaire après l'admission de l'O.L.P. à l'ONU : forcer Israël à évacuer les territoires occupés, Ibrahim Sus ; Présenter aux juifs des perspectives de solution réelle et de lutte commune, Samir Frangié (DECEMBRE).

— EGYPTE : Les revirements politiques de l'Egypte depuis la guerre d'octobre, Roger Heacock, Bonnie Poucel et Alexander Kielmansegg (JUIN).

— ISRAEL : Force et faiblesse du mouvement de contestation en Israël, Samy Cohen (MAI). — Solitude d'Israël, Elie Elmaleh (DECEMBRE).

DOSSIERS

● LES SOUBRESAUTS DU FRANQUISME (FEVRIER) :

Expansion économique et démocratie, *Ramon Tamames*. - Le développement des conflits sociaux, *Wilebaldo Solano*. - La stratégie des commissions ouvrières, *E. et A. Lopez-Campillo*. - Une nouvelle étape de la lutte populaire, *Jaime Martin*. - Le développement des particularismes nationaux, *Elena de La Souchère*. - Espoirs et craintes de l'Eglise, *R.P. José-Maria Diez-Alegria*. - L'éclipse de l'Opus Dei, *Jean Bécarud*. - La Phalange hante les rêves des nostalgiques, *Christian Rudel*. - Une culture conditionnée, *Juan Goytisolo*. - La dernière victoire de Franco, *Guy Hermet*. - L'Opus Dei : thème polémique et succès de librairie, *G.H.* (feuilleton).

● LA PERCEPTION DES MENACES (MARS) :

Anouar Abdel-Malek - Horst Afheldt - Michel Alliot - Nils Andren - Michèle Aumont - Gilles Baudoin - Georges Belbenoit - Pierre Bertaux - Georges Buis - Jean Cazeneuve - Jean-Paul Charnay - Remy Chauvin - Louis Chedid - Pierre Dabezies, José M.R. Delgado - Jacques Delors - Philippe Devillers - Jean Dorst - André Dumas - Jacques Durand - André Gabus - Roger Garaudy - René M. Gelly - Jean Guitton - Louis J. Halle - Armin Heymer - Anthony J.N. Judge - Pierre Karli - Henri Laborit - Robert Lattes - Jacques Lecomte - Louis Leprince-Ringuet - François Lhermitte - François Mauriac - Raymond Moch - Pierre Nora - Pierre Pichot - René Poirier - Jacques Rueff - Sadoun - Xavier Sallantin - Pierre Schwed - Jean-Claude Sournia - Edmund Stillman - Jean Stoetzel - Han Suyin - Jean Walter - J.-M. Zemb.

● LES CARENCES DE LA PLANIFICATION SOCIALE (AVRIL) :

Dépasser les objectifs de croissance industrielle en améliorant le cadre de vie et en réduisant les inégalités, *Richard Ratelent*. - Le citoyen tenu à l'écart des choix collectifs, *Jacques Fournier*. - Faire participer la population pour répondre aux insuffisances de la démocratie politique, *Fred G. Stafleu*. - Sept millions de personnes âgées en France, *Nicole Questiaux*. - Maîtriser l'économie au service d'impératifs sociaux, *Bernard Lory*.

● LA COOPERATION FRANCO-AFRICAINE (MAI) :

L'élimination progressive des principaux éléments de l'héritage colonial, *Dmitri-Georges Lavroff*. - Rénover les principes et les modalités de l'aide aux pays bénéficiaires, *Marc Penouil*. - Inévitable tension entre la souveraineté nationale et la coopération militaire, *Michel L. Martin*. - L'abandon des pratiques néo-colonialistes, *Jacques Duclos*. - Avantages et inconvénients de la zone franc, *Patrick et Sylviane Guillaumont*. - Soustraire les relations de la France avec l'Afrique à la dure loi du profit, *François Mitterrand*. - Dans le respect et l'amitié des partenaires de la France, *Alexandre Sanguinetti*. - Une refonte réaliste et audacieuse ; la formation et la préparation des coopérants, *Jacques Decquecker*. - Les causes de l'efficacité limitée de la coopération au Cameroun, *Georges Ngango*.

● CES FIRMES DITES MULTINATIONALES (JUIN) :

Renforcement de l'emprise des capitaux américains sur les secteurs modernes de l'économie française, *Jean Poutges*. - La lutte des classes à l'échelle mondiale, *Christian Palloix*. - I.T.T. : Au-dessus des lois et des Etats, *Bernard Cassen*. - L'engouement pour les firmes multinationales, un phénomène inhérent au besoin d'expansion mondiale des économies capitalistes, *Charles-A. Michalet*. - L'internationalisation du capital et le rôle des Etats, *Suzanne de Brunhoff*. - Michelin à l'abri des contingences nationales. - I.B.M. : éviter les foudres de la justice américaine, *Jacques Jublin*.

● REVES ET CAUCHEMARS DE LA JUNTE CHILIENNE (JUILLET) :

Un fascisme créole en quête d'idéologues, *Armand Mattelart*. - Les étapes de l'affrontement entre l'Eglise et la junte. - Les salariés et petits producteurs durement frappés par les dévaluations, la suppression des contrôles de prix et l'inflation, *Alberto Martinez Echeverria*.

● BATAILLE POUR LES OCEANS (SEPTEMBRE) :

Les nouveaux problèmes de l'évolution du droit de la mer, *Alain Piquemal*. - Les richesses minérales des fonds marins, *Jacques Perrot*. - La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale, *M.-A. Robinson*. - Les possibilités d'installations militaires sous-marines, élément-clé des affrontements stratégiques, *B.C.*

● ALERTE AUX FAMINES (OCTOBRE) :

Des signes alarmants de pénurie mondiale, *Addeke H. Boerma*. - Une nouvelle politique agricole entre les Etats-Unis et la C.E.E., *Gérard Garreau*. - Les contradictions de la « révolution verte » en Inde, *Mohan Ram*. - La victoire du peuple chinois sur la sécheresse, *Neville Maxwell*. - Le transfert de la technologie dans le tiers-monde, nouveau facteur de déséquilibre, *Erich H. Jacoby*.

● LA CRISE (NOVEMBRE) :

Comment les structures ont engendré la crise, *Jean-Pierre Vigier*. - Les pétrodollars et les revendications syndicales, *Suzanne de Brunhoff*. - Le seuil de rentabilité optimum de la « crise » pétrolière, *P.P.* - Le rôle du profit dans le processus inflationniste et son accélération, *André Granou*. - La récession et la combativité de la classe ouvrière, *Ernest Mandel*. - Organiser de nouvelles relations entre l'Europe et le tiers-monde pour faire face à la contre-offensive des Etats-Unis, *Samir Amin*. - Pour une nouvelle orientation de l'activité économique, *Christian Goux*. - La portée mondiale de la révolution en Chine, *Jean Cardonnel*. - Le chantage pétrolier, *M. Bg.*

Un document américain : Comment imposer à l'Europe la volonté de Washington, *P.P.* - Etats-Unis : l'intérieur compromet l'extérieur, *André Farhi*. - R.F.A. : puissance économique et arrière-pensées politiques, *Frédéric Langer*. - Japon : une remise en question de l'équilibre traditionnel, *Bernard Morel*. - Les pays socialistes attendent le choc, *Paul Galard*.

● L'IMPERIALISME CULTUREL (DECEMBRE) :

Les mécanismes de la domination internationale, *Herbert I. Schiller*. - Une stratégie globale pour l'Amérique latine, *Armand Mattelard*. - L'édition française gagnée par le pouvoir de séduction du modèle américain, *Jean-Claude Texier*. - Cinéma français et capitaux américains, *Ignacio Ramonet*.

Les armes de la contre-révolution culturelle au Chili, *A.M.* - Les Gallo-Ricains, *Henri Gobard*.

Le carnet des ambassades

● M. Cornelis Berkhouwer, président du Parlement européen, a donné un cocktail le 2 décembre à l'intention de la presse.

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de Haute-Volta et Mme Victor Kaboré ont offert une réception le 11 décembre dans les salons de l'ambassade.

● M. Constantin Flitan, ambassadeur de la République socialiste de Roumanie, a donné une réception le 12 décembre à l'occasion de la visite en France de M. Nicolae Giosan, président de la Grande Assemblée nationale roumaine.

● A l'occasion du prochain départ pour Moscou de M. Serge Zykov, correspondant des Izvestia, M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur de l'Union des républiques socialistes soviétiques, a offert une réception le 12 décembre. M. Zykov est remplacé à son poste par M. Volodine.

● A l'occasion du départ du ministre conseiller et de Mme Niels Boel, l'ambassadeur du Danemark et Mme Paul Fischer ont donné une réception le 18 décembre.

● L'ambassadeur d'Israël et Mme Asher Ben-Natan ont offert une réception le 18 décembre à l'occasion du départ du ministre conseiller pour l'information, M. Ephraïm Tari. M. Tari sera remplacé par M. Mordechaï Drori.

Calendrier des fêtes nationales

16-30 JANVIER	
26 AUSTRALIE	Fête nationale
26 INDE	Fête nationale
1er-15 FEVRIER	
4 CEYLAN	Fête de l'indépendance
6 NOUVELLE-ZELANDE	Fête nationale

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

JAPON
(9 décembre 1974)

Premier ministre : *M. Takeo Miki* ; vice-premier ministre : *M. Takeo Fukuda* ; affaires étrangères : *M. Kiichi Miyazawa* ; commerce et industrie : *M. Toshio Komoto* ; finances : *M. Masayoshi Ohira* ; intérieur : *M. Hajime Fukuda* ; éducation : *M. Michio Nagai* ; justice : *M. Osamu Inaba* ; santé : *M. Masami Tanaka* ; agriculture et forêts : *M. Yoshitaro Abe* ; transports : *M. Mutsuo Kumura* ; postes et télécommunications : *M. Isamu Murakami* ; travail : *M. Tadashi Hasegawa* ; construction : *M. Tadao Kariya* ; défense : *M. Michita Sakata* ; ministres d'Etat : *MM. Ichitaro Ide* (secrétaire du cabinet), *Mitsunori Ueki* (directeur général de la présidence du conseil), *Yuzo Matsuzawa* (directeur général de l'administration), *Tatsuo Ozawa* (directeur général de l'environnement), *Shin Kanemaru* (directeur général de l'Agence nationale foncière).

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Suspension de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale

L'ASSEMBLEE générale des Nations unies a suspendu, le 18 décembre, les travaux de sa vingt-neuvième session après avoir épuisé son ordre du jour, à l'exclusion de la question du Proche-Orient, un sentiment général s'étant dégagé pour ne pas l'examiner « en ce moment précis ». L'Assemblée pourra néanmoins se réunir à nouveau pour en débattre, si la situation l'exige.

Le budget voté pour 1974-1975 se monte à 606 033 000 dollars, soit 12,1 % de plus que le précédent. Avant de se séparer, l'Assemblée a créé un comité chargé de discuter les observations des gouvernements au sujet de la révision de la charte de San Francisco, dans le dessein de permettre à l'Organisation de réaliser ses objectifs de façon plus efficace. Il devra aussi examiner des propositions visant à renforcer cette efficacité sans modifier la charte. Deux projets de résolution ont été adoptés sans vote à propos du raffermissement de l'ONU et du maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Voici les autres décisions essentielles de la 29e session :

PROBLEMES POLITIQUES

Par cinquante-six voix contre cinquante-quatre, avec vingt-quatre abstentions, l'Assemblée a décidé de demander aux puissances qui exercent une influence sur les deux parties au conflit cambodgien d'utiliser leurs bons offices pour les amener à la conciliation, afin de rétablir la paix au Cambodge. Le texte demandant le rétablissement dans ses droits aux Nations unies du GRUNC n'a pas été mis aux voix. Un projet d'amendement à la résolution adoptée, faisant état des « *droits légitimes des deux gouvernements* », a été repoussé par cent deux voix, avec trente-deux abstentions.

A propos de la question de Corée, l'Assemblée a demandé « *instamment* » au Nord et au Sud de la Corée de poursuivre leur dialogue pour accélérer la réunification pacifique du pays (par soixante et une voix contre quarante-trois, avec trente et une abstentions).

DECOLONISATION

Par toute une série de résolutions, l'Assemblée a renouvelé ses prises de position traditionnelles sur les problèmes de la lutte des pays sous domination coloniale, sur la situation en Namibie et sur l'apartheid en Afrique du Sud. Elle a demandé, en particulier, aux puissances coloniales de retirer leurs bases militaires des territoires coloniaux. A propos du Sahara espagnol, elle a chargé la Cour internationale de justice de donner un avis consultatif sur des questions relatives à la situation juridique du Sahara espagnol (quatre-vingt-sept voix pour, avec quarante-trois abstentions, dont celle de l'Espagne). Le Conseil de sécurité a été invité à reprendre d'urgence l'examen du conflit racial en Afrique du Sud et de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'O.U.A. pourront désormais, en vertu d'une autre décision de l'Assemblée, participer à titre d'observateurs, sur une base régulière et conformément aux pratiques antérieures, aux travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires qui les concernent.

PROBLEMES ECONOMIQUES

La « charte des droits et devoirs économiques des Etats » a été adoptée par cent vingt voix contre six et avec dix abstentions, la plupart des pays industrialisés occidentaux s'étant montrés hostiles à son vote au cours de la session. On sait que la nouvelle charte affirme le droit de chaque Etat à choisir son système économique, politique, social et culturel, et à exercer librement sa souveraineté permanente sur ses richesses, ses ressources naturelles et ses activités économiques, y compris le droit de les utiliser et d'en disposer. Nationalisations, investissements étrangers, sociétés transnationales et commerce international sont les principaux thèmes des trente-quatre articles de la nouvelle charte.

Par cent six voix contre treize, avec sept abstentions, l'Assemblée a décidé que le secrétaire général de la CNUCED devrait pouvoir assister aux réunions du comité des négociations commerciales du GATT. D'autres résolutions concernent le programme des Nations unies pour l'environnement, les activités des institutions spécialisées, l'organisation d'une conférence en 1977 sur la lutte contre la désertification, la prochaine session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer au printemps 1975, etc. Le fonctionnement du fonds d'urgence établi en mai dernier pour aider les pays les plus touchés par la crise économique a été précisé.

DETENTE, DESARMEMENT

Vingt et une résolutions votées sur les problèmes de désarmement recouvrent de multiples questions : interdiction des essais nucléaires, conférence générale du désarmement, établissement des zones exemptes d'armes nucléaires en Proche-Orient et en Amérique latine, réduction de 10 % des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, maintien d'une zone de paix dans l'océan Indien et interdiction d'utiliser le climat et l'environnement à des fins militaires.

Un appel a été lancé à tous les Etats, le 17 décembre, par cent dix-neuf voix contre une (Etats-Unis) et avec quatorze abstentions, pour qu'ils étendent « la sphère de la détente au monde entier », proclamant à nouveau la souveraineté de chaque Etat sur ses ressources naturelles, le respect de ce droit étant considéré comme le fondement de la paix et de la sécurité.

DEFINITION DE L'AGRESSION

Une définition de l'agression en huit articles — sur laquelle les Nations unies travaillèrent dès leur création, après la S.D.N. — a enfin été adoptée à cette 29e session. Le Conseil de sécurité est invité à s'inspirer de ses principes pour déterminer l'existence d'un acte d'agression. Le texte a été adopté sans vote.

PROCHE-ORIENT

Un crédit de 40 millions de dollars a été ouvert pour financer les deux forces d'urgence en Proche-Orient, jusqu'au 24 avril prochain. D'autre part, trois textes ont été votés sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. Le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a été prolongé de trois ans, jusqu'au 30 juin 1978. Par cent cinq voix contre six et avec dix-sept abstentions, l'Assemblée a demandé à Israël de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour permettre le retour des réfugiés dans les camps de la bande de Gaza d'où ils ont été expulsés. Israël est aussi invité à assurer le retour des personnes déplacées et à s'abstenir de prendre des mesures qui affectent la structure matérielle et démographique des territoires occupés. Il est enfin prié de s'abstenir de lancer des attaques militaires contre les camps de réfugiés.

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

Au Conseil de sécurité : la Namibie, les forces de l'ONU à Chypre et dans le Golan

Dans une résolution votée le 17 décembre à l'unanimité, le Conseil de sécurité a exigé que l'Afrique du Sud prenne les mesures nécessaires pour retirer l'administration illégale qu'elle maintient en Namibie et transférer le pouvoir au peuple namibien, avec l'assistance de l'ONU. Il a demandé l'abolition en Namibie de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives, en particulier les bantoustans et les foyers nationaux. Le Conseil se réunira avant le 30 mai pour étudier les suites données à cette résolution.

D'autre part, le mandat de la force des Nations unies à Chypre (UNFICYP) a été prolongé jusqu'au 15 juin prochain, par décision unanime de quatorze Etats membres, la Chine n'ayant pas participé au vote pour des raisons de principe. Le 29 novembre, le Conseil avait déjà renouvelé pour six mois le mandat de la force de l'O.N.U. chargée d'observer le dégagement des forces israéliennes et syriennes sur le Golan, comme l'avait préconisé le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au retour d'un voyage effectué en novembre dans la région. La décision a été acquise par treize voix, l'Irak et la Chine ne participant pas au vote.

COMMISSION D'ENQUETE AU MOZAMBIQUE. — *Les Nations unies ont publié le 9 décembre le rapport d'une commission d'enquête qui avait été chargée de vérifier sur place les allégations de prêtres étrangers, reprises dans la presse internationale, sur les massacres massifs d'Africains dans le Centre-Ouest durant les dernières années de la dictature Salazar. Pour l'essentiel, le rapport confirme les faits dénoncés en 1973.*

SANCTIONS CONTRE LA RHODESIE. — *Saisi d'un rapport qui lui était présenté par la mission des Etats-Unis, le comité des sanctions du Conseil de sécurité a déploré une fois de plus au début de décembre que les Etats-Unis continuent, en violation des décisions du Conseil, d'importer des minerais de chrome, de nickel et d'autres matières de Rhodésie du Sud.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social a décidé le 5 décembre d'établir une commission intergouvernementale sur les sociétés transnationales qui le conseillera à propos des problèmes liés à l'existence de ces sociétés. Il doit en particulier élaborer un code de conduite à l'intention des transnationales.*

DEMOGRAPHIE. — *Un groupe d'experts chargé des programmes et études des populations nationales africaines a adopté le 15 novembre le rapport contenant les mesures préconisées pour l'application rapide des recommandations faites lors de la conférence mondiale de la population à Bucarest.*

STUPEFIANTS. — *L'Organe international de contrôle des stupéfiants a tenu sa quinzième session du 21 octobre au 13 novembre. Il a examiné notamment les conséquences de la récente décision turque d'abroger la culture du pavot à opium.*

DEVELOPPEMENT DES REGIONS COTIERES. — *Des propositions visant à favoriser le développement intégré des régions côtières dans quatre régions du monde (détroit de Malacca, golfe de Guinée, golfe Arabo-persique et golfe de Paria et des Petites Antilles, au sud des Caraïbes) ont été formulées à l'issue de la réunion d'un groupe d'experts convoquée à New-York du 11 au 15 novembre dernier par les Nations unies.*

STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL. — *L'ONU a publié, fin novembre, la dernière édition de son* Annuaire de statistiques du commerce international, *qui porte sur l'année 1972 et dans lequel on trouve des données sur les échanges de cent trente-neuf pays, représentant 98 % du commerce mondial, classées par produits et par partenaire.*

● ENFANCE. — *Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF, ou FISE) a débloqué, le 21 novembre, une somme de 2,5 millions de dollars pour un programme spécial d'aide aux mères et aux enfants du Bengale et de l'Assam (Inde), sérieusement affectés par des inondations et par la disette.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE. — *Le comité exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (C.E.A.) a tenu sa douzième session à Addis-Abeba, du 17 au 22 novembre. Il a adopté cinq résolutions concernant les activités de la Commission, dont l'une porte sur l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées dans le cadre de l'assistance technique.*

— La quatrième conférence régionale sur l'éducation et le développement a eu lieu à Addis-Abeba du 18 au 30 novembre. D'autre part, une conférence régionale sur l'emploi et la formation, organisée par la C.E.A. et diverses institutions nationales d'aide au développement, a créé début décembre une Association africaine pour le développement et la formation.

● COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AMERIQUE LATINE. — *Convoquée par la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), une conférence latino-américaine de l'industrialisation s'est tenue à Mexico du 25 au 29 novembre. Deux textes ont été adoptés, une « déclaration de principes » et un « plan d'action », fixant tous deux la position latino-américaine aux réunions préparatoires de la deuxième conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), qui se tiendra dans la capitale péruvienne en mars prochain.*

— Une autre réunion a eu lieu sous l'égide de la CEPAL, dans la capitale mexicaine, du 2 au 7 décembre, avec la participation de hauts responsables politiques et des experts de tous les Etats membres. Ses travaux ont été consacrés à l'examen du plan régional pour l'application de la science et de la technologie au développement des pays du sous-continent, ainsi qu'aux moyens de sa mise en œuvre.

— Un accord portant sur un programme commun de coopération technique, aux fins de donner une impulsion nouvelle à la recherche scientifique et technologique en Amérique latine, a été signé à Santiago le 28 novembre entre la CEPAL et la Banque interaméricaine de développement (BID). Le coût du programme est évalué à 1,1 million de dollars, financés à concurrence de 56 % par la BID, et de 44 % par la CEPAL.

● COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE. — *Le comité pour le développement du commerce de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU) a tenu sa vingt-troisième session à Genève du 25 au 29 novembre. Il a passé en revue l'évolution du commerce des pays européens et la nature des échanges. Seul organisme intergouvernemental à s'occuper de la coopération régionale en matière de commerce, le comité a consacré une part importante de ses travaux aux échanges entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ; les participants se sont beaucoup intéressés à la coopération industrielle entre les deux zones.*

— Réunis en novembre sous les auspices des conseillers des gouvernements pour la science et la technique de la C.E.E.-ONU, des délégués de quatorze pays ont envisagé la situation de l'énergie dans dix ou vingt ans, l'évolution des nouvelles techniques de l'énergie, l'arrière-plan économique et écologique aux innovations en ce secteur.

— La C.E.E.-ONU a publié, début décembre, une analyse préparée par le comité du bois sur les « Tendances du marché des produits forestiers en 1974 et Perspectives pour 1975 ». *Selon les experts, certains signes de rétablissement dans l'industrie de la construction pourraient être relevés vers l'automne 1975.*

Cour internationale de justice

Arrêts dans les deux affaires d'essais nucléaires intentées contre la France

PAR deux arrêts prononcés le 20 décembre par neuf voix contre six, la Cour internationale de justice a déclaré sans objet les requêtes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande introduites contre la France à propos de ses essais nucléaires dans le Pacifique. Cette décision s'appuie sur l'intention exprimée par le gouvernement français de cesser ses essais nucléaires dans l'atmosphère.

La Cour a précisé qu'en conséquence les requêtes à fin d'intervention présentées par le gouvernement des Fidji dans chacune des affaires tombent, et qu'il n'y a aucune suite à leur donner.

F.A.O.

Le conseil établit un projet d'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale

LE conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) a approuvé, le 2 décembre, un projet d'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, destiné à prévenir les famines consécutives aux récoltes manquées et aux catastrophes naturelles. Le texte doit recevoir l'approbation des gouvernements des différents pays membres.

Cette initiative sur le plan de la sécurité alimentaire était une des mesures urgentes examinées par le conseil pour rendre effectives les décisions prises récemment par la conférence mondiale des Nations unies sur l'alimentation, qui s'est tenue à Rome du 5 au 16 novembre. Pour pouvoir financer les mesures prévues, le conseil de la F.A.O. a décidé la création immédiate d'un fonds de 1 million de dollars.

Au départ, il s'agira pour chaque pays de constituer et de maintenir des stocks de produits alimentaires de base, surtout des céréales, sur une base nationale, dans le cadre d'un système international de politiques, d'objectifs et de principes communs. Pour mettre le système en route, la F.A.O. organisera, fin février, une réunion de spécialistes de ces questions.

La F.A.O. et la conférence mondiale de l'alimentation ont décidé que, pour pouvoir participer au nouveau plan, les pays en voie de développement devraient recevoir une aide spéciale : le paragraphe final de la résolution de la F.A.O. sur l'engagement « *invite les gouvernements, ainsi que les organisations internationales et nationales, à fournir aux pays en développement l'aide technique, financière et alimentaire sous forme de dons ou à des conditions particulièrement favorables afin de développer et de mettre sur pied, dans ces pays, les politiques nationales de stockage appropriées, notamment l'extension des équipements d'entreposage et de transport, selon les priorités de leurs programmes nationaux de développement* ».

En autorisant un fonds provisoire de 1 million de dollars, le conseil de la F.A.O. a donné, entre autres, les moyens de renforcer le système mondial d'information alimentaire et de créer un secrétariat provisoire pour le nouveau conseil mondial de l'alimentation.

Le conseil a décidé de tenir, en mars, une session extraordinaire afin de continuer à prendre les mesures concrètes destinées à mettre en œuvre les décisions de la conférence mondiale de l'alimentation. Il a autorisé le directeur général à négocier, dans l'intervalle, la part que la F.A.O. pourrait prendre à de nouvelles initiatives, en coopération avec les Etats-Unis et d'autres organisations.

AIDE ALIMENTAIRE. — *Les pays de la zone sahélienne auront encore besoin d'une aide alimentaire en 1975 mais bien moins importante qu'en 1974 : c'est là la conclusion d'une mission d'étude effectuée par des représentants des pays donateurs dans la région. Le rapport de la mission estime qu'il faudra environ 382 000 tonnes de céréales au cours d'une période comprise entre le 1er novembre 1974 et le 31 octobre 1975, c'est-à-dire à peu près le tiers de l'aide (plus de 1 million de tonnes) fournie à ces pays pour combler le déficit alimentaire de la période précédente (qui a pris fin le 31 octobre 1974).*

Par ailleurs, selon les dernières évaluations de la F.A.O., de graves disettes alimentaires persistent actuellement au Bangladesh, en Inde et dans trois pays de la zone sahélienne encore menacés : Mali, Mauritanie et Niger. On signale également que des pénuries alimentaires ou de mauvaises récoltes sont prévues dans les pays suivants : Honduras, Birmanie, Pakistan, Lesotho, Somalie, République démocratique du Yémen, Burundi, Ethiopie, Gambie, Rwanda, Tanzanie et Zambie.

De son côté, le Programme alimentaire mondial ONU/F.A.O. a décidé d'envoyer pour plus de 4,5 millions de dollars d'aide alimentaire au Bangladesh, au Rwanda et au Burundi, récemment dévastés par des inondations, ainsi qu'en Somalie, pays affecté par de graves sécheresses.

La F.A.O. a d'autre part été saisie d'une demande d'aide alimentaire au Mozambique par M. Marcellino dos Santos, vice-président du gouvernement provisoire de ce pays.

ENGRAIS. — *Une « consultation d'experts sur l'emploi des matières organiques comme engrais », organisée à Rome par la F.A.O. et l'Agence suédoise pour le développement international, a précisé qu'il serait capital que les pays en développement prennent conscience de l'énorme intérêt des matières organiques pour leur agriculture, en les associant de la manière la plus efficace possible avec les engrais artificiels. Les experts y voient une solution au moins provisoire à la pénurie d'engrais.*

Travail

Une conférence mondiale sur l'emploi en 1976

LE conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT), qui a terminé les travaux de sa session d'automne le 15 novembre, a décidé de réunir une conférence mondiale sur l'emploi en 1976, conformément à la résolution adoptée par la conférence internationale du travail en juin. Il a examiné, à cette occasion, la « *politique de discrimination, de racisme et de violation des libertés et des droits syndicaux pratiquée par les autorités israéliennes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés* ».

LA CROISSANCE URBAINE EN AMERIQUE LATINE. — *Selon un rapport soumis à la dixième conférence des pays d'Amérique membres de l'Organisation internationale du travail, réunie à Mexico du 26 novembre au 5 décembre, l'Amérique latine connaît un développement alarmant de la croissance urbaine, du fait des migrations d'agriculteurs. De 1950 à 1970, la proportion de citadins dans la population totale est ainsi passée de 30,8 % à 47,6 % au Brésil, de 35 % à 57,7 % en Colombie, de 48,7 % à 62,3 % au Mexique et de 48,7 % à près de 73 % au Venezuela.*

CHILI. — *La commission d'investigation et de conciliation désignée par le BIT pour examiner des plaintes en violation de la liberté syndicale au Chili s'est rendue au Chili le 28 novembre pour une visite de trois semaines.*

INDUSTRIE HOTELIERE. — *Les délégués de vingt et un pays ont participé à la deuxième réunion technique tripartite (experts gouvernementaux, employeurs et travailleurs) sur l'industrie hôtelière, qui s'est tenue à Genève du 28 novembre au 6 décembre. Les débats ont principalement porté sur les droits syndicaux des travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration, et sur l'importance économique du tourisme pour les pays en voie de développement.*

NOMINATIONS. — *MM. Bertil Bolin (Suède) et John Warlick McDonald Jr. (Etats-Unis) ont été nommés directeurs généraux adjoints du BIT. Ces nominations ont pris effet le 15 décembre.*

Météorologie

Nouvel accord sur les stations océaniques de l'Atlantique nord

LA conférence des plénipotentiaires sur les stations océaniques de l'Atlantique nord, organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) et par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), s'est à nouveau réunie à Genève du 4 au 5 novembre. (Une première rencontre avait eu lieu du 18 février au 1er mars 1974.) Les participants ont conclu un accord qui assurera l'exploitation et le financement d'un réseau de quatre stations océaniques dans l'Atlantique nord (réseau NAOS), qui sera administré par l'O.M.M. Cet accord, à vocation essentiellement météorologique, remplacera, à partir du 1er juillet 1975 l'accord de 1948 qui visait surtout à assurer la sécurité de la navigation aérienne et qui avait été conclu sous les auspices de l'O.A.C.I.

● ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — *M. Hector Wynter (Jamaïque) a été porté le 25 novembre à la présidence du conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).*

— L'UNESCO a reçu à la fin du mois de novembre le prix de la paix « Jean-XXIII ».

● ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Le troisième symposium européen sur le rôle de la pharmacologie clinique comme moyen d'évaluation dans le contrôle des médicaments a eu lieu à Heidelberg du 5 au 8 novembre.*

— Cinquante experts en vénéréologie, en psychiatrie, en sociologie et en éducation sanitaire ont participé, à Genève du 11 au 15 novembre, à une réunion consacrée au rôle de l'éducation sanitaire dans la lutte contre les maladies transmises par contact sexuel.

— Une conférence sur les tendances nouvelles de l'action de santé maternelle et infantile a réuni à Moscou, du 11 au 15 novembre, près de quatre-vingts experts venus de trente-deux pays. Ils ont établi un bilan des insuffisances dans ce domaine et recommandé les stratégies destinées à faire face aux conséquences des migrations et de l'urbanisation qui se développent en Europe.

— La lutte contre la pollution côtière en Méditerranée a été au centre des débats de la conférence des représentants des pays riverains, convoquée par l'O.M.S. à Copenhague du 16 au 19 décembre, afin de préparer la réunion intergouvernementale qui aura lieu à Barcelone en janvier, sous les auspices du Programme des Nations unies pour l'environnement.

● DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *La conférence des Nations unies pour l'annonce des contributions à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), réunie à New-York le 22 octobre, a annoncé que les activités de l'ONUDI pour 1975 seront financées par les contributions volontaires de soixante-sept pays, pour un montant total de 3,656 millions de dollars.*

— La première partie de la cinquième session du comité permanent du Conseil du développement industriel s'est tenue à Vienne du 2 au 14 décembre, pour préparer la deuxième conférence générale de l'ONUDI, qui se déroulera à Lima (Pérou) en mars 1975. L'Organisation a d'ailleurs publié à cette occasion un numéro spécial de la série « Etude du développement industriel » *sur les problèmes d'industrialisation des pays en voie de développement. Ce document dresse le bilan général de l'évolution intervenue dans la production manufacturière, les échanges, l'emploi et les investissements, et servira de référence à la conférence de Lima.*

● AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Cinq cents scientifiques venus de vingt-huit pays ont participé du 11 au 15 novembre à Tokyo à la cinquième conférence internationale sur la physique des plasmas et la recherche concernant*

هكذا من الأصل

'ERNATIONALE

Travail

Météorologie

la fusion nucléaire contrôlée, organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.). Cette conférence a été suivie d'une réunion du conseil international de la recherche, organe consultatif de l'Agence, composé des représentants des dix pays dont les programmes de recherche sont les plus importants, ainsi que de membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A. ou EURATOM).

— L'A.I.E.A. et l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) ont organisé à Vienne le 12 décembre un colloque sur le choix des sites des usines nucléaires.

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Seize opérations au titre du mécanisme pétrolier

EN novembre et dans les premiers jours de décembre, seize pays membres du Fonds monétaire international (F.M.I.) ont effectué, dans le cadre du mécanisme pétrolier du Fonds, des achats d'un montant total équivalant à 726,09 millions de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) ainsi répartis :

— Corée, 33 000 000 de D.T.S. ; Costa Rica, 13 477 000 D.T.S. ; El Salvador, 13 490 000 D.T.S. ; Guinée, 3 510 000 D.T.S. ; Haïti, 2 675 000 D.T.S. ; Honduras, 16 785 000 D.T.S. ; Islande, 15 500 000 D.T.S. ; Italie, 412 500 000 D.T.S. ; Kenya, 32 820 000 D.T.S. ; Mali, 4 000 000 D.T.S. ; Nouvelle-Zélande, 85 680 000 ; Soudan, 19 300.000 D.T.S. ; Sri Lanka, 23 000 000 D.T.S. ; Uruguay, 29 015.000 D.T.S. ; Tanzanie, 22 030 000 D.T.S. ; République démocratique populaire du Yémen, 9.306.000 D.T.S.

CREDIT « STAND-BY » A LA BIRMANIE. — *Le F.M.I. a accordé, le 22 novembre, un crédit « stand-by » de 31,5 millions de D.T.S. (droits de tirage spéciaux) à la Birmanie.*

Groupe de la Banque mondiale

Dix prêts de la BIRD

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a accordé, le 19 décembre, un prêt de 17 millions de dollars aux Philippines pour la remise en état et l'extension d'un réseau d'irrigation dans la partie centrale de l'île de Luçon.

Neuf autres prêts ont été accordés en faveur des pays suivants :

— A la Tanzanie, le 19 décembre, 30 millions de dollars pour financer l'achat des devises étrangères nécessaires à l'importation de biens d'équipement et de matières premières ;

— 30 millions de dollars, le 20 décembre, à la Banque nationale pour le développement économique du Maroc, pour financer les importations nécessaires à certaines activités industrielles ;

— Cinq prêts d'un montant total de 107.500.000 dollars, le 20 décembre, au Nigeria pour financer le développement de l'agriculture et de l'élevage ;

— 12 200 000 dollars, le 20 décembre, à la Tunisie pour lui permettre de mieux utiliser les possibilités offertes par les investissements dans le secteur de l'irrigation ;

— 6 millions de dollars, le 20 décembre, à la Yougoslavie pour financer la construction de systèmes d'adduction d'eau et d'égoûts à Dubrovnik.

OPERATION CONJOINTE DE LA BIRD ET DE L'IDA A MADAGASCAR. — *La Banque mondiale et l'Association internationale de développement, filiale de la Banque mondiale, ont, le 19 décembre dernier, prêté chacune 6 750 000 dollars à la République malgache pour contribuer au financement d'un projet forestier dans la vallée du Mangoro.*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La Société financière internationale (S.F.I.) a apporté son appui au Liban le 13 novembre sous la forme d'un investissement de 1 330 000 dollars environ souscrit dans la Banque du Proche-Orient, nouvel organisme de prêt hypothécaire spécialisé dans les opérations de prêts aux acheteurs de biens immobiliers ayant des revenus modestes ou moyens.*

Deux autres opérations ont été réalisées :

— Un prêt de 3 600 000 dollars à la Société Cementos del Caribe, producteur colombien de ciment, pour aider au financement d'un projet d'expansion ;

— Un investissement de 5 400 000 dollars dans la société FINAP du Paraguay pour la réalisation d'un projet de traitement intégré des bois feuillus destinés à l'exportation. L'engagement de la S.F.I. a pris la forme d'un prêt de 4 millions de dollars, d'une participation au capital de 1 million de dollars et d'un prêt conditionnel de 400 000 dollars pour les dépassements éventuels de prix de revient.

— M. Cherif Hassan a été nommé le 27 décembre au poste nouvellement créé de représentant spécial « Moyen-Orient et Afrique ».

Banque européenne d'investissement

Vingt-six prêts

UNE série d'opérations de prêts a été annoncée dans le courant des mois d'octobre, novembre et décembre par la Banque européenne d'investissement (B.E.I.) :

— Un prêt de 55,3 millions de couronnes danoises (7,29 millions d'u. c.) a été accordé le 21 octobre à une entreprise établie au Danemark pour l'achat d'un minéralier et sa conversion en navire de forage pour la recherche pétrolière. D'une durée de douze ans, ce prêt a été consenti à Atwood-Lauritzen Offshore Drilling K.S.

— Un prêt sur dix ans d'une contre-valeur de 20 millions de francs français (3.4 millions d'u.c.) accordé le 28 octobre à Fasson-France S.A.R.L., pour le financement de la construction d'une usine de matériaux auto-adhésifs près de Grenoble.

— Quatre prêts d'une contre-valeur totale de 52,25 milliards de lires (environ 68.5 millions d'u. c.) consentis le 30 octobre pour le transport et la production d'énergie électrique et pour l'extension du réseau téléphonique dans le sud de l'Italie. Trois de ces prêts, d'un montant de 37 milliards de lires (48,5 millions d'u. c.) ont été accordés pour douze ans à l'Ente Nazionale per l'Energia Elettrica : le quatrième, qui s'élève à 15,25 milliards (20 millions d'u. c.), a été attribué à l'Istituto Mobiliare Italiano ;

— Deux prêts de douze ans, d'une contre-valeur totale de 92 millions de francs français (15,5 millions d'u.c.), accordés le 15 novembre pour financer l'acquisition de trois Airbus loués à Air France ;

— Deux prêts d'un montant de 20 millions de livres (38,5 millions d'u.c.), accordés le 27 novembre à la British Steel Corporation ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 10 millions de livres (19,2 millions d'u.c.), accordé pour dix ans le 28 novembre à Industrial and Commercial Finance Corporation, pour financer des projets industriels dans les régions moins développées du Royaume-Uni ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 59,7 millions de francs français (10 millions d'u.c.), consenti le 29 novembre à la Société française du tunnel routier de Fréjus, pour douze ans ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 16,7 milliards de lires (20,8 millions d'u. c.) accordé le 9 décembre à l'Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (ENEL) pour le financement d'une station de transfert d'énergie en Sardaigne. Le prêt a une durée de douze ans.

— Un prêt d'une contre-valeur de 4 millions de livres (7,7 millions d'u.c.), accordé le 12 décembre pour huit ans à la Société Lewis Offshore pour le financement de l'aménagement dans les Hébrides d'un chantier de construction d'éléments en acier pour installations marines ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 2,5 millions de livres (4.8 millions d'u.c.), attribué pour cinq ans, le 17 décembre, à une entreprise de construction aéronautique de Belfast, la Short Brothers & Harland ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 15,24 milliards de lires italiennes (18,9 millions d'u.c.), accordé pour sept ans, le 17 décembre, à Norsk Agip A.S., société norvégienne d'Agip S.P.A. (groupe ENI) pour financer l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz en mer du Nord ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 149,3 millions de francs français (26,5 millions d'u.c.), accordé pour douze ans, le 17 décembre, à Electricité de France pour la réalisation de la troisième tranche de construction de la centrale nucléaire de Bugey sur le Rhône ;

— Huit prêts d'une contre-valeur de 71,30 milliards de lires italiennes (88,55 millions d'u.c.), accordés le 20 décembre pour le financement de projets industriels et énergétiques en Italie : 22,85 milliards de lires (28,4 millions d'u.c.) consentis à l'Istituto Mobiliare Italiano (IMI) ; 10 milliards de lires (12,4 millions d'u.c.) à l'Ente Nazionale Idrocarburi (ENI) pour la construction en Sardaigne d'une usine productrice de protéines destinées à la consommation animale ; 6 milliards de lires (7,5 millions d'u.c.) à l'IMI, pour contribuer au financement qu'elle accorde pour ce même projet ; 5 milliards de lires (6,2 millions d'u.c.), octroyés pour l'extension de l'atelier de fibres acryliques de l'usine d'ANIC S.p.A. à Pisticci (Basilicate) ; 1,80 milliard de lires (2.2 millions d'u.c.) à la Cassa per il Mezzogiorno pour participer au financement par l'ISVEIMER (Istituto per lo Sviluppo Economico dell'Italia Meridionale) de l'agrandissement de la fabrique de boissons non alcoolisées de la « S.p.A. dell'Acqua Minerale di Sangemini » située à Riardo (province de Caserte) ; 10 milliards de lires (12,4 millions d'u.c.) à la Saipem S.p.A., également du groupe ENI, pour aider au financement de la construction du « Castoro VI », un navire semi-submersible pour la pose de gazoducs ou d'oléoducs sous-marins ; 12.65 milliards de lires (15,7 millions d'u.c.) à l'IMI, pour contribuer au financement qu'il accorde pour ce même navire ; 3 milliards de lires (3.75 millions d'u.c.) à la Cassa per il Mezzogiorno, pour contribuer au financement, par ISVEIMER, de la mise en valeur par AGIP S.p.A., également du groupe ENI, du gisement de gaz naturel « Campo di Luna » découvert en mer Ionienne au large de Crotone ;

— Un prêt de 16.6 millions d'u.c. (10 millions de zaïres), accordé le 20 décembre à la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) du Zaïre pour le financement d'installations minières et industrielles.

Tous ces prêts portent intérêt à 10,5 % l'an.

EMISSION D'OBLIGATIONS. — *La B.E.I. a signé le 25 octobre un contrat relatif à l'émission d'un emprunt obligataire de 400 millions de francs luxembourgeois sur le marché des capitaux luxembourgeois. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques luxembourgeoises placé sous la direction de de la Banque internationale à Luxembourg. Les obligations de cet emprunt portent intérêt au taux nominal de 10 % payable annuellement. Elles ont une durée maximum de sept ans. L'emprunt est remboursable au pair en trois tranches annuelles venant à échéance le 15 novembre de chacune des années 1979 à 1981.*

Banque interaméricaine de développement

Octroi d'une série de prêts

LA Banque interaméricaine de développement (BID) a annoncé l'octroi d'une série de prêts accordés en faveur des pays ou organismes suivants :

— Honduras, le 24 octobre : 6.750.000 dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % l'an pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) pour le développement et l'amélioration de l'enseignement technique ;

— Costa-Rica le 31 octobre : 50.5 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour trente ans, à 8 % l'an) pour l'implantation d'une centrale hydro-électrique sur le lac Arenal ;

— Comision Tecnica Mixta de Salto Grande, le 7 novembre : 95 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans et à 8 %) qui financeront la deuxième phase du programme de construction d'une centrale hydro-électrique réalisé par l'Argentine et l'Uruguay ;

— Nicaragua, le 7 novembre : 9 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % l'an pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) qui contribueront à l'amélioration des méthodes de formation du personnel médical et para-médical ;

— Nacional Financiera du Mexique, le 14 novembre : 2.514.000 dollars (à l'aide des ressources ordinaires, pour quatre ans, à 7 %) destinés à financer l'exportation des biens d'équipement et de services nécessaires à la construction d'une usine productrice de papier et de carton en République Dominicaine ;

— Bolivie, le 21 novembre : 1.150.000 dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) pour l'amélioration des moyens techniques de la société Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos et pour financer les études définitives de la construction du gazoduc reliant Sucre à Oruro ;

— Paraguay, le 27 novembre : 33,6 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % l'an pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) pour la modernisation et le développement du réseau d'énergie électrique ;

— Barbade, le 27 novembre : 9.1 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires, d'une durée de vingt-cinq ans, au taux de 8 %) destinés à l'aménagement et à l'amélioration des installations portuaires de Bridgetown ;

— Mexique, le 5 décembre : deux prêts d'un montant total de 45 millions de dollars qui financeront divers travaux d'irrigation dans cinq régions de ce pays. Le premier prêt, de 8 millions de dollars (d'une durée de vingt-cinq ans et à 8 %) provient des ressources ordinaires de la Banque. Le second, qui s'élève à 37 millions de dollars (d'une durée de vingt-cinq ans et à 3 %) a été accordé à l'aide du fonds d'opérations spéciales ;

— Pérou, le 5 décembre : 30,5 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, d'une durée de trente ans et à 2 %) pour le développement ou l'implantation des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans vingt-sept villes du pays ;

— Mexique, le 9 décembre : 45,5 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, d'une durée de vingt ans et à 8 %) qui financeront le développement des réseaux d'irrigation dans l'Etat de Sinaloa ;

— Panama, le 12 décembre : 3 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente-cinq ans et à 2 %) qui permettront la réalisation de la seconde étape d'un programme de préinvestissement ;

— Guatemala, le 12 décembre : 10 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) pour aider à réaliser la première tranche de la construction du réseau d'adduction d'eau « Xaya-Pixcaya » qui desservira la ville de Guatemala ;

— Equateur, le 12 décembre : 4 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) qui financeront l'étude d'un programme de pré-investissement visant au développement économique et social du pays ;

— Honduras, le 16 décembre : 20,5 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % pendant les dix premières années, à 2 % ensuite) pour aider au financement d'un programme de modernisation et de développement du réseau routier.

Deux émissions d'obligations à Trinité-et-Tobago

La Banque interaméricaine de développement a annoncé le 23 octobre le lancement sur le marché de Trinité-et-Tobago de deux émissions d'obligations d'un montant équivalant à 10 millions de dollars des Etats-Unis intitulées respectivement « Obligations 1974 en dollars de Trinité-et-Tobago, à dix ans et à 8 % » et « Obligatoins 1974, en dollars des Etats-Unis à dix ans et à 8 % » ; ces obligations, remboursables en six versements annuels, ont été achetées par la Banque centrale de Trinité-et-Tobago.

DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE. — *Trois dons d'assistance technique ont été décidés au cours des dernières semaines, les deux premiers en faveur du Honduras (le 21 novembre : 150 000 dollars pour l'étude des réserves forestières et, le 5 décembre : 750 000 dollars pour l'étude de la protection des zones régulièrement inondées dans la vallée du Sula) et le troisième en faveur de Haïti (le 5 décembre : 100.000 dollars canadiens destinés au financement d'un réseau d'adduction d'eau).*

SIGNATURE DE LA « DECLARATION DE MADRID ». — *Le comité du Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine a, le 26 novembre, donné son accord à la signature de la « Déclaration de Madrid » faite par M. Antonio Ortiz Mena et treize pays industrialisés n'appartenant pas à la région mais demandant leur admission en tant que nouveaux membres. Il s'agit de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, d'Israël, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne, de la Suisse, des Etats-Unis et de la Yougoslavie. Leurs contributions aux ressources de la Banque atteindront 755 millions de dollars.*

NOMINATION. — *M. Reuben Sternfeld a été nommé, le 1er novembre dernier, vice-président exécutif de la Banque. Cette nomination a pris effet le 1er décembre. Il succède à M. Henry J. Costanzo.*

● BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *Un accord de prêt d'un montant de 430 000 dollars a été signé le 9 novembre entre la Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) et l'Institut de l'électricité du Costa-Rica. Ces ressources financeront une étude sur la construction d'une ligne de haute tension, longue de 290 km qui reliera la sous-station de Tititapa au Nicaragua à la sous-station de Barranca au Costa-Rica.*

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Association latino-américaine de libre-commerce

Quatorzième session de la conférence

OUVERTE le 29 octobre à Montevideo, la quatorzième session de la conférence de l'Association latino-américaine de libre commerce (ALALC) avait aussitôt ajourné ses travaux — après avoir procédé à l'élection de ses autorités — jusqu'au 25 novembre pour permettre aux délégations de participer à la troisième phase des négociations collectives. Dès sa reprise, le 25 novembre, les débats ont été dominés par des questions relatives au programme de libération des échanges : retrait des concessions, rajustement des listes nationales et des concessions non généralisées, accords de complémentarité, marges de préférence, obstacles non tarifaires aux échanges, etc.

De nombreuses résolutions ont été adoptées à propos des mesures en faveur des pays de moindre développement économique relatif, de la délégation du pouvoir de décision en matière de douanes sur les problèmes relatifs au tourisme, du rapport annuel sur les activités de l'accord de Cartagena et de diverses questions administratives.

D'autre part, les délégations ont pris acte de l'ajournement des négociations collectives consacrées successivement : 1) aux mesures de libération des échanges ; 2) à la coopération financière, à l'harmonisation des politiques, et aux problèmes institutionnels ; 3) aux problèmes des pays de moindre développement économique relatif.

Les négociations avaient été ajournées en raison des divergences de vues sur la presque totalité des questions en discussion. La conférence de l'ALALC, qui s'est terminée le 18 décembre, n'a pas arrêté de date pour la reprise de ces négociations, néanmoins celle-ci pourrait avoir lieu au cours du premier semestre de 1975.

LEVEE DES RESTRICTIONS CHILIENNES AUX IMPORTATIONS. — *Le gouvernement chilien a mis fin le 24 novembre aux mesures de protection frappant la plupart de ses importations en provenance de l'Association latino-américaine de libre-commerce. Il avait été autorisé par le comité exécutif permanent, en décembre 1972, à déclencher la procédure de l'article 24 du traité de Montevideo, en raison du grave déséquilibre dont souffrait alors sa balance des paiements. Reconduite par décision de la conférence ordinaire, cette autorisation devait rester valable jusqu'au 31 décembre.*

Marché commun centraméricain

La « déclaration de Guyana » annonce un rôle plus actif du Venezuela dans la région

UNE réunion « au sommet » a rassemblé à Puerto-Ordaz, du 12 au 14 décembre, les chefs d'Etat des cinq pays membres du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.), du Panama et du Venezuela qui ont signé à l'issue de leurs entretiens le 14 décembre la « déclaration de Guyana », ouvrant la voie à une coopération plus poussée entre le Venezuela, important producteur de pétrole, et les six Etats cosignataires.

Caracas s'apprête en effet à jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région en lui affectant une partie des revenus tirés de son pétrole. Parmi les accords consignés dans la déclaration en dix points, figure par exemple la création d'une organisation multinationale latino-américaine destinée à financer les excédents de café et leur commercialisation. Mais le point le plus important porte sur le financement des importations centraméricaines de pétrole vénézuélien : les pays signataires affecteront 50 % des paiements qu'ils devaient au Venezuela pour l'achat de pétrole à leur développement. Les ressources devraient atteindre en six ans 2 milliards de dollars : Caracas les versera à un compte spécial ouvert aux Banques centrales des pays intéressés au nom de la Corporation vénézuélienne de développement et seront consacrées au financement de programmes de développement de l'infrastructure agricole et industrielle et à la promotion des exportations, à un taux d'intérêt annuel de 8 %.

La « déclaration de Guyana » prévoit aussi une participation financière accrue du Venezuela aux activités de la Banque centraméricaine d'intégration économique et de la Banque interaméricaine de développement.

Sur le plan politique, les participants au « sommet » de Puerto-Ordaz font état dans leur déclaration finale de leur identité de vues dans les problèmes de souveraineté nationale, de non-intervention, de coexistence pacifique et à propos de la stabilité des cours des matières premières, de même qu'ils soutiennent les revendications du Guatemala sur Belize et les aspirations de Panama sur le canal.

PROJET HYDRO-ELECTRIQUE COSTA-RICA-NICARAGUA. — *Les gouvernements du Costa-Rica et du Nicaragua ont signé le 20 novembre un accord portant sur l'étude du projet hydro-électrique décidé par les deux pays dans le cadre de la mise en valeur des trois bassins multinationaux : le golfe du Honduras, le golfe de Fonseca et le rio San-Juan. Ce projet, qui prévoit une production supérieure à 600 000 kilowatts, ouvrira le rio San-Juan à la navigation sur un parcours de 600 kilomètres. La mise au point définitive de l'étude demandera deux ans ; elle sera menée à son terme par un office technique formé des représentants du Costa-Rica et du Honduras qui, créé en mai dernier, fonctionne déjà au siège du secrétariat du M.C.C.A. à Guatemala.*

MESURES D'AIDE EN FAVEUR DU HONDURAS. — *Réunis pour leur treizième session à Guatemala le 18 novembre, les ministres de l'économie des cinq pays du M.C.C.A. ont pris des mesures d'aide économique et financière en faveur du Honduras, dévasté en septembre par l'ouragan « Fifi ». Sont prévus en particulier l'assouplissement, à partir du 30 novembre, des dispositions frappant un certain nombre de produits d'exportation honduriens sur le marché des quatre partenaires, et des dispositifs financiers visant à atténuer le déséquilibre de la balance des paiements et à refinancer des soldes débiteurs de la Banque centrale du Honduras auprès de la Chambre de compensation centraméricaine à des conditions préférentielles. D'autre part, le gouvernement du Honduras bénéficiera d'un élargissement des lignes de crédits que lui accordent les Banques centrales de ses quatre partenaires pour financer ses échanges.*

O.C.D.E.

Perspectives alarmantes pour 1975

SELON des observations publiées en décembre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) dans son rapport *Perspectives économiques de l'O.C.D.E.*, n° 16, les économies des pays industrialisés se trouvent soumises à « *une épreuve qui est probablement sans précédent en période de paix* », en raison de la formation d'une demande excessive en 1973 et des brusques hausses du prix du pétrole ; elles connaîtront, jusqu'à la fin de 1975, une quasi-stagnation de la demande et de la production, si aucun changement des tendances et des politiques actuelles n'intervient. L'Organisation estime même qu'une « *récession cumulative* » pourrait commencer à se dessiner « *du fait que la confiance s'évanouit progressivement* » et que le rythme de hausse des prix continue d'être alarmant.

AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. a procédé le 29 novembre à l'examen annuel de la politique d'aide*

de la Communauté économique européenne. Il a noté l'accroissement de l'aide de la C.E.E. aux pays en voie de développement (320 millions d'unités de compte en 1973, contre 243 millions en 1972) et s'est félicité de l'initiative visant à apporter aux pays les plus affectés par la crise énergétique une aide d'urgence pouvant atteindre 500 millions d'unités de compte.

RECENTES PUBLICATIONS

- *La politique monétaire aux Etats-Unis*, dans la série « Etudes monétaires » (238 pages).
- *Coopération pour le développement - Examen 1974* : rapport annuel du président du Comité d'aide au développement. Avec une évaluation des changements intervenus au cours des douze derniers mois dans la situation et les perspectives des pays en voie de développement, et notamment des effets des hausses de prix du pétrole et de la pénurie des denrées alimentaires (353 pages).
- *Protection des consommateurs contre la toxicité des cosmétiques et des produits ménagers* (82 pages).
- *Etiquetage obligatoire des produits de consommation préemballés* (48 pages).

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Hausse de 4 % du revenu fiscal moyen des pays membres

LES ministres des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunis à Vienne les 12 et 13 décembre, ont décidé d'étendre à l'ensemble des pays membres de l'Organisation les décisions prises le 10 novembre par l'Arabie Saoudite, Abou-Dhabi et Qatar : le prix de participation est fixé à 10,46 dollars le baril de pétrole brut (93 % du prix affiché) et le prix de concession est majoré de 9,92 dollars le baril, ce qui réduit l'écart entre les deux prix à 54 cents. Ces nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 1er janvier 1975 et seront « gelés » jusqu'au 30 septembre de la même année. Le revenu fiscal moyen des pays exportateurs passe ainsi de 9.74 à 10.12 dollars le baril, en augmentation de près de 4 % par rapport aux décisions prises à Vienne en septembre.

L'unification totale du système de prix du pétrole, recommandée par la commission économique de l'OPEP, réunie du 26 au 28 novembre et le 10 décembre, n'a pas fait l'objet de décision en raison des négociations en cours entre l'Arabie Saoudite et l'ARAMCO à propos du régime des concessions.

Les ministres n'ont pas non plus pris de décision sur l'indexation du prix du pétrole sur le taux d'inflation des pays industrialisés. En revanche, ils ont affirmé leur soutien à toute initiative en faveur d'un dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs.

● CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT. — *Le groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport international multimodal a tenu sa deuxième session à Genève du 11 au 29 novembre.*

— *L'amélioration de l'accès aux marchés et la politique des prix du tungstène ont été au centre des débats de la huitième session du comité du tungstène, qui a eu lieu à Genève du 19 au 22 novembre.*

● GATT. — *L'ensemble des pays participant à la trentième session des parties contractantes du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) se sont prononcés, le 21 novembre, en faveur des suggestions présentées dans son discours d'ouverture par le président, M. Hidéo Kitahara (Japon).*

Mettant l'accent sur la gravité de la conjoncture, M. Kitahara avait demandé aux principales nations commerçantes de confirmer de nouveau « leur intention de s'abstenir d'instituer des restrictions à l'importation, ou de subventionner les exportations pour éviter des difficultés de balance des paiements ». *Il avait également souhaité que les Etats renouvellent l'expression de leur volonté de résoudre les problèmes commerciaux* « par la voie de la consultation et du dialogue dans le cadre du GATT » *et de* « chercher sans relâche à résoudre les problèmes spéciaux des pays en voie de développement ».

● CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL. — *La trente et unième session du Conseil oléicole international a siégé du 18 au 22 novembre à Madrid. Les débats ont porté sur la situation du marché de l'huile d'olive en 1973-1974 et les perspectives pour 1974-1975, les actions à entreprendre pour la promotion de l'huile d'olive, le développement et la diffusion des techniques oléicoles et les questions relatives aux olives de table.*

● GROUPE ANDIN. — *La troisième réunion du conseil monétaire et des changes du Groupe andin a eu lieu à Cali (Colombie) du 1er au 7 décembre. Ses travaux ont porté sur :* a) *les instruments de la politique monétaire et des changes des pays membres, et son cadre institutionnel en vigueur ;* b) *les mécanismes sous-régionaux d'aide aux balances des paiements ;* c) *les indicateurs économiques dans le domaine de la concurrence commerciale en vue de l'application des clauses de sauvegarde de la monnaie ;* d) *les instruments de financement du commerce sous-régional ;* e) *le texte d'un projet présenté par le comité (la junte) sous le titre :* « Bases pour l'harmonisation des politiques monétaires et des échanges. »

Les résolutions adoptées seront soumises à la prochaine session de la commission.

Des représentants du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du comité de l'Accord de Cartagena (Groupe andin) et de la Corporation andine de développement (CAF) ont tenu une réunion commune du 4 au 7 novembre pour examiner les moyens d'accroître leur coopération dans les années 1975 et 1976, au cours desquelles les pays du Groupe andin auront à se prononcer sur des mesures engageant définitivement l'avenir des institutions communautaires. La réunion s'est terminée par un bilan de l'assistance technique du PNUD à la sous-région : le PNUD a déjà engagé 95 millions de dollars au titre de ses programmes d'assistance technique dans les six pays, où travaillent plus de six cents de ses experts.

● UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE. — *Les présidents Ahidjo (Cameroun), Bongo (Gabon), N'Gouabi (Congo) et Bokassa (République Centrafricaine) se sont réunis du 6 au 8 décembre à Yaoundé pour dresser le bilan des dix années de fonctionnement de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), instituée le 8 décembre 1964.*

● ORGANISATION DES PAYS ARABES EXPORTATEURS DE PETROLE. — *Les ministres des finances et du pétrole des pays membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (O.P.A.E.P.) ont ratifié au mois d'octobre l'accord du 10 juillet créant un Fonds de développement destiné à fournir des crédits à faible taux d'intérêt aux projets d'industrialisation des pays arabes et d'autres pays en voie de développement. Le Fonds disposera d'un capital de l'ordre de 900 millions à 1 milliard de dollars.*

Les ministres doivent réexaminer les modalités de constitution d'un institut d'investissements dont le rôle serait de financer certains projets industriels des pays membres (notamment dans le secteur du raffinage du pétrole, de la pétrochimie, de la distribution et du transport des produits pétroliers) et dont la création avait été évoquée lors de la réunion du 10 juillet.

● UNION DES PAYS EXPORTATEURS DE BANANES. — *Les délégués des pays membres de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB), dont l'accord constitutif a été signé le 17 septembre à Panama, se sont réunis à Bogota du 10 au 13 décembre pour étudier les problèmes du prix de ce produit. Ils ont exprimé leur inquiétude devant l'évolution du marché mondial et l'apparition éventuelle sur le marché de l'offre des producteurs du Proche-Orient. Les raisons avancées par l'Equateur pour maintenir son refus d'adhérer à l'UPEB ont été aussi évoquées.*

● CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS. — *Le conseil des ministres de la Conférence européenne des ministres des transports (C.E.M.T.) a tenu sa quarantième session à Paris le 3 décembre. Le conseil a renouvelé son bureau et arrêté le programme de travail pour l'année 1975.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Un programme d'économie d'énergie

LES ministres de l'énergie des Neuf se sont mis d'accord, le 17 décembre à Bruxelles, sur un programme d'utilisation plus rationnelle de l'énergie devant permettre à la C.E.E., d'ici à 1985, d'économiser 15 % de sa consommation prévue. Ce programme comporte vingt-deux actions touchant l'industrie, les transports, la consommation domestique et les centrales électriques.

Les ministres ont adopté ce programme sans discussion ainsi que les autres mesures suivantes :

1) Obligation pour les sociétés pétrolières et les Etats membres de communiquer, à dates fixes, à la commission de Bruxelles, le volume de leurs importations et exportations de produits pétroliers ;

2) Attribution d'un crédit de 25 millions de francs français environ à la recherche sur le recyclage du plutonium (un résidu des centrales nucléaires que sa radioactivité rend encombrant) ;

3) Obligation pour les producteurs d'électricité de soumettre aux gouvernements les contrats de fourniture de gaz naturel. Cette mesure tend à éviter autant que possible l'utilisation de gaz dans les centrales électriques.

Les ministres de l'énergie des Neuf ont également adopté le texte d'une résolution définissant une « stratégie énergétique à moyen terme » : les Neuf s'efforceraient pour 1985 de ramener à 40 % (contre 63 % actuellement) leur dépendance énergétique de l'extérieur. Le ministre français qui présidait les travaux des Neuf a ajouté que les programmes d'investissements déjà prévus dans la Communauté permettaient dès à présent de prévoir qu'en 1985 la moitié des besoins énergétiques seraient couverts par les ressources de la Communauté. La résolution du conseil exprime donc l'intention d'aller au-delà.

Les ministres ont décidé de se rencontrer dorénavant tous les deux mois. Ils poursuivront le 13 février — à la veille de la conférence préparatoire au dialogue avec les producteurs prévue pour mars — la discussion des objectifs sectoriels (nucléaire, pétrole, gaz, charbon) à fixer pour appliquer cette stratégie générale.

L'épineuse question du recyclage des pétrodollars

Les ministres des finances des Neuf, réunis le 19 décembre à Bruxelles, ont renvoyé à leur réunion de Londres des 7 et 8 janvier la définition d'une attitude commune à l'égard du recyclage des pétrodollars, qui représentent, à l'heure actuelle, 65 à 70 milliards de dollars.

Les « grands argentiers » se sont également contentés d'enregistrer les propositions de la Commission européenne de Bruxelles sur la création d'une nouvelle unité de compte européenne, le renforcement des pouvoirs du Fonds européen de coopération monétaire et le contrôle renforcé du marché des eurodollars. Enfin, ils ont renvoyé à la session de Londres la fixation d'une attitude commune à l'égard du problème de l'or, après que le ministre français, M. Jean-Pierre Fourcade, eut exprimé le souhait que les Neuf se mettent d'accord sur la comptabilisation du prix du métal jaune au prix du marché libre et la liberté des transactions entre banques centrales.

Les Neuf ont, d'autre part, approuvé une résolution tendant à renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. La collaboration entre administrations des différents Etats membres sera intensifiée, notamment en matière d'informations sur la situation des entreprises multinationales et des holdings et en matière d'enquêtes fiscales.

Vers des rencontres paritaires sectorielles pour traiter du chômage

Les partenaires sociaux, les gouvernements et la Commission de la Communauté européenne ont retenu, le 16 décembre à Bruxelles, le principe des consultations paritaires sectorielles pour traiter du chômage dans certaines industries. M. Michel Durafour, ministre français du travail, qui présidait la conférence trilatérale sur l'emploi de la Communauté européenne, a indiqué que les partenaires sociaux désiraient ouvrir ces consultations le plus rapidement possible et sans poser de préalable quant à leur caractère institutionnel. Il a précisé que ces consultations concerneraient, en premier lieu, l'automobile, le textile, la chimie, la construction, les travaux publics et l'aéronautique.

Jusqu'à présent, de telles rencontres sectorielles entre employeurs et syndicats n'avaient jamais eu lieu dans le cadre de la C.E.E. M. Durafour a reconnu que la crise économique dans laquelle la Communauté européenne s'engage avait incité les Neuf à combler cette lacune.

La conférence a abouti à un second résultat : il a été décidé de remettre en activité le « comité permanent de l'emploi », créé en décembre 1970 et qui n'avait jamais fonctionné depuis 1972.

Ce comité est chargé de donner des avis consultatifs sur la politique de l'emploi dans la Communauté.

Après plusieurs heures de discussion, les ministres du travail des Neuf se sont mis enfin d'accord sur une réglementation communautaire des licenciements collectifs. Celle-ci imposera désormais aux entreprises de notifier aux pouvoirs publics les licenciements qu'elles envisagent trente jours avant leur date d'application. Devant ce délai de réflexion, les pouvoirs publics auront la possibilité de rechercher les moyens de maintenir l'emploi dans l'entreprise en cause ou de trouver des possibilités de reclassement des travailleurs menacés.

LES MINISTRES DES TRANSPORTS VEULENT ASSAINIR LES SOCIETES DE CHEMIN DE FER. — *Les ministres des transports des Neuf ont décidé le 11 décembre, à Bruxelles, de tout mettre en œuvre pour assainir la situation financière de leurs sociétés de chemin de fer d'ici à 1980.*

Ils ont transformé en décision la résolution adoptée au mois de juin dernier à Luxembourg, qui prévoit notamment de donner aux sociétés de chemin de fer une plus grande autonomie de gestion, en particulier sur le plan financier.

Si les programmes sont mis en œuvre dans les différents pays, l'autonomie de gestion doit permettre aux sociétés de chemin de fer d'équilibrer leurs comptes sans remettre en cause la notion de service public.

D'autre part, les ministres des transports ont prorogé pour un an l'actuel système de tarification à fourchettes pour les transports routiers, en attendant l'adoption d'un régime définitif d'ici quelques années.

Ils ont également décidé d'augmenter de 20 % le nombre des contingents communautaires pour les transports routiers. Ces licences de transport, valables pour l'ensemble du territoire de la C.E.E., représentent toutefois moins de 3 % du trafic international total entre les Neuf.

Le trafic combiné rail-route sera aussi libéralisé puisque les ministres ont accepté d'exclure du régime des contingents les parcours effectués par camions empruntant les chemins de fer pour une partie de leur trajet.

En revanche, le conseil n'a pas réussi à s'entendre sur une augmentation de 50 à 1 000 litres de la franchise de carburant pour les camions Diesel, ni sur l'harmonisation de la structure des taxes sur les véhicules utilitaires.

Bref bilan du « sommet » des Neuf

A l'issue de leur dernière rencontre « au sommet », les chefs de gouvernement des Neuf ont publié le 10 décembre un communiqué dressant le bilan de la réunion. Voici les principaux points sur lesquels un accord a pu se réaliser :

— Les chefs de gouvernement ont accepté le principe de la périodicité de leurs réunions : ils se rencontreront désormais trois fois par an et chaque fois que nécessaire, en conseil de la Communauté et au titre de la coopération politique ;

— Ils ont admis qu'il convenait, pour améliorer le fonctionnement du conseil de la Communauté, de renoncer à la pratique consistant à subordonner au consentement unanime des Etats membres la décision sur toute question ;

— Le Parlement européen sera élu au suffrage universel à partir de 1978 ;

— Un fonds régional sera mis en place à compter du 1er janvier 1975, doté de 300 millions d'u.c. en 1975 et de 500 millions les deux années suivantes ;

— A propos du maintien de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., un « mécanisme correcteur » est envisagé pour réduire la contribution britannique au budget européen.

REUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE. — *Les ministres de la justice des Neuf se sont réunis le 26 novembre à Bruxelles pour la première fois depuis 1971. Ils ont adopté une modification du traité de Rome permettant d'améliorer le fonctionnement de la Cour de justice européenne, pour tenir compte de l'accroissement de ses charges.*

Le conseil a d'autre part examiné un projet de convention concernant les moyens de renforcer la coopération entre les Neuf pour la répression des délits contre le droit économique communautaire. Cette convention instaurera une entraide judiciaire internationale, inexistante jusqu'à présent dans le domaine économique. Une procédure de transmission des poursuites donnerait la possibilité à un Etat compétent, pour poursuivre une infraction, de transmettre le dossier à un autre Etat mieux placé pour exercer ces poursuites.

Afin de rendre par ailleurs la réglementation communautaire plus accessible aux usagers du droit, des procédures ont été mises au point pour faciliter une codification des textes rendue nécessaire par la multiplicité des actes communautaires.

UN BUDGET D'AUSTERITE. — *Le conseil des ministres des Neuf a adopté le 28 novembre à Bruxelles le budget 1975 des Communautés européennes. Il s'élève à 5,823 milliards d'unités de compte (1 unité de compte = 1,20 dollar), soit une progression de 14,6 % par rapport au budget 1974.*

Les Neuf ont finalement accepté seulement une « rallonge » de 48 millions d'u.c., alors que les propositions de modifications et d'amendements du Parlement européen portaient sur 784 millions d'u.c. Pour justifier son souci d'économie, le conseil des ministres a notamment refusé de rétablir 200 millions d'unités de compte pour l'adaptation des prix agricoles communs et 53 millions d'unités de compte au titre de l'aide alimentaire. En revanche, il a accepté d'augmenter de 35 millions d'u.c. la dotation du Fonds social et a ratifié pour 2,8 millions d'u.c. diverses actions sociales.

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL *de la C.E.E. estime qu'une véritable politique agricole commune devrait déborder la simple politique des prix et des marchés, appliquée jusqu'à présent dans le Marché commun. Apportant sa contribution aux travaux engagés par les institutions de la C.E.E. sur le bilan de la politique agricole commune, le comité estime que les principes de cette politique ne doivent pas être remis en cause.*

Dans une étude qu'il a adoptée le 29 novembre à l'unanimité moins six voix (syndicats communistes), le comité constate que la C.E.E. n'a jamais choisi de façon claire entre une conception « économique » fondée sur les prix et une conception « sociale » de l'agriculture. Il souhaite que la politique des prix soit accompagnée d'aides « sélectives et dégressives » accordées en fonction des situations différentes.

ASSOCIATION DE LA GRECE. — *La Communauté européenne et la Grèce ont remis en rigueur l'accord d'association qui les liait depuis 1961 et qui avait été « gelé » durant les sept ans et demi de régime militaire.*

AIDE AUX PAYS LES PLUS TOUCHES PAR LA CRISE ECONOMIQUE. — *M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé des relations avec les pays associés à la C.E.E., a signé le 11 décembre un accord relatif à l'octroi de 120 millions de dollars à distribuer aux dix-sept pays les plus touchés par la crise économique. Il s'agit de la participation de la Communauté à la première tranche du Fonds d'urgence des Nations unies, Fonds qui doit atteindre au total 3 milliards de dollars.*

Parlement européen

Résolution pour le « sommet » du 9 décembre

LE Parlement européen réuni en session plénière à Luxembourg a adopté le 9 décembre une résolution s'adressant au « sommet » des chefs d'Etat et de gouvernement réunis le même jour à Paris. Cette résolution déclare notamment : « *Il est urgent de passer, aussi bien sur le plan économique et monétaire que sur le plan politique en général, du stade des déclarations d'intention à celui des décisions concrètes.* »

La résolution demande par ailleurs que « *soit accélérée la transformation de l'actuelle procédure de coopération politique européenne en une procédure communautaire* », et que le Parlement européen soit « *doté de pouvoirs de décisions budgétaires et de contrôle réels* ».

Les travaux de la séance du 10 décembre ont porté essentiellement sur le budget des Communautés européennes pour 1975 qui passait en deuxième lecture.

M. Claude Cheysson, au nom de la Commission de la Communauté européenne, a déploré « *la procédure détestable des budgets supplémentaires* » que pratique le Conseil. Il a relevé que cinq budgets supplémentaires sont prévus, qui portent sur plusieurs centaines de millions d'unités de compte, ce qui, dit-il, « *est tout de même extravagant* ». Il s'agit de l'aide alimentaire, de la section garantie du FEOGA, du Fonds régional, du Fonds européen de développement, et de l'action d'urgence des Nations unies.

M. Cheysson a qualifié par ailleurs de « paradoxal » le fait que les neuf gouvernements insistent sur la « *situation pathétique* » dans laquelle se trouvent un certain nombre de pays du tiers-monde (lors de la conférence de Rome) et refusent quinze jours plus tard de fixer le montant de l'aide de la Communauté au tiers-monde.

Pendant trois heures, le Parlement européen s'est penché le 11 décembre sur les résultats du « sommet » de Paris. M. Garret Fitzgerald, ministre des affaires étrangères d'Irlande (qui sera le prochain président en exercice du Conseil), qui remplaçait M. Sauvagnargues, et M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission européenne, ont introduit le débat politique par deux déclarations sur la conférence de Paris.

Tout en se félicitant des succès obtenus à Paris, les parlementaires n'ont cependant pas manqué de relever que le communiqué reste « *très vague* » sur différents points, par exemple en matière de politique énergétique « *où il aurait été difficile de rédiger un texte plus vague que celui du communiqué* ». En général, le chapitre consacré à l'élection du Parlement au suffrage universel direct a été accueilli avec satisfaction.

Le Parlement européen a enfin arrêté définitivement le 12 décembre le budget des Communautés européennes pour 1975. C'était la première fois que le Parlement usait de ses nouveaux pouvoirs en matière budgétaire.

CECA

Accord des Neuf pour maintenir la production de charbon

ATTENDU depuis des mois, l'accord entre les Neuf sur la politique énergétique à mener pour réduire la dépendance de l'Europe à l'égard de ses fournisseurs de pétrole a été réalisé au Conseil des ministres du 17 décembre. Le fait que le Conseil ait choisi de ramener de 5 % à 3,5 % par an l'accroissement de la consommation d'énergie de la C.E.E. n'aura pas d'incidence sur la production charbonnière des Neuf, qui devra être stabilisée aux environs de 180 millions de tonnes d'équivalent-pétrole.

Le chiffre peut être apprécié par rapport à l'ensemble de l'approvisionnement des Neuf grâce aux données figurant au tableau publié dans la page ci-contre.

Ainsi, alors que la consommation d'énergie totale des Neuf augmenterait de 47 % en douze ans, celle de charbon progresserait de 10 % (alors qu'il était envisagé, au départ, qu'elle diminue de 23 %). Cette légère progression de la demande de charbon permettrait aux Neuf de maintenir leur production houillère actuelle, dont la proportion dans le total du charbon consommé en Europe reculerait à peine : 72 % contre 79 %.

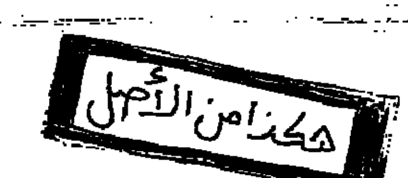
Joint à l'effort fait sur l'énergie nucléaire et sur le gaz naturel d'origine européenne, cela permettrait de ramener la dépendance énergétique des Neuf, à l'égard de leurs fournisseurs extérieurs, de 63 % actuellement à quelque 50 % (et même à 40 % dans l'hypothèse n° 3 évoquée dans le tableau ci-dessus). La Commission européenne souhaitait voir les Neuf prendre l'engagement de ramener cette dépendance à 40 % seulement d'ici à 1985, mais le Conseil des ministres a jugé suffisant l'effort nécessaire pour parvenir au taux de 50 %.

L'objectif ainsi fixé, il a été convenu que les Neuf se mettraient d'accord en janvier et février sur les moyens permettant de l'atteindre. On mesurera alors, de façon exacte, les contraintes qu'ils acceptent de s'imposer pour aboutir à une véritable coordination de leurs politiques nationales de l'énergie concernant la production de charbon, la Commission de Bruxelles a fait introduire, dans la résolution votée par les Neuf, la nécessité que cette production ait lieu « *dans des conditions économiques satisfaisantes* ». Cela pourrait signifier le paiement, le cas échéant, d'une prime de sécurité de l'approvisionnement, destinée à compenser une partie des salaires des mineurs ou des investissements de maintien de l'extraction.

Ceci ne veut pas dire, évidemment, qu'il faudra produire du charbon coûte que coûte. Il sera sans doute difficile d'établir un équilibre entre les exigences de sécurité d'approvisionnement, évoquées par les Neuf, et les considérations économiques de prix « satisfaisants » soulignées par la Commission. Ce sera l'un des enjeux des prochaines réunions. Apparemment, l'essentiel du dispositif d'action proposé par la Commission européenne (voir nos deux derniers numéros) devrait pouvoir être retenu.

HAUSSE DE L'ACIER ALLEMAND. — *Des hausses de 3 à 11 % ont eu lieu en décembre en Allemagne sur la quasi-totalité des produits sidérurgiques. Les extrêmes concernent les tôles hors bandes (2,9 %) et les tôles quarto ou les larges/plates (11,9 %). Un seul type d'acier a enregistré une baisse : le rond à béton lisse (— 6 %). La sidérurgie allemande a justifié ce mouvement par l'élévation de ses coûts de production.*





FERRAILLE VENDUE AUX PAYS TIERS. — *Les Neuf ont décidé l'octroi d'un contingent d'exportation de ferrailles vers les pays tiers de 140 000 tonnes pour le premier trimestre de 1975, réparti entre l'Allemagne (40 000 tonnes), le Danemark (15 000), la France (40 000), le Benelux (30 000) et le Royaume-Uni (15 000). Par ailleurs, et sous réserve que des perturbations sensibles ne se soient pas manifestées avant le 15 février, un contingent supplémentaire de 24 000 tonnes pourra être exporté par l'Allemagne (8 000), la France (8 000) et les pays du Benelux (8 000).*

AIDE AUX CHARBONNAGES. — *La Commission européenne a autorisé l'octroi d'une aide des Neuf de 765 millions d'unités de compte à leurs houillères. Le niveau de cette aide (3,89 u.c. par tonne en moyenne) varie de 2,02 u.c. en Grande-Bretagne à 14,55 u.c. en Belgique (4,04 en Allemagne et 8,87 en France).*

HAUSSE DU CHARBON A COKE. — *Bruxelles a fixé à 52,10 dollars la tonne le prix indicatif (C.I.F.) du charbon d'importation en provenance des pays tiers (dont 8,60 dollars de fret maritime). Ce prix était de 23,65 dollars au début de 1973, 27,55 en octobre 1973, 31,90 en janvier 1974 et 40,50 en avril. Il a donc presque doublé en deux ans.*

AIDE A LA CONVERSION INDUSTRIELLE. — *Trois prêts de conversion ont été accordés par la Commission européenne aux sociétés Tubes de la Providence (12 millions de francs, pour une usine de profilés à Rettel-les-Sierck, Moselle), Bauknecht-Industrie (46 millions de francs, pour une fabrique de congélateurs à St-Avold, Moselle) et ZF-Getriebe (12 millions de DM, pour une usine de transmissions).*

CONSTRUCTION SOCIALE. — *Dans le cadre du septième programme de construction de logements ouvriers, la Commission de Bruxelles a accordé un crédit de 2,378 millions de DM à la Westdeutsche Landesbank-Girozentrale (Münster) et un prêt de 3,61 millions de FF à la Caisse financière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie (Paris). Cela contribuera au financement de cent soixante logements familiaux à moderniser dans une cité de mineurs de la Ruhr et appartenant à l'Eschweiler Bergwerksverein, et de quatre-vingt-seize logements à réserver à des travailleurs migrants du groupe SACILOR (Thionville).*

EMPRUNT EN ALLEMAGNE. — *La CECA a emprunté 150 millions de DM à 9,75 % en sept ans sur le marché allemand. Cette opération porte à 2 130 millions d'unités de compte le total des émissions lancées par la CECA depuis son origine.*

CONCENTRATION AUTORISEE. — *La British Steel a été autorisée à prendre le contrôle du holding Johnson and Firth Brown, qui contrôle plusieurs firmes métallurgiques britanniques.*

Production de charbon et approvisionnement des Neuf en énergie
(en millions de tonnes d'équivalent-pétrole, mtep)

	SITUATION ACTUELLE (1973)		OBJECTIF POUR 1985					
			Projet initial		Perspectives actuelles des Neuf*			
					Hyp. no 1		Hyp. no 2	
	En mtep	En % du total	En mtep	En %	En mtep	En %	En mtep	En %
Combust. solides ..	227	22,6	175	10	250	17	250	17
Pétrole	617	61,4	1.160	64	728	49	650	44
Gaz naturel	117	11,6	265	15	260	18	290	20
Hydraul. et géoth. ..	30	3	40	2	43	3	43	3
Energie nucléaire ..	14	1,4	160	9	192	13	242	16
Total	1.005	100	1.800	100	1.475	100	1.475	100

* L'hypothèse no 1 est considérée par les Neuf comme l'objectif raisonnable, l'hypothèse no 2 n'étant envisagée que « s'il est possible » de réduire davantage encore la dépendance énergétique de la C.E.E.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Conseil de l'Europe

La Grèce reprend sa place

LE comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui a tenu sa cinquante-cinquième session le 28 novembre à Paris, a décidé d'inviter la Grèce à redevenir membre du Conseil de l'Europe, conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée consultative le 27 septembre et par le comité le 22 octobre. Le ministre des affaires étrangères grec ayant déposé l'instrument d'adhésion au Conseil de l'Europe (ainsi que l'instrument de ratification de la convention européenne des droits de l'homme), la Grèce a été immédiatement admise à participer aux travaux du comité en tant que dix-huitième membre du Conseil.

Les débats ont ensuite porté sur la situation à Chypre après la résolution 3212 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 1er novembre, sur le déroulement de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et sur les relations de l'Europe avec les Etats-Unis qui, selon le comité, doivent se développer sous le signe de la « confiance mutuelle ». Le comité a invité le Portugal à participer aux activités techniques du Conseil de l'Europe jusqu'à ce qu'il devienne membre de l'organisation.

COLLOQUE DU COMITE DES MINISTRES ET DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE. — *Au cours d'un colloque qui a réuni le comité des ministres et l'Assemblée parlementaire le 29 novembre à Paris, ministres et parlementaires ont débattu de la situation à Chypre, des questions intéressant le bassin méditerranéen (Espagne et Proche-Orient), de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du rôle du Conseil de l'Europe. En ce qui concerne la situation à Chypre, l'assemblée parlementaire a envoyé, du 11 au 19 décembre, une mission de bons offices à Nicosie, Ankara, Athènes et Londres.*

DROITS DE L'HOMME. — *La Commission européenne des droits de l'homme a tenu une session du 12 au 20 décembre. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

DEONTOLOGIE DE L'INFORMATIQUE. — *L'adoption d'un code européen d'éthique professionnelle pour les informaticiens a été au centre des débats d'un symposium qui s'est réuni à Londres les 4 et 5 novembre sous l'égide du Conseil de l'Europe. Les experts ont examiné la contribution des règles déontologiques et des règlements sur le secret à la sécurité des données stockées sur ordinateurs et à la protection de la vie privée des individus.*

DROGUE ET CRIMINALITE. — *Plus de quatre-vingts experts de quinze pays membres du Conseil de l'Europe ont participé à une conférence des directeurs d'instituts de recherches criminologiques, convoquée à Strasbourg du 25 au 28 novembre, sur les rapports entre les stupéfiants et la criminalité.*

Organisation des Etats américains

La prochaine élection du secrétaire général

LE secrétariat de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a fait connaître le 1er novembre les deux candidatures officielles présentées jusqu'alors pour le poste de secrétaire général. Ce sont celles de M. Sapena Pastor, ministre des affaires étrangères du Paraguay, et de M. Pitty Velasquez, représentant de Panama, qui occupe actuellement le poste de président du Conseil permanent. L'élection du successeur de M. Gallo Plaza, actuel secrétaire général, aura lieu au cours de la cinquième assemblée générale de l'O.E.A., en avril prochain.

DROITS DE L'HOMME AU CHILI. — *La commission interaméricaine des droits de l'homme a soumis début décembre au conseil de l'O.E.A. son rapport sur les droits de l'homme au Chili, rédigé essentiellement à partir des observations et témoignages recueillis par cinq juristes qui se sont rendus au Chili l'été dernier.*

La commission fait état des « violations extrêmement sérieuses » *des droits de l'homme dans ce pays depuis le coup d'Etat du 11 septembre et dénonce les tortures physiques et morales infligées aux prisonniers. Le rapport signale aussi les obstacles rencontrés par les enquêteurs dans l'accomplissement de leur mission.*

EDUCATION, SCIENCE ET CULTURE. — *La commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Washington le 25 novembre, a approuvé vingt et un nouveaux projets éducatifs et scientifiques dont le coût est estimé à 9 millions de dollars. La contribution des pays latino-américains s'élèvera à 5 millions de dollars, les 4 millions restants seront apportés par les Etats-Unis.*

TROISIEME CONGRES INTERAMERICAIN DU TOURISME. — *Le troisième congrès interaméricain du tourisme, réuni à Panama du 25 au 28 novembre, a examiné les mesures susceptibles de sortir cette importante industrie d'une longue période de stagnation provoquée par la crise du dollar, l'inflation généralisée et la hausse des tarifs des transports aériens. Les délégations ont préconisé une série d'initiatives, dont un projet de promotion du tourisme social.*

OTAN

La session du conseil de l'Atlantique nord

LES relations Est-Ouest ont été au centre des débats de la session ministérielle du conseil atlantique réunie à Paris les 12 et 13 décembre. Les ministres ont noté les progrès intervenus dans le domaine de la détente au cours des six derniers mois mais se sont déclarés résolus à maintenir leur propre matériel défensif face à l'accroissement du potentiel militaire des pays du pacte de Varsovie. Le communiqué final souligne que des « *résultats substantiels* » sont désormais possibles à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et réaffirme l'engagement des pays membres de parvenir, dans les négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, à une « *parité approximative sous la forme d'un plafond commun entre les effectifs des forces terrestres de l'OTAN et du pacte de Varsovie dans la zone de réduction* ».

Le conseil atlantique a entendu un exposé du secrétaire d'Etat américain sur les récents entretiens de Vladivostok entre le président Ford et M. Brejnev sur la limitation des armements stratégiques. Il a aussi examiné la situation à Berlin et en Proche-Orient, ainsi que l'état des relations entre la Grèce et la Turquie.

REUNION DE L'EUROGROUPE. — *Les ministres de la défense des pays membres de l'Eurogroupe — qui rassemble dix des treize membres de l'Organisation de l'Atlantique nord (OTAN) — se sont réunis à Bruxelles le 9 décembre. Ils ont examiné l'état d'avancement des études sur la standardisation des armements et étudié les conséquences de la concurrence qui existe entre les pays exportateurs de matériel militaire. A l'issue de la réunion, les ministres ont publié un communiqué dans lequel ils préconisent le maintien d'une industrie européenne d'armements* « forte et viable » *et l'amélioration des consultations sur les* « programmes et plans respectifs en matière de recherche, de développement, de production et d'achat de systèmes et projets d'armes d'importance majeure au cours des dix à quinze prochaines années ». *Le communiqué précise qu'en 1974 les dépenses consacrées à la défense ont atteint 44 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 1973.*

AU COMITE DES PLANS DE DEFENSE. — *Le comité des plans de défense de l'OTAN, réuni en session ministérielle à Bruxelles les 10 et 11 décembre, s'est préoccupé du* « renforcement et de la modernisation constants » *des forces terrestres et aériennes du pacte de Varsovie et du* « déploiement mondial » *des forces navales de l'Union soviétique. Il a examiné les récents développements des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) après les entretiens de Vladivostok entre le président Ford et M. Brejnev, et l'état des négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe (M.B.F.R.). Les ministres ont approuvé le plan des forces de l'OTAN pour 1975-1979, et ils ont étudié les répercussions de l'inflation sur les budgets de défense et la situation stratégique en Méditerranée et en Proche-Orient. Ils ont reconnu l'urgence d'une action coordonnée en faveur de la standardisation de certains matériels militaires et se sont penchés sur l'élaboration d'une directive d'orientation des activités de planification de la défense pour la période allant jusqu'à 1982.*

— Le groupe de planification nucléaire s'est également réuni le 10 décembre. Le Portugal ne participait pas à la réunion.

Union de l'Europe occidentale

Vingtième session de l'Assemblée

L'ASSEMBLEE de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), réunie à Paris du 2 au 6 décembre pour sa vingtième session annuelle, a adopté un rapport sur l'état des activités européennes en matière aéronautique qui recommande aux Etats membres désireux d'acheter du matériel militaire de « *donner la préférence, chaque fois que cela est possible, aux produits des constructeurs européens* » afin de permettre à l'Europe de conserver un « *potentiel autonome de conception et de construction capable de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux* ». Les parlementaires ont également adopté un rapport sur la sécurité européenne et la situation en Méditerranée orientale qui souligne l'importance du maintien des bases britanniques à Chypre et souhaite le développement des accords d'association des Communautés européennes avec la Grèce et la Turquie en vue de leur adhésion à la C.E.E. Les participants ont aussi examiné le problème de la mise en œuvre d'une défense européenne distincte de celle des Etats-Unis sur la base d'un rapport sur « L'Union européenne et l'U.E.O. ».

Croix-Rouge

Réunion de la commission permanente

LA commission permanente de la Croix-Rouge internationale, réunie à Genève le 21 octobre, a examiné un rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge, les conclusions de la conférence sur les armes de nature à causer des maux superflus ou à frapper sans discrimination qui s'est tenue à Lucerne du 24 septembre au 18 octobre, et l'activité du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

FIN DES OPERATIONS DE LIBERATION ET DE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS A CHYPRE. — *Les dernières opérations de libération et de rapatriement des prisonniers de guerre se sont déroulées à Chypre les 19, 20, 21 et 28 octobre sous les auspices du C.I.C.R., portant à cinq mille neuf cent quatre-vingts (y compris neuf ressortissants grecs et dix-neuf ressortissants turcs) le nombre des personnes rapatriées et libérées par le Comité en vertu des accords du 13 et du 20 septembre.*

VISITE DE LIEUX DE DETENTION. — *Les délégués régionaux du C.I.C.R. ont visité au cours des mois d'octobre et de novembre trente et un prisonniers de guerre et cinquante-quatre prisonniers civils en Angola, trois cent cinquante-six détenus en Rhodésie, quatre prisonniers de guerre portugais au Zaïre, deux mille deux cents détenus au Chili, mille cinq cents détenus au Paraguay (au mois de septembre), sept cent sept détenus en Equateur et une cinquantaine en Bolivie. Au mois de décembre, des délégués du C.I.C.R. ont visité deux cents personnes arrêtées en Ethiopie depuis le 27 avril, pour des délits ou des motifs d'ordre politique, et ont pu rencontrer l'empereur Hailé Sélassié, ainsi que vingt et un membres de sa famille.*

● CONSEIL NORDIQUE. — *Le Conseil nordique s'est réuni à Alborg les 7 et 8 novembre pour la deuxième partie de sa vingt-deuxième session (la première rencontre avait eu lieu à Stockholm au mois de février). Les débats ont porté sur le développement de la coopération entre les pays membres en matière d'énergie (notamment la création d'un institut nordique de l'énergie et l'élaboration d'une stratégie commune), sur la place des sociétés multinationales dans l'économie des pays membres, la coopération dans le domaine du tourisme, la création d'un centre de recherches alimentaires et d'un centre pour la protection de l'environnement à Aland (Finlande), la prévention de la pollution de la mer Baltique et l'élaboration d'une politique commune dans la zone arctique des pays nordiques.*

● LIGUE DES ETATS ARABES. — *Le conseil de l'aviation civile des pays arabes a examiné, au cours de sa douzième session au Maroc du 5 au 12 décembre, diverses possibilités d'amélioration du transport commercial aérien entre les pays membres : création d'un centre arabe de l'aviation civile qui aurait pour objectif de former du personnel qualifié avec l'assistance technique des Nations unies ; construction d'un réseau de communications entre les aéroports arabes ; développement de la coopération entre pays arabes, dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale.*

● ORGANISATION DU TRAITE CENTRAL. — *M. Bayülken (Turquie) a récemment été nommé au poste de secrétaire général de l'Organisation du traité central (CENTO), en remplacement de M. Nassir Assar.*

— Le conseil de l'éducation et de la recherche scientifique du CENTO a tenu sa vingt-troisième session à Lahore du 2 au 4 décembre.

● RECHERCHES SPATIALES. — *L'Organisation européenne de recherches spatiales (ESRO), la firme américaine COMSAT et le gouvernement canadien ont conclu le 2 décembre à Washington un accord portant sur la création d'un potentiel de satellites aéronautiques (programme de secteur spatial) destiné au programme intergouvernemental* « Aérosat » *mis en place l'été dernier entre l'ESRO, l'administration fédérale de l'aviation des Etats-Unis et le Canada. Le programme de secteur spatial couvre la conception, le développement, la fourniture et l'exploitation de deux satellites au-dessus de l'Atlantique, dont le premier sera lancé en 1978.*

— L'ESRO a conclu au début du mois de décembre deux contrats d'un montant total de 38,3 millions d'unités de compte avec GEC-Marconi (Royaume-Uni) et Hawker Siddeley Dynamics (Royaume-Uni) pour la conception et la réalisation du satellite de télécommunications maritimes Marots et, avec Dornier System (Allemagne), un contrat d'un montant de 16,3 millions d'unités de compte pour le satellite scientifique I.S.E.E.-B (International Sun-Earth Explorer).

— L'ESRO a publié au mois d'octobre, sous le titre l'Europe spatiale, *une étude des activités des pays européens, de la compétence et des moyens mis au point par les industries européennes dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiales.*

● COMMISSION EUROPEENNE DE L'AVIATION CIVILE. — *La Commission européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.) a publié à la fin du mois d'octobre les statistiques de transport aérien non régulier communiquées par ses vingt Etats membres pour la période de douze mois se terminant en octobre 1973. Ventilées par pays et par catégorie de trafic, ces statistiques montrent un nouveau ralentissement de l'augmentation du nombre des passagers transportés en vols affrétés entre les pays membres de la C.E.A.C. : 8,5 % en 1973 contre 20 % en 1972 et 33 % en 1971. Les courants de trafic d'affrètement entre le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Scandinavie d'une part et l'Espagne d'autre part représentent plus de la moitié du trafic total.*

POUVOIRS, RICHESSES, SYSTÈMES DE PENSÉE

L'économie au miroir de l'idéologie

Par FRÉDÉRIC LANGER

LA science économique, comme toutes les sciences humaines, ne peut pas se passer de se connaître elle-même. La plupart des économistes admettent cette idée et seraient prêts, comme Gunnar Myrdal, à jouer cartes sur table en indiquant, dès le départ d'une recherche ou d'un exposé, quelles sont leurs hypothèses et leurs préférences subjectives. Jean Weiller et Guy Dupuigrenet-Desroussilles montrent dans un ouvrage paru récemment sous le titre *les Cadres sociaux de la pensée économique* (1) que cette opération-vérité a le mérite de la franchise mais ne mène malheureusement nulle part. Pour deux raisons. La première est que nul ne peut prétendre connaître l'enracinement social, culturel d'une idée — fût-ce la sienne — sans avoir accompli un travail spécifique. Au-delà de la sociologie de la connaissance esquissée par Georges Gurvitch, ce travail doit rendre compte également de l'évolution du contenu de la connaissance, de ses grands axes, des « filières » qui conduisent par ricochets d'un auteur à un autre à travers « filtres » et « grilles de lecture » où se dévoile l'influence des cadres sociaux. C'est de ce travail, si rarement entrepris jusqu'ici pour la science économique, que les auteurs nous donnent un exemple.

Mais, et c'est le deuxième point, en traversant le miroir de l'idéologie, qui lui renvoie l'image souvent flatteuse de lui-même, et en accédant ainsi à la connaissance de sa connaissance, l'économiste n'aboutira pas à une vision définitive de sa pensée telle qu'elle serait « réellement ». Car il n'y a pas de vérité objective ni de science pure, et la connaissance de la connaissance est elle-même une connaissance, donc sujette elle aussi à une *sociologie, etc. L'opération* de passage au second degré que nous proposent les auteurs est donc un piège : au-delà du miroir, il y a un autre miroir. Mais le piège n'en est plus un si l'on se convainc que justement la vérité objective se trouve constituée par cet effort de remise en cause lui-même, et n'est pas « une sorte de Saint-Graal étincelant de *pureté*, dissimulé au creux d'un système magique d'équations ». Cette redéfinition de la science, qui éclaire la démarche des auteurs, se trouve curieusement placée en postface. Rappelée dès le début de l'ouvrage, elle aurait permis au lecteur de saisir plus facilement l'enjeu des recherches dont on lui livre le résultat.

Il apparaît donc clairement que l'économiste ne peut pas se *laver les mains du rôle qu'il joue* dans l' « incessant rééquilibrage des pouvoirs, des richesses et des systèmes ». Puisqu'il ne saurait échapper aux cadres sociaux, dont il fait d'ailleurs partie, ne doit-il pas chercher à en être conscient ? Mais ce livre s'adresse aussi à tous ceux qui utilisent les « résultats » de la science économique, en particulier les « politiques » : ne faut-il pas les avertir que la réponse à la question qu'ils posent à l'économie pour appuyer leurs conceptions ou leurs stratégies peut n'être que la répétition de leur question ?

Les essais qui composent l'ouvrage de J. Weiller et Guy D.-Desroussilles se situent soit à un niveau général (double indétermination des notions d'idéologie et d'infrastructure ; de l'histoire critique des doctrines à la sociologie des théories économiques contemporaines ; phénomènes de diffusion-déformation de la connaissance...), soit au niveau d'un objet théorique particulier (l'équilibre, la nation, les classes sociales). Des *études* de cas et des annexes approfondissent la recherche sur des points précis : le « Sismondi de Marx », selon Lénine, Oskar Lange et le statut de la connaissance économique dans la théorie marxiste, le mode de production asiatique, la politique des revenus dans les années 60.

DEUX exemples peuvent servir à illustrer la fécondité de ce type de réflexion. Dans son désir de triompher de ses adversaires populistes, partisans d'éviter à la Russie le détour par le capitalisme industriel, Lénine donne à la théorie marxiste des infléchissements singuliers. Ainsi, quand il interprète comme une condamnation ce que Marx dit de Sismondi, Lénine se trompe *d'une manière si flagrante qu'on est conduit* à rechercher les causes de son opposition aux populistes ailleurs que dans le champ de la seule controverse théorique. On peut supposer que Lénine tient les populistes pour responsables de la mort « inutile » de son frère Alexandre, que ses idées populistes avaient conduit au terrorisme et à la potence. Mais l'affaire peut paraître plus complexe encore. Le silence qu'un père sévère et trop souvent absent imposait au remuant Vladimir, Lénine le rompt, et, coïncidence frappante, les populistes qu'il attaque si âprement se trouvent, à peu près, avoir l'âge du père de Lénine quand il mourut, ou plutôt quand il « se réfugia dans cette longue absence qu'est la mort ». Les cadres sociaux, intériorisés par Vladimir Oulianov adolescent, vont ainsi interposer une grille culturelle encore incertaine entre Lénine et ses lectures de Sismondi, Marx et Ricardo. Les messages parfois incohérents que cette grille laissera filtrer se retrouvent aujourd'hui dans le marxisme « léniniste » qui frappe d'un interdit épistémologique encore vivace les recherches sur le populisme, ou le mode de production asiatique, en U.R.S.S. et ailleurs.

Les pages consacrées à la nation, qui suivent les avatars de ce concept à travers l'histoire de la pensée économique et font le point sur les controverses actuelles, contiennent de précieux éléments de réflexion, pour qui s'interroge sur les rapports internationaux dans le monde actuel. « C'est désormais la dépendance dans laquelle est tenu aujourd'hui un pays développé pour la poursuite de la croissance qui doit retenir sérieusement l'attention. » L'importance des centres nationaux de décisions, qui ne cesse de s'affirmer, n'est pas contradictoire avec cette dépendance accrue. Elle résulte au contraire de la prise de conscience de « l'obligation de mettre en œuvre des moyens d'action susceptibles de neutraliser de nouvelles menaces d'instabilité (effets d'asymétrie, fluctuations économiques internationales, déséquilibres monétaires ou structurels) ».

Mais, de ce fait, c'est une « conception modeste de la nation comme zone de préférence de structure et de balance des pouvoirs » qui risque de supplanter les définitions traditionnelles. Cette conception aurait l'avantage de permettre le passage vers des « zones non plus nationales mais transnationales de préférence de structure, au service desquelles joueraient toutes les politiques économiques, à la fois de développement et de stabilisation, dont les nations ont si longuement fait l'expérience ».

Un livre important, qui montre tout ce que peut apporter de santé et d'air frais, ce que les auteurs appellent une « socio-épistémologie » de la connaissance, dans un domaine où elle a rarement été appliquée jusqu'ici, et qui renoue le dialogue entre l'économie et les autres sciences humaines.

(1) *Les Cadres sociaux de la pensée économique*, par Jean Weiller et Guy Dupuigrenet-Desroussilles, Presses universitaires de France, Coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Paris, 1974, 264 pages, 49 F.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

La « crise » et les investissements américains à l'étranger

Un élément décisif du renforcement de l'empire

Par DOMINIQUE DE LAUBIER *

Avant la fin de la décennie en cours, le volume des nouveaux investissements américains à l'étranger sera supérieur au total cumulé depuis vingt-cinq ans. Et ce prodigieux développement pourra s'effectuer sans que les Etats-Unis aient pratiquement besoin de sortir des capitaux frais. L'Europe occidentale et le Japon devant être les principales cibles de cette évolution, les régions industrialisées du monde découvrent ainsi qu'elles vont, dans un proche avenir, se trouver dans la situation qui est depuis longtemps celle des fiefs traditionnels de l'empire américain. L'analyse ci-dessous explique les raisons et les mécanismes de cette domination renforcée.

DEPUIS un an, il n'est question que de recyclage des capitaux accumulés par les pays producteurs de pétrole et de mise en place de canaux destinés à recueillir leurs surplus financiers et à les acheminer vers les pays en proie aux déficits dans leurs échanges extérieurs. Parmi ces canaux, celui des *investissements directs* que les pays pétroliers pourraient effectuer figure au premier plan des revendications financières qu'ils formulent auprès des responsables des pays industriels. Il se heurte à bien des réticences de la part de ceux-ci, peu soucieux de voir soudain des secteurs entiers de leurs industries passer sous contrôle étranger, comme le montre l'accueil réservé à la récente tentative de prise de participation dans la firme aéronautique américaine Lockheed.

Mais le recyclage aura sans doute pour effet, dans un premier temps, d'apporter des capitaux directement, non pas aux pays déficitaires, mais bien plutôt aux quelques nations qui apparaîtront le mieux placées dans la tourmente pétrolière qui frappe les nations avancées. Comme l'exprimait sans fard M. Al Hamad, directeur du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, *« nous voulons investir dans des projets solides et prometteurs, non dans des marchés financiers en déclin ou dans des entreprises menacées par la faillite ».*

Ainsi observe-t-on déjà un processus qui paraît appelé à se poursuivre au moins d'ici la fin de cette décennie, si toutefois les pays producteurs parviennent à maintenir le prix du pétrole à un niveau élevé, susceptible d'assurer des surplus financiers considérables aux plus riches et aux moins peuplés d'entre eux : une fraction très importante de leurs avoirs financiers sera orientée vers les Etats-Unis, qui exercent sur les responsables actuels des finances arabes, de leur aveu même, *« une véritable fascination »*. On est *ainsi conduit à penser que les flux de* capitaux dont les Etats-Unis vont bénéficier renforceront les moyens d'action dont les entreprises américaines disposeront au cours des années qui viennent et inciteront ces entreprises à saisir cette occasion pour développer encore leurs investissements à l'étranger et à prendre à bon compte le contrôle d'entreprises européennes r·lees en difficulté par la crise économique qui sévit déjà. Ainsi le recyclage des capitaux pourrait-il entraîner une accélération de l'emprise économique américaine sur les autres pays industriels et aggraver à long terme les menaces qui pèsent déjà sur leur indépendance économique et donc politique.

La surévaluation du pouvoir d'achat

BIEN des facteurs, on le sait, sont intervenus pour inciter les entreprises américaines à s'implanter à l'étranger comme elles l'ont fait depuis vingt-cinq ans. Parmi ceux-ci, la *surévaluation du pouvoir d'achat du dollar à l'égard des monnaies et des actifs* étrangers a joué un rôle non négligeable. Cette surévaluation, admise par les Etats-Unis lors du grand réajustement monétaire de l'automne 1949, a sans aucun doute freiné le développement des exportations de produits américains, mais elle a, en contrepartie, accru les moyens à la disposition des grandes firmes américaines *pour acquérir des actifs à l'étranger.*

Si, de 1950 à 1958, les sorties de capitaux des Etats-Unis pour financer une fraction des investissements à l'étranger sont quelque peu contrariées par les entraves encore opposées à la liberté de circulation des capitaux entre les pays industriels, et par l'inconvertibilité partielle des grandes monnaies, à partir de 1959 ces obstacles sont levés et, après quelque flottement, on observe une progression spectaculaire à la fois dans l'ensemble des *dépenses d'investissement* et dans les *sorties de capitaux* destinées à en couvrir une fraction, le financement du reste reposant sur les profits investis ou sur les capitaux obtenus sur place.

De 1950 à 1971, les deux séries évoluent comme l'indique le *tableau I.*

Les deux dévaluations du dollar intervenues, l'une à la fin de 1971 et l'autre au début de 1973, puis sa profonde dépréciation par rapport à la plupart des autres monnaies au cours du premier semestre 1973 dans le cadre des taux de change flottants, n'ont pas manqué d'exercer une influence défavorable sur l'évolution des deux séries en 1972 et 1973. Les *dépenses d'investissement* ont atteint 16,9 milliards de *dollars en 1972 et 20,3 milliards en* 1973, ce qui, compte tenu de la diminution du pouvoir d'achat du dollar exprimé en monnaies étrangères, représente en volume, par rapport au niveau atteint en 1971, une diminution de l'ordre de 10 % pour 1972 et encore un léger fléchissement en 1973. Quant aux *sorties de capitaux*, elles sont tombées à 3,5 milliards de dollars en 1972 et ont à peine rattrapé en 1973 le niveau de 1971, en dollars dépréciés d'un bon 20 %.

Si elle affaiblit sérieusement la compétitivité des industries de l'Europe et *du Japon et déséquilibre gravement* leurs échanges extérieurs, la crise énergétique n'atteint guère les Etats-Unis et renforce, au contraire, la domination économique et financière qu'ils exerçaient sur les autres pays industriels depuis la fin de la guerre et qu'ils paraissaient sur le point de perdre au début de cette décennie. D maintenant, les firmes américaines *repartent de plus belle à la conquête* des actifs industriels et commerciaux étrangers, et leurs prévisions sont plus ambitieuses que jamais. Les dépenses d'investissement auront atteint environ 25 milliards de dollars en 1974 et pourraient s'élever à 30 milliards en 1975 !

Aussi a-t-il paru intéressant de chercher, dans le cadre des travaux poursuivis par le G.E.P.I. (1), à estimer, en *fonction de certaines hypothèses*, comment les investissements américains pourraient évoluer d'ici à 1980 et vers quels pays, et quels mouvements de capitaux ils pourraient entraîner.

Une estimation très prudente conduit à évaluer l'ensemble des dépenses d'investissement qui seraient réalisées par les firmes américaines de 1974 à 1980 inclus à environ *225 milliards de dollars courants. On a tenu compte en* particulier des projets déjà en cours, de l'effet dissuasif exercé par les nationalisations pétrolières au Proche-Orient ou, à l'inverse, du caractère à nouveau attractif présenté par certaines *régions* (telles les rives de la mer du Nord ou le Canada), enfin de l'assouplissement des réglementations opposées jusqu'à présent à l'encontre des *investissements étrangers par quelques* pays comme la France et le Japon, contraints désormais à plus de souplesse s'ils veulent disposer des devises nécessaires à la fois au règlement de leurs déficits courants et au financement de leurs propres investissements à l'étranger. Les dépenses cumulées en sept ans se répartiraient selon des chiffres réunis dans le *tableau II.*

On le voit, l'évolution retracée ici n'implique pas de modifications très importantes dans *l'orientation géographique* des nouveaux investissements. En revanche, il a paru nécessaire de prévoir un infléchissement assez sensible des *modalités* de financement de ces investissements pour tenir compte de la pénurie de capitaux dont l'Europe et le Japon risquent de souffrir au cours de la période sous revue.

De 1950 à 1970 les 115 milliards de dollars d'investissements directs réalisés par les firmes américaines avaient été financés à raison de 42 milliards (37 %) par des *sorties de capitaux*, de 26 milliards (22 %) par des *profits réinvestis sur place* et de 47 milliards (41 %) par des *capitaux obtenus hors des Etats-Unis* par les firmes américaines (2). Pour les sept années sous revue, ces trois sources de financement couvriraient respectivement 36,30 et 34 % des dépenses d'investissements et, en 1980, les sorties de capitaux financeraient désormais au moins 40 % des investissements nouveaux, les profits réinvestis le tiers, et les *emprunts un peu plus du quart seulement.*

En sept ans, les Etats-Unis enverraient ainsi quelque *80 milliards* de dollars vers le reste du monde, jouant un rôle de redistribution non négligeable pour les pays d'accueil. La France, par exemple, pourrait recevoir des Etats-Unis 5 à 6 milliards de dollars, voire 7 milliards, au cours de *cette période, soit environ 800* à 900 millions de dollars en moyenne par an, alors que, jusqu'à présent, elle n'avait reçu qu'à peine 400 millions en 1973 et moins de la moitié de cette somme en 1972.

Une formidable machine auto-alimentée

MAIS *si les pays d'accueil des* investissements américains peuvent espérer obtenir de la sorte un soulagement de leurs déficits extérieurs il faut bien voir que cet adoucissement implique *une aliénation progressive de leur patrimoine foncier et industriel* et *une diminution de leur autonomie économique*. Il représente *en fait un simple report des échéances financières* auxquelles ils se trouvent inéluctablement confrontés du fait de leurs déficits des opérations courantes. Les investissements, en effet, à supposer qu'ils ne se transforment pas en désinvestissements, et rapatriements de capitaux par la suite, engendrent des *revenus* dont une large fraction est tôt ou tard rapatriée. La France verse *actuellement* plus de 200 *millions* de revenus sur investissements aux Etats-Unis, en même temps que plus de 400 millions sont réinvestis. Du fait de *la différence de taux d'intérêt* qui existera entre les Etats-Unis et l'Europe sous la pression de la pénurie de capitaux dont souffrira cette dernière, si notre hypothèse se révèle juste, les firmes américaines vont trouver plus avantageux de réinvestir en France une fraction encore plus importante de leurs profits. Ceux-ci seront de l'ordre de 1,8 milliard de dollars en 19F , si les taux obtenus actuellement se maintiennent, sur lesquels plus d'un milliard sera rapatrié, de sorte que l'effet favorable d'une arrivée de capitaux américains en France sera, dès 1980 sinon avant, contre-balancé par les rapatriements de revenus. Et cela, répétons-le, dans l'hypothèse où les envois de capitaux par les investisseurs américains seront proportionnellement bien plus importants que ces dernières années

En fait, les actifs industriels accumulés par les Etats-Unis à l'extérieur sont si importants que, depuis vingt-cinq ans, ils n'ont cessé de recevoir, à titre de revenus ou de redevances sur licences accordées aux filiales, davantage qu'ils n'envoient de capitaux frais à l'étranger, comme le montre le tableau III (en milliards de dollars) :

Ainsi, les Etats-Unis ont-ils pu investir en un quart de siècle près de 200 milliards de dollars à l'étranger, sans bourse délier, si l'on tient compte des revenus engendrés par ces investissements, et en réussissant au contraire à obtenir des rentrées nettes de quelque *70 milliards de dollars !* C'est essentiellement avec de l'argent emprunté à l'étranger ou gagné à l'extérieur et réinvesti sur place que les firmes américaines étendent peu à leur empire sur le monde.

A la fin de 1974, les actifs ainsi accumulés auraient une valeur comptable de l'ordre de 120 milliards de dollars et une valeur réelle que l'on peut estimer à 300 milliards environ. En 1980, *la valeur comptable* se situera sans doute entre 220 et 250 milliards de dollars, et la valeur réelle à plus de 500 *milliards*. Les profits annuels avoisineront 40 milliards de dollars si leur taux se maintient aux niveaux actuels, soit près du double de la valeur des actifs détenus par la France à l'étranger à la fin de cette décennie. A titre de comparaison, valeur comptable *des investissements* britanniques en 198r sera sans doute, selon nos estimations, de l'ordre de 60 milliards de dollars, environ quatre fois moins que ceux des Etats-Unis, et celle des investissements allemands ou japonais approchera de 40 milliards de dollars.

La balance des paiements, un concept vidé de sa signification

LA croissance accélérée des opérations d'investissement à l'étranger par les firmes dites multinationales, essentiellement américaines, a pour effet d'enlever toute signification à la plupart des rubriques de la balance des paiements et tout particulièrement *à celles de la balance américaine.* Au fur et à mesure que les grandes entreprises établissent des filiales à l'étranger, les ventes réalisées par celles-ci remplacent — quoi que prétendent certains — les exportations jusque-là assurées par les maisons-mères. En 1972, lorsque les exportations américaines atteignaient près de 49 milliards de dollars, les experts du monde entier s'inquiétaient du *déficit commercial* de 7 milliards qui apparaissait alors que, dans le même temps, les filiales majoritaires des entreprises américaines implantées à l'étranger réalisaient plus de 220 milliards de dollars de ventes, soit quatre fois et demie la valeur des exportations de leurs maisons-mères. En 1980, ces ventes ne seront guère éloignées de 700 milliards de dollars, soit environ *trois fois* et demie la valeur des exportations américaines envisagées pour 1980.

De leur côté, les ventes réalisées par les filiales se traduisent en partie par des exportations à *partir* du pays d'accueil. Voilà deux ans, le rapport Ribicoff évaluait la part couverte en 1970 par les filiales établies dans quel*ques pays dans l'ensemble des exportations* réalisées par ces pays, en ce qui concerne le Canada, à plus de 40 %, l'Amérique latine 36 %, le Royaume-Uni 17 % et les six pays fondateurs du Marché commun 10 % en moyenne. Il ne fait guère de doute que ces *pourcentages* seront appelés à s'élever sensiblement d'ici à 1980. Comment qualifier de « canadiennes » ou de « britanniques » les exportations effectuées par des entreprises américaines susceptibles de rapatrier tôt ou tard vers les Etats-Unis au moins une fraction des profits retirés de ces opérations ? Comment même qualifier de réserves de change pour un pays des avoirs en devises suceptibles à tout moment d'être transférés vers l'étranger *sur un ordre venu de l'extérieur* pour appuyer la stratégie de telle ou telle *firme multinationale*, voire tout simplement pour réaliser ses opérations spéculatives ?

⁂

Le début de cette décennie faisait apparaître quelques signes d'un certain déclin de la toute-puissance américaine. Son industrie se faisait surclasser, de plus en plus même sur son propre marché intérieur, par ses rivales d'Europe ou du Japon ; sa monnaie se voyait préférer, en tant que monnaie de réserve, le mark, le yen, le florin ou le franc suisse ; ses entreprises multinationales étaient contestées, non seulement par les étudiants gauchistes ou des actionnaires libéraux, mais au sein d'organismes internationaux tels que l'ONU, l'O.C.D.E. etc.

Le « Nixon round » et les négociations qui devaient l'accompagner sur la réforme du système monétaire international ou le partage des dépenses militaires représentaient une tentative de l'aigle américain pour réussir une *emprise qui semblait lui échapper* inexorablement.

A peine apparus, ces signes sont révolus. Le drainage de leurs réserves de change pour le règlement de leurs achats de pétrole met les pays européens devant le choix du créancier qui leur dictera leur conduite économique et politique. L'Europe n'a-t-elle d'autre destin que d'attendre passivement *l'issue du conflit qui pourrait* s'ouvrir ?

TABLEAU I
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER ET DES SORTIES DE CAPITAUX
(en milliards de dollars)
Une progression spectaculaire

	1950 à 1959 (Moyenne annuelle)	1960	1965	1970	1971	Total 1950-1971
Dépenses d'investissement à l'étranger	3,3	3,8	7,5	14,1	16,5	132
Sorties de capitaux	1,1	1,7	3,5	4,4	4,9	46

TABLEAU II
ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 1980
(en milliards de dollars)
225 milliards de dollars en six ans

	1974 - 1980 (7 ans cumulés)		Pour comparaison 1972 + 1973	
	Milliards de dollars	% du total	Milliards de dollars	% du total
— Europe	92	40,8	15,1	40,6
dont Iles Britanniques ——	(23)	(10,2)	(3,9)	(10,5)
R.F.A.	(20)	(8,9)	(3,6)	(9,9)
France	(15)	(6,7)	(2,4)	(6,4)
— Canada	50	22,2	7,7	20,8
— Japon	14	6,2	1,2	3,2
— ANZAS	11	4,9	1,8	4,8
— Amérique latine	25	11,1	4,4	11,8
— Afrique	4	1,8	0,8	2,2
— Asie (sans Japon)	13	5,8	1,4	3,6
— Proche-Orient et divers non classés	16	7,2	4,8	12,8
Total	225	100,0	37,2	100,0

TABLEAU III
DES REVENUS SUPERIEURS AUX SORTIES DES CAPITAUX FRAIS
(en milliards de dollars)
Comment investir sans bourse délier

	1950 à 1970	1971	1972	1973	1974 (prévisions)	Total (25 années)
1) Investissements réalisés à l'étranger ...... dont :	115	16,5	16,9	20,3	25,3	194
2) Sur sorties de capitaux	42	4,9	3,5	4,8	5,7	61
3) Revenus obtenus .... dont :	90	9,4	11,5	17,5	24,6	153
4) Rapatriés	63	6,4	6,9	9,4	17,7	103
5) Redevances sur licences aux filiales	15	2 2	2,4	2,8	3,2	26
Effet net sur la balance américaine (4 + 5 — 2)	+ 36	+ 3,7	+ 5,8	+ 7,3	+ 15,2	+ 68

* Responsable des analyses financières au Groupe d'études prospectives internationales.

(1) *Essai de quantification des opérations financières internationales jusqu'en 1980*, juillet 1974, G.E.P.I., 30, avenue d'Iéna, Paris (16e).

(2) Cf. nos deux études : « Les investissements indirects des Etats-Unis dans le monde », *la Documentation française*, 1969, et « Paiements extérieurs et position internationale des Etats-Unis », bulletin semestriel de la Banque Jordaan, janvier 1972.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs) :
VOIE NORMALE
France, DOM, TOM, ex-colonies sauf Algérie 35
Etranger 73
PAR AVION (abonnement et taxes) :
Europe (y compris Turquie d'Asie, Açores, Chypre, Madère, Algérie, Maroc et Tunisie) 87
Afrique francophone, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion 96
Comores, Madagascar, Laos, Vietnam du Sud, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Polynésie française, République khmère, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna 116
Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Egypte, Syrie 101
Birmanie, Chine, Corée, Hong-kong, Japon, Indonésie, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Timor, Thaïlande, Vietnam du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, autres pays d'Océanie 140
Autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 121
(Chèque postal : Paris n° 4207-23)
Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : 770-91-29
Adresse télégraphique : Journonde, Paris. Télex : Le Monde 65.572 Paris

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Supplément

Les Québécois et LE QUEBEC

La récente visite officielle en France de M. Bourassa, premier ministre québécois, a fourni l'occasion de revivre une double histoire. Celle, bien connue, des relations franco-québécoises, aujourd'hui apaisées et pragmatiques après l'orage et les espoirs provoqués par l'attitude du général de Gaulle. Celle du Québec lui-même, largement ignorée du public français, enclin à se satisfaire de la sympathie — l'imprécision du terme est significative — qu'il éprouve pour sa population. C'est ignorer injustement, en un temps où la défense des minorités prend une telle place, la profondeur et l'intensité de la lutte menée par les Québécois depuis deux siècles, que le professeur Marcel Rioux retrace ci-dessous.

Mais le Québec est aussi une province d'Amérique du Nord, marquée de certains traits communs aux régions voisines du Canada ou des Etats-Unis : immensité des espaces, abondance des matières premières qui restent encore à mettre en valeur, modernité. Le syndicalisme lui-même, s'il porte une empreinte proprement québécoise, est aussi marqué par son contexte nord-américain qui l'a imprégné d'un « gangstérisme » importé des Etats-Unis. Et l'enseignement, affronté à la situation paradoxale du français, s'est entièrement renouvelé au cours des dix dernières années, trouvant une voie propre, avec des moyens à l'échelle du continent.

Mais c'est l'économie qui est la plus nord-américaine des réalités québécoises. Une économie de grands projets, aux investissements fabuleux, une économie de grandes masses : primauté des industries primaires traditionnelles et omniprésence du grand capital américain. Les responsables québécois tentent depuis quelques années de rajeunir cet ensemble, qui avait été laissé en jachère dans le temps où la province était soumise et silencieuse. Malgré la communauté de langue, ils n'ont trouvé que peu de capitaux français. Pour faire pièce au Canada anglais, ils ont massivement sollicité les investissements américains, jouant d'un maître contre l'autre, bâtissant une enviable prospérité qui reste financièrement dépendante, sinon colonisée. Dans ses activités économiques, mais aussi politiques et diplomatiques, le Québec doit chaque jour apprécier la marge de liberté dont il dispose pour assurer — l'objectif est fondamental — la permanence du fait français. Une volonté que la France, si elle veut s'en donner les moyens, peut aider largement.

A.-M. C.



Un Etat français au sein du marché commun canadien

Par ROBERT BOURASSA, premier ministre du Québec

TOUS les Québécois partagent la très grande satisfaction que j'éprouve au lendemain de cette deuxième visite officielle en France. Je crois très sincèrement que nous avons pu ensemble donner à la coopération franco-québécoise ce « nouvel élan » dont parlait le président de la République dans l'invitation qu'il m'a faite.

L'accueil que la délégation québécoise a reçu fut des plus chaleureux. L'honneur exceptionnel que m'a fait le président de la République en me permettant, dans un geste historique, de participer aux discussions du conseil des ministres, souligne le caractère particulier des liens qui unissent depuis toujours le Québec et la France.

Nous sommes, depuis plus de dix ans, engagés dans une coopération qui a déjà donné des résultats extrêmement encourageants dans les domaines économique, social et culturel. Le bilan des décisions arrêtées au cours des entretiens que j'ai eus avec le gouvernement français et que le premier ministre, M. Chirac, a signées avec moi, donne à notre coopération une nouvelle signification qui, j'en ai la conviction, en fera un instrument privilégié du développement de nos deux pays.

En effet, nous avons parcouru ensemble un long chemin depuis les années 60. L'impulsion vigoureuse que nos gouvernements ont voulu donner aux affinités séculaires et aux échanges spontanés de nos peuples marque une étape importante dans nos relations. La France et le Québec sont les deux plus importants pays de langue et de culture françaises. Ils sont également deux pays développés, fortement urbanisés et industrialisés. Comment, alors, ne pas reconnaître toute la clairvoyance des premiers artisans de la coopération franco-québécoise et ne pas rechercher les moyens nécessaires pour continuer de la développer et de lui donner toute sa signification, pour le plus grand avantage de nos concitoyens ?

Mon récent séjour en France était particulièrement opportun car la conjoncture économique internationale est de plus en plus délicate et tous les gouvernements doivent revoir leurs priorités et adapter les liens qui les unissent. Le Québec, de son côté, vient d'adopter une loi faisant du français la langue officielle du Québec. Il était donc normal que, dans un tel contexte, il se tourne vers l'un de ses partenaires privilégiés pour faire le point avec lui et convenir des moyens d'intensifier ses relations avec la France.

L'une des grandes qualités de la coopération franco-québécoise est sans doute d'avoir pu constamment s'adapter aux changements de nos politiques internes en incluant nos préoccupations du jour. Cet extraordinaire instrument de communication et d'épanouissement de nos peuples a donc toute la souplesse voulue pour coller à l'évolution de nos priorités actuelles.

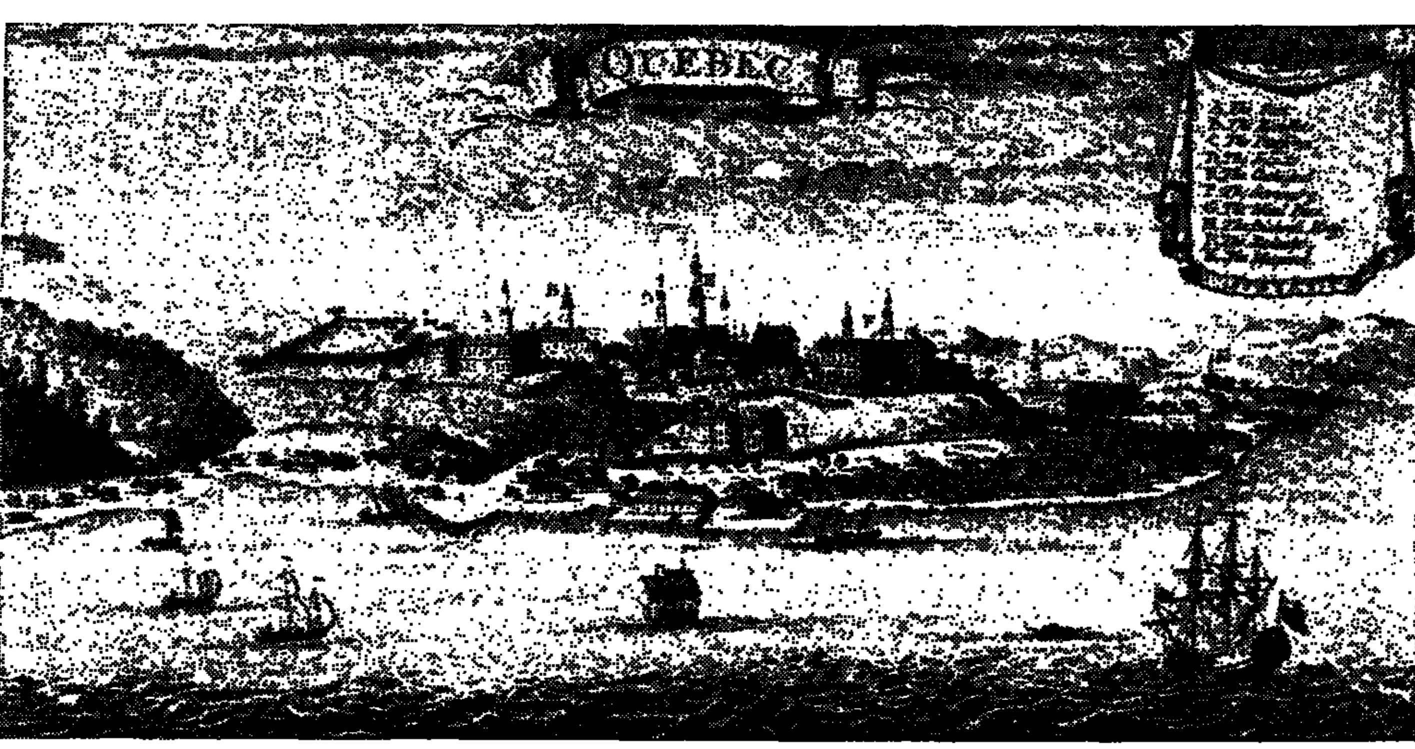
Le relevé des conclusions et des décisions arrêtées au cours des entretiens que j'ai eus en France témoigne, clairement, de cette capacité de la coopération franco-québécoise à rejoindre les nouvelles réalités de nos deux peuples.

***

LA France et le Québec offrent des possibilités de collaboration économique assez exceptionnelles. Depuis plusieurs années, nous avons tenté d'associer davantage nos entreprises. Nous avons obtenu, malgré certaines difficultés, des résultats certains. Plusieurs projets réalisés chez nous sont le résultat direct de ce rapprochement entre nos entreprises et ils attestent des avantages considérables d'une utilisation toujours plus grande de la technologie française en Amérique du Nord.

La politique industrielle du Québec s'oriente, dans plusieurs domaines, vers la mise en chantier de grands projets de développement qui nécessitent le rapprochement de technologies variées. Aussi devons-nous nous féliciter d'avoir pu convenir avec nos partenaires français de susciter, en priorité, la conclusion d'ententes industrielles entre des sociétés françaises et québécoises conduisant à des implantations nouvelles ou au développement d'entreprises existantes. Ces accords nous permettront d'opérer d'importants transferts technologiques, de renforcer nos entreprises tout en contribuant à la diversification de nos échanges. Nous avons même pu identifier un certain nombre de secteurs prioritaires où de tels transferts technologiques seraient le plus significatifs : l'électricité et l'électronique, l'agro-alimentaire, la transformation des ressources minières et forestières, les transports.

(Lire la suite page 24.)



(Gravure anglaise représentant la vieille ville de Québec après l'éviction des Français.)

La reconquête de nos arpents de neige

Par MARCEL RIOUX *

« Je n'ai jamais été plus convaincu... que le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple c'est d'être conquis. » (Alexis de Tocqueville, à Québec, le 27 août 1831.)

PEUT-ETRE a-t-on l'impression, en dehors du Québec, que depuis la crise qu'avait suscitée l'enlèvement de Cross et Laporte par le Front de la libération du Québec (F.L.Q.), en 1970, le Québec s'est assoupi et que le *« Vive le Québec libre ! »* du général de Gaulle est tombé dans le désert. Il n'en est rien. Le mouvement indépendantiste a sans cesse gagné du terrain, tant à l'élection de 1973 (38 % de la population francophone a voté pour le Parti québécois qui prône l'indépendance) que dans les sondages d'opinion de novembre 1974 (le parti fédéraliste du premier ministre Bourassa se trouvant nez à nez avec le Parti québécois). La question du Québec n'est donc pas réglée. Les Québécois ne sont pas encore aussi américanisés que les « Canadians » et l'indépendance du Québec n'est pas encore faite. C'est l'alternative qui s'offre aujourd'hui aux Québécois : américanisation ou libération nationale. L'américanisation se poursuit lentement ; la libération à peine plus vite, les Québécois ayant choisi de devenir indépendants en suivant les règles du jeu fixées par le colonisateur lui-même, celles de la démocratie parlementaire britannique. Il semble bien qu'un peuple qui se paie le luxe de faire une *révolution tranquille* (1960-1964) ne peut que s'engager dans une voie tranquille de libération nationale.

Comment cette question du Québec, qui semblait réglée depuis au moins un siècle, depuis la Confédération des territoires britanniques de l'Amérique du Nord (1867), a-t-elle resurgi si brusquement au début de la Révolution tranquille, en 1960 ? Il pouvait sembler que, somme toute, les *« Français du Canada »*, comme de Gaulle les appelait, n'étaient pas si malheureux et que s'ils accusaient certains retards sur les Anglais de la province voisine, l'Ontario, on pouvait les attribuer à quelque inégalité régionale qu'une politique de péréquation économique viendrait corriger. C'est la thèse même des fédéralistes qui soutiennent que les indépendantistes mènent des combats d'arrière-garde et que de nos jours il faut faire partie de vastes ensembles *politiques si l'on ne veut pas être* englouti par l'histoire.

La thèse indépendantiste n'est pas toujours exprimée et défendue comme l'antithèse cohérente de la position fédéraliste ; elle gagne en crédibilité quand elle s'appuie sur l'idée que le Québec doit devenir indépendant, non pas d'abord parce que, dans le passé, des ensembles sociaux-culturels comme le sien sont devenus indépendants mais parce que, en 1975, ce que l'on peut prévoir quant à l'avenir des sociétés industrielles le justifie de combattre pour son indépendance ; loin d'être passéistes, les indépendantistes combattent pour assurer l'avenir de leur pays. Il est évident que toute nation dont on veut orienter l'évolution est située et datée et contient en elle-même les racines de son avenir ; ce qu'elle-même et *les autres l'ont fait devenir* détermine autant son évolution future que les limites que le présent et l'avenir dressent contre son action collective ; aussi, si l'on survole brièvement le passé du peuple québécois c'est moins pour asseoir historiquement son droit à l'indépendance politique que pour montrer de quel peuple concret il *s'agit et quelles sont ses* chances d'insérer son action historique dans celle des sociétés occidentales. Dans cette optique, l'indépendance est moins un droit acquis qu'un gage d'avenir et d'épanouissement.

Au cours des dix-septième et dix-huitième siècles, environ *dix* mille Français, venus surtout de Normandie, des provinces du Centre-Ouest, d'Ile-de-France et de Bretagne, s'établissent en Amérique du Nord pour y fonder la Nouvelle-France. A l'apogée de la colonisation française, au milieu du dix-huitième siècle, presque toute l'Amérique du Nord est française ; les colonies anglaises ne représentent qu'une mince bande de territoire sur le littoral de l'Atlantique et la Floride est espagnole. En 1763, par le traité de Paris, la France est évincée de l'Amérique du Nord qui deviendra entièrement britannique. C'est la plus grande perte que la France ait jamais subie ; ce sont *« les quatre arpents de neige »* de Voltaire. Dans ce qui est le Québec d'aujourd'hui restent alors environ soixante-cinq mille francophones qui vont commencer à lutter pour leur survivance.

Survivre

LE groupe qui passe du statut de colonie française à celui de peuple conquis par l'Angleterre va s'arc-bouter au sol — pendant six *mois de l'année à la neige et à la* glace — pour amorcer sa marche vers sa réalisation nationale. C'est un long chemin, semé d'embûches et de tentations de toute sorte. Déjà, à la fin du régime français, les Québécois avaient acquis assez d'homogénéité pour se distinguer des métropolitains et se développait chez eux la conscience diffuse d'une ethnie, d'une nationalité en formation. Loin d'être un assemblage hétérogène d'individus attirés ici pour réaliser des gains rapides, le gros de la population s'était établi ici pour y demeurer ; en 1763, on comptait cent vingt-quatre paroisses bien établies. Déjà homogènes par la culture, ils le devinrent dans leur composition sociale même, après la conquête anglaise. On assiste alors à une sorte de décapitation sociale : les administrateurs, *les militaires, plusieurs né*gociants et commerçants et une partie de la noblesse repartent en France. Les entrepreneurs commerciaux qui restent ici sont vite ruinés, la France ne pouvant honorer que bien faiblement les 41 millions de livres que le Trésor avait émis en traites et en billets pour payer les frais de la guerre de sept ans qui s'achevait. Plusieurs des seigneurs et des nobles qui restent ici gravitent autour de l'administration anglaise et laissent échapper le rôle d'entrepreneurs économiques qu'ils auraient pu tenir. Les villes de Québec et de Montréal deviennent en majorité anglaises et le resteront jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. C'est donc à peu près tout le pouvoir économique, politique et social qui échappe aux Québécois

(Lire la suite page 24.)

* Professeur de sociologie à l'université de Montréal, Marcel Rioux a publié en France *La question du Québec* (Ed. Seghers, Paris, 1971), et *Les Québécois* (Ed. du Seuil, Paris, 1974).

QUEBEC

Un Etat français au sein du marché commun canadien

(Suite de la page 23)

Afin de garantir l'efficacité de nos efforts dans ce domaine, la mise en œuvre de cette nouvelle coopération industrielle a été confiée à un groupe relevant du ministère québécois des affaires intergouvernementales et du secrétariat d'Etat français au commerce extérieur.

Le Québec est dépositaire de richesses naturelles extrêmement importantes. Nous avons à entreprendre leur mise en valeur au fur et à mesure que croissent ses besoins et ceux des marchés mondiaux. Cette entreprise exige des capitaux considérables, dont le Québec ne dispose pas toujours. Aussi nous sommes prêts à accueillir chez nous des partenaires européens. Déjà des rapprochements entre les entreprises françaises et québécoises, publiques et privées, sont envisagés dans cette perspective, et ils nous permettront d'espérer, pour un proche avenir, un développement assez exceptionnel de la coopération entre nos deux pays. Le Québec, comme n'importe quel autre Etat, insiste évidemment pour que l'exploitation de ses richesses naturelles soit faite dans l'intérêt de la collectivité québécoise. Dans les ententes qu'il compte établir avec des partenaires étrangers, il cherche à obtenir des garanties suffisantes pour une plus grande transformation sur place de ses richesses naturelles afin d'accroître l'industrialisation du Québec.

Ma visite à Paris nous aura également permis de consolider les travaux de la commission mixte ACTIM (Association de coopération technique, industrielle et économique), qui a déjà donné des résultats particulièrement encourageants.

Les défis de l'économie moderne sont extrêmement importants et, depuis mon accession à la tête du gouvernement du Québec, nous y avons accordé la plus grande attention. Aujourd'hui, la force d'un peuple c'est d'abord sa force économique, puisque l'on ne peut concevoir de progrès social et culturel significatifs sans un minimum de prospérité. C'est à la réalisation de cet objectif que nous avons voulu, avec la collaboration des autorités françaises, associer d'une façon décisive la coopération franco-québécoise.

***

LE Québec s'est donné comme ambition d'être et de demeurer un Etat français au sein du marché commun canadien. Chercher à bâtir le Québec français, ce n'est pas renoncer au Canada, c'est au contraire chercher à enrichir la personnalité culturelle canadienne d'un apport dont elle a absolument besoin pour affirmer son originalité face à l'envahissement culturel américain.

Les quelque six millions de Québécois francophones mènent sur le continent nord-américain le combat difficile et exaltant de la permanence et du développement en cette terre d'Amérique, de la langue et de la culture françaises. Ils reçoivent, d'un nombre croissant de leurs concitoyens anglophones, une compréhension toujours plus grande. Les Québécois veulent continuer de vivre la plénitude de l'expérience canadienne. Elle leur apporte des avantages économiques et sociaux indiscutables et dont ils ne sauraient se couper sans s'infliger à eux-mêmes d'irréparables blessures économiques et sociales, qui compromettraient gravement le développement de toute collectivité québécoise.

C'est dans ces termes que s'exprime la « question québécoise ». La réponse que l'immense majorité des Québécois y apportent prouve leur désir de continuer d'associer leur destin à celui de leurs concitoyens du Canada en même temps que leur attachement à la langue et à la culture françaises. Ce double engagement, on l'imaginera facilement, comporte des exigences particulièrement pressantes pour l'ensemble de la collectivité et une vigilance de tous les instants de la part du gouvernement québécois. C'est ainsi qu'il nous est apparu nécessaire, surtout en raison d'une évolution récente des données démographiques du Québec — baisse de la natalité, difficultés d'intégration des immigrants, etc. — de poser un geste décisif en vue d'affirmer la prééminence du fait français au Québec et de témoigner de la détermination des Québécois d'en assurer le respect.

Le gouvernement que je dirige a pris récemment la décision de proclamer le français langue officielle du Québec, et de doter la collectivité des moyens d'en promouvoir le développement dans les grands secteurs de la vie québécoise : l'administration publique, l'enseignement, le travail et les entreprises. Une régie de la langue française, chargée de l'application de cette législation linguistique, a été créée. Elle a reçu le mandat d'élaborer des programmes de francisation à l'intention des entreprises établies au Québec, qui ne donnent pas à la langue française la place qu'elle devrait avoir. A cette fin, la régie mettra en place une gamme complète d'instruments et de services, afin d'aider ces entreprises à amorcer la réforme de leurs communications internes et à opérer les changements de mentalité et d'habitude correspondants, de façon à permettre aux travailleurs québécois qui ne peuvent pas encore le faire de travailler dans leur langue.

La francisation du monde du travail et de l'entreprise, tout comme celle, d'ailleurs, de l'enseignement, de l'affichage, de la publicité et de l'étiquetage, dépend sans doute en grande partie de la volonté politique de l'Etat — et cette volonté s'est exprimée, — mais elle nécessite aussi la collaboration des entreprises et des citoyens du Québec. Nous pouvons déjà nous féliciter d'obtenir cette collaboration et nous y voyons un témoignage de la justesse de l'approche souple et flexible adoptée par le gouvernement pour atteindre ses objectifs de francisation. C'est donc avec une joie immense que les Québécois ont appris la volonté de la France de collaborer avec le Québec au démarrage de la mise en œuvre de cette entreprise de promotion et de diffusion de la langue française. Au cours de mon séjour en France, les principes et les modalités d'un programme dynamique d'échanges ont été arrêtés entre la France et le Québec, ouvrant un nouveau champ à la coopération franco-québécoise, celui du français, langue de la technique et du travail.

***

Ce programme d'échanges comporte quatre volets principaux : la francisation des entreprises, la francisation des ateliers et des laboratoires scolaires, la terminologie et l'information scientifique et technique. L'objectif de cet ensemble de mesures de coopération franco-québécoise est de mettre à la disposition des entreprises québécoises l'expérience française et des instruments additionnels qui leur permettront de réaliser elles-mêmes toutes les opérations découlant de la législation adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Ce programme, d'une durée de cinq ans, apporte donc au Québec un appui significatif de la France à la réalisation des objectifs québécois en matière de promotion de la langue et de la culture françaises. Il aidera grandement le Québec à mener à terme l'engagement qui est le sien, c'est-à-dire faire du Québec un Etat français au sein du Marché commun canadien.

D'autres résultats de mon récent séjour en France présentent, dans cette même perspective, un intérêt particulier. Il s'agit d'une entente concernant la mobilité des ressources humaines entre le Québec et la France, cherchant à marier nos pénuries et nos excédents respectifs de main-d'œuvre, et qui permettra au Québec d'accroître le nombre des immigrants francophones qui choisissent de venir s'établir chez lui. Une seconde entente concerne le développement de nos échanges en matière de radio, de télévision et de communication par satellite. Dans notre monde moderne, il s'agit là d'instruments essentiels au développement culturel, qui prennent par ailleurs une signification particulière pour nous étant donné l'environnement, fortement dominé par la culture anglaise, dans lequel s'inscrit la destinée du Québec.

Je me crois donc justifié, face à un tel bilan de ma visite officielle en France, de parler d'un dépassement réel de notre coopération et d'exprimer une fois de plus, au nom de tous les Québécois, notre très grande satisfaction de l'évolution de la coopération franco-québécoise. J'ai déjà dit que les relations directes et privilégiées entre la France et le Québec tiennent de la nature des choses, qu'elles sont de l'ordre de la vie plutôt que de l'ordre du pouvoir, de l'ordre des valeurs aussi bien que de l'ordre des intérêts matériels. Je crois très sincèrement, au terme de ma visite en France, que nous avons pu, ensemble, permettre à la coopération France-Québec d'être, de demeurer et de dépasser ce que ses initiateurs pouvaient eux-mêmes envisager.

ROBERT BOURASSA.

La reconquête de nos arpents de neige

(Suite de la page 23)

Il leur reste, certes, la terre et leurs paroisses dans lesquelles ils vont continuer, avec leurs curés, une vie étale et traditionnelle pendant plusieurs décennies ; ils deviennent de plus en plus isolés des classes dominantes, de la France et de la grande tradition écrite ; l'analphabétisme s'installe pendant les deux premières générations d'après conquête. Le démographe Jacques Henripin écrit, en 1957 : *« Il est assez surprenant de constater, toutefois, qu'après la conquête, entre 1760 et 1850, la population canadienne-française a effectivement doublé tous les vingt-cinq ans, probablement sans apport net de l'immigration... au cours des deux derniers siècles, la population mondiale a triplé, celle de l'Europe a quadruplé, tandis que celle du Canada français a été multipliée par 80, en dépit d'une émigration nette d'environ huit cent mille personnes* (1). » C'est ce qu'on a appelé ici *« la revanche des berceaux »*.

Pendant plusieurs décennies, la majorité des Québécois pratiquent un mode de production que d'aucuns, après Marx qui l'avait caractérisé, appellent celui des petits producteurs indépendants ; dominés et colonisés au niveau de la société globale, les Québécois qui vivent de la terre, dans leurs paroisses et villages, sont propriétaires de leurs moyens de production et vivent dans une espèce d'autarcie et d'égalité ; le curé perçoit sa dîme, souvent en nature, et le notaire collecte la petite épargne. Lord Durham, gouverneur de la colonie, écrira des Québécois en 1838 qu'ils *« sont doux et bienveillants, frugaux, industrieux et honnêtes, très sociables, gais et hospitaliers et se distinguent par une courtoisie et une vraie politesse qui pénètre toutes les classes de la société »* ; il ajoutera : *« On peut dire que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi avide de gain financier que celle qui les environne... possédant tout l'essentiel du confort matériel et qu'ils ne doivent pas être méprisés ou maltraités parce qu'ils cherchent à jouir de ce qu'ils ont sans imiter l'esprit d'accumulation qui influence leurs voisins. »* En période de plein essor de l'accumulation capitaliste, c'était là pour les Québécois un très grave handicap que leur avait imposé la domination coloniale.

Vers le début du dix-neuvième siècle, une cinquantaine d'années après la conquête, sortie des maisons d'enseignement que l'Eglise maintenait pour la formation de son clergé, une élite laïque composée surtout de médecins, d'avocats et de notaires se constitue avec le clergé en classe dominante et prend sur elle de définir la nationalité québécoise et d'assigner des buts à son action collective ; pour cette classe, les Québécois forment une nation qui doit tendre vers son indépendance *« avec la tolérance sincère, sinon l'assistance active de la Grande-Bretagne »*. C'est surtout cette classe qui représente le peuple dans une assemblée législative qui n'a que bien peu de pouvoir, face à une administration qui est anglaise de haut en bas. Le pays est effectivement dominé par les Britanniques, dont la classe des seigneurs et le haut clergé catholique sont les instruments dociles.

Les patriotes

AU cours de la décennie 1830, l'Assemblée législative que dominent les Québécois se bat contre la clique anglaise, qui gouverne et exploite le pays, pour l'obtention d'un gouvernement responsable. Bientôt cette lutte politique entre une colonie et sa métropole va devenir chez les Québécois une lutte ethnique pour l'indépendance nationale ; elle oppose les patriotes qui se veulent les représentants du peuple et les Anglais de Londres et d'ici qui, au nombre de soixante-quinze mille, dominent un demi million de francophones. En 1837, l'administration pousse les patriotes à la rébellion. Contre l'armée anglaise, les trois cents villageois de Saint-Denis-sur-Richelieu, armés de faux et de cinquante-sept fusils, mettent en déroute l'armée du colonel Gore, un soldat de métier qui se vante d'avoir vaincu Napoléon à Waterloo. Les Québécois ne savent malheureusement pas exploiter leur première victoire et sont vite matés par l'armée anglaise. Saint-Denis est mis à feu et à sang. Même chose pour la rébellion de 1838. La colonie est pacifiée. Si les décennies précédentes avaient forgé un peuple bien distinct et bien individualisé, les rébellions marquent la prise de conscience politique de cette nationalité.

Les Anglais le savent et veulent en finir vite avec ces colonisés qui deviennent de moins en moins dociles et n'écoutent plus leur haut clergé. Ils décident de noyer les Québécois en les unissant avec les Anglais du Haut-Canada qui sont presque aussi nombreux qu'eux et de poursuivre une politique active d'assimilation et d'anglicisation. *« Je serais vraiment surpris*, écrit le gouverneur Durham, *si la partie la plus réfléchie des Canadiens français entretenait quelque espoir de conserver sa nationalité. En dépit de leur résignation acharnée, il est évident que le processus d'assimilation est déjà commencé. La langue anglaise gagne du terrain, comme doit le faire naturellement la langue des riches et des employeurs de main-d'œuvre. »*

Avec l'union, en 1840, des deux Canadas, l'anglais et le français, commence pour les Québécois un siècle de repli sur eux-mêmes, de conservatisme et de domination cléricale. Ce peuple qui, quelques années auparavant, espérait conquérir son indépendance, largement majoritaire dans son pays, est menacé d'extinction et devient vite minoritaire dans un Etat qu'on lui fabrique de toutes pièces. Il ne s'agit plus pour eux de s'épanouir, de penser à l'avenir, d'espérer leur indépendance, mais de survivre. Il leur faut essayer de conserver comme un héritage leur religion, leur langue, leurs lois et leurs coutumes. L'Eglise, avec l'assentiment des Anglais, va reprendre son peuple en main et mener une lutte sans merci contre le libéralisme et le laïcisme : elle va prêcher la résignation en promettant le paradis aux vaincus. Cette idéologie de conservation va rester dominante pendant tout un siècle. Commence aussi le rôle de ceux que Tocqueville craignait le plus pour l'avenir des Québécois : celui des Franglais. On les retrouve surtout chez certains hommes politiques et hommes d'affaires qui font le lien entre les anglophones et les francophones, prêchent la collaboration entre les deux groupes et se font les agents des forces d'anglicisation et de domination économique des Québécois. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau est aujourd'hui le continuateur et le symbole d'une lignée qui commence avec Louis-Hippolyte Lafontaine, passe par Sir Wilfrid Laurier et Louis-Stephen Saint-Laurent ; ils contribuent à masquer l'état de dépendance politique et économique du Québec envers les pays anglophones du continent. Les avantages que retirent ces fractions de classes dominantes — hommes politiques, hommes d'affaires, petite bourgeoisie des professions libérales, haut clergé — les poussent à ne pas remettre en cause l'état de domination du Québec.

Ce siècle qui s'écoule de 1840 à 1940 marque l'époque de la colonisation tranquille, perturbée de-ci de-là par quelques sursauts nationaux : en 1885, lorsque Ottawa pend Louis Riel, un métis francophone qui avait pris la tête d'un soulèvement de métis et d'Indiens contre la spoliation de leurs territoires par le gouvernement canadien, les Québécois réagissent et fondent le Parti national pour unir toutes les forces de la nation ; en 1887, ce parti dirigé par Honoré Mercier prend le pouvoir à Québec. En 1899, les Québécois refusent d'aller se battre pour l'Angleterre en Afrique du Sud, et en Europe en 1914.

A partir de 1920, les capitaux américains remplacent graduellement ceux des Britanniques, et la vocation du Québec comme colonie du Canada et des Etats-Unis se confirme de plus en plus. La classe ouvrière du Québec est la plus exploitée d'Amérique du Nord. Le gouvernement invite d'ailleurs les capitalistes étrangers à venir exploiter ici *« le travail bon marché et fiable »* de ses ouvriers. L'Eglise dirige tout le système d'éducation, les hôpitaux et l'assistance sociale, conseille les syndicats catholiques et veille à l'orthodoxie de tout le monde. Les ruraux désertent leurs terres qui ne les font plus vivre et viennent grossir le prolétariat des villes. La grande dépression économique des années 30 frappe le Québec de plein fouet : le clergé prône le retour à la terre et les hommes politiques dirigent les chômeurs vers la forêt pour qu'ils y fondent des paroisses de colonisation. Le colonisé devient à son tour colonisateur !

La deuxième Grande Guerre met fin à la dépression économique et contribue à l'industrialisation et à l'urbanisation accrues du Québec. Les transformations qui s'y déroulent sont tellement importantes qu'aussitôt la guerre finie d'importants mouvements réformistes commencent à contester l'idéologie traditionnelle, les classes dominantes — clergé et petite bourgeoisie des professions libérales — et le gouvernement du Québec, dirigé par un autocrate conservateur, Maurice Duplessis. Même les syndicats catholiques deviendront plus agressifs et contribueront à la radicalisation graduelle des ouvriers québécois. En 1960, avec l'élection d'un gouvernement libéral, l'ancien ordre des choses commence à crouler ; un immense mouvement de modernisation du Québec va commencer et qui toucha, entre autres, l'appareil de l'Etat, l'éducation et la santé ; en 1962, le gouvernement nationalise les compagnies d'électricité, ouvre des délégations générales du Québec à l'étranger et entreprend une collaboration étroite avec les pays francophones ; il n'est point de domaine où des changements importants ne se produisent. Le Québec était entré dans le siècle. Les changements sont si nombreux et si exaltants que de nombreux Québécois vont bientôt vouloir aller bien au-delà des réformes que prônaient les promoteurs de cette *révolution tranquille*. Plusieurs couches de Québécois — les plus jeunes surtout — se sont aperçues que la cause profonde du retard historique de leur pays ne tenait pas d'abord à leurs classes sociales traditionnelles et à leur idéologie de conservation — dont on avait fait le procès pendant les années 50 — mais que celles-ci n'étaient que le reflet d'un phénomène plus global : l'état de dépendance économique et politique du Québec. Alors que les libéraux qui avaient pris le pouvoir en 1960 ne désiraient que *rattraper* le Canada et les Etats-Unis sans mettre en cause la domination que ceux-ci exerçaient sur le Québec, les mouvements de contestation qui naissent en même temps que la révolution tranquille élaborent une idéologie de *dépassement*, qui renoue avec celle des patriotes de 1837 et qui se rallie de plus en plus à l'espoir socialiste d'une société plus juste et plus humaine.

C'est autour de ces deux axes — indépendance nationale et réformes radicales de la société — que de plus en plus de Québécois essaient de bâtir un projet collectif d'existence. Il semble bien difficile de dissocier ces deux transformations : que serait un Québec indépendant où n'auraient pas cessé l'exploitation et l'aliénation ? Comment penser réaliser la transformation de la société sans l'indépendance politique ? Pendant ce temps, les tenants de l'idéologie de rattrapage, les libéraux d'ici, du Canada et des Etats-Unis déploient tous leurs efforts et leurs moyens — qui sont grands — pour perpétuer la domination et la dépendance. Les plus irréalistes croient que le Québec pourrait conserver sa langue et sa culture tout en étant aux ordres d'Ottawa et de Washington.

C'est dans la métropole du Québec, Montréal, où le combat le plus dur se joue : les francophones qui comptent pour au-delà de 80 % de la population du Québec sont réduits à 64 % à Montréal ; les anglophones y dominent l'industrie, la finance, le grand commerce et attirent les nouveaux immigrants dans leurs rangs ; de plus en plus de francophones fréquentent les écoles et les universités anglophones ; les chaînes de télévision et de radio américaines y pénètrent librement. L'américanisation de la vie quotidienne s'y poursuit ; par exemple, plus de 65 % des films que voient les Québécois sont américains ; 55 % sont présentés en anglais ; les Québécois s'américanisent tout autant au contact de l'« american way of life » des Américains même que des Canadiens dont l'américanisation est très avancée.

La liberté et la vie

EN face de toutes ces menaces, les Québécois font preuve d'un vouloir-vivre collectif qui reste impressionnant. Depuis le début des années 60, la société et la culture québécoises ont donné des signes de grande vigueur ; on peut dire que c'est justement la prise de conscience de faire partie d'un peuple dominé et dépendant qui pousse la plupart des créateurs à s'engager dans une critique pratique de leur société et à se donner comme des révélateurs de la culture québécoise. Que ce soit dans le cinéma, la poésie, les arts plastiques, le théâtre, la chanson, les Québécois donnent des œuvres d'une grande originalité qui prouvent que cette culture pourrait se développer et contribuer d'une façon significative à la civilisation occidentale ; si le Québec devenait une société normale, cette créativité pourrait s'étendre à la politique, à l'économie et l'organisation même de la société. Parce que cette société capitaliste industriellement avancée s'est faite presque sans eux, ils sont plus à même de la critiquer et d'inventer des façons de vivre plus humaines et plus justes. La classe ouvrière québécoise est devenue, en l'espace de quelques années, la plus dynamique d'Amérique du Nord ; elle ressent son exploitation, non seulement au niveau national, mais, plus que d'autres classes, son exploitation comme classe sociale ; c'est elle qui se trouve au bout de cette chaîne qui commence aux Etats-Unis, passe par l'Ontario et se termine chez les ouvriers québécois.

La pratique religieuse a brutalement baissé depuis quelques années ; la natalité aussi. Comme le Québec possède une économie plus fragile que la plupart des régions de l'Amérique du Nord — du fait de la domination et de l'exploitation étrangères, — l'immigration est en baisse et l'émigration en hausse. Seul un projet collectif, qui galvaniserait les énergies et dévoilerait un avenir à construire, un pays à bâtir avec la participation de toutes les classes de la société, pourrait contrer les effets délétères de deux siècles de colonisation. Rien n'est encore tout à fait gagné. Trop de forces travaillent contre la libération et l'épanouissement de ce peuple. Certains obstacles viennent de nous-mêmes. Jean Bouthillette, en conclusion de son livre *le Canadien français et son double*, écrit : *« La conquête avait engendré chez nous le terrible dialogue de la liberté et de la mort. C'est dans le dialogue de la liberté et de la vie que se fera notre reconquête. Mais à l'heure de tous les possibles et des échéances déchirantes, ce que doit d'abord vaincre notre peuple, c'est sa grande fatigue, cette sournoise tentation de la mort. »*

MARCEL RIOUX.

(1) Voir Marcel Rioux et Yves Martin : *La société canadienne-française*, H.M.H., Montréal, 1971, pp. 219 et 221.

L'Amérique en français

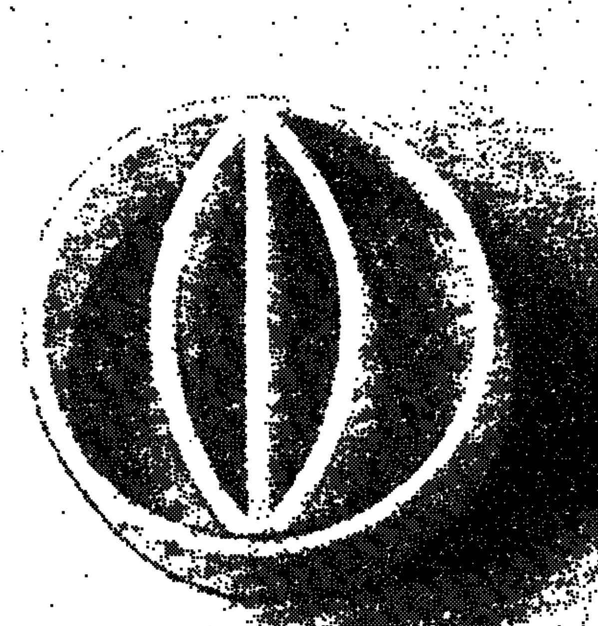
Le Québec: 6,000,000 d'habitants en grande majorité de langue et de culture françaises, 1,600,000 kilomètres carrés de richesses à découvrir et une économie en plein essor.

Phénomène original de civilisation, le Québec est la plus européenne des nations d'Amérique et la plus américaine des nations francophones.

Par son ministère des Affaires intergouvernementales, le gouvernement du Québec est présent au monde par un réseau de 17 délégations établies dans 11 pays sur 4 continents.

Avec la France, le gouvernement du Québec entretient des relations directes et privilégiées. Au Tiers-Monde, il participe aux institutions et aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones et aux programmes de l'Agence canadienne pour le développement international.

Le ministère des Affaires intergouvernementales ouvre le Québec sur le monde et vous fera découvrir l'Amérique en français.



le Québec en tête!

EUROPE

(France, Espagne, Portugal) **PARIS** Délégation générale du Québec 66, rue Pergolèse Paris 75116 (France) Tél.: 727-6139	(Benelux) **BRUXELLES** Délégation générale du Québec 15, rue de la Loi Bruxelles (Belgique) Tél.: 11-06-80	(Grande-Bretagne, Scandinavie et Finlande) **LONDRES** Délégation générale du Québec 12 Upper Grosvenor Street London, W.1 (Angleterre) Tél.: MAY 4155	(Autriche, Suisse alémanique) **DÜSSELDORF** Bureau du Gouvernement du Québec Ko-Center, Königsallee 30, 4 Düsseldorf (Allemagne) Tél.: (211) 139 52.56.54
(Italie, Suisse romane) **MILAN** Bureau du Gouvernement du Québec Via Manzoni 16, Milan (Italie) Tél.: 79-56-73	**ROME** Agence d'orientation (immigration) du Gouvernement du Québec a/s Ambassade du Canada. Bureau des visas 30, via Zara Rome (Italie) Tél.: 844-8783	(Grèce) **ATHÈNES** Agence du Gouvernement du Québec Bureau des visas 4, Ionnou Ghennatiou Ypsilantou a/s Ambassade du Canada Athènes (Grèce) Tél.: 739-511	

AMÉRIQUE

NEW-YORK Délégation générale du Québec 17 50th Street West New-York 10020 Tél.: (212) 581-0770	**BOSTON** Bureau du Gouvernement du Québec Park Square Building. ch. 409 31 St. James Ave. Boston (Mass. 02116)	**CHICAGO** Bureau du Gouvernement du Québec 72 Adams Street West Chicago (Illinois 60603) Tél.: (312) 726-0681	**DALLAS** Bureau du Gouvernement du Québec 1714 Adolphus Tower 1412 Main Street Dallas (Texas 75202) Tél.: (214) 742-6095 ou 9663
LAFAYETTE Bureau du Gouvernement du Québec Box 4011 800 Jefferson Street Lafayette (Louisiane 70501) Tél. (318) 234-3868	**LOS ANGELES** Bureau du Gouvernement du Québec 510 Sixth Street West Los Angeles (Calif. 90014) Tél.: (213) 680-9156 ou 9157	**TORONTO** Bureau du Gouvernement du Québec Suite 2920 Boîte postale 391 Commerce Court West Toronto, Canada - M5L 1G3 Tél.: 416-868-1754	

AFRIQUE	EXTRÊME-ORIENT	PROCHE ET MOYEN-ORIENT
ABIDJAN Le conseiller en éducation du Gouvernement du Québec a/s Ambassade du Canada Immeuble Le général – 4e étage Avenue Botreau, Roussel Boîte postale 21. 194 Abidjan, Côte d'Ivoire	**TOKYO** Bureau du Gouvernement du Québec Sanno Grand Building. suite 501 2-14, Nagata-cho, 2-Chome Chyoda-Ku Tokyo 100 (Japon) Tél.: 03 581 4618	**BEYROUTH** Agence d'immigration du Gouvernement du Québec a/s Ambassade du Canada Immeuble Sabbag, rue Hamra C.P. 2300 Beyrouth (Liban) Tél.: 350-660 poste 75-76



MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC





ÉCONOMIE

UN MARCHÉ POUR LA FRANCE

« TOUS les cinq ans, la France redécouvre le Québec. » Ce propos désabusé qui court dans les milieux franco-québécois en dit long sur les relations passionnément désillusionnées qui existent entre les deux pays. La France est le client qui a le plus amélioré sa position dans les statistiques québécoises du commerce extérieur depuis quelques années. Les importations françaises en provenance de la Belle Province ont augmenté de plus de 50 % depuis 1970. La France n'est-elle pas le seul pays qui, depuis 1966, ait gagné trois rangs dans la classification des principaux clients étrangers du Québec ? Oui, mais... Elle ne reçoit que 1,9 % des ventes du Québec à l'étranger. Le principal (62,15 %) va vers les Etats-Unis, et la plus grande partie du reste vers le Royaume-Uni.

De longue date, le Québec a attiré, à partir des Etats-Unis, entrepreneurs et capitaux américains. Damer le pion aux anglophones des autres Etats de la confédération canadienne n'en était pas l'un des moindres avantages. Le temps passant et la prospérité aidant, la province francophone s'apprête maintenant à emboîter le pas aux autorités d'Ottawa pour mettre au point à son tour et à son échelle une politique plus sélective des investissements étrangers. Les importantes réserves de matières premières et les larges ressources en énergie du Canada en général et du Québec en particulier attirent les entreprises de tous les pays du monde. Une récente enquête pratiquée auprès de 220 firmes qui font environ 60 % du total des investissements non agricoles dans la province du Québec a montré qu'elles avaient l'intention d'y augmenter leurs mises de 30 % en 1975. De nombreuses firmes américaines qui souffrent de la mauvaise conjoncture aux Etats-Unis se rabattent allégrement sur le Canada, dont les actifs, pour la moitié, seraient déjà sous contrôle américain.

En 1974, alors que le produit national brut aura diminué d'environ 1,5 % aux Etats-Unis, il aura augmenté de 4,5 % au Québec ; et pour 1975 le score devrait s'établir respectivement autour de + 1,5 % et + 3,5 % avec un taux d'inflation de 10 à 12 %. La baisse de la demande ne touche pas encore le marché canadien. Quand on produit 560 millions de barils de pétrole par an, comme c'est le cas du Canada grâce à l'Alberta, on ne s'inquiète pas d'user de modèles américains dévoreurs d'essence. On chauffe aussi joyeusement, lisant chaque jour dans la presse des informations nouvelles concernant le gigantesque projet d'équipement hydro-électrique de la baie James : 12 milliards de dollars, sur un territoire de forêt grand comme plus de la moitié de la France, et tout cela pour doubler le potentiel de production d'électricité afin de répondre à des besoins qui sont déjà — rapportés aux six millions de Québécois — les plus élevés du monde (après ceux des Norvégiens). Les Québécois ne sont cependant pas dupes de leur prospérité présente. « Les investissements étrangers ne doivent pas avoir seulement pour objet de pomper nos matières premières ou de profiter de nos ressources d'énergie », disent-ils. Les matières premières méritent d'être transformées sur place et la province a conscience qu'elle peut faire mieux que d'exporter simplement des minerais ou du bois de l'autre côté de sa frontière, comme c'est, on le voit, le cas actuellement. Par ailleurs, l'énergie, si elle est encore relativement bon marché, localement, est comptée. Le projet de la baie James suffira tout juste à couvrir les besoins en 1975 et le prix du pétrole — même celui de l'Alberta — ne saurait rester définitivement bas. Bien sûr, les vicissitudes de l'économie américaine devraient inciter à la prudence. Si la conjoncture ne se retourne pas et si la demande ne reprend pas aux Etats-Unis d'ici au milieu de 1975, le Canada en souffrira, car c'est là qu'il envoie plus de la moitié de ses exportations. Le Québec le sait. Il est d'ailleurs d'une prudence toute spéciale lorsqu'il s'agit d'inquiéter son géant voisin. Son autre partenaire commercial traditionnel, le Royaume-Uni, est, lui aussi, en mauvaise posture, et le voici membre de la Communauté européenne...

A L'INTÉRIEUR, la politique de grands travaux du Québec est un plan d'assurance contre un éventuel ralentissement d'activité. Outre la baie James, on a entrepris la construction du centre olympique pour les Jeux de Montréal en 1975, l'édification de nombreux hôtels sur les bords du Saint-Laurent, la préparation du nouvel aéroport international (« Mirabelle»), etc. A l'extérieur, le développement de liens économiques avec de nouveaux partenaires répond aussi aux préoccupations du moment. Des accords sont négociés avec la Communauté européenne. La préférence impériale britannique doit disparaître pour tous les produits du Commonwealth à la fin de 1977, mais un accord particulier a exclu de l'application de la préférence communautaire un certain nombre de produits que le Québec fournit largement à la Grande-Bretagne : papier journal, pâte à papier, contre-plaqué, phosphore. Le premier chef d'Etat étranger reçu officiellement par le président Giscard d'Estaing a été M. Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, suivi peu de temps après par M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec. Ainsi la vieille France, qui donna jadis sa langue à la Belle Province, se trouve-t-elle aujourd'hui en position d'entretenir de nouvelles relations privilégiées avec elle. Trois cents ans après Champlain et quatre ans après de Gaulle, c'est le Québec qui redécouvre la France. A elle de savoir le reconnaître.

J. G.

La mise en valeur des ressources

De notre envoyée spéciale

MONTRÉAL, ville chaude. C'est ce que constate l'Européen en plein hiver. « *Les Québécois ne semblent vraiment pas avoir de crise de l'énergie* », ironisent en ces jours de fin 1974 et début 1975 les visiteurs dans les gratte-ciel des bords du Saint-Laurent. Boulevard Dorchester, M. Robert Boyd, président de la Société d'énergie de la baie James et vice-président d'Hydroquébec, qui contrôle la quasi-totalité de la production et de la distribution d'électricité de la province, explique : « *Jusqu'à présent, nous avons pratiqué des tarifs très bas parce que presque toute l'électricité était d'origine hydro-électrique. Mais la consommation double tous les neuf ans. Avec le projet d'équipement de la baie James, nous allons pouvoir faire face aux besoins jusque vers 1985. Dès l'année prochaine, ou au plus tard en 1976, il faudra décider quels seront nos moyens de production en 1986 pour les dix années suivantes. Il reste encore des possibilités d'équipement hydro-électrique au nord et au sud de la région actuellement en cours d'équipement, mais même en les exploitant entièrement, il faudra recourir à la production nucléaire. A mesure que nous ferons appel à de nouvelles sources d'énergie, nous devrons songer à entrer dans l'ère des économies. Jusqu'à présent, l'Hydroquébec avait des programmes de promotion publicitaire. Désormais, c'est plutôt « l'usage rationnel » qui est préconisé. Nous avons annoncé une augmentation de 10 % du prix de l'électricité pour 1975 et demandé l'autorisation de hausse de 10 % en 1976 et encore autant en 1977. Il est vrai que cela représente en réalité une diminution en valeur réelle compte tenu de l'inflation...* »

Ainsi, le citoyen québécois, médaille d'argent de la consommation d'électricité dans le monde (après le Norvégien), se fournit-il à bon prix. Pour ce qui est de l'électricité : 68,7 milliards de kilowatts en 1973 au lieu de 60,4 en 1972. Le huitième du territoire de la province est recouvert d'eau, et elle vit dessus, même si la faible dénivellation du terrain oblige à aménager des espaces gigantesques. Avec l'équipement du territoire de la baie James, plus grand que la moitié de la France, qui, commencé il y a deux ans, se poursuivra jusque vers la fin de la décennie, le pays vit à l'heure des grands travaux.

La consommation d'électricité, même si elle augmente de 10 % par an, ne représente que 21 % de la consommation totale d'énergie de la province. Il faut compter aussi avec le gaz (moins de 5 %), le charbon (moins de 2 %), et surtout le pétrole : 73 %. Au total, la consommation d'énergie du Québec aura doublé entre 1970 et 1985. Mais la consommation du pétrole, qui a une place prépondérante actuellement, ne devrait avoir qu'une croissance annuelle moyenne de 4 à 5 %. Soucieux de réduire sa dépense envers « l'or noir », le Québec l'est comme la plupart des autres Etats. Il faut dire cependant que la crise de l'énergie, au lieu de compromettre son équilibre économique, a plutôt mis la province en meilleure posture pour les années à venir. La solidarité canadienne jouant en faveur de la province francophone, le pétrole de l'Alberta devient un atout pour elle. Des approvisionnements sûrs en pétrole à bon marché et une complète autonomie en matière d'électricité : qu'est-ce que le Québec peut demander de plus ?

Le projet de la baie James

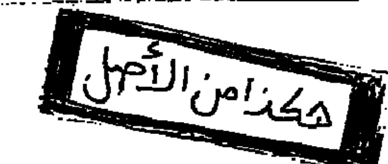
RELEVER un défi, peut-être. Au nord-ouest de la province, des milliers de kilomètres de route sur neige, des ponts de glace sur lesquels passent des poids lourds, des campements provisoires bien établis, des ponts aériens et des hommes qui travaillent en dépit de tout à détourner trois fleuves dans des galeries géantes et à établir quatre gigantesques barrages capables de produire 10 millions de kWh en 1985, c'est une gageure.

Les quelque neuf mille Indiens et Esquimaux qui pêchent et chassent dans la région viennent, après des mois d'hostilité au projet, de signer un accord aux termes duquel la Société d'énergie de la baie James s'engage à leur verser 150 millions de dollars de dédommagement et de redevances dans les années à venir. Qu'en feront-ils ? Cette région n'est pas le Far-West, mais elle en tient : le Far-North... ? Cinq mille hommes sont arrivés pour travailler loin de tout. La plupart sont des journaliers dont le billet de retour vers le monde habité ne sera payé qu'après un mois et demi de séjour. Les salaires payés à l'heure sont l'attraction principale du lieu. On ne les y vole d'ailleurs pas.

Au plus fort des travaux, en 1977, la Société d'énergie de la baie James emploiera douze mille personnes sur ce gigantesque territoire de forêts dont le quart sera inondé (au lieu du cinquième présentement). Les responsables du projet se félicitent de cette activité. « *On considère qu'il faut multiplier par quatre le nombre des postes fondés par notre projet pour évaluer la totalité des nouveaux emplois créés dans la province à cette occasion.* » C'est dire que les travaux entrepris jouent un rôle considérable d'entraînement dans l'ensemble de l'économie québécoise.

Le coût de cette affaire ? Douze milliards de dollars : 60 milliards de francs actuels. Seulement la moitié représente des coûts directs : les frais financiers des emprunts (3,5 milliards de dollars) et les dépassements du devis initial (2,5 milliards de dollars) qui sont prévus, aboutissent à doubler le chiffre. Au printemps dernier, le sabotage qui a détruit par le feu cinq dortoirs, éventré deux réservoirs de fuel, défoncé trois groupes électrogènes à coups de bulldozer, et provoqué la fermeture provisoire du camp L.G. 2 où étaient logés les neuf cents ouvriers travaillant à l'un des quatre barrages de la Grande-Rivière, a augmenté encore le coût du projet. Il retardera aussi sans doute les délais de fourniture des premiers kilowatts (prévus pour 1980). Porté devant l'opinion publique, et examiné par la justice, cet incident fait ressortir les manœuvres violentes et les rivalités entre syndicats pour contrôler l'embauche ainsi que le chantage que les dirigeants ouvriers font subir personnellement aux responsables des travaux, parfois assez faibles pour l'accepter.

La Société d'énergie de la baie James, qui a depuis trois ans la responsabilité de la construction des nouveaux ouvrages, et la société d'exploitation qui s'en servira par la suite sont toutes deux entièrement contrôlées par Hydroquébec. Trente ans après sa création, les Québécois aiment voir dans cette dernière un précurseur heureux, puisque plus rentable, de nos entreprises publiques européennes. Créée en 1944 pour prendre la direction d'une société privée, la Montreal Light Heat and Power, et de deux autres sociétés que l'Etat avait décidé d'acquérir, Hydroquébec n'a toutefois pris son essor véritable qu'en 1963, au moment de la nationalisation de la plus grande partie de ce qui restait comme entreprises privées d'électricité dans la province. Son originalité est d'être constamment restée financièrement indépendante de son gouvernement de tutelle. « *Elle ne lui a pas coûté*





ÉCONOMIE

énergétiques : un gage de prospérité

JACQUELINE GRAPIN

un dollar, mais elle lui rapporte autant d'impôts qu'une entreprise privée, aiment à dire ses porte-parole. *Elle ne bénéficie même pas de prêts à des taux préférentiels comme souvent l'E.D.F. française...* » Avec un actif dépassant maintenant plus de 4 milliards et demi de dollars, et un chiffre d'affaires annuel qui dépasse le demi-milliard de dollars, elle n'a cessé d'équilibrer son exploitation. C'est le résultat d'une politique massive d'investissement, financée, pour environ les trois quarts, à l'extérieur de l'entreprise elle-même sur les marchés financiers du Canada et de l'étranger. Hydroquébec a ainsi pu faire 316 millions de dollars d'investissement en 1973.

L'entreprise québécoise, malgré son dynamisme, suffit tout juste cependant à satisfaire les besoins de sa clientèle locale. Le seul grand contrat d'exportation possible jusqu'à présent a été conclu avec la Power Authority of the State of New York pour établir un régime d'assistance mutuelle avec la métropole de l'Est américain. Celle-ci connaît ses pointes de consommation en été, quand tournent les appareils de conditionnement d'air, tandis que la région de Montréal a les siennes avec le chauffage en hiver, de sorte que des échanges saisonniers sont possibles. Pour le reste, les ventes à l'extérieur sont limitées à quelques excédents vers l'Ontario.

L'ampleur des besoins énergétiques du Québec devrait aussi être de nature à freiner son intérêt pour le projet de construction d'une usine d'uranium enrichi à la baie James, conçu par le commissariat français à l'énergie atomique et évoqué lors de la visite à Paris du premier ministre du Canada, M. Elliott Trudeau. Les questions que se posent les Québécois au sujet de ce projet sont les suivantes : La Baie James peut-elle détourner suffisamment d'énergie dans son programme initial pour faire fonctionner cette usine ? Comme cela est peu vraisemblable, il faudrait élargir le plan d'équipement de la baie pour permettre la production de 2,5 millions de kWh en plus. Quel serait le coût de cette énergie supplémentaire ?

La Société d'exploitation de la baie James la vendrait-elle ? Le gouvernement canadien autoriserait-il les transactions internationales sur l'uranium ? Et surtout : qui fera les investissements ? L'usine d'enrichissement d'uranium seule demanderait 1 milliard de dollars, et la capacité d'énergie supplémentaire qui lui serait nécessaire en demanderait encore deux et demi. Le souci de la France est d'abord de trouver là une matière première énergétique sûre et relativement bon marché, mais la nouvelle usine n'aurait d'intérêt qu'industriel et commercial pour le Québec puisque les centrales atomiques canadiennes fonctionnent sans avoir besoin d'uranium enrichi.

L'agence canadienne Atomic Energy of Canada dispose de son propre procédé, indépendant des techniques américaines, contrairement à la plupart des autres pays occidentaux. Sa technique emploie l'uranium à l'état naturel avec l'eau lourde, soit un système un peu plus coûteux à installer, mais plus économique dans son fonctionnement que les procédés Westinghouse ou General Electric. Surtout, il semble qu'il présente de plus grandes garanties de sécurité. Le Québec a déjà installé une centrale prototype de 250 mégawatts (Gentilly I) et en construit une autre de 600 mégawatts (Gentilly 2) qui devrait être en service en 1976. Une usine d'eau lourde est en projet à proximité.

Le pétrole, nouveau venu

PAR ailleurs, l'exploration pétrolière du sous-sol québécois se développe. Ses réserves sont réputées modestes, mais un bassin situé le long du fleuve Saint-Laurent renfermerait déjà quelque 2,2 milliards de barils de pétrole. Une entreprise créée par le gouvernement de la province pour développer et exporter ces ressources, la SOQUIP, a été dotée d'un budget de 15 millions de dollars versables à raison d'un million et demi par an entre 1969 et 1979. Mais étant donnés les besoins financiers qu'appellent les projets pétroliers du Québec, elle ne peut manquer de s'associer largement avec des intérêts privés, et notamment avec les grandes compagnies américaines.

Pour l'heure cependant, la totalité des besoins pétroliers du Québec, c'est-à-dire 73 % de sa consommation totale d'énergie, restent importés. Ce n'est pas pour la province la faiblesse qu'on pourrait croire. La crise de l'énergie, loin de pénaliser le Québec l'a plutôt favorisé par rapport aux autres pays occidentaux puisqu'il tire avantage de la situation du Canada qui produit 560 millions de barils de pétrole par an et possède les plus grandes réserves du monde dans les sables bitumineux de l'Athabasca.

Il n'y a guère plus d'un an (encore en septembre 1973) les autorités québécoises s'insurgeaient : « *Le gouvernement et les citoyens du Québec n'accepteront certainement pas d'être forcés de s'alimenter en pétrole dans l'Ouest canadien à des coûts supérieurs à ceux du pétrole importé dans le cadre de la politique énergétique du gouvernement du Québec.* » Jusqu'à la fin de 1973, en effet, le territoire canadien était divisé en deux, de part et d'autre du fleuve Outaouais. L'Ouest utilisait le pétrole brut de son côté et exportait ses surplus aux Etats-Unis, tandis que l'Est s'approvisionnait sur le marché mondial (essentiellement au Venezuela et au Proche-Orient), ce qui lui permettait de se fournir à bas prix. Cela empêchait néanmoins les raffineries montréalaises d'exporter des produits raffinés vers l'ouest, et notamment vers l'agglomération industrielle de Toronto.

Avec la crise du pétrole et la hausse des prix internationaux, le gouvernement canadien a décidé de mettre en chantier un oléoduc acheminant le pétrole de l'Ouest jusque vers Montréal pour garantir une meilleure sécurité d'approvisionnement à l'ensemble du pays et faire jouer entre les Etats une solidarité financière qui maintienne le prix de l'énergie au plus bas dans l'ensemble de la Confédération. Cela ne va pas sans une forte résistance de la part de l'Alberta et de son premier ministre, baptisé par certains « *le premier cheik du pétrole de l'Ouest* ».

Aujourd'hui, le Québec peut prévoir de construire un superpétrolier dans le golfe du Saint-Laurent et de développer toute une activité de raffinage, de stockage et de pétrochimie sur les bords du fleuve. C'est dire qu'un élément important de l'économie de cette province, considérée comme l'une des plus tentées par l'autonomisme, est orienté vers la satisfaction du marché canadien dans son ensemble et fondé sur le bon exercice de la solidarité confédérale.

La position privilégiée du Québec, gros fournisseur de matières premières disposant d'un potentiel énergétique exceptionnel, le rend désormais plus attirant pour le monde occidental. C'est sans doute pourquoi la province entend, à partir de maintenant, s'offrir le luxe de sélectionner parmi les investissements étrangers ceux qui lui sont le plus profitables. Il lui faut aussi trouver d'importants moyens de financement. « *Si nous avions les moyens de nous intéresser à de grands projets, nous pourrions prendre une place importante au Québec*, nous a dit un membre de la délégation commerciale française à Montréal. *Mais les avons-nous ? Dans tous les grands programmes, le ticket minimum est de 500 millions de dollars...* »

Exploitation de la forêt — Terres agricoles — Parc naturel
Amiante — Cuivre — Fer — Granite — Or — Pierre à chaux — Zinc



ÉCONOMIE

La marche vers l'indépendance est inévitable

Par JACQUES PARIZEAU *

LE projet de faire du Québec un *pays indépendant* est à *la fois* banal dans le monde d'aujourd'hui, qui a vu tant de nouveaux pays apparaître, et unique en son genre, en ce sens que le Québec est un territoire somme toute développé, avancé sur le chemin de l'industrialisation et qui glisse graduellement dans la société post-industrielle. Que se pose, dans ces conditions, la question nationale au Québec est pour certains une forme d'anachronisme, une sorte de prolongement nord-américain des tensions d'autrefois dans l'*empire austro-hongrois*.

Assez curieusement, il faut reconnaître que l'idée d'indépendance chez les francophones est assez récente. Elle n'a guère plus de quinze ans. *Traditionnellement, le Canadien* français s'est dit nationaliste. Le mot avait un sens différent, selon les générations, mais ne rejoignait guère la sortie du Québec de la Confédération canadienne. Dans un premier temps, ce nationalisme a pris la forme d'une *forte* réaction contre l'empire britannique. De plus en plus fréquemment, depuis une cinquantaine d'années, le *nationalisme* était une réaction de défense à l'égard des empiètements du pouvoir central d'Ottawa sur *les* droits constitution*nels des provinces*.

Cette dernière forme de nationalisme débouchait sur un cul-de-sac. La formidable expansion des mesures de sécurité sociale après la deuxième guerre mondiale, la mise en place des instruments de etabilisation, issus de la révolution keynésienne, l'acceptation d'un principe de péréquation *en vertu duquel tout citoyen doit disposer* des mêmes services publics, où qu'il soit sur le territoire, tout cela impliquait que le gouvernement responsable exerce, aussi bien sur le plan budgétaire que réglementaire, des pouvoirs de plus en plus étendus.

La Constitution canadienne avait été inspirée d'un grand souci de décentralisation des pouvoirs. C'était, à l'origine, la Constitution d'un groupe de sociétés essentiellement rurales que des hasards historiques et l'éloignement géographique avaient *empêchées de se fondre*. Le monde moderne les forçait à découvrir une forme de centralisation qui exigeait essentiellement un centre de décision : Ottawa.

Dans un premier temps, disons de 1945 à 1960, la réaction du Québec sera *celle du refus, du repliement*. Plutôt n'avoir que peu d'autoroutes, plutôt arrêter le développement des universités que de les voir financées par la gouvernement fédéral. Le gouvernement de Québec va être, au cours de cette période, provincial, au pire sens du terme. La seconde réaction, qui commence avec ce que l'on a appelé la *révolution tranquille, sera* au contraire fortement expansionniste. Avec le gouvernement libéral de M. Lesage commence une phase à la fois de modernisation, brutale dans *certains domaines, comme celui de* l'éducation, et d'agression systématique du pouvoir fédéral. La conjoncture *politique* s'y prête. Le personnel politique à Ottawa se veut conciliant. Il n'est que faible, désemparé. A l'opposé, Québec polarise les hommes *nouveaux*, les idées renouvelées. La partie n'est pas égale, et pendant plusieurs années la récupération des champs d'action budgétaire, des impôts et des pouvoirs, sera spectaculaire.

Pendant ce temps, l'idée de l'indépendance se développe rapidement à travers des formations politiques nouvelles, encore peu importantes. En 1966, cependant, le second des *grands partis prend le pouvoir*, après avoir mené sa campagne à partir du thème « Egalité ou indépendance ». L'agression contre Ottawa continue. Les demandes du Québec deviennent *exorbitantes, impossibles à satisfaire*, lorsque le nouveau gouvernement demande la récupération de la totalité des trois grands impôts directs : sur le revenu des particuliers, sur les profits des sociétés et sur les successions. Le point de rupture est atteint. Renforcé *par* quelques Canadiens français connus (dont l'actuel premier ministre canadien, M. Trudeau), le gouvernement fédéral refuse d'aller plus loin.

Déjà, au point atteint dans la décentralisation, le Canada n'est plus éco*nomiquement gouvernable. Tout ce* qu'Ottawa peut vouloir faire, Québec a l'argent et les pouvoirs pour le contrer. Et vice versa. Les deux gouvernements se lancent dans des voies discordantes pour montrer leur force

Le seuil critique

DANS divers milieux, on comprend que la *minute* de vérité est arrivée. Le général de Gaulle va chercher à faire basculer la situation. Son « *Vive le Québec libre !* » n'avait *rien* d'une fantaisie passagère. Il arrivait à point nommé. D'un autre côté, les milieux d'affaires, les milieux financiers, vont maintenant intervenir fortement dans la partie. La création *en 1967 d'une véritable panique de* fonds à court terme n'aura, compte tenu de la forte concentration des banques canadiennes *et* de la multitude des succursales, aucun impact sur le crédit. Mais elle va faire perdre la tête à des hommes politiques québécois qui, en quelques années, ont été projetés des affaires communales dans des tractations *majeures entre* Etats. Le gouvernement de Québec va s'effondrer en tant *que* gouvernement autonomiste.

Et à peu près en même temps, comme pour prendre la relève, le parti québécois va être fondé, regroupant graduellement à peu près toutes les formations indépendantistes. Le gouvernement de l'Union nationale traînera encore une existence pénible jusqu'en 1970. Il sera alors remplacé par le gouvernement actuel, dont les lignes de force initiales sont très claires : faire la paix avec Ottawa et faire la paix avec les compagnies.

La centralisation des pouvoirs par le gouvernement fédéral reprend. Le Canada retrouve un gouvernement véritable. Québec poursuit une cour d'un autre âge auprès des sociétés *multinationales pour démontrer que* la confiance est revenue. Cela culminera avec la concession à I.T.T. d'un territoire aussi grand que la Belgique *pour* y créer des usines de pâte à papier.

Pendant ce temps le parti québécois progresse *rapidement*. Alors qu'il y a quatre partis politiques en lice, *il recueille 23 % des voix en* 1970, 30 % en 1973. Chacune des élections est marquée par des tentatives spectaculaires de créer des paniques, comme celle qui a si bien réussi en 1967.

Départ d'un convoi publicitaire de camions blindés en 1970 qui va déposer hors des frontières des monceaux de valeurs *mobilières*. Matraquage télévisé par les trois partis fédéralistes, en 1973, pour annoncer l'effondrement spectaculaire d'une monnaie québécoise, alors même qu'elle serait *créée*.

En fait, les deux élections ont porté largement sur des questions économiques. Le Québec peut-il s'administrer lui-même ? Le niveau de vie va-t-il s'affaisser ? Compte tenu des données qui seront signalées ci-dessous, ces questions-là pourraient faire sourire. Pour comprendre à quel point elles peuvent faire peur, il faut se souvenir que le Québécois francophone a été fort peu associé aux décisions économiques importantes. Les entrepreneurs de la fin du dix-*neuvième siècle, assez nombreux, ont* disparu. Les grandes entreprises canadiennes anglaises, puis les multinationales, *ont* traditionnellement dominé les grandes décisions d'investissement.

D'autre part, l'*anti-étatisme* profond des Canadiens *français* les a longtemps assez peu préparés à accepter ces interventions économiques majeures des *pouvoirs* publics dont on a si souvent pris l'habitude en Europe. La création, en 1965, d'une agence québécoise analogue à la Caisse de *dépôts et consignations, a été dénoncée* dans nombre de milieux comme un pas majeur vers *le* communisme.

Ces réactions, psychologiques si on veut, sont *fondamentales* pour comprendre à quel *point le* Québécois est sensible à la peur sur le plan économique. Contrairement à d'autres *peuples* qui sont devenus indépendants depuis trente ans, il sait qu'il a beaucoup à perdre. Il accepte volontiers l'idée de mener ses propres affaires. Il n'est pas certain de pouvoir y arriver. L'affronte*ment entre indépendantistes et fédé*ralistes n'est donc pas une opposition entre Canadiens français et Canadiens anglais, mais d'abord un conflit entre deux groupes de Canadiens français : ceux qui pensent que l'opération est possible, que les Québécois peuvent prendre *en* main leurs affaires, et ceux qui n'en sont pas *certains, qui voient des dangers* sérieux, des obstacles dirimants.

Sur la *base des données* economiques seulement, le débat est sans intérêt véritable. Le Québec a habituellement un surplus assez important à sa balance des comptes courants. En fait, il est donc exportateur net de capitaux. Ce n'est pas l'épargne qui manque, même pas ce capital de risque qui, faute de s'employer, aboutit en *ordre* dispersé sur la place *de* New-York. Ce qui *manque*, ce sont les projets d'investissement émanant de centres indigènes de décision : entrepreneurs, Etat, coopératives.

Les comptes du Québec avec le *gouvernement fédéral ne révèlent pas* non plus de situations dramatiques. Ce que les Québécois envoient à Ottawa en impôts n'est pas inférieur à ce qu'ils en reçoivent. Il est arrivé assez souvent dans le passé que le gouvernement fédéral en renvoie *net*tement moins qu'il n'en prenait. Depuis deux ou trois ans, le *solde* est plus *positif, essentiellement parce* que les prestations d'assurance chômage ont été élevées

Sur le plan des ressources *humaines, là encore la situation* n'a rien qui puisse *faire croire* à des catastrophes. Le Québec est maintenant scolarisé autant que le sont les pays industriels de l'Ouest. Les universités sortent, cependant, un nombre croissant de spécialistes qui ne trouvent qu'à l'étranger les postes qui correspondent à leur entraînement. La majeure partie des postes de direction ou d'administration dans les affaires restent occupés par la minorité anglophone de Montréal. On commence à comprendre que la paix *sociale au Québec a été longtemps* basée sur une condition fondamentale : celle de la sous-scolarisation des francophones. Le jour où ces francophones, qui constituent 80 % de la population, produiraient 80 % des diplômés, et où il faudrait les caser dans le quart des postes, les autres étant occupés par les anglo*phones*, l'équilibre social sauterait ; c'est ce qui est en train de se produire.

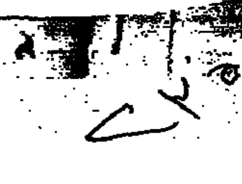
Un objectif élémentaire...

EN fait, au-delà des hésitations, des peurs, des paniques épisodiques, apparaît graduellement un objectif de développement économique et social élémentaire : lorsqu'on a deux fois le niveau de chômage des zones les plus dynamiques de l'Amérique *du Nord, quand les revenus sont* inférieurs de 20 % à la *moyenne* canadienne, quand, sur un territoire immense, l'économie de certaines régions s'effondre sans que la *mobi*lité de la main-d'œuvre soit suffisante pour les vider, alors se pose, de façon aiguë, le problème de la dépendance à un gouvernement fédé*ral constamment aux prises* avec des arbitrages inextricables entre des régions dispersées sur 5 000 kilomètres et aux décisions de quelques douzaines de sociétés multinationales. *Quand* un peuple est séparé du reste du continent par sa *langue*, qu'il possède un gouvernement et des instruments, il est inévitable qu'il soit tenté de s'occuper de ses affaires. Sa réaction n'est pas exactement prématurée. Elle n'en est pas moins normale.

Un Québec indépendant ne se *conçoit guère sans une union douanière* avec le Canada. Toute la structure industrielle du Québec et de l'Ontario — qui, ensemble, regroupent près des deux tiers de la population canadienne — est basée sur une spécialisation des usines de chaque côté de la frontière qui les sépare. Toronto et Montréal vivent en sym*biose économique tellement accusée* qu'une guerre de tarifs les ruinerait toutes les deux. Elles le savent.

Le parti québécois a longtemps proposé l'hypothèse d'une monnaie commune aux deux pays. Il y a quelques années, une telle hypothèse n'était pas dépourvue de sens. L'Europe des Six franchissait les pre*mières étapes vers ce but. D'autre* part, personne au Canada ne se faisait d'illusion quant à l'autonomie des politiques monétaires canadiennes à l'égard des politiques monétaires américaines, même dans le cadre d'un taux de change flexible. La crise monétaire internationale, les fréquents réalignements de taux de change, ont, cependant, fait reculer l'hypothèse d'une union *monétaire* Québec-Canada. D'ailleurs, le fait que l'ouest du Canada produise du pétrole et qu'on n'en ait pas encore découvert *au Québec rend l'hypothèse encore* moins *plausible*, pour le moment.

* Economiste du Parti québécois, ancien conseiller économique des premiers ministres Jean Lesage (libéral) et *Daniel Johnson* (Union nationale).



ÉCONOMIE



Un succès favorisé par notre présence dans la communauté canadienne

Par RAYMOND GARNEAU *

LE Québec a fait des pas de géant sur la voie de son développement social et économique au cours des quinze dernières années. Des investissements massifs ont porté des résultats impressionnants, sans toutefois constituer un fardeau fiscal excessif.

L'avenir du seul Etat francophone d'Amérique du Nord est rempli de promesses. Nous disposons de ressources naturelles abondantes et variées. Notre appartenance à la communauté canadienne nous permet à la fois d'affirmer notre spécificité et de profiter des avantages des politiques pancanadiennes dont l'objectif est précisément de permettre aux gouvernements des dix provinces, les plus pauvres comme les plus riches, d'offrir à leurs citoyens la même qualité de services essentiels.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, le Québec a reçu plus de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral canadien au titre de la péréquation de programmes à frais partagés et de l'assistance à l'enseignement postsecondaire. Ces transferts ne sont liés à aucune condition. Le Québec a d'ailleurs fait adopter le principe de l'opting out, qui lui permet de ne pas participer à des programmes conjoints tout en obtenant une compensation financière ou fiscale qu'il peut affecter selon ses propres priorités dans les mêmes secteurs.

Une devise forte

LE Québec a l'avantage de participer à une communauté économique dont la devise est demeurée stable et forte. Contrairement aux nombreux pays industrialisés dont la monnaie subit une érosion rapide, le Canada a pu résister aux assauts persistants qui ont dangereusement miné la balance commerciale de nations traditionnellement plus fortes. Cette stabilité favorise d'ailleurs les investissements publics et privés, de sorte que l'économie canadienne — et par voie de conséquence l'économie québécoise — a pu soutenir un rythme de croissance remarquable dans la conjoncture actuelle.

Le Canada a réalisé cette performance exceptionnelle grâce à ses propres ressources en hydrocarbures, dont la production dans l'ouest du pays est suffisante pour assurer l'approvisionnement de toutes les provinces. Il était cependant plus profitable d'exporter ces ressources chez nos voisins du Sud et d'importer une quantité égale de pétrole étranger pour l'Est. Avant la crise pétrolière, le Québec payait ainsi son brut moins cher que l'Ontario, qui s'approvisionnait en Alberta. La hausse brutale des prix a modifié dramatiquement l'équation. C'est alors que le gouvernement canadien a décidé d'imposer une taxe à l'exportation de son pétrole pour en appliquer le produit à des subventions aux importations de l'est du pays. Pendant l'année en cours, cette aide fédérale, destinée à égaliser les prix du pétrole à travers tout le Canada, représente plus d'un demi-milliard de dollars pour le Québec.

Péréquation, accès aux ressources énergétiques à un prix inférieur au prix international, paiements de transferts, devise forte, accès à de vastes marchés au Canada, et même aux Etats-Unis pour certains articles manufacturés, possibilité de conserver son identité et d'affirmer son autonomie dans les domaines de sa compétence, voilà certes certaines des grandes caractéristiques fondamentales du système auquel adhère le Québec.

Situation financière saine

MALGRE les investissements massifs que son gouvernement a dû faire au cours des dernières années, la situation financière du Québec demeure fondamentalement saine. Son budget dépassera les 6,5 milliards de dollars pendant la présente année financière, soit neuf fois plus qu'en 1961.

L'économie québécoise, déficiente à certains égards, est puissamment épaulée par la stabilité économique canadienne. La santé des finances publiques québécoises permet au gouvernement de lancer des initiatives dont les répercussions se font sentir dans tous les secteurs. Qu'il suffise de mentionner l'aménagement hydro-électrique de la baie James, les nombreuses sociétés d'Etat engagées dans l'exploitation des richesses naturelles, comme SOQUEM (Société québécoise d'exploitation minière), SIDBEC (sidérurgie québécoise), REXFOR (exploitation forestière), SOQUIP (prospection pétrolière), qui ont obtenu récemment des dotations en capital fortement accrues.

Grâce à son autonomie fiscale, le Québec est en outre en mesure de stimuler le développement industriel dans certains secteurs stratégiques, tandis que la S.D.I. (Société de développement industriel) a les pouvoirs et les capitaux requis pour s'associer à des entreprises prometteuses pour le développement économique du Québec.

Perspectives financières et budgétaires

LE développement des ressources naturelles québécoises nécessitera des investissements considérables d'ici la fin de la présente décennie, avec un taux de croissance annuel de près de 20 %. Les marchés financiers canadiens et internationaux seront assaillis pendant cette période par de fortes pressions découlant de la nécessité de développer rapidement de nouvelles ressources énergétiques. La conjoncture financière des cinq prochaines années sera par ailleurs sans doute caractérisée par des taux d'intérêt élevés et par une réduction généralisée des échéanciers. Compte tenu du volume des emprunts qu'il devra contracter, le Québec devra découvrir chez lui et à l'étranger de nouvelles sources de capitaux tout en continuant à pratiquer une politique budgétaire qui, ces dernières années, lui a permis de financer environ la moitié de ses investissements en puisant à même ses revenus ordinaires.

Il sera peut-être nécessaire de repenser les modes de financement des services publics, notamment en ce qui a trait à des initiatives qui seraient susceptibles d'imposer des contraintes additionnelles sur les finances publiques. Peut-être faut-il se demander si l'époque des programmes publics universels et gratuits n'est pas définitivement révolue.

L'homme politique responsable doit considérer ces contraintes tout en continuant à viser au développement harmonieux de la société et veiller surtout à ce que les faibles et les défavorisés ne soient pas pénalisés par le système. L'allocation des ressources de l'Etat selon une technique administrative appropriée permet dans une certaine mesure de concilier ces exigences souvent contradictoires.

* Ministre des finances et président du conseil du Trésor.

BIBLIOGRAPHIE

- STANLEY BREHAUT-RYERSON, le Capitalisme et la Confédération, édit. Parti-Pris, Montréal, 1962. — The founding of Canada, Progress Books, 1963.
- DESROSIER et HEROUY, Le travailleur québécois et le syndicalisme. Presses de l'université du Québec, 1973.
- L.-LAURENT HARDY, Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada, édit. de l'Hexagone, 1958.
- LOUIS-MARIE TREMBLAY, Le syndicalisme québécois, Presses de l'université de Montréal, 1972.
- H.A. LOGAN, Trade Unions in Canada, Toronto, 1948.
- J.-P. DESPRIS, Le mouvement ouvrier canadien, FIDES, Montréal, 1946.
- GERARD BERGERON, Du duplessisme à Trudeau et Bourassa, édit. Parti-Pris, Montréal, 1971.
- En collaboration, sous la direction de PIERRE-ELIOTT TRUDEAU, La grève de l'amiante, éd. Cité libre, Montréal, 1956.
- HERBERT F. QUINN, The Union nationale, University of Toronto Press, 1963.

COUP D'ŒIL SUR LE PASSÉ

Depuis 1534...

1534. — Premier voyage de Jacques Cartier qui débarque à Gaspé, à l'extrême pointe orientale du territoire.

1535. — Deuxième voyage de Cartier ; il remonte le Saint-Laurent jusqu'aux bourgades indiennes de Stadaconé (Québec) et d'Hochelaga (Montréal).

1608. — Le Saintongeais Samuel de Champlain fonde Québec.

1621. — Première inscription dans les registres des actes de naissance, mariage et sépulture. Le Québec est le seul pays où l'on ait conservé l'état civil des paroisses sur plus de trois siècles.

1629. — Les frères Kirke s'emparent de Québec.

1632. — Québec et l'Acadie sont restitués à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye.

1634. — Fondation de Trois-Rivières par le sieur de Laviolette, sur l'ordre de Champlain.

1642. — Le Champenois Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal).

1663. — Mgr de Montmorency-Laval fonde le séminaire de Québec, première maison d'enseignement secondaire de garçons. En 1852, il en naîtra l'université Laval.

1690. — Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, repousse William Phips devant Québec.

1759. — Prise de Québec par Wolfe. L'année suivante à Sainte-Foy, Lévis échoue dans sa tentative de reprendre la ville. Reddition de Montréal.

1763. — Traité de Paris : la Nouvelle France est cédée à la Grande-Bretagne.

1774. — Acte de Québec : on reconnaît aux « Canadiens » la liberté de culte, le droit au code civil français, parallèlement au code criminel anglais ; le régime seigneurial est conservé.

1775. — Prise de Montréal par le général américain Montgomery : siège de Québec et mort de Montgomery.

1776. — Levée du siège de Québec.

1791. — Nouvelle Constitution ; on divise le Canada en deux provinces : le Bas-Canada (capitale Québec), à majorité francophone, et le Haut-Canada (capitale York-Toronto) à majorité britannique.

1792. — Première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada.

1829. — Création de l'université McGill de Montréal.

1837. — L'autoritarisme du gouvernement provoque une rébellion armée. W. L. McKenzie dirige celle du Haut-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'âme de celle du Bas-Canada. La troupe anglaise mate rapidement les rebelles.

1841. — Union constitutionnelle des deux Canadas.

1867. — Adoption de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit en fédération quatre provinces : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario.

1917. — Les femmes votent pour la première fois aux élections fédérales ; ce droit leur sera accordé à l'Assemblée de Québec en 1940.

1949. — Grève de l'amiante, première grande grève contemporaine...

1967. — A Montréal, Exposition universelle et internationale.

1968. — Le Conseil législatif (Chambre haute) est aboli et l'Assemblée législative (Chambre basse) devient Assemblée nationale. A son tour, le Québec renonce ainsi au principe du bicaméralisme.

1969. — L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec.

1970. — Octobre : troubles socio-politiques. Le Front de libération du Québec (F.L.Q.) enlève M. James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal, et, cinq jours après, M. Pierre Laporte, ministre du travail et de la main-d'œuvre et de l'immigration dans le cabinet Bourassa élu en avril. Le premier sera relâché le 3 décembre et rentrera à Londres ; le second sera tué par strangulation le 17 octobre.

1971. — Avril : visite de M. Bourassa à Paris.

Juin : conférence fédérale-provinciale de Victoria. Un projet de charte constitutionnelle prévoyant le rapatriement de la Constitution est rejeté par le Québec, qui estimait que les droits de la province n'étaient pas assez clairement définis.

1973. — Octobre : élections provinciales. Les libéraux obtiennent cent deux sièges, le parti québécois six, le parti créditiste deux.

1974. — Juillet : adoption de la loi 22 qui fait du français la langue officielle du Québec.



QUEBEC

MATIÈRES PREMIÈRES

Tenir compte des contraintes politiques

Par ROBERT POULIOT

LA multiplication des cartels de pays exportateurs de matières premières exerce de plus en plus de pressions sur la politique économique québécoise depuis un an et demi. Au moment où le Canada cherche à se doter d'une véritable stratégie industrielle en prenant ses distances à l'égard du capital américain et des politiques de Washington, le Québec cherche à maximiser les revenus de sa production de papier journal, d'amiante et de produits miniers comme le cuivre, le fer, le columbium et l'uranium.

Avec une production annuelle de biens et de services qui promet d'atteindre 55 milliards de dollars en 1980, contre 33 milliards environ cette année, le Québec est évidemment mieux pourvu que la plupart des autres pays exportateurs de matières premières. Toutefois sa base industrielle, dominée à près de 50 % par des investisseurs étrangers, reste coupée en bonne partie de sa production minière et forestière.

L'enjeu est de taille. Le Québec accapare à lui seul près du tiers du commerce international du papier journal, dont les prix ont doublé en quatre ans. La province contrôle environ 90 % du marché américain de l'amiante, plus de la moitié du marché japonais, environ 40 % des marchés ouest-allemand et français et le tiers du marché italien. Elle produit le quart du cuivre canadien et, tout en s'inscrivant au sixième rang mondial pour sa production, occupe la troisième place comme exportateur derrière la Zambie et le Chili. La production québécoise de columbium est unique sur le continent nord-américain, et, en occupant le deuxième rang sur le marché européen derrière le Brésil, promet d'augmenter considérablement avec la découverte de nouveaux gisements. Le Québec ne produit pas encore d'uranium, même si le Canada est reconnu comme l'un des plus riches détenteurs de réserves au monde ; toutefois la découverte de dépôts importants dans le nord de la province et la proximité du complexe hydro-électrique de la baie James font de la province un site stratégique pour enrichir l'uranium destiné aux centrales nucléaires à eau légère. Pour le fer enfin, la région du Québec et du Labrador (la partie continentale de Terre-Neuve) fournit 75 % de la production canadienne, classée quatrième au monde derrière celles de l'U.R.S.S., des Etats-Unis et de la France. La majeure partie de ce mineral est exportée sous forme de boulettes en Europe, au Japon et aux Etats-Unis.

Au total, la production minière et forestière devrait rapporter environ 1,5 milliard de dollars cette année au Québec, ce qui représente, malgré l'ampleur des marchés et les perspectives d'avenir, une part relativement modeste du produit provincial brut.

La carte de l'industrialisation

JUSQU'ICI, le Canada a refusé systématiquement de se joindre aux cartels internationaux de matières premières. Il a refusé par exemple de rejoindre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole en 1973, alors que son statut d'exportateur net (avec une moyenne d'un million de barils par jour expédiés aux Etats-Unis) et de gaz naturel (38 % de sa production vendue sur le marché américain) lui permettait de satisfaire aux règles du groupe de Vienne. Officiellement, Ottawa nie avoir été approché par l'OPEP, mais de hauts fonctionnaires des affaires extérieures et de l'énergie affirment que le pays a rejeté les offres de l'OPEP pour ne pas envenimer des relations déjà tendues avec les Etats-Unis.

Même réaction à l'égard du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) et du groupe des pays exportateurs de mercure. Cette « prudence diplomatique » n'a pas empêché pour autant le Canada d'obtenir une augmentation de ses revenus pétroliers et gaziers : depuis octobre 1973, les Américains doivent payer une surtaxe qui devrait bientôt atteindre 6 dollars le baril. En outre, les expéditions de pétrole sur le marché américain sont plafonnées à 800 000 barils par jour à compter de janvier et pourraient être ramenées à 650 000 barils par jour dès l'été prochain pour préserver les réserves du pays et garantir au Canada une auto-suffisance jusqu'en 1982-1983, lorsque démarreront les usines de traitement de sables bitumineux dans le nord de l'Alberta.

Une politique semblable sera adoptée au chapitre du gaz naturel. Dans un premier temps, le prix sera majoré à compter de janvier sur le marché américain et les exportations seront réduites pour protéger les besoins canadiens. Pour sa part, le Québec veut quadrupler sa consommation de gaz naturel d'ici à 1979 grâce à une expansion spectaculaire de son réseau de distribution au détail.

Le scénario esquissé récemment par le gouvernement fédéral dans le domaine des hydrocarbures constitue l'embryon de la nouvelle politique canadienne des matières premières et le Québec ne saurait y échapper. Pour ce qui touche l'uranium par exemple, Ottawa a décidé de plafonner la participation étrangère, d'imposer une limite de dix ans (avec extension négociable de cinq ans) à la durée des contrats à l'exportation, de garantir les besoins des centrales nucléaires canadiennes pendant au moins trente ans et de maximiser les recettes tirées de la vente à l'étranger, sous forme de prix plus élevés ou de transformation locale plus poussée.

Une politique minière

C'EST à ce titre que le Québec est directement influencé par les objectifs d'Ottawa. Depuis maintenant quatre ans, le gouvernement fédéral prépare les fondements d'une politique minière canadienne. Ses consultations avec les gouvernements des Etats membres en sont toujours à la phase de consultation, mais déjà plusieurs provinces ont créé des précédents majeurs en relevant substantiellement le niveau de leurs redevances, en imposant des taxes *ad valorem* basées sur les fluctuations mondiales des prix, et en stimulant la prise de participation publique.

Pour sa part, le Québec a créé en 1965 la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), dont la tâche principale est d'accélérer la mise en valeur de dépôts miniers dans la province, sous participation minoritaire ou majoritaire. L'entreprise, entièrement contrôlée par l'Etat, affichait un profit net de 1,4 million de dollars pour son exercice 1973-1974 et aura un capital souscrit de 40,8 millions de dollars au 31 décembre 1980. La SOQUEM produit déjà du cuivre et s'apprête à exploiter des gisements de zinc, de columbium, de fer, de titane et de sel.

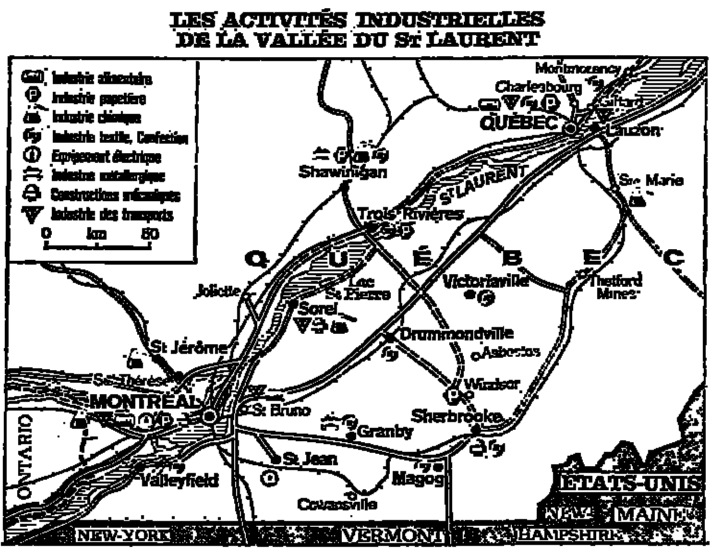
En outre, le gouvernement provincial a créé au début de 1974 un comité interministériel pour revoir toute la politique fiscale de l'industrie minière et proposer des objectifs d'intégration de ces activités à l'infrastructure industrielle du Québec.

Certes, la politique de l'uranium découle de la conjoncture internationale : les producteurs canadiens font partie du Club de l'uranium dont sont également membres la France et l'Australie. Mais Ottawa se sert également de cette matière stratégique pour inciter les provinces, responsables de la gestion des matières premières, aux termes de la Constitution fédérale, à épouser des objectifs similaires pour les autres produits miniers.

Au même moment, la province de Terre-Neuve, qui vise les mêmes objectifs d'industrialisation que le Québec, s'apprête à publier le rapport d'une commission royale d'enquête sur l'industrie minière dont les conclusions s'annoncent spectaculaires. Le président de la commission, M. Gordon Goundry, est le principal instigateur de la création en 1965 d'une division des matières premières au secrétariat du Commonwealth à Londres. Originaire de l'Ouest canadien, cet économiste a aussi agi comme négociateur gouvernemental pour plusieurs Etats africains et asiatiques dans le domaine minier et pétrolier depuis 1967.

La proximité de Terre-Neuve et le partage des retombées économiques de la production de fer au Labrador avec le Québec aura sans doute des effets importants sur la politique minière du gouvernement québécois.

Mais la transformation accrue de ces matières premières ne saurait être réellement profitable qu'à condition de disposer de sources abondantes d'énergie. A ce titre, le Québec est riche en bassins hydrauliques (théoriquement, la province pourrait développer jusqu'à 50 000 mégawatts de capacité installée), mais reste pauvre en hydrocarbures : la production de pétrole au Québec est nulle et celle de gaz naturel, près de Trois-Rivières, n'atteindra que 1,4 milliard de pieds cubes pour la période 1967-1977.



A la recherche d'autres gisements

DES recherches sont entreprises. La Société de développement de la baie James (contrôlée par le Québec), Eldorado Nuclear (contrôlée par Ottawa) et Seru Nucléaire du Canada (contrôlée par la France) ont conclu cet été une entente pour explorer un territoire de 9 000 milles carrés et évaluer les possibilités de développement de gisements d'uranium. Par ailleurs, sur le front pétrolier deux découvertes importantes de gaz naturel et de condensats ont été faites au large du Labrador par le consortium Eastcan, contrôlé à 46 % par Aquitaine, la Compagnie française des pétroles et Total, et à 10 % par Agip d'Italie. Le groupe compte revenir sur place l'an prochain, avec deux sondes cette fois. Les informations restent trop fragmentaires encore pour juger de l'ampleur de ces découvertes, mais il n'y a aucun doute, même pour Terre-Neuve qui veut imiter la politique pétrolière norvégienne, que le principal marché de consommation de ces réserves sera le Québec.

هكذا من الأصل

politique

JEUX OLYMPIQUES

Les nouveaux bâtisseurs de temples

« *SI des hommes sont sacrés « dieux du stade », c'est parce que des hommes leur ont bâti des temples* », dit-on au comité d'organisation des Jeux olympiques à Montréal. Et c'est bien ce que l'on voit, en ce moment, dans la métropole québécoise, sur le terrain schisteux de cinquante hectares situé à la station de métro de Viau, au bout du terrain de golf municipal. Amputé quelque peu pour la circonstance, celui-ci a eu ses défenseurs. Oui, mais pour un complexe sportif de rêve que ne ferait-on pas ?

Quatre demi-pyramides (coupées verticalement par le milieu) de dix-sept étages recevront neuf mille athlètes du 17 juillet au 1er août 1976 : ce village olympique, qui comportera toutes sortes d'accessoires et de services (restaurants, bibliothèque, discothèque, salle de cinéma, etc.), sort à peine de terre. Mais ce n'est que l'un des cent vingt-cinq programmes qui constituent l'ensemble olympique. Le « clou » du projet, c'est le « centre » olympique, qui comprend notamment le stade, le vélodrome et un ensemble de trois piscines. Il sera complété à proximité par un bassin d'aviron et deux centres sportifs, déjà construits mais à adapter aux normes et aux besoins olympiques, pour la boxe et la lutte.

D'une conception unique, l'œuvre de l'architecte français Roger Taillibert, est une construction des plus hardies « montée » du haut vers le bas et inspirée du mouvement géométrique. Avec seulement quatre piliers extérieurs, sans point intermédiaire, la coque nervurée qui transmet les efforts de la construction par des arcs évoque un étrange coquillage d'une surface de 13 500 mètres carrés. La forme elliptique du stade qu'elle abritera dans l'une de ses branches pourra contenir 70 000 personnes pendant les Jeux. Mais la structure des gradins — mobiles sur coussin d'air — sera dissociée de l'enveloppe spatiale du lieu, de sorte que l'ensemble pourra se transformer en moins d'une heure pour s'adapter à la géométrie de sports différents. Au-dessus, une gigantesque membrane mobile pourra se tendre à partir du mât central pour protéger des intempéries. Dix-huit étages de salles de sport, de services divers, et un restaurant panoramique seront installés dans ce mât oblique. Le vélodrome (de 70 000 à 100 000 places) pourra se transformer en salle de handball ou de boxe. Le centre de natation se développe sous forme de trois coupoles protégées par la structure spatiale du mât. Avec son bassin de compétition (50 m), celui de plongeon (25 m) et celui d'entraînement (25 m), plus le bassin de plongée sous-marine, il pourra accueillir dix mille spectateurs pendant les Jeux, deux mille cinq cents places restant définitivement. La polyvalence de l'ensemble et l'utilisation de la gigantesque membrane tendue sur le grand espace du stade sont parmi les facteurs qui devraient lui assurer à coup sûr une utilisation optimale et rentable par la suite.

Pourtant, ni la ville de Montréal, ni la province de Québec, ni la Confédération du Canada n'auront déboursé un denier public pour ces gigantesques travaux. Le budget des Jeux est de l'ordre de 310 millions de dollars : 250 millions pour les installations et 60 millions pour le fonctionnement. Il faut songer aux routes, aux parkings, aux services de santé, aux systèmes de chronométrage, aux télécommunications, à la télévision, aux services de presse, aux hôtels, aux hôtesses, aux programmes culturels, aux camps de jeunesse... on en oublie. Pourtant, selon M. Rousseau, président du comité d'organisation des Jeux de Montréal : « *Il ne faut pas que l'escalade des coûts fassent des Jeux l'affaire exclusive des pays riches.* » C'est pourquoi il a tenté de prouver le mouvement en autofinançant totalement ce vaste programme.

L'autofinancement

AINSI a-t-il obtenu l'autorisation légale de battre monnaie ; et la vente des pièces d'argent olympique devrait rapporter à elle seule 250 millions de dollars. Il y a neuf millions de collectionneurs dans le monde, et les comités olympiques nationaux ont été invités à apporter leur soutien à la promotion (moyennant ristourne de 3 %). La loterie olympique devrait rapporter 82 millions de dollars jusqu'aux Jeux, mais, avec les deux premiers prix de 1 million de dollars chacun distribué trois fois par an, elle fait les beaux rêves de tout le Canada et a déjà rapporté 52 millions de dollars après moins d'un an de fonctionnement. Il y aura encore les ventes de timbres (10 millions de dollars), de billets d'entrée sur les lieux de compétition (9 millions), les droits de télévision (3 millions), etc. Sans compter les concours privés de tous les « fournisseurs officiels », « commanditaires officiels » et autres « promoteurs officiels » des Jeux dont l'apport, qui n'était pas censé dépasser 3 millions de dollars, est maintenant estimé à une vingtaine de millions. Bref ! au train où vont les choses, le problème ultime du comité d'organisation pourrait bien être de trouver le moyen... de ne pas faire de bénéfices.

La démonstration est-elle pour autant aussi convaincante qu'elle veut l'être pour les pays sous-développés ou en voie de développement ? Il est certain que l'ampleur de cette manifestation, avec son milliard de téléspectateurs de toutes nationalités, en fait un événement mondial incomparable et un support hors pair pour toutes sortes d'initiatives.

Mais il faut dire aussi qu'un pays comme le Canada (cela aurait pu être le cas du Japon et de l'Allemagne), avec son marché intérieur puissant et sa prospérité ambiante est particulièrement bien placé pour organiser une telle opération. Tel pays d'Afrique centrale ou d'Extrême-Orient peut-il rivaliser ?

Quatre cent cinquante personnes travaillent en permanence au comité d'organisation des Jeux pendant plusieurs années, plus toutes celles qui vivent autour : n'est-il pas pénible de disperser des équipes expérimentées « *quand la fête est finie* », au lendemain de la cérémonie de clôture. Après les Jeux de Munich, les équipes allemandes avaient essayé de « placer » certaines de leurs méthodes et de leurs hôtesses à Montréal. Les animateurs canadiens tiennent aujourd'hui des livres de procédure qu'ils s'apprêtent à transmettre à leurs successeurs à Moscou. Mais ne serait-il pas plus simple et plus sensé qu'une équipe internationale d'organisateurs soit attachée en permanence à l'administration des Jeux ? Cela pourrait éviter aussi qu'à trop bien faire, l'équipe nationale responsable puisse être soupçonnée de mercantilisme.

J. G.

QUÉBEC

SYNDICALISME

La question nationale et le développement du mouvement ouvrier

Le problème du Québec est formulé le plus souvent aujourd'hui en termes de « question nationale » ou de « séparatisme ». Mais on ne peut comprendre la question nationale que dans son rapport aux luttes ouvrières et au développement du mouvement syndical au Québec, qui font actuellement l'objet de recherches difficiles ; l'histoire en a toujours été soigneusement étouffée par les institutions scolaires et universitaires et, outre la répression maintenue par le régime duplessiste jusqu'à la fin des années 50, les chercheurs ont à faire face à de grosses difficultés de documentation (textes et écrits « égarés », statistiques inexistantes, etc.). C'est un aperçu de ces recherches que présente ici une jeune historienne québécoise.

Par ESTHER TRÉPANIER

LE passage du régime français au régime anglais (en 1760) n'apporta pas de changements fondamentaux dans une économie basée sur l'exploitation des fourrures, fortement monopolisée et dirigée par une bourgeoisie commerçante et seigneuriale. Sous le régime anglais, l'exploitation des fourrures se fit par les commerçants anglo-saxons qui, de fait, décapitaient la bourgeoisie canadienne-française, confinant les Canadiens français à l'agriculture. Paradoxalement, c'est sous le régime anglais que fut véritablement instauré et renforcé au Canada le régime féodal. L'Acte de Québec (1774) consacre ce régime en rétablissant tous les droits seigneuriaux au profit de l'aristocratie cléricale.

Cependant, à partir de 1792, se développe un autre type d'économie, basé sur l'exploitation des produits du bois, qui donne naissance au développement d'une bourgeoisie anglo-saxonne autochtone. L'Acte constitutionnel de 1791, qui sépare le Haut et le Bas-Canada, mécontenta fortement la bourgeoisie anglo-saxonne de Montréal, mise en minorité politique dans un Bas-Canada francophone. Tout en maintenant les pouvoirs de l'aristocratie, l'Acte de 1791 favorise le développement d'une petite bourgeoisie canadienne française, qui, issue d'une structure économique agricole, représente et défend au Parlement cette forme d'économie, bloquant ainsi la plupart des mesures nécessaires au développement de la bourgeoisie anglo-saxonne. L'Assemblée parlementaire sera, jusqu'en 1837, le cadre de luttes farouches entre la petite bourgeoisie « française », qui présente pour la première fois une idéologie nationaliste propre, et la bourgeoisie anglo-saxonne qui doit, contre elle, faire alliance avec l'aristocratie cléricale.

Enfin, les revendications paysannes se font de plus en plus vives, et le pouvoir doit faire face à une certaine agitation dans les campagnes, ce qui l'oblige à s'allier temporairement avec le clergé contre la paysannerie.

Ces contradictions politiques et la crise économique qui sévit en Amérique du Nord à partir de 1822 conduisirent aux révoltes de 1837-1838. Ces insurrections armées ont toujours été présentées comme des révoltes de type libéral et bourgeois.

Tout cela est vrai, mais néglige l'appui important que la classe ouvrière, et surtout la paysannerie, apportèrent à ces luttes et le caractère souvent « révolutionnaire » de certaines de leurs organisations : ainsi les différentes « associations » d'ouvriers de Montréal et de Québec participèrent au mouvement des patriotes. Ces associations constituèrent les premiers embryons de ce que l'on pourrait appeler des syndicats au Québec. Les ouvriers de l'imprimerie créèrent en 1827 le premier syndicat du pays, et tout indique qu'il existait avant 1830 d'autres « cercles » ouvriers (les travailleurs de la pierre, les menuisiers et charpentiers, qui menèrent en 1834 à Montréal une lutte pour la journée de dix heures, etc.).

C'est en 1837 aussi que les patriotes organisent à travers tout le Bas-Canada des comités paroissiaux et régionaux regroupés sous la direction d'un comité central permanent, puis, en 1837, l'association des Fils de la liberté, organisation paramilitaire. Le mouvement possédait ses organes de presse, instruments d'agitation et d'orientation (*la Minerve, le Vindicator, l'Echo du pays*, etc.). Face à la répression et à la révocation des juges canadiens français par le pouvoir colonial, les patriotes rétorquèrent en créant leurs propres appareils judiciaires, militaires et administratifs, remplaçant les dignitaires révoqués, mais du même coup créant les structures d'une administration municipale propre.

L'implantation du capitalisme

A la suite de la révolte, l'Angleterre rétablit, en 1841, le régime aristocratique et refusionna les deux Canadas pour écraser la nation canadienne française ainsi en minorité. Les résistances à l'Acte de 1841 furent nombreuses, tant de la part de la classe capitaliste, qui, en pleine croissance, avait de plus en plus besoin d'un gouvernement responsable, que de la part de la coalition réformiste constituée entre les petits bourgeois « progressistes » du Haut et du Bas-Canada et qui bénéficiait d'un large appui populaire. Cette époque marque également le début des premières grandes grèves ouvrières.

Cependant, dès 1847, un tournant s'amorce dans la politique coloniale anglaise. La victoire du capitalisme industriel et de la politique de libre-échange créait un climat propice à une transformation des rapports avec les colonies. Au Canada, le développement industriel s'accélère avec la construction des premières lignes de chemin de fer ; mais le capitalisme indigène doit déjà affronter l'expansionnisme des Etats-Unis et, malgré la signature de traités de réciprocité (1854) qui partageaient avec les Etats-Unis les richesses du Canada, laissant à ceux-ci l'exploitation des matières premières et gardant aux capitaux canadiens le secteur bancaire et le développement des chemins de fer, la bourgeoisie anglo-saxonne sentait de plus en plus la nécessité d'agrandir le marché intérieur et de fusionner, pour se renforcer, l'ensemble des provinces anglaises d'Amérique du Nord.

Derrière la question coloniale et constitutionnelle se trouvait posée la « dangereuse » question ouvrière. Le développement industriel amenait le développement d'un prolétariat que venait chaque jour grossir l'immigration massive d'ouvriers irlandais et écossais, chassés de leurs pays par la famine. Cela avait pour effet, outre de créer un chômage croissant et permanent, d'introduire au Canada, en même temps que ces prolétaires européens, les idées révolutionnaires de 1848. L'appui populaire au mouvement radical, ainsi que l'augmentation du nombre des syndicats et des grèves (souvent réprimées dans le sang) faisaient craindre au gouvernement colonial une union éventuelle des ouvriers de toutes origines.

C'est en 1859 qu'on se mit à parler dans les milieux d'affaires de libre-échange, d'abolition des tarifs douaniers entre les provinces d'Amérique du Nord, d'extension des marchés, bref de ce qui mènera en 1867 à la Confédération canadienne, qui fut, en définitive, une opération économique mettant « de droit » les ressources du pays à la disposition de ceux qui en avaient déjà le contrôle. Elle fut élaborée par les représentants du capitalisme canadien anglais, dans un secret relatif et sans véritable consultation populaire, puisque les populations, tant du Québec que des Maritimes et de l'Ouest, étaient assez hostiles à ce projet. Ainsi naquit le British North America Act, qui marque le triomphe du capitalisme au Canada et la domination anglophone sur la nation canadienne française.

Résistance et grèves ouvrières

JUSQU'EN 1872, toutes les associations ouvrières sont illégales et clandestines. Les conditions de vie de la classe ouvrière étaient dignes des plus belles pages du *Capital* : c'était la misère totale et la paupérisation absolue. Malgré la répression et l'interdiction qui frappaient toute organisation, la colonie connut beaucoup de grèves (600 à Montréal pour la seule année de 1872).

En 1867, la population ouvrière du Québec était surtout concentrée dans les régions de Montréal et de Québec, et les secteurs industriels les plus importants étaient la cordonnerie (8 500 ouvriers), le vêtement (3 000), le tabac (1 100) et les métiers d'imprimerie (1 500). Montréal regroupait deux grands quartiers ouvriers : l'Ouest (quartier Queens), où étaient groupés la majorité des travailleurs irlandais (employés entre autres à la construction du canal Lachine) et le quartier Est (Sainte-Marie, Saint-Louis, etc.), habité par le prolétariat canadien français.

Les *chevaliers de Saint-Crispin*, d'origine américaine (ils comptaient, en 1870, trois cents loges aux Etats-Unis et dix-sept au Canada), organisèrent en 1869 la première grande grève de l'industrie de la chaussure (neuf semaines). En 1871, l'agitation que connaissaient la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se répercuta au Canada, où se menèrent des luttes pour la réduction de la journée de travail à neuf heures. En 1872, face à l'agitation ouvrière et aux élections toutes proches, Mc Donald (premier ministre conservateur) dut faire passer une loi donnant statut légal aux syndicats.

Avec la Confédération naquit la nécessité pour la classe ouvrière de créer un mouvement syndical pan-canadien. En 1873 est instituée, à Toronto, la « *Canadian Labour Union* », qui, bien que dissoute en 1875, fut à l'origine du « *Congrès des métiers et du travail canadien* » (C.M.T.C., ou Trade and Labour Congress, T.L.C.). Les années 1880 marquent la montée sérieuse et plus rigoureusement organisée du mouvement ouvrier et surtout des « *knights of labour* » (ou chevaliers du travail), importante association ouvrière américaine (clandestine jusqu'en 1879) dont le but explicite était d'organiser tous les ouvriers (ayant un métier ou non) par associations de districts et de villes. Cet organisme, souvent plus politique que syndical, connut dès 1881 une expansion rapide au Canada et surtout au Québec.

L'opposition cléricale et conservatrice fera appel à toute la panoplie des arguments nationalistes, patriotiques et religieux pour combattre ce syndicat. Mais la division du clergé, des journaux (*la Presse*, entre autres, appuyait fortement les chevaliers) et de l'opinion publique empêchera son interdiction.

L'Eglise, désirant garder le contrôle de ses « ouailles », suscitera de son côté des syndicats catholiques et, en 1911, un groupe de prêtres et de laïcs fonde l'*Ecole sociale populaire*, qui deviendra le centre de diffusion de l'idéologie sociale et syndicale catholique. La réunion de ces syndicats donnera naissance en 1921 à la *Confédération des travailleurs catholiques du Canada* (C.T.C.C.).

Mais l'agitation ouvrière continuait de plus belle : grève de deux mille cinq cents ouvriers de l'amiante en 1915, manifestations de 1917-1918 contre la conscription, la guerre et la détérioration des conditions de vie. En réaction à cette agitation se liguent avec le patronat non seulement le gouvernement et le clergé, mais aussi le syndicalisme d'affaires. Sous la pression de l'A.F.L. en 1917, la C.M.T.C. renonça à la lutte contre la guerre. Mais le contrôle des syndicats catholiques ou d'affaires sur la classe ouvrière ne se fera pas de lui-même. En 1927 se constitue le *Congrès pancanadien du travail* (All Canadian Congress), en réaction contre l'apolitisme et l'affairisme des syndicats américains. En 1929 fut créée, par le parti communiste, la « *Workers Unity League* », syndicat progressiste et militant qui dirigea plusieurs grèves au Canada et au Québec.

Duplessis et les syndicats

EN 1930, à la suite de ces créations et de ce large mouvement de syndicalisation, deux types de syndicats se trouvent confrontés (et s'affrontent) au Québec : les « internationaux » (modèle américain) et les « catholiques ». Cette dualité correspond aux deux types de développement capitaliste du Québec : un capitalisme commercial — petite bourgeoisie traditionnelle, protectionnisme, paternalisme, travailleurs peu qualifiés, corporatisme — et un capitalisme industriel — grande et moyenne bourgeoisie, libéralisme, concentration et larges marchés, travailleurs qualifiés et mobiles, syndicats de négociation.

Malgré des affrontements verbaux et des luttes pour accroître leurs effectifs respectifs, ni l'un ni l'autre de ces syndicats n'offre de solution politique et ne remet en question le système capitaliste. Si, à la C.T.C.C., le thème de l'anticommunisme est sur-représenté, cela est typique de l'idéologie de ses fondateurs, la petite bourgeoisie nationaliste et le clergé, qui ont tout intérêt à masquer la contradiction capital-travail sous la question nationale (excluant du même coup tout internationalisme).

Ni cet anticommunisme ni la politique radicalement anti-ouvrière de Duplessis ne réussiront à écraser totalement l'opposition populaire ; dès 1929, avec la crise économique, on assiste à une baisse rapide des effectifs des syndicats catholiques au profit des unions internationales, et, en 1935, à une désaffection des ouvriers affiliés au C.M.T.C. au profit des syndicats nationaux (le C.C.L.), plus combatifs et dont les directions seront souvent communistes (Workers Unity League).

Le parti de l'Union nationale est issu d'une fusion entre l'Action libérale nationale et le parti conservateur qui, dans l'opposition depuis 1897, voulait se dissocier de son homologue fédéral et présenter une image plus « nationaliste ». L'Union nationale, Duplessis à sa tête, se présenta aux élections de 1935 avec un programme à caractère fortement réformiste, inspiré surtout de l'Ecole sociale populaire. Les pratiques électorales douteuses du parti libéral ne permirent pas à la coalition de prendre le pouvoir, mais sa députation parlementaire fut suffisamment forte pour ressusciter le Comité des comptes publics (qui devait étudier les dépenses gouvernementales) et faire ressortir au grand jour tous les scandales financiers de l'administration libérale. Le premier ministre Taschereau dut alors démissionner. Il est remplacé en juin 1936 par Adélard Godbout, qui doit bientôt provoquer de nouvelles élections (août 1936). L'Union nationale obtiendra alors les deux tiers des sièges. Bien qu'élu sur un programme réformiste, Duplessis, une fois au pouvoir, s'empresse d'imposer une politique économique réactionnaire.

En 1939, il provoque des élections anticipées sur la question de la participation québécoise à la guerre. Le thème de ces élections était avant tout nationaliste, c'est-à-dire contre la centralisation des pouvoirs qu'impliquait la loi fédérale sur l'aide à la guerre. En soulevant cette question nationale, Duplessis essayait de reprendre l'appui populaire qu'il avait perdu par son virage à droite. Le calcul était mauvais et Mackenzie King (premier ministre libéral fédéral) n'étant pas favorable lui-même à la conscription obligatoire, on préféra voter pour les libéraux, qui, finalement, représentaient le meilleur rempart contre l'enrôlement. King, sous la pression des milieux anglophones, dut tout de même faire voter, en 1942, la conscription. Cela, plus l'augmentation des impôts, le rationnement et le stockage que nécessitait cette loi d'aide à une guerre par laquelle ils ne se sentaient vraiment pas concernés, augmentait le ressentiment des Québécois à l'égard de l'administration fédérale, si bien qu'en 1944 Duplessis fut réélu sur un programme nationaliste.

Par la suite, Duplessis sera régulièrement réélu (1948, 1952, 1956), malgré une politique nettement anti-ouvrière et une opposition grandissante. On peut expliquer cette contradiction par plusieurs facteurs. Malgré une politique économique résolument favorable au capital étranger, Duplessis a toujours représenté une idéologie glorifiant la vie rurale et les valeurs paysannes. En même temps qu'il favorisait une industrialisation accélérée au Québec, il créait un système d'aide financière à la paysannerie, doublée d'une espèce de protectionnisme agricole (interdiction de la vente de la margarine au Québec) ; le vote rural était en effet surreprésenté à l'Assemblée et il était déterminant pour toute victoire électorale. Cette aide au capital étranger, surtout américain (cession d'immenses territoires aux compagnies exploitant les richesses naturelles, redevances purement nominales — 1 cent par tonne de fer, — exemption de taxes, politiques discriminatoires vis-à-vis de la classe ouvrière, villes entières constituées en fiefs industriels, envoi immédiat de la police provinciale en cas de grève, etc.), était payée en retour par de fortes contributions à la caisse électorale du parti. De plus, le nationalisme et l'anticommunisme ont toujours rallié une partie des classes populaires, sans parler de la petite bourgeoisie canadienne française. La relative division de l'opposition, d'une part syndicale et ouvrière, et d'autre part bourgeoise (la bourgeoisie anglo-saxonne et la petite bourgeoisie canadienne française n'ayant pas du tout les mêmes intérêts), fera qu'il n'y aura pas, avant 1960, d'alternative réelle, d'autant que l'image du parti libéral restera longtemps celle d'un parti tout aussi corrompu que celui de l'union nationale.

Les relations entre Duplessis et les syndicats étaient en général fort tendues. Duplessis essaya de réduire le plus possible leur pouvoir et leurs prérogatives, sanctionnant et réprimant, par une série de mesures législatives, toute activité militante de leur part. En premier lieu, citons la tristement célèbre « loi du cadenas », votée en 1937, comme « loi protégeant la province contre la propagande communiste ». Cette loi, outre l'interdiction de tous journaux, pamphlets, livres, revues, etc., pouvant avoir un caractère communiste, permettait aux forces policières de déloger de chez elle toute personne soupçonnée d'appartenir à un mouvement dit « communiste ». Son logement était alors cadenassé, les papiers, livres et écrits saisis, la famille jetée à la rue, et la personne souvent emprisonnée sans autre forme de procès.

En 1944, le gouvernement duplessiste vote la loi des relations ouvrières, qui peut se résumer ainsi : seuls les syndicats accrédités ont le droit de négocier une convention collective et de faire grève ; l'accréditation est donnée par un comité composé de trois membres du Bureau des relations de travail, si elle a *été* préalablement demandée par 60 % (pourcentage réduit ultérieurement à 51 %) des employés.

Tout cela n'empêchait pas le développement des syndicats. En 1949, Duplessis essaie de faire voter une loi, connue sous le nom de « Bill 5 », qui stipulait que tout syndicat ayant ou ayant eu des représentants « communistes ou marxistes », ou qui coopérait avec de tels individus, se verrait refuser son accréditation syndicale et, par le fait même, tout droit de négociation. Cette loi souleva un tollé de protestation au sein du mouvement syndical, et toutes les Unions *firent front* contre ce projet de loi. Le gouvernement dut le retirer temporairement.

Mais, petit à petit, Duplessis fit passer toute une série de lois limitant les droits syndicaux : des professeurs en 1949, des pompiers et policiers en 1950, pour finir par présenter, en 1954, les lois 19 et 20, désaccréditant, *rétroactivement à 1944*, les syndicats ayant toléré des communistes en leur sein. Malgré les manifestations d'opposition, ces lois furent votées et maintenues jusqu'au début des années 60.

Le Québec compte alors, dans les années 50, trois grandes centrales syndicales :

1) Le *Canadian Congress of Labour* (C.C.L.), social-démocrate à militantisme politique qui représente à l'époque une branche canadienne du C.I.O. (1). Le C.C.L. est toujours resté opposé au duplessisme.

2) Le *Congrès des métiers et du travail canadiens* (C.M.T.C.), dont une filiale proprement québécoise, la F.P.T. (Fédération provinciale du travail) est fondée en 1938. C'est une centrale « économiste » (participation à l'entreprise, politique affairiste) qui représente alors, au Québec, la tendance américaine de l'A.F.L. (2). La C.M.T.C. pratique, à partir de 1950, une politique de conciliation et de collaboration avec Duplessis, qui, en retour, nommera certains de ses dirigeants à des postes gouvernementaux.

3) La *Confédération des travailleurs catholiques du Canada* (C.T.C.C.). Créés par la petite bourgeoisie et le clergé pour contrer l'influence des syndicats américains canadiens et pour maintenir leur ascendant sur la classe ouvrière canadienne française, ces syndicats catholiques sont peu combatifs ; ils sont en principe antigrève. De 1915 à 1936, sur cinq cent sept grèves, neuf seulement ont été déclenchées par les syndicats catholiques.

Jusqu'en 1939, la C.T.C.C. est surtout implantée dans la construction et les manufactures ; le gouvernement et les communautés religieuses ne passaient commande qu'aux entrepreneurs qui s'engageaient à n'embaucher que des travailleurs affiliés aux syndicats catholiques.

Cependant, pour survivre, ces syndicats durent radicaliser leur attitude face au patronat. On assiste, au sein du clergé lui-même, au développement d'une opposition grandissante à la politique sociale de Duplessis. La C.T.C.C. va donc mener, à partir de 1949, toute une série de grèves, souvent illégales, mais toujours appuyées par une partie du haut et du bas clergé. La première et la plus dure de ces grèves est celle des travailleurs de l'amiante, contre la compagnie John Mansville, qui dura six mois, impliqua cinq mille travailleurs, et fut une des plus violentes de l'histoire du fait des interventions de la police envoyée par Duplessis.

La "révolution tranquille" et l'avenir du mouvement ouvrier

CETTE période de notre histoire qu'on a appelée la « révolution tranquille » parce qu'elle connut, tant dans les comportements politiques que dans les mœurs, une transformation radicale, n'avait rien de « révolutionnaire » si ce n'est pour les « mentalités » de l'époque. Elle ne constitua en définitive qu'un réajustement, qui s'imposait de toute urgence, des structures idéologiques et politiques du Québec à une économie déjà fort avancée dans la voie du capitalisme monopoliste.

Le changement s'avérait donc impérieux. Il s'était amorcé depuis la mort de Duplessis (septembre 1959), mais c'est au parti libéral, élu en 1960, qu'il revint d'effectuer ces réformes et de conduire cette « révolution ».

Tout le parti libéral ne s'engageait pas aussi résolument dans cette voie. Au contraire, il comptait des éléments fort conservateurs, et c'est surtout grâce aux luttes menées par quelques jeunes ministres, dont René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie (qui durent, dans certains cas, forcer la main à Jean Lesage), que furent finalement acquises certaines de ces réformes. Nous ne mentionnerons que les plus significatives.

Création en 1964 d'un ministère de l'éducation et prise en main par le gouvernement du système d'éducation. Tout ce domaine avait été jusque-là laissé aux mains des Eglises, avec, pour conséquence, le maintien d'un taux de scolarisation assez bas, sans aucune qualification technique. Quant au système supérieur d'éducation, il était assuré par les « collèges classiques » et dispensait un enseignement classique et religieux, avec des carences marquées au niveau des sciences.

Mesures économiques. — Dans un souci de « *reprendre en main son économie* », le gouvernement du Québec prend une série de mesures pour améliorer et répartir les ressources du Québec. Sont créés, en 1962, le Conseil d'orientation économique du Québec et la Société générale de financement, organisme mixte qui, contre une participation d'administrateurs gouvernementaux au conseil d'administration, fournissait des crédits aux entreprises pour stimuler leur croissance économique. La nationalisation de l'électricité permettait d'abaisser et d'uniformiser les tarifs, favorisait ainsi la décentralisation des industries (qui, jusqu'alors, s'établissait dans les régions où les tarifs étaient les plus favorables) et empêchait la fuite des impôts qu'Ottawa percevait sur les compagnies d'électricité. Ces mesures furent présentées à la population comme essentielles pour être enfin « maîtres chez nous ». Certes, la nationalisation d'Hydro-Québec (dont tous les cadres et administrateurs seront désormais québécois) et de la S.G.F. assurait à la petite et à la moyenne bourgeoisie francophones de nouvelles places dans la distribution des fonctions économiques. Mais ces mesures (ainsi que celles qui touchaient le domaine de l'éducation) servirent, en définitive, beaucoup plus l'impérialisme américain que la population québécoise, d'une part en reproduisant les qualifications dont le développement industriel avait besoin, d'autre part en assurant au capital un appui actif du gouvernement.

Bref, cette « revolution tranquille » (qui s'essouffla dès les années 1964-1965) avait assuré les transformations nécessaires au développement de l'impérialisme américain au Québec.

En 1967, une scission se produit au sein du parti libéral. La fraction nationaliste et réformiste du parti suivra René Lévesque, qui fonde le mouvement Souveraineté-Association, devenu par la suite, avec l'appui du Ralliement national et du Rassemblement pour l'indépendance nationale, le parti québécois.

Depuis 1968, le Québec connaît une période d'agitation politique. Outre la politisation des syndicats, la naissance de groupes populaires et progressistes marque un tournant nouveau dans l'histoire du mouvement ouvrier. En 1956 est créée la F.T.Q. (Fédération des travailleurs du Québec) et, en 1959, la C.T.C.C. devient la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.). Ces deux centrales sont, avec la Corporation des enseignants du Québec (C.E.Q.), les trois grandes confédérations au Québec.

Installées dans une pratique syndicale d'affaires, elles ont dû, dans le contexte de la fin de la « révolution tranquille », d'une récession qui s'annonçait, dès 1965-1966, et de la radicalisation des comités de citoyens, envisager l'élargissement et la réorientation de leur action. Ils se redéfiniront donc comme « corps intermédiaires » représentant auprès de l'Etat et du patronat les intérêts des travailleurs, ce qui va les conduire à une « critique de la société capitaliste » et à un partage des fronts de lutte : le premier étant celui du travail, donc des syndicats, et le deuxième celui des comités de citoyens (luttes au niveau de la « consommation »).

Cette répartition des tâches reste politiquement orientée vers un « projet » social-démocrate, et sera couronnée par la création, en 1970, du F.R.A.P., où se rassemblèrent des représentants des syndicats, des comités de citoyens et des CAP (comités d'action politique) de quartiers.

Les années 1970-1971 marquent l'amplification de la récession et les luttes ouvrières se multiplient. Les grèves acquièrent un caractère nouveau et plus politique, et les syndicats s'engagent de plus en plus dans la voie de l'explication *politique* de la domination économique. Cette politisation restera cependant souvent verbale puisqu'elle continue d'être confrontée à une pratique syndicale qui demeure affairiste. Le front commun de 1972 (réunissant la F.T.Q., la C.E.Q. et la C.S.N. dans le conflit de la fonction publique) en marque le sommet, et la lutte des fonctionnaires amène le gouvernement à voter des lois spéciales pour forcer le retour au travail, et à faire emprisonner les chefs des trois centrales. Enfin, les divisions intersyndicales et le fonctionnement bureaucratique des centrales continuent de freiner une réelle politisation des syndicats.

---

(1) Le C.I.O. (Congress of Industrial Organisations) est issu (en 1934) d'une scission au sein de l'A.F.L., menée par John Lewis, président du Syndicat des mineurs.

(2) L'A.F.L. (American Federation of Labor) a été fondée en 1886 par Samuel Gompers. Le C.I.O. a rejoint l'A.F.L. en 1955.



هكذا من الأصل

La sidérurgie Québecoise:

Un témoignage de foi dans l'avenir...

C'est une histoire courte, mais combien passionnante...
Et aussi une recette... Vous prenez d'immenses mines de fer,
de l'énergie en abondance — électricité et gaz
naturel — vous utilisez une technique d'avant-garde...
Vous saupoudrez le tout de beaucoup de dynamisme
et de foi en l'avenir...
Et vous obtenez de l'acier québecois!

Mais, reprenons l'histoire par le début . . .

À une nation jeune, comme le Québec, qui grandit et se développe, il faut de l'acier, toujours plus d'acier, ce métal universel qui se prête à plus de 10 000 usages et dont la consommation reflète le niveau de vie.

Deux choix s'imposent: en acheter à l'extérieur, ce qui entraîne des problèmes d'approvisionnement, de dépendance économique, sans parler des fluctuations constantes dans les prix, d'où influence défavorable sur les secteurs industriels qui l'utilisent.

Ou bien le fabriquer soi-même.

Donc en 1964, le gouvernement du Québec crée SIDBEC (contraction de Sidérurgie du Québec), société autonome dont le capital sera entièrement détenu par l'État. L'actuel président directeur général de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac est nommé en 1966. Et c'est en 1968, que l'actionnaire approuve l'importante recommandation du président de SIDBEC d'acquérir 100% des actifs sidèrurgiques d'une entreprise privée, la Dominion Steel and Coal Corporation, quatrième société sidérurgique du Canada. L'achat de cette société, qui représente alors un marché de 68 millions de dollars, constituera le premier pas vers la création d'une sidérurgie intégrée.

Une équipe dynamique entoure M. Gignac, aujourd'hui bien connu dans les milieux sidérurgiques internationaux. Elle fait face à une foule de problèmes, tant techniques qu'économiques mais, animée d'une confiance inébranlable, elle surmontera tous les obstacles.

Car les possibilités sont là!

En effet, que faut-il pour fabriquer de l'acier?

Du fer!

Le Québec, grand comme cinq fois la France, regorge de minerais dont le FER.

Beaucoup d'énergie!

Dans les territoires du nord du Québec coulent des centaines de rivières qui alimentent barrage après barrage. Et on découvre de nouvelles sources de kilowatts, comme d'autres découvriraient de nouvelles mines.

Et puis, il y a le gaz naturel venant des champs pétrolifères de l'ouest canadien.



Une technique!

La principale usine de Sidbec, située à Contrecoeur, près de Montréal, est l'un des complexes sidérurgiques les plus modernes du monde. On y produit de l'acier de haute qualité grâce à un nouveau procédé qui combine la réduction directe, les fours électriques et la coulée continue.

Ce procédé, à la fine pointe de la technique, ainsi que l'excellente performance de l'usine de réduction — en production depuis avril 73 — attire actuellement l'attention des spécialistes du monde entier.

Une foule de produits sortent des usines Sidbec: tôles à chaud et à froid, feuillards ordinaires ou à tubes, profilés, barres, ronds à béton, fil machine, fil industriel, lequel, à son tour, prendra la forme de clous, boulons, rivets, treillis, etc.

C'est ainsi qu'est née une industrie sidérurgique québecoise intégrée dont le chiffre d'affaires, en 1974, atteint environ 200 millions de dollars. Une deuxième phase d'expansion, comportant des investissements de 275 millions de dollars au cours des trois prochaines années, permettra de doubler la capacité de production d'acier, de tripler celle de l'usine de réduction et de participer directement à l'exploitation d'un important gisement minier.

Désormais, l'acier québecois est partout: chez le cultivateur de la Beauce (nous avons une Beauce aussi!) comme dans les wagons du métro de Montréal . . .

Au Québec, l'acier... parle français

Dans sa principale usine, notamment, Sidbec utilise une terminologie française jusque dans les termes les plus techniques. En plein coeur de l'Amérique du Nord anglophone, l'acier se fabrique en français aussi bien au niveau de l'ouvrier métallurgiste que de l'ingénieur et de la direction.

La moins polluante des sidérurgies...

Créer une sidérurgie peu polluante semble une gageure. Et pourtant, l'électricité — cette énergie "propre" et le gaz naturel réduisent fortement cet inconvénient. Grâce à des installations modernes, l'eau du Saint-Laurent, le "fleuve majestueux" dont parlait Chateaubriand, revient à la rivière aussi propre qu'elle en a été tirée. Et 60% des boisés qui entourent ce complexe industriel ont été conservés.

**Au Québec,
l'acier est plus qu'un besoin...
c'est le symbole d'une nation
en marche!**





SYNDICALISME

Le gangstérisme dans la représentation ouvrière

Par GISELE TREMBLAY

DEPUIS bientôt six mois, l'opinion publique québécoise suit avec passion les péripéties et les rebondissements de l'enquête publique sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, ce que l'on appelle au Québec « la construction ».

La commission Cliche, ainsi appelée du nom de son président, le juge Robert Cliche, a été chargée de cette enquête par le gouvernement peu après que des délégués syndicaux eurent saccagé, au printemps dernier, un chantier du grand projet hydro-électrique de la baie James. Les dommages furent évalués à 35 millions de dollars ; c'était le sommet d'une violence endémique qui trouble les chantiers de construction depuis de nombreuses années, comme autrefois les ports américains. On croyait alors trouver l'explication de cette violence dans la rivalité qui oppose, sur les chantiers mêmes, les membres de deux grandes centrales syndicales québécoises : la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.). On se trompait.

Ancien leader social-démocrate devenu une figure populaire de la magistrature, réputé pour son intégrité et son humanité, le juge Cliche n'est pas suspect d'antisyndicalisme. Or ce que la commission Cliche a révélé, c'est l'existence, à la direction de certains syndicats de la construction affiliés à la F.T.Q., d'un système élaboré de banditisme, lié au monde de la pègre, alimenté par les entrepreneurs et protégé par le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa. La preuve présentée jusqu'ici, souvent fondée sur l'écoute électronique, est accablante pour les syndicats, moins nette quant aux responsabilités patronales et gouvernementales.

La commission d'enquête est un tribunal administratif dont la procédure est très libre et qui n'a de pouvoirs judiciaires que pour contraindre les témoins : il appartient au ministère de la justice d'engager des poursuites. Aussi, pour assurer le succès de ses travaux, le juge Cliche a-t-il compté largement sur la collaboration de la presse et les réactions de l'opinion : il a ainsi transformé les auditions de la commission en une sorte de procès populaire dont les journalistes seraient le jury et la réprobation publique la sentence suprême. Cette méthode a provoqué, le mois dernier, une série de démissions spectaculaires parmi les dirigeants syndicaux impliqués et a incité la F.T.Q. à mettre en tutelle l'ensemble de ses syndicats de la construction. Rien de tel ne s'est encore produit chez les hommes politiques : la preuve contre eux n'est que circonstancielle ; la commission n'a encore présenté à leur sujet aucune bande compromettante. Mais ces bandes existent : ce n'est qu'une question de temps — et d'habileté à franchir les obstacles.

Le système mis au jour par la commission Cliche est profond, étendu, ramifié. La mafia de la construction a fondé son pouvoir sur le contrôle des bureaux de placement syndicaux : elle tient ainsi, par le chantage, et les employeurs, qui dépendent de ces bureaux pour leur main-d'œuvre, et les ouvriers, qui en dépendent pour leur emploi. Grâce à ces bureaux, elle place aussi ses hommes de main à des postes stratégiques, comme contremaîtres ou délégués syndicaux de chantier. Ce sont souvent des repris de justice, des « gros bras », dont le rôle est multiple : empêcher l'employeur d'embaucher des syndiqués C.S.N. ou forcer les syndiqués C.S.N. à devenir des syndiqués F.T.Q. ; imposer aux ouvriers des rythmes lents de production pour arracher à l'employeur des sommes d'argent ou diverses concessions illégales ; vider le chantier de force quand une grève est décidée au sommet ; saboter l'équipement des employeurs récalcitrants et battre les ouvriers rebelles ; truquer les assemblées syndicales ; participer à des expéditions préventives ou punitives sur d'autres chantiers ; bref, faire régner « l'ordre ».

Ces commandos syndicaux disposent d'armes offensives : bâtons de base-ball, coups-de-poing américains, chaînes, garcettes... les armes à feu sont réservées à la dissuasion. En échange de leurs services, qui tendent à établir le monopole de la F.T.Q.-construction et la domination de ses dirigeants corrompus, ils partagent avec ceux-ci l'exploitation « commerciale » de ce marché captif. Ils extorquent aux entrepreneurs des salaires de 40 000 dollars par année, sans travailler ; ils acceptent des pots-de-vin pour fermer les yeux sur les infractions des employeurs aux conditions de travail en vigueur ; ils font le trafic lucratif des faux permis de travail, des fausses cartes de compétence, et même des emplois ; ils vendent de la « protection », en promettant la paix aux employeurs qui les paient. Ils gèrent, en outre, des rackets connexes dont les plus importants sont les loteries de chantier, truquées, et les réseaux de prêt usuraire, directement reliés au crime organisé qui délimite les territoires et punit de mort les transgresseurs.

A la tête de ce système, à la F.T.Q.-construction, était jusqu'à sa démission récente un caïd appelé André (« Dédé ») Desjardins, dont le club à Montréal est fréquenté par des membres connus de la pègre et qui avait réussi à étendre son influence hors des chantiers : au sein de l'organisme para-gouvernemental qui administre les lois de la construction, les cadres supérieurs sont de ses anciens collaborateurs ou parents, et les inspecteurs de chantier sont d'anciens membres de ses syndicats ; au ministère du travail, il manipule certains hauts fonctionaires, et même soupçonne-t-on le ministre ; et il tient sous le joug au moins une des cinq associations patronales de la construction, formée surtout d'anciens ouvriers devenus entrepreneurs artisans.

La corruption politique

PAREIL système ne peut survivre sans complicité politique. A l'appui de cette vérité d'expérience, la commission Cliche a mis en lumière des faits troublants. D'une part, les lois de la construction ont été infléchies ces dernières années dans le sens du monopole de la F.T.Q.-construction et la plus récente de ces lois a légalisé, après coup, une situation irrégulière voulue par la F.T.Q. et encouragée par le ministre du travail.

D'autre part, des fiers-à-bras de la F.T.Q.-construction étaient, lors des élections, à la solde de candidats libéraux, pour qui ils faisaient de l'intimidation dans les bureaux de scrutin et passaient des « télégraphes » (simulation de personnes, pour fausser le vote). Ils ont même été vus, toujours en période électorale, servant de garde personnelle au ministre du travail, un ancien avocat patronal de la construction. De là à conclure que de part et d'autre on échange des services législatifs contre des services électoraux, il n'y a qu'un pas, vite franchi.

On pourrait croire que les hommes politiques impliqués ignorent la vraie nature de leurs appuis syndicaux. Leurs omissions démontrent qu'il n'en est rien. Les entrepreneurs et la C.S.N ont adressé aux ministères du travail et de la justice nombre de plaintes restées sans réponse. Par ailleurs, un incident survenu il y a deux ans à l'Assemblée nationale les incrimine. Les députés étaient réunis en commission parlementaire pour étudier les problèmes de la construction. Subitement, des fiers-à-bras de la F.T.Q.-construction, auxquels s'était joint un mafioso notoire, ami et associé de « Dédé », ont investi les lieux, renversant les meubles, dispersant les dossiers et provoquant le sauve-qui-peut de la députation. Aucun d'eux ne fut jamais poursuivi, et la commission parlementaire ne fut jamais convoquée à nouveau. Le « message » avait été saisi. Des enregistrements téléphoniques indiquent que les grèves de l'été dernier sur les chantiers, officiellement déclenchées pour obtenir l'indexation des salaires au coût de la vie, visaient en réalité à faire cesser les enquêtes gouvernementales sur les événements de la baie James.

En 1972-1973, la société patronale de la baie James et la seule F.T.Q.-construction menèrent des négociations illégales, sous le haut patronage du gouvernement : la première rencontre, convoquée par le premier ministre, eut lieu à ses bureaux, en présence de l'homme qui cumulait auprès de lui les fonctions de conseiller spécial du gouvernement et d'organisateur électoral du parti.

Les négociations échouèrent parce que la F.T.Q. refusait, en retour du monopole à la baie James, de renoncer à la grève pour dix ans sur ces chantiers. Cet échec marque la rupture de la triple alliance F.T.Q.-patronat-gouvernement, puisque les anciens complices se font, depuis lors, la guerre : le saccage de la baie James, l'institution d'enquêtes sur les syndicats, les dénonciations patronales contre la F.T.Q. et les grèves de l'été dernier, en sont les batailles. Mais le président de la Société de la baie James et les responsables syndicaux se sont tus : ils ont tout oublié de la rencontre au bureau du premier ministre. Contrairement aux conjurés du Watergate, la mafia syndicale, démasquée, ne s'est pas mise à table : la loi du « milieu », le silence, a joué en faveur du gouvernement. Jusqu'ici.

Trois tests pour l'avenir

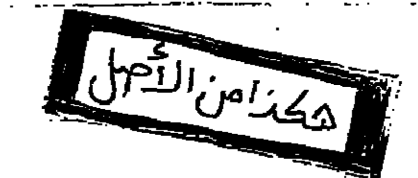
L'IMPACT de ces révélations est considérable. Mais il est trop tôt pour en mesurer, à coup sûr, les conséquences sur le mouvement syndical québécois. Il y a ceux qui décrochent : un syndicat F.T.Q. de sept mille membres, confronté à des problèmes semblables dans l'alimentation, a rompu avec la centrale. Déjà, il y a deux ans, d'une scission idéologique à la C.S.N. avaient surgi de nombreux syndicats indépendants et une nouvelle centrale syndicale. Il y a des syndiqués qui n'arriveront pas à surmonter leur dégoût et des non-syndiqués (60 % de la main-d'œuvre) qui hésiteront à se syndiquer. A court terme, la classe ouvrière québécoise sort plus divisée de l'expérience.

Au mieux, on peut s'attendre à un effort des simples syndiqués pour assainir leurs syndicats. Avant la commission Cliche, des travailleurs de la F.T.Q.-construction, obligés d'appartenir à une centrale syndicale reconnue pour conserver leur emploi, ont néanmoins formé, à leurs risques et périls, un syndicat parallèle clandestin appelé les « Travailleurs libres de la construction », pour lutter de l'intérieur contre la domination de la mafia syndicale. Ils ont témoigné devant la commission Cliche : ils ont dénoncé l'alliance des dirigeants corrompus de la F.T.Q.-construction avec le patronat et le gouvernement ; leur perspective est socialiste.

Les révélations de la commission Cliche ont entraîné, déjà, une modification importante des structures traditionnelles de la F.T.Q. Celle-ci, qui regroupe les sections québécoises des grandes fédérations syndicales nord-américaines, n'a en réalité que peu de pouvoirs sur ses syndicats affiliés : ce sont ces « locaux » qui fournissent l'argent et les services. Sous le règne de « Dédé », cependant, les syndicats F.T.Q. de la construction ont acquis une large autonomie, pour satisfaire la mafia dirigeante. La F.T.Q., dont les statuts sont muets sur ce chapitre, a obtenu de ses syndicats de la construction le mandat de les mettre en tutelle. Les sièges sociaux américains de ces syndicats protestent, la vraie bataille de l'autonomie paraît engagée.

Mais le véritable enjeu du nouveau rapport de forces, c'est l'unité. Chaque fois que les centrales syndicales québécoises ont fait front commun, c'est toujours le maillon faible, la construction, qui amenait la F.T.Q. et la C.S.N. à reprendre leurs distances et à rouvrir les hostilités.

Trois tests attendent le mouvement syndical québécois. Le premier, l'automne prochain, c'est la période de renouvellement des cartes (la « chasse ouverte ») qui permet aux travailleurs de la construction de changer d'allégeance syndicale et qui, dans le passé, a opposé les recruteurs syndicaux dans des guerres impitoyables. La commission Cliche aura alors soumis ses recommandations au gouvernement, qui aura eu le temps de les mettre en vigueur, si l'opinion l'en presse : un nouveau climat pourrait en naître. Les deux autres tests, peu après, mettront face à face le mouveemnt syndical et les deux anciens alliés de la F.T.Q.-construction : les entrepreneurs, lors des négociations de la construction ; le gouvernement, lors des négociations de la fonction publique. Si la commission Cliche est allée jusqu'au bout, l'un et l'autre auront alors perdu de leur impunité et l'épuration en cours n'aura pas affaibli la position des syndicats. Sinon, la commission aura renversé le rapport de forces en faveur du patronat et de l'Etat employeur.





ÉDUCATION

Les Québécois ne croient plus à la démocratie par l'école

Par GUY HERZLICH

L'enseignement au Québec en est à l'heure des bilans et des anniversaires. Tout, ou presque, remonte en effet à 1964 : c'est cette année-là qu'une « commission royale d'enquête » a commencé à publier un rapport qui a servi de point de départ à une vaste réforme du système scolaire et universitaire. Celle-ci n'est pas encore totalement achevée. Rares sont cependant les pays industrialisés qui ont dans un délai aussi bref — dix ans, c'est peu pour transformer un système d'éducation — consacré autant d'énergie, de réflexion et d'argent à une réforme de l'enseignement. Pendant plusieurs années, le gouvernement provincial a consacré à l'éducation 30 % de son budget. Il a renouvelé l'enseignement primaire, réorganisé l'école secondaire, complétée par une nouvelle catégorie d'établissements (les collèges d'enseignement général et professionnel, ou CEGEP), et, enfin, tenté de transformer l'enseignement supérieur (en mettant en place une université publique).

Malgré tous les efforts, une certaine déception est manifeste aujourd'hui. La démocratisation a été en partie réussie, puisque l'école et l'Université sont accessibles à tous. Mais la réforme de l'enseignement secondaire a suscité plus de problèmes qu'elle n'en a résolu, et les Québécois ne se reconnaissent pas tout à fait dans leur école. « L'école, **estime un administrateur,** est aujourd'hui part du problème plus que situation au problème. »

« Une réforme n'est jamais terminée », **déclarait à l'automne 1972 M. François Cloutier, ministre québécois de l'éducation. Mais il invitait à une conception** « plus réaliste » **des effets d'une réforme scolaire : si l'école ne peut abandonner les** « laissés-pour-compte » **de l'économie, elle ne peut vraiment réaliser** « l'égalité des chances » **entre les différentes catégories sociales. Soumise à des pressions sociales contradictoires, abritant des élèves traversant une période psychologique** « cruciale », « elle ne peut échapper à une certaine confusion. »

JUSQU'A une date récente, le Québec avait cru échapper à la crise générale de l'enseignement, parce qu'on avait eu, à l'avance, trouver une réorganisation de l'école conforme aux besoins de l'individu et de la société. L'instrument de cette réforme « totale » a été la *« commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec »*, nommée en 1961. Composée de huit membres, dont une religieuse, et présidée par un ecclésiastique, Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'université Laval de Québec, qui aurait pu symboliser les notables universitaires de l'époque, cette commission devait proposer dans le domaine de l'éducation l'équivalent de la *« révolution tranquille »* dans le domaine politique et social, et sanctionner la *« déconfessionnalisation » de l'enseignement* (1).

Son volumineux rapport, publié de 1964 à 1966, frappe encore par sa cohérence et l'ampleur de ses vues, si le vocabulaire en paraît aujourd'hui quelque peu démodé.

L'objectif fondamental de la commission Parent avait été d'assurer une démocratisation de l'enseignement, jugée nécessaire à la fois pour le bénéfice des individus et pour le développement de la société québécoise. Amener le plus d'enfants possible dans le *système scolaire* et aménager celui-ci pour qu'il réponde à la diversité de leurs besoins et de *leurs capacités, afin de prolonger* leur scolarité ; enfin, rapprocher l'école des familles pour resserrer les liens entre l'école et la société, tels étaient les grands principes, et c'est sur cette base que le gouvernement du Québec a entrepris une réforme complète du système scolaire. Jusqu'à quel point a-t-on atteint les objectifs fixés ?

C'est l'enseignement élémentaire qui y est le mieux parvenu. Les *écoles primaires publiques pouvant* déjà accueillir la quasi-totalité des enfants, il s'agissait surtout d'en *rénover l'enseignement. Les propositions* de la commission Parent s'inspiraient à la fois des travaux du psychologue Jean Piaget et de l'expérience des pionniers de l' « école active » en Europe. Elle suggérait d'adapter l'enseignement aux rythmes de développement de l'enfant. De fait, l'école primaire a su trouver un style plus libre, un enseignement plus vivant (même pour les disciplines « intellectuelles » comme le français *et les mathématiques). Plutôt* qu'une série de matières, l'enseignement fait alterner des « activités » (exercices, *enquêtes, recherches, comptes rendus* oraux ou écrits, etc.). Délivrés de la nécessité de préparer à l'école *secondaire*, n'ayant à suivre que des « programmes-cadres » (qui fixent seulement quelques objectifs très généraux à atteindre à la fin de l'école primaire), les enseignants se sont attachés surtout à favoriser l'expression des enfants.

Une école nouvelle : la "polyvalente"

DANS le secondaire, en revanche, il fallait constituer un réseau d'établissements. L'enseignement pu*blic n'avait vraiment commencé à se* développer qu'en 1956. En 1961, il n'accueillait guère que 57 % des enfants âgés de douze à seize ans : une minorité seulement suivaient un enseignement secondaire complet. Des établissements de durée différente, et rigoureusement cloisonnés, se juxtaposaient : collèges classiques (voie traditionnelle vers l'université), cours secondaires — notamment pour *les sciences — et une diversité* d'écoles de métiers ou d'écoles techniques recrutant à des niveaux différents.

Les réformateurs ont voulu dans ce domaine s'inspirer de la « com*prehensive school » britannique et* des systèmes optionnels en vigueur aux Etats-Unis : il s'agissait de réunir *tous les élèves dans un même éta*blissement, en leur fournissant toute la palette des options possibles. Cette école secondaire unique et diversifiée (dite « école polyvalente ») devait assurer une orientation progressive des élèves : pendant les deux premières années une grande partie de l'enseignement reste commune (langue maternelle et langue « seconde », mathématiques, sciences, arts et techniques). *Mais, par la suite, les options* prennent de l'importance pour dépasser, en dernière année, la moitié de l'horaire. Pour éviter qu'un élève ne soit retardé par un échec, le passage d'une année à l'autre se fait par matière : on ne reprend que les cours auxquels on a échoué. D'autre part, pour permettre à chacun d'aller à son rythme, trois niveaux sont prévus dans chaque option : « enrichi », « régulier » et « allégé ». C'est ce qu'on appelle les *« options graduées »*.

Quantitativement, le programme de scolarisation a été rempli avec une célérité considérable : pratiquement, dès 1971 la totalité des jeunes gens âgés de douze à seize ans inclus étaient accueillis dans l'enseignement *secondaire, en utilisant toutes les* ressources possibles. Cela demandait un effort financier considérable, d'autant plus que l'on commençait en même temps à mettre en place l'enseignement « collégial » et à rénover le système universitaire. Les grands bâtiments en brique, bas, massifs et clos, que l'on a construits dans les campagnes québécoises, témoignent de cet effort d'investissement.

Mais le réseau est encore loin d'être achevé aujourd'hui : ces écoles secondaires sont encore abritées dans des locaux anciens plus ou moins adaptés (parfois rachetés aux *congrégations religieuses) Il arrive* même, dans des zones en croissance comme la banlieue de Montréal, que des écoles doivent fonctionner « en double », c'est-à-dire accueillir la moitié des élèves le matin, et l'autre l'après-midi.

Cependant l'effort de construction se ralentit considérablement, en raison du changement de priorités gouvernementales, et surtout de *la baisse de la natalité* (d'ici à 1980, le nombre d'élèves scolarisables dans le secondaire va diminuer d'un tiers). Pour 1974-1975, les crédits prévus pour la construction de nouvelles « polyvalentes » ont été réduits de moitié par rapport aux prévisions. Déjà l'on était revenu en arrière sur la taille des établissements. Pour « rentabiliser » les options, doter les établissements du maximum de ser*vices et de matériel (bibliothèque,* documentation, audiovisuel, « services aux étudiants »), on avait en effet *construit de très importants établis*sements (deux mille, trois mille, parfois quatre mille élèves), alors que la commission Parent avait fixé à mille deux cents l'effectif maximum. Leurs dimensions ont rendu ces établissements malaisés à gouverner (au point qu'un administrateur les qualifiait de *« poudrières scolaires ») et en* tout cas peu favorables à la « communauté » qu'on avait espéré créer.

Les déboires du "décloisonnement"

MAIS le *« gigantisme »*, l' *« anonymat » — le tableau étant d'ail*leurs exagéré — ne sont pas les seuls reproches adressés aujourd'hui aux *nouvelles écoles secondaires. C'est* le principe de la réforme elle-même qui est attaqué. Au cours d'un colloque organisé en octobre dernier à l'occasion du dixième anniversaire du *« plan Parent »*, certains pédagogues ont carrément proposé, aux applaudissements de l'assistance, de *revenir à l'organisation ancienne de* l'enseignement secondaire. En fait, au Québec comme dans la plupart des pays industrialisés, l'école a été *« débordée par son succès »*, selon l'expression d'un des réformateurs. La prolongation de la scolarité y a amené de *nouvelles* catégories d'élèves. Mais ceux-ci ne pouvaient s'accommoder de l'enseignement traditionnel, et l'école n'avait pas été *suffisamment préparée à les recevoir. « L'école secondaire est aujourd'hui accessible à tous,* déclarait un administrateur. *Il nous faut maintenant payer pour. »*

Comme ailleurs aussi, l'école a subi les retombées de l'agitation politique et sociale à l'extérieur, d'autant plus que la prolongation de la scolarité a créé une « société adolescente » : des élèves se sont *mis en grève pour qu'une école reste* « française » aussi bien que pour exiger une modification des examens. D'autres difficultés sont nées de la réforme elle-même, en particulier de la recherche systématique de la « polyvalence ». Dans le but de « décloisonner » les programmes et d'offrir le maximum de choix, on a multiplié les options et fragmenté les *enseignements. Les élèves ont sou*vent du mal à s'y retrouver. *« Le décloisonnement des programmes devait permettre le respect des cheminements individuels. On l'a si bien permis que l'on doit maintenant décider de son orientation en troisième année du secondaire* (2), *et qu'un élève peut se réveiller en cinquième année sans avoir fait la mathématique dont il aurait besoin pour aller là où il veut maintenant aller »*, déclarait récemment à une réunion d'administrateurs scolaires M. Jean-Paul Desbiens, ancien haut fonctionnaire du ministère de l'éducation, aujourd'hui directeur d'un CEGEP privé. Plusieurs enquêtes ont recueilli les mêmes avis parmi les élèves : ceux-ci se plaignent de manquer d'information sur les options et les débouchés.

Pour aider les élèves, sans *doute* a-t-on doté les établissements de services d'orientation et de consultation psychologique. Mais dans l'organisation pratique de l'école ceux-ci sont souvent inaccessibles ou mal connus. De même a-t-on prévu toute une série d'activités socio-éducatives et de clubs : *mais souvent elles ne font* que se juxtaposer à la liste des options, sans permettre une véritable activité personnelle ou collective des élèves. *« Nous voudrions employer une partie de nos loisirs à des activités sociales, mais nous ne savons où aller, qui voir, comment nous organiser »*, déclaraient des jeunes à un colloque de la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.) en 1973.

Deux déceptions

LES élèves se plaignaient aussi — comme dans les lycées et collèges français — que les professeurs soient trop « absents », trop absorbés par leurs problèmes professionnels. Eux-mêmes soumis à un emploi du temps éclaté, les professeurs ont souvent peu de contacts entre eux d'une discipline à l'autre ; ils tendent, *les plus jeunes faute d'une formation* adaptée, les plus anciens par facilité, à revenir à un enseignement traditionnel, et à refuser tout ce qui n'entre pas dans ce cadre (notamment l'organisation des activités parascolaires). *« Nous avons eu tendance à réformer les structures plutôt que l'enseignement lui-même ; il aurait été plus important de changer les mentalités des enseignants et de transformer les modalités d'apprentissage »*, dit sœur Ghislaine Roquet, qui fit partie de la commission Parent et travaille aujourd'hui au ministère de l'éducation à la mise en œuvre de projets d'éducation des adultes. *« On a mis au dernier rang des urgences la formation des enseignants — et on n'a pas assez aidé ceux qui sont en exercice à supporter le changement. »*

A ce désenchantement des pédagogues répond la désillusion des *parents. L'école n'a pas compensé* les handicaps socio-culturels. L'organisation des enseignements en trois *niveaux a souvent abouti à reconsti*tuer une ségrégation. *« Ici, 80 % des élèves suivent un enseignement « allégé ». Ils n'iront pas plus loin que l'enseignement professionnel court »*, dit M. Gaston Michaud, commissaire scolaire d'un secteur « défavorisé » (le quartier Olier) qui rassemble le cinquième des enfants inscrits *dans les écoles de la* C.E.C.M. L'école secondaire ne parvient même pas à garder ses élèves : près de 10 % abandonnent avant d'avoir achevé leurs études.

Ces abandons (les *drop out*), dus pour l'essentiel aux échecs scolaires, sont particulièrement nombreux parmi les enfants des catégories défavorisées : dans une des écoles d'Olier, par exemple, un élève sur quatre abandonne ses études secondaires avant la fin. *« L'école,* conclut M. Gaston Michaud, *est faite pour la classe moyenne. La première chose que les enfants des classes populaires y apprennent, c'est à se mépriser. »* Cette condamnation brutale n'est sans doute pas partagée par tous. Mais l'école a déçu. *Certains parents* attendaient qu'elle inculque à leurs enfants certaines normes sociales : *elle ne les enseigne plus.* D'autres, plus nombreux, attendaient de la prolongation de la scolarité l'égalité *des chances* d'ascension sociale : l'école ne garantit pas celle-ci ; elle n'a même pas su protéger contre le *chômage. Elle* n'est pas, comme on l'avait espéré, *« la grande égalisatrice »* des conditions sociales.

Cette déception a contribué à rendre encore plus difficiles les rapports entre les parents, les enseignants et les administrateurs dans les commissions scolaires. Ces institutions jouent un rôle particulièrement important. En effet, au Québec comme dans les pays anglo-saxons *l'enseignement n'est pas organisé et* géré par une administration centrale (le ministère de l'éducation n'a été créé qu'en 1964), *mais par des autorités locales.* Celles-ci, les commissions scolaires, engagent les professeurs et les administrateurs, décident de l'emploi de leur budget, de l'organisation de l'enseignement, de la vie des établissements (discipline, services, etc.) ; le ministère ne fixe en *principe que des règles et des objectifs généraux.* La commission a même ses ressources propres : la taxe scolaire, qui couvre, selon les cas, de 10 à 90 % des dépenses. L'école appartient ainsi à la communauté locale.

Le gouvernement provincial a souhaité améliorer le fonctionnement de ces institutions : elles avaient des dimensions très variables, et surtout des ressources très inégales selon les revenus des habitants. Les modes de désignation des commissaires *n'étaient pas moins différents.* Beaucoup étaient des notables dont les préoccupations ne répondaient guère aux besoins des enfants de milieux populaires. Depuis 1972 (et même dès 1971 pour la province), les commissaires sont élus par tous les habitants de la localité ou de la région. En *même temps, pour compenser* le regroupement des commissions (le nombre a été ramené de mille huit cent quatre-vingt-six à deux cent cinquante-neuf), qui les éloignait des familles, on a créé dans chaque établissement un comité d'école élu par les parents pour les informer et exprimer leurs vœux. Ainsi espérait-on en faire véritablement les usagers de l'école.

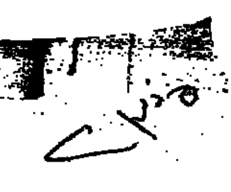
Mais cette réforme ne paraît pas avoir joué complètement son rôle. Un grand nombre de familles s'en sont désintéressées : malgré un considérable effort d'information du ministère de l'éducation, guère plus d'un tiers des parents au total ont participé aux élections (soit moins qu'en France pour les *élections des conseils* d'administration des établissements secondaires). Surtout, elle semble *avoir suscité de nouveaux conflits.* Les parents, associés à la gestion mais n'ayant pas de contrôle direct — n'étant pas les « propriétaires » de l'école, — se sentent souvent mis devant le fait accompli par les enseignants ou les administrateurs, et ont tendance à se montrer *revendicatifs.*

La réforme n'a pas non plus complètement changé les pratiques. Un poste de commissaire ou la présidence d'un comité d'école peut être parfois un moyen d'entamer une carrière politique locale, ou de récompenser des militants. Les nouveaux élus se comportent parfois en notables, laissant la masse des *parents* à l'écart des décisions : on a vu l'an dernier dans une banlieue de Montréal des *parents faire appel* aux tribunaux pour empêcher la vente des bâtiments d'une école primaire par *la commission scolaire.* Les relations ne sont pas plus faciles avec les enseignants. Ceux-ci tendent à considérer les parents comme des gêneurs (*« on les voit bien assez »*) et à s'opposer à toute intervention de leur part : ainsi ont-ils parfois réussi à leur interdire l'accès de l'école. Il est vrai que les *interventions* des parents jouent parfois dans un sens conservateur : en novembre dernier, dans la *région de Montréal, les* parents ont chassé les enseignants d'une école pour obtenir le retour *aux anciennes* méthodes d'enseignement.

Conflits *normaux* ? Sans doute. *Mais ils* prennent place dans le climat général un peu tendu des relations entre le pouvoir central et les autorités locales : pour éviter les gaspillages et rétablir un équilibre entre les pauvres et les riches, le ministère juge nécessaire de contrôler l'usage que les commissions scolaires font de leurs ressources ; les commissions accusent le ministère d'utiliser normes et crédits pour réduire leurs prérogatives et enlever l'administration de l'éducation aux communautés locales.

(1) Les établissements restent divisés en catholiques et protestants. Mais l'enseignement religieux reconstitue plus qu'une matière, dont les élèves peuvent, de surcroît, être dispensés à la demande des parents.

(2) A quatorze ans.



ÉDUCATION



Les universités sortent lentement de l'atonie

Par GUY ROCHER *

DANS tout le système scolaire québécois, c'est l'Université qui a le moins changé depuis le début de ce que l'on a appelé la révolution tranquille, c'est-à-dire depuis les années 60. Bien sûr, l'Université québécoise accueille plus d'étudiants qu'auparavant, dans des locaux relativement neufs, avec un corps professoral plus nombreux, peut-être plus qualifié, mieux rémunéré qu'auparavant. Bien sûr aussi, l'Université a-t-elle été au cours des dernières années le lieu de certaines contestations, dont la presse a fait état, ce qui pouvait donner l'impression *que les choses bougeaient* et que les campus universitaires étaient des milieux d'innovation et d'intense fermentation.

Rien n'est cependant plus loin de la réalité. C'est le recteur de l'université Laval de Québec, Larkin Kerwin, qui déclarait lui-même récemment : *« Dans leurs démarches de chercheurs, les universitaires sont souvent des agents d'innovation scientifique et sociale. Mais l'Université qu'ils constituent collectivement paraît lente à se transformer, réfractaire au changement, allergique au renouveau. »* Effectivement, à part quelques changements de structures, quelques adaptations mineures de pédagogie, quelques transformations de programmes et une progressive mais efficace bureaucratisation, l'Université québécoise ne s'est pas profondément transformée. Elle n'a pas connu les perturbations profondes qui se sont produites au niveau de l'enseignement secondaire et dans les collèges classiques, ainsi que dans l'enseignement technique et professionnel. En 1969, on a créé l'Université du Québec et ses quatre campus, avec mission de rajeunir le milieu universitaire et de le rapprocher du peuple. Mais la nouvelle institution s'est très vite rangée et, au lieu d'être le ferment novateur qu'on espérait, elle s'est sagement alignée sur les vieilles universités.

En comparaison, le CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel) a été et demeure un milieu bien plus actif et effervescent. Créé à partir de 1967 par le regroupement d'anciens collèges classiques, d'instituts de technologie et de divers établissements, le CEGEP a été ces dernières années le lieu principal de la contestation des étudiants et des professeurs. Ces derniers se sont syndiqués dès le début des CEGEP, alors que les professeurs d'université ont mis plus de dix ans à le faire : ils ont mené diverses actions — avec des succès variés, il est vrai — tantôt contre leurs administrateurs, tantôt contre le ministère de l'éducation. Quant aux étudiants des CEGEP, on les a souvent vu occuper leurs locaux. Ils ont contesté tour à tour leurs professeurs, leurs programmes d'études, leurs administrateurs, le ministère de l'éducation, dans une variété d'actions entreprises la plupart du temps à l'intérieur d'un collège ou d'un groupe de collèges, rarement toutefois par l'ensemble des CEGEP du Québec.

Comment s'explique cette atonie du milieu universitaire, en comparaison du collège d'enseignement général et professionnel ? Il est permis d'émettre plusieurs hypothèses. Une première tient à la conjoncture économique, nationale et internationale. Le climat de récession économique que l'on a connu au Québec comme dans toute l'Amérique du Nord ces dernières années. La saturation du marché du travail dans bien des secteurs, la forte compétition pour l'entrée à l'Université et pour s'y maintenir, notamment dans certaines facultés, ont contribué à professionnaliser le milieu étudiant universitaire. L'attention de beaucoup d'étudiants d'université s'est déplacée de l'action politique vers les études, du militantisme vers le carriérisme.

Au CEGEP, par contre, plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans les programmes dit généraux, c'est-à-dire non professionnels. Même s'ils sont souvent hantés par les exigences de l'admission à l'Université, les étudiants savent qu'ils peuvent se reprendre en cas d'échec, modifier leur orientation, revenir en arrière. Si un certain climat d'utilitarisme dans les études règne déjà au CEGEP, il est quand même moins aigu et moins dépolitisant qu'à l'Université. On observe chez les étudiants des CEGEP une gratuité dans les études, une capacité d'engagement personnel dans l'action, une promptitude à s'émerveiller et à se révolter, qu'on retrouve beaucoup moins à l'Université.

Prise de conscience chez les enseignants

UNE seconde hypothèse tient au corps enseignant. Celui des *CEGEP est plus jeune et plus radical* que celui des universités. Les CEGEP se sont constitués au moment où le clergé se retirait pour une bonne part des collèges classiques, en même temps que les enfants nés dans l'après-guerre arrivaient en rangs serrés à la fin des études secondaires et qu'on leur ouvrait toutes grandes les portes des CEGEP grâce à la gratuité des études et à un régime de prêts et de bourses. Il a fallu recruter un grand nombre de professeurs chez les jeunes diplômés des universités. Parfois même chez les étudiants du deuxième et du troisième cycle. Les jeunes enseignants, dont beaucoup appartenaient à la génération militante des années 60, ont introduit au CEGEP un climat général *d'engagement social et politique, sans* nécessairement chercher à endoctriner leurs étudiants.

Ils ont d'ailleurs été souvent déçus : leurs étudiants étaient moins militants qu'eux, en tout cas moins politisés, moins actifs dans les partis politiques, les mouvements sociaux, les manifestations de rue. Les étudiants *des CEGEP s'engageaient plus* volontiers dans des luttes pour des causes qui les concernaient personnellement, bien plus rarement pour des causes nationales ou au service de mouvements idéologiques.

En comparaison de leurs collègues des CEGEP, les universitaires ont vu l'autonomie de leurs institutions fondre progressivement, au profit du ministère de l'éducation. Ils se sont usés les ongles à sauver une certaine idéologie de la participation, qui paraissait de plus en plus utopique. Ils ont mis beaucoup de temps à comprendre que le lieu de la prise de décision s'était déplacé du bureau de leur recteur à celui des hauts fonctionnaires du ministère. Cette lente prise de conscience a finalement abouti après plusieurs années à la syndicalisation des professeurs d'université, qui n'est qu'en voie de s'effectuer. Il n'est donc pas étonnant que le syndicalisme naissant dans l'Université ne soit pas en état d'entreprendre des luttes importantes, et il est peu probable qu'il se radicalise prochainement.

Une troisième hypothèse peut encore être avancée : le suicide du syndicalisme étudiant en 1969 a entraîné un vide politique et idéologique dont les effets se font sentir depuis lors dans le climat de nos universités. Dans les années 60, les syndicats étudiants ont mené des luttes difficiles, parfois maladroites, toujours audacieuses, sur un certain nombre de points : le coût des études, la pédagogie traditionnelle, la sclérose des programmes, les structures autoritaires de la direction des universités. Plusieurs de ces luttes étaient inachevées en 1969, au moment où le syndicalisme étudiant s'est fait hara-kiri (1).

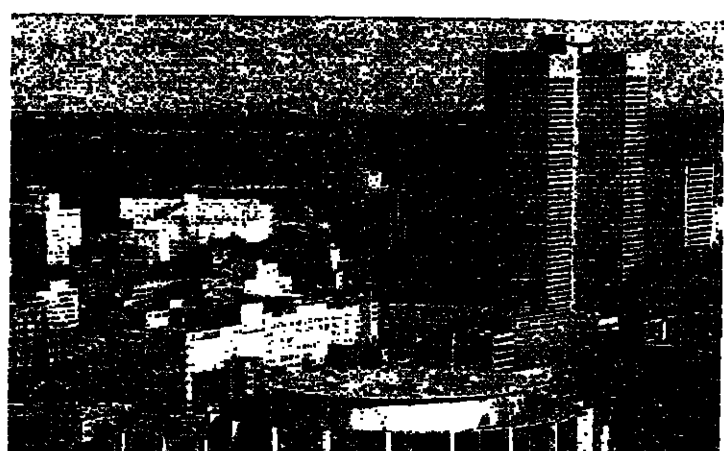
Depuis lors, les étudiants ont mené certaines actions, mais toujours en ordre dispersé, sans organisation centrale, sans stratégie ni à long ni à court terme. L'absence d'une structure de base et d'un encadrement donnait à ces interventions un caractère trop souvent éphémère, incohérent et finalement inefficace.

La même logique avait amené les étudiants à se retirer de tous les postes que les administrations universitaires leur avaient progressivement accordés, au nom d'une certaine conception de la participation. La voix des étudiants ne se faisait donc plus entendre dans les différentes instances administratives et pédagogiques, ni dans aucun des processus de prise de décisions.

Sans doute, l'idéologie qui sous-tendait ce retrait des étudiants et la fin du syndicalisme étudiant n'était pas sans intérêt. C'était une idéologie qui obéissait à une conception exigeante de la démocratie : elle voulait que tous participent à la prise de décisions, au lieu de déléguer toute autorité à quelques représentants dont on disait qu'ils finissaient par trahir les intérêts de leurs commettants. On croyait que le leadership étudiant n'avait été trop *souvent qu'un leurre,* car les délégués chargés de représenter les intérêts de leurs confrères adoptaient bientôt le point de vue des administrateurs : obéissant eux-mêmes à des ambitions personnelles, ils devenaient finalement carriéristes dans l'action étudiante. De plus, il se trouvait que les administrations universitaires n'avaient réservé aux étudiants qu'un nombre restreint et minoritaire de sièges dans les assemblées, commissions et comités susceptibles de prendre des décisions de quelque importance. Cela confirmait les étudiants dans l'idée que la participation ne leur vaudrait toujours que ce que les administrateurs et professeurs étaient prêts à leur accorder.

Cependant, l'idéologie de la démocratie de la base n'a finalement pas moins desservi les étudiants. La prise de décisions quotidienne en assemblée générale s'est avérée une illusion au moins aussi grave que celle du leadership. Elle aboutit à la désorganisation, à l'inaction et au silence des étudiants. Elle a laissé le champ libre aux administrateurs et aux professeurs qui ont manifesté beaucoup d'habileté pour ne pas heurter de front la population étudiante, tout en *prenant les décisions qu'ils voulaient* et en manipulant les situations comme ils l'entendaient. Depuis 1969, les étudiants n'ont donc plus joué le rôle d'agents novateurs qu'ils étaient en train d'acquérir au cours des années 60. Le conservatisme des universités est pour une large part attribuable au retrait et au silence de la plus dynamique de leurs composantes.

Il s'opère présentement un mouvement de retour au syndicalisme étudiant, inspiré largement par des étudiants des CEGEP ou qui en sortent, et n'ont pas connu le climat anti-syndical étudiant des années 1967 à 1969. S'il voit le jour, ce nouveau syndicalisme étudiant sera vraisemblablement d'abord très radical, car il risque fort d'être aux mains des groupuscules d'activistes d'extrême gauche. Il aura en tout cas le mérite de forcer professeurs, administrateurs et étudiants à prendre parti devant un certain nombre d'options qui les concernent, ou qui intéressent d'une manière plus globale l'avenir du Québec. C'est peut-être ainsi que l'Université québécoise retrouvera un peu du rôle actif qu'elle a joué dans une certaine mesure au début de la révolution tranquille, durant les années 50 et 60, et qu'elle a presque complètement perdu depuis le début des années 70.


LA FACULTE DES SCIENCES

* Professeur de sociologie à l'université de Montréal, a fait partie de la « *commission Parent* » qui a préparé la réforme de l'enseignement au Québec.

(1) *A l'automne 1969, les dirigeants* de l'Union générale des étudiants du Québec (U.G.E.Q.), qui réunissait les associations de toutes les universités et de tous les collèges du Québec, décidèrent de dissoudre leur organisation. En fait, cette mesure a entraîné par la suite la disparition des associations elles-mêmes.

QUEBEC

LE FRANÇAIS

Une bataille deux fois séculaire et

La survivance du français au Canada est un phénomène historique exemplaire, par sa durée d'abord, par son caractère perpétuellement incertain (c'est le « paradoxe », le « miracle »), et parce qu'il met en cause deux langues qui, jusqu'à une époque relativement récente, étaient de même « catégorie » à l'échelle mondiale (comme on le dirait de boxeurs ou de lutteurs). Mais aussi parce qu'il met en jeu un nombre remarquable de facteurs : linguistiques, et aussi économiques, religieux, juridiques, sociologiques et démographiques (1).

DANS les années 1660-1670, un siècle après les premiers voyages de reconnaissance, le décor, les acteurs et presque le scénario du conflit sont en place. Jusqu'alors territoire à fourrures au statut anarchique, la Nouvelle-France tente de devenir une colonie de peuplement : Louis XIV y envoie le régiment de Carignan, des colons pauvres et les « Filles du Roi » : les Ordres religieux, masculins et féminins, mettent la main sur ce qui est, pour eux, à la fois une terre de mission à l'égard des Amérindiens et une immense et richissime seigneurie théocratique. Ursulines, jésuites, sulpiciens, paysans et artisans : ce sera désormais le visage du Québec durant deux siècles. Québec et Montréal sont « fondés », l'intendant Omer Talon enracine sur les bords du Saint-Laurent, devenu un fleuve « français », ces pères fondateurs de la nation canadienne française que sont les Hébert, les Giffard de Montcel, etc.

C'est dans les mêmes années que Mgr de Laval crée à Québec le séminaire, qui restera pour plus de deux siècles le haut lieu de l'enseignement au Canada, et qui est aujourd'hui l'université Laval. Et encore (1673) que Jolliet, le Père Marquette, puis Lasalle, reconnaissent les Grands Lacs, l'Ohio, le Mississipi jusqu'à son embouchure, et que le continent nord-américain, de Terre-Neuve à La Nouvelle-Orléans, apparaît comme un immense empire français en puissance, incomparablement plus vaste et plus prometteur que les colonies anglaises de la côte atlantique, qui étouffent entre l'Océan et les Appalaches.

Elles étouffent parce qu'elles se peuplent. Alors que des Français, déjà moins nombreux (aventuriers de la foi ou de la traite des peaux), se dispersent sur tout le continent, le peuplement anglais, constamment alimenté par l'émigration, se concentre sur la façade atlantique, maritime et commerçante. La densité l'emporte sur l'espace, le pragmatisme sur la spiritualité, l'accumulation du capital sur la conservation de la foi. En 1670, la Nouvelle-France compte six mille sept cents colons ; la Nouvelle-Angleterre a dépassé les quatre-vingt mille. La natalité du groupe français reste faible. L'exode des protestants français (à la suite de la révocation de l'édit de Nantes), qui pouvait avoir pour l'Amérique française des conséquences décisives, s'est fait vers la Prusse et la Hollande parce que le clergé a déjà transformé la province en chasse gardée du catholicisme le plus intransigeant ; quant aux puritains anglais et écossais, aux meurt-la-faim irlandais, ils se dirigent à peu près uniquement vers la Nouvelle-Angleterre, qui compte, au début du dix-septième siècle, quatre cent mille habitants contre dix-huit mille seulement pour la communauté française du Canada.

A partir de 1740, dans une société qui a pris son visage rural-clérical, la natalité commence à produire ses effets ; le groupe canadien français quintuple en moins d'un siècle, alors que le groupe anglais des colonies atlantiques, en dépit du flot des immigrants, n'a pas tout à fait quadruplé (de quatre cent mille à un million et demi). Le rapport démographique est devenu légèrement moins défavorable : un à dix-sept. Mais la capacité d'attraction du groupe anglais est beaucoup plus forte ; désormais, c'est à une lutte acharnée entre le taux de reproduction (toujours favorable aux Français) et le taux d'immigration (toujours favorable aux Anglais) que se livreront les deux communautés, et l'écart ne fera que croître en faveur des seconds, atteignant aujourd'hui (pour le continent nord-américain) trente contre un (environ sept millions de francophones contre deux cent dix millions d'anglophones).

Ce déséquilibre numérique est d'autant plus inquiétant que le *Canada* (*alors entièrement français*) est une terre béante, sans frontières naturelles, et la résistance linguistique du groupe québécois est d'autant plus étonnante *qu'elle n'avait aucun accident* géographique où s'accrocher, alors que ce type de résistance est normalement le fait de collectivités protégées par une situation insulaire (Sardaigne, Corse) ou une zone montagneuse (Basques). Cette ouverture jouera doublement au détriment des francophones : en favorisant l'entrée, par la mer ou le continent, d'immigrants non français, et en facilitant, le cas échéant (par exemple dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle), l'exode des francophones.

Une majorité dévaluée

CE n'est qu'à l'échelle de l'Amérique du Nord que le rapport des forces joue très largement en faveur des Anglo-Saxons. Le Canada, lui, est entièrement de langue française ; en 1760, des estimations officielles lui donnent quatre-vingt-dix mille habitants de langue française (sur les territoires actuels du Québec, de l'Ontario et du Manitoba) contre seulement six cents (600 !) anglophones, essentiellement le petit groupe des marchands montréalais. Ces particularités déjà modernes (la marche fortement francophone d'un empire anglophone) vont avoir, entre 1750 et 1780, deux conséquences contradictoires, toutes deux défavorables au groupe français. Dans un premier temps, la puissance numérique des Anglo-Saxons les amène à évincer du Canada la France en tant que puissance coloniale. Dans un deuxième temps, cette même puissance amènera les Anglo-Américains à revendiquer et à conquérir leur autonomie. Dans le faible intervalle qui sépare la défaite française (1763) de l'indépendance américaine (1781), les Canadiens français ont eu à choisir entre le loyalisme à la Couronne britannique et le passage aux côtés des colons anglais révoltés. Le clergé se prononce pour la domination anglaise, toute fraîche, contre l'indépendance dans l'ensemble américain ; le peuple et une partie de la petite bourgeoisie, pour le ralliement aux Etats-Unis, et il s'en faut de peu (des chefs et des initiatives) que celui-ci l'emporte.

Il est vain de refaire l'histoire et de se demander si le Québec, la Gaspésie, le pays Outaouais, devenus (*comme il n'a tenu qu'à* eux alors) des Etats américains, auraient plus facilement sauvegardé leur langue dans ce cadre. L'appui inconditionnel du clergé *catholique français au roi* d'Angleterre a sans doute été un marché de dupes ; la gratitude de la puissance coloniale s'est limitée à tolérer (et implicitement à encourager) la domination du clergé catholique sur la population française, sous la condition que celle-ci resterait colonisée, dépendante et *dévalorisée*, et que la réalité des pouvoirs, en particulier économiques, appartiendrait à la minorité anglaise, alors infime.

C'est le lendemain même de la victoire anglaise, que cette infime minorité fait sentir le joug de *la langue* à la population canadienne. En 1763 déjà, alors que le Québec n'est plus qu'un territoire sous administration militaire, une pétition des notables demande au roi d'Angleterre de protéger la population contre la tyrannie de « *quatre ou cinq Personnes de Loy... qui n'entendent point notre langue, et qui voudraient qu'aussitôt qu'elles ont parlé, nous puissions comprendre des Constitutions... auxquelles nous serons toujours prêts de nous soumettre lorsqu'elles nous seront connues ; mais comment les connoître si elles ne nous sont point rendues en notre langue ?* » (2).

Ces « quatre ou cinq personnes de loy » recevront de la défaite anglaise aux Etats-Unis un renfort inattendu ; c'est au Canada que se regroupent les « loyalistes », une centaine de mille, qui préfèrent le statut colonial anglais à l'indépendance américaine. Ils s'installent en partie dans les Maritimes (au sud de l'estuaire du Saint-Laurent), en partie dans la province même de Québec, et surtout sur les riches terres de la rive nord du lac Ontario. Du coup, ce n'est plus seulement au sud que les Canadiens sont pressés et refoulés par des Anglo-Saxons, *mais à l'ouest et à l'est*, d'où les Acadiens ont été brutalement déportés dès 1750 pour faire place à des colons anglais et écossais. Le rêve d'une Amérique francophone est dissipé ; le clergé y substituera peu à peu celui d'un Canada messianique « mainteneur » élu par Dieu des véritables traditions de la France chrétienne et monarchique, promu (en lieu et place de la mère patrie apostate) à la dignité de fils aîné de l'Eglise, pourvoyeur pour l'Amérique de missionnaires et de religieuses.

Pour gagner la collaboration de ce clergé déjà détaché de la *France*, et prévenir ainsi tout risque de révolte, de sécession ou de ralliement à l'indépendantisme américain, *Londres* a octroyé, en 1774, à ses nouveaux sujets (acte de Québec), le droit de pratiquer leur religion et d'être jugé selon leurs lois coutumières pour autant qu'elles ne contredisent pas la *Common Law*. De la langue, rien n'est dit expressément dans l'acte, mais les Canadiens considèrent que le droit à un enseignement catholique et celui d'être entendu en justice dans sa langue impliquent le droit à la langue elle-même dans tous les actes de l'existence. En *fait*, le silence équivoque de l'acte de Québec ne sera jamais levé. En 1791, assurée du loyalisme des ex-Français par la soumission empressée de leur clergé et de leur noblesse, l'Angleterre sépare la province française du reste du Canada pour *offrir ce reste* (le Haut-Canada, l'Ontario actuel) aux loyalistes anglais, encore très minoritaires dans l'ensemble de la colonie ; Bas et Haut-Canada sont chacun dotés d'un Parlement, et c'est à l'occasion de la session inaugurale de ce Parlement (1793) qu'éclate la première querelle linguistique.

Si défavorisés qu'ils soient par le suffrage censitaire (les Anglais seuls sont personnellement « riches ») et par des pratiques électorales banales en Angleterre, mais encore inconnues de la population québécoise, les Canadiens (qui constituent 85 à 90 % de la population) ont emporté trente-quatre sièges sur cinquante. Ce n'en est pas moins l'anglais qui est imposé comme langue officielle des débats, et les Canadiens (le terme désigne alors exclusivement, rappelons-le, les francophones) doivent se con*tenter, pour leur langue*, d'une simple reconnaissance de fait, sans aucune garantie constitutionnelle ni légale. Les débats se dérouleront cependant pour l'essentiel en français et, par la suite (maintenant encore, particulièrement en commission), dans une alternance admise de français et d'anglais, au choix de l'orateur.

Ce bilinguisme n'est pas limité aux débats parlementaires. En 1815-1820, on évalue à quatre cent mille âmes la population du Canada français, dont cinquante mille « anglais ». Mais la distorsion au profit de l'anglais dans l'usage, la diffusion, l'influence des deux langues est un fait acquis dès le début du siècle.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

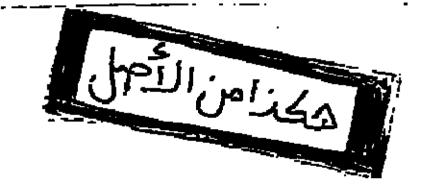
Les publications de l'éditeur officiel du Québec sont diffusées en France par la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris - Cedex 07 (Tél. : 222-70-00).

Documents de base :

- Annuaire administratif du Québec. Ministères, fonction publique, 1973, 1 vol., 29 F.
- **Annuaire du Québec 1973. Recueil abondant de documentation statistique et analytique sur tous les secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle du Québec, 1 vol., 900 p., 17 F.**
- Statistiques, revue trimestrielle ; avec une chronique **sur la conjoncture et une étude de fond. Le numéro 4,50 F, l'année 11 F.**
- **Rapport sur l'enseignement, 1963-1966, dit « Rapport Parent ». Ce texte est à l'origine des grandes réformes du système scolaire, 5 vol., 1 470 p., 17.50 F.**
- **Rapport sur la santé et le bien-être social (Rapport Castonguay). Le système de Sécurité sociale du Québec, la lutte contre le chômage.**
- **La situation de la langue française au Québec (Rapport Gendron). Indispensable à la compréhension du problème des langues en contact au Québec, 3 vol., 67,50 F.**

(1) La plupart des citations de cette étude sont empruntées à l'ouvrage fondamental de Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, les Presses de l'Université Laval édit., Québec, 1972, 767 pages.

(2) *Op. cit.*, page 97.



toujours incertaine

par JACQUES CELLARD

QUEBEC

Alexis de Tocqueville, qui ne passe cependant que huit jours au Bas-Canada en 1831, relève immédiatement que, dans les villes, l'anglais, langue d'une petite minorité, est de loin la plus « présente » dans toutes les communications destinées au public : (à Montréal), *« bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, les affiches et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais… Toute la population ouvrière de Québec est française, on n'entend parler que français dans les rues. Cependant, toutes les enseignes sont anglaises ; il n'y a que deux théâtres, qui sont anglais… Presque tous les journaux imprimés au Canada sont imprimés en anglais » (3).*

Les observations de Tocqueville ne valent que pour les villes ; c'est en cela qu'elles sont précieuses. La situation qu'elles dénoncent est déjà moderne ; toutes choses égales d'ailleurs, c'est à cette situation que le Québec doit faire face en 1974. Durant tout le dix-neuvième siècle, le Canada des campagnes, à l'aise et paisible si l'on excepte les grandes crises politiques ou économiques, continuera à parler exclusivement dans un français qui ne se dégrade que très lentement. Le « modèle » linguistique de ces populations rurales s'éloigne peu à peu du français central — ou plutôt c'est le français de France, travaillé par l'influence de Paris et le brassage des populations, qui évolue alors que le français du Canada se fige dans des rapports limités au travail traditionnel de la terre, au petit artisanat et aux relations très limitées et routinières à l'intérieur du village ou d'un village à un autre.

Au reste, et ici encore comme en France, tout ce qui touche à l'industrie et au commerce est suspect au clergé. Puissance terrienne, vivant d'une idéologie terrienne, il ne cessera d'opposer la foi robuste du paysan à l'esprit « révolutionnaire » du prolétariat. Cependant, on ne peut ni faire à ce clergé un procès rétroactif — ce serait transposer en 1850 les analyses de 1970, — ni séparer son rôle politique — la surveillance au profit du pouvoir anglais légal des masses laborieuses de la province — de son rôle linguistique : il a effectivement sauvé le français dans la province, même si ce fut en la maintenant dans un état d'arriération et de soumission systématique aux Anglais — ce que montrera bien, au moment de la grande Révolte des Patriotes (1835-1839), non seulement son refus de s'associer à cette révolte, menée par la petite bourgeoisie mais largement appuyée par la paysannerie et le prolétariat, mais encore sa hâte à appeler la répression et à y applaudir. Quand, à l'été de 1837, la reine Victoria monte sur le trône d'Angleterre, on chante le *Te Deum* dans toutes les églises de Québec, qui se vident dès les premiers mots de l'hymne.

Niveaux de langue et lutte des classes

AINSI se constituent au Canada français, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, trois situations de langue, en fait trois systèmes linguistiques. Au sommet, le clergé, élite culturelle du pays — il n'y a guère de place pour des intellectuels laïques —. Il maintient dans l'enseignement (mais un enseignement qui vient de lui et lui revient à peu près entièrement) un français très correct, et en fait très châtié. *« Tous (les ecclésiastiques) que nous avons vus,* écrit Tocqueville, *sont instruits, polis, bien élevés. Ils parlent le français avec pureté. En général ils sont plus distingués que la plupart de nos curés de France* (4). » Cette distinction est évidemment celle de l'expression ; formé aux humanités les plus classiques, entraîné à la prise de parole, le clergé donnera longtemps à l'étranger de passage une opinion flatteuse injustifiée du français en usage au Canada. A ce clergé, il faut ajouter la bourgeoisie libérale française — son élève et imitatrice — qui fournira à la province ses premiers (et fades) littérateurs.

En-dessous, les deux classes de producteurs : la paysannerie et le prolétariat. La première parle, comme il se doit, un français paysan qui, dans son domaine et à son niveau, reste remarquablement stable. Aujourd'hui encore, les habitants du Saguenay, du lac Saint-Jean, de la Gaspésie, se reconnaissent (même en ville) à l'authenticité populaire (au meilleur sens du terme) de leur français. Le second, immédiatement soumis aux contraintes du travail industriel, c'est-à-dire du patronat et des « petits chefs » anglais, voit sa langue se dégrader de jour en jour, comme toute langue servile. Tous liens techniques et tous rapports industriels et commerciaux avec la France rompus depuis un siècle, c'est exclusivement en anglais que se fait au Canada la révolution industrielle. Ce n'est ni par indifférence ni par servilité que l'ouvrier québécois de la seconde moitié du dix-neuvième siècle se laisse imposer une terminologie de métier et de travail à peu près entièrement anglaise, ou calquée de l'anglais, mais parce que la terminologie française correspondante (et qui se forge à la même époque en France) n'est jamais parvenue au Canada. C'est aussi parce que, qu'il soit analphabète (souvent) ou qu'il ne puisse accéder à aucune lecture (les journaux sont trop chers pour lui), il n'a pas de contact avec la langue écrite, qui maintient une norme et empêche ou retarde la créolisation. Anglicisation à part, le prolétariat de France est à la même époque dans la même situation.

Ces trois systèmes de langue ont conservé jusqu'à ces dernières années toute leur réalité : il y a bien dans le Québec actuel coexistence de trois « niveaux » de français : celui de la bourgeoisie, des universitaires (successeurs des « clercs ») et de ce qui reste du clergé — c'est le français parlé et écrit dit universel, — celui de la petite province — qui est proprement le français québécois, — et celui du prolétariat urbain, le joual. C'est de la connaissance inévitable de ce dernier à travers les relations maître-esclave, que les anglophones ont tiré de bonne heure l'impression que les Canadiens français ne parlaient plus en fait qu'un patois, un « lousy french », qui ne pouvait aucunement soutenir la comparaison avec l'anglais, international et normalisé ; et que l'anglicisation de la population canadienne était non seulement inscrite dans les mécanismes linguistiques, mais encore se ferait au bénéfice des francophones eux-mêmes. De bonne foi ou non, il était bien entendu dans l'intérêt des milieux anglais de dévaloriser le français parlé au Canada. On ne s'étonnera donc pas de voir, derrière la campagne des années 60 pour faire du joual la langue nationale du Québec, des inspirations et des encouragements de milieux français acquis, plus ou moins consciemment, à la thèse de l'anglicisation inévitable à long terme, le joual servant en l'occurrence de cheval de Troie à l'anglais.

De même qu'il se constitue au dix-neuvième siècle trois systèmes de français au Québec, il se dégage en face de l'anglais trois réactions, trois perspectives : l'assimilation volontaire, le bilinguisme, la résistance intégriste. Chacune de ces perspectives a ses partisans, qui ont tous d'excellents arguments à l'appui de leur « projet », et c'est en définitive la perception des intérêts matériels du groupe social considéré, ou de l'individu, qui dicte ces réactions.

L'intégrisme — le refus de l'anglais à n'importe quel degré — revient à nier la présence même des Anglais au Canada, ce que ne peuvent faire les groupes bourgeois, surtout des villes, qui tentent au contraire de s'intégrer au système urbain anglais pour conserver ou accroître leurs revenus. Les vrais défenseurs du « français seul » sont la paysannerie et le clergé des campagnes, qui ne constituent à aucun moment un groupe de pression. L'unilinguisme de la paysannerie, du petit artisanat et du prolétariat (l'anglicisation de celui-ci est superficielle et ne touche que les mots techniques), masquera longtemps la pénétration et la domination de l'anglais dans la province.

En sens inverse, l'assimilation a des partisans avoués et actifs dès le début du dix-neuvième siècle. Ce sont les réalistes, indifférents (sans le dire trop haut) au maintien du catholicisme mais préoccupés par l'absence des Français dans le processus de constitution du capitalisme industriel qui se poursuit au Canada. Leur raisonnement est le même que celui des Canadiens anglais clairvoyants, ce qui ne doit pas pour autant les faire accuser systématiquement d'intelligence avec l'ennemi. Les uns et les autres voient bien (et avec regret) que la fermeture du Canada français sur lui-même, sur sa religion, sa langue et ses fermes, n'est pas une attitude « payante » pour une communauté. Elle laisse aux Anglais l'initiative politique économique alors que, croient ou feignent de croire les partisans de l'assimilation, des Canadiens devenus « de langue anglaise » pourraient participer avec des chances égales à la construction du pays. Mais l'assimilation n'est jamais dans de telles conditions que la suite donnée à une volonté individuelle ; aucun groupe géo-linguistique, pris dans son ensemble, ne peut vouloir disparaître. Si bien que les « assimilés », certainement beaucoup plus nombreux au cours du dix-neuvième siècle qu'on ne le croit généralement, cessent dès leur assimilation de compter comme une donnée du problème.

Moins « déshonorant » que l'assimilation, le bilinguisme est la perspective généralement prônée et adoptée par la bourgeoisie du Québec. Il n'est d'abord que toléré, comme une séquelle de la victoire anglaise et de l'entrée du Canada dans l'empire anglais ; puis admis comme une nécessité, somme toute flatteuse, pour la bourgeoisie, et comme un mal bénin qu'on saura toujours endiguer le moment venu ; enfin franchement encouragé. Le clergé, qui ne touche sa clientèle rurale qu'en français ou en latin, manifeste quelques réserves verbales : apprendre l'anglais, c'est tout de même risquer d'être infecté par l'esprit de libre-examen. Dans la pratique, les collèges de jésuites, et d'une façon générale l'enseignement clérical supérieur, n'oublient pas que leurs élèves bourgeois doivent savoir l'anglais. Le règlement du séminaire de Niclet, approuvé en 1842 par l'évêque de Québec, fait obligation aux élèves de ne parler qu'anglais pendant la récréation du soir. Le risque que prend alors l'Eglise canadienne a été pesé : il est possible qu'à très long terme le bilinguisme de la classe dirigeante gagne les classes laborieuses, que ce bilinguisme mène à l'abandon du français et celui-ci à l'abandon du catholicisme, ou tout au moins à la perte des privilèges matériels exorbitants du clergé québécois. Mais ce long terme est si loin ! Aussi longtemps que la province conservera sa structure campagnarde et paroissiale et que le clergé restera le plus gros propriétaire foncier, il est sans grand danger de permettre à quelques catholiques bilingues de se glisser dans la société urbaine-industrielle anglaise.

Les témoignages ne manquent pas sur l'ampleur du bilinguisme canadien-français durant tout le dix-neuvième siècle, même s'il se réduit à quelques phrases en anglais qui font illusion sur l'observateur superficiel.

Un publiciste français, Duvergier de Hauranne, croit constater en 1864, à Montréal, que si *« la population française encombre les derniers rangs du peuple canadien (!)… presque tout le monde se sert également des deux langues et vous ne pouvez pas toujours savoir à quelle race appartient l'homme à qui vous parlez ; mais l'anglais décidément prédomine. Les familles françaises de la classe élevée commencent à copier les mœurs et le langage des conquérants… Presque toutes les familles de l'aristocratie de Québec ont contracté des alliances avec les Anglais, et parlent plus souvent la langue officielle que la langue natale (5) ».* Le témoignage de Duvergier, anglophile (et américanophile) avéré, anticlérical militant, n'est cependant pas à rejeter sur ces points précis. L'engouement pour l'anglais, durant tout le dix-neuvième siècle, est confirmé par tous les observateurs ; les Canadiens, au dire d'un député (1865) *« affectent de parler l'anglais quand ils n'en savent même pas le premier mot ».* Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, et à tous égards, l'opposé de Duvergier de Hauranne, déclare en chaire à Ottawa, en 1866 : *« La plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité de parler la langue anglaise. Il est à propos, je l'avoue, que plusieurs sachent parler l'anglais, mais, de cette taxe, ne payons que le strict nécessaire (5). »*

Le bout du tunnel

IL est difficile aujourd'hui, après dix ans de fièvre indépendantiste, de se représenter l'état d'humiliation volontaire dans lequel était tombée au début du vingtième siècle, à l'égard de l'anglais, la fraction dirigeante du peuple canadien-français. Il y a dans cet empressement une part de calcul, à vrai dire d'un calcul naïf : en se lançant avec zèle dans le bilinguisme, le Québec oblige « moralement » les autres provinces à respecter au moins les droits des minorités francophones et peut-être, qui sait, à développer l'usage du français hors du Québec. C'est sous-estimer le mépris dans lequel la langue du vaincu est tenue à l'époque et par le gouvernement fédéral (dont l'attitude ne se modifiera que beaucoup plus tard, quand le Québec deviendra « un problème »), et surtout par les gouvernements provinciaux. Mépris encore largement répandu dans tout le Canada anglais et qui s'alimente d'images tenaces : le français est une langue noble, mais vieillie, dépassée ; celle des intellectuels et des oisifs, mais non des ingénieurs et des hommes d'affaires ; on ne peut pas « travailler en français » ; au Québec, il ne s'agit même pas du français, mais d'un patois en voie de disparition. Ces images sont fortes au Québec même. Le français y est depuis toujours survalorisé comme langue de culture, ignoré comme langue de travail. Durant toute la première moitié de ce siècle, le culte du français littéraire touche à l'idolâtrie dans les milieux dirigeants (francophones) de la province : idolâtrie très sélective, qui comporte un fort arrière-plan de masochisme et au moins de honte à l'égard de la langue effectivement parlée au Québec. Cette admiration du bien-écrire le plus conventionnel (le contenu même de la littérature et de la pensée françaises est sévèrement filtré et censuré par l'Eglise) a connu récemment sa toute dernière manifestation (on veut l'espérer), avec l'invitation à Montréal de l'académie Goncourt (cuisinier inclus. Le « bien-manger » fait pendant au bien-écrire), plénipotentiaire putative de la « culture » française.

Dans les premières années du siècle cependant, l'écart entre le rêve et la réalité commence à être perçu. Mais cette prise de conscience ne débouche que sur des paroles, des formules incantatoires, une agitation désordonnée (d'ailleurs strictement limitée aux chapelles du culte de la francité), et finalement sur le recours à Dieu *« pour sauver la langue »*, donc sur un aveu d'impuissance. *« N'y a-t-il pas une tendance parmi nous à nous servir trop facilement, sans nécessité réelle, de la langue anglaise ? »* se demande avec une fausse naïveté, en 1901, le chef de file de la défense du français au Québec, Jean-Paul Tardivel. *« La langue française, c'est notre drapeau national. »* La « nationalité » dont il s'agit n'est pas, on s'en doute, d'ordre politique, encore moins économique. Ce n'est que le droit de rester catholique en pays protestant, et la bataille pour le français n'est qu'un accessoire de la bataille pour la Vraie Foi. C'est au « papisme », et non pas au français et encore moins au peuple québécois, qu'en veulent *« les Anglais qui nous entourent… Impossible pour eux, ils le sentent bien, de détruire la foi catholique tant que restera debout un des principaux boulevards de cette foi au Canada : la langue de nos mères, la langue de nos premiers missionnaires, de nos guides les plus illustres, de nos glorieux martyrs »* (6). Il n'est pas exagéré de parler à ce niveau d'un véritable délire conceptuel : ni l'avilissement profond de la classe ouvrière québécoise, ni la domination absolue des anglophones, ni le caractère parfaitement artificiel du « rapport » avec la France, ni même la réalité du bilinguisme de la bourgeoisie québécoise ne sont perçus ou analysés ; encore moins envisage-t-on une action concrète, législative, administrative ou même collective. Nous sommes (c'est la perception profonde) une colonie, et c'est à la générosité du roi d'Angleterre et, plus haut, à Dieu qu'il faut s'en remettre du soin de sauver, à travers la langue, le statut privilégié de l'Eglise catholique du Québec.

En ce sens, on peut écrire que les données véritables du problème du français au Québec n'ont jamais été posées clairement en deux siècles, de 1760 à 1960 : en termes de pouvoir et de décision. Il est bien difficile à cet égard de parler d'une « trahison » des élites, cléricale et laïque, ou d'une « collaboration » avec l'ennemi ; on peut tout aussi bien plaider en faveur du clergé que, en choisissant la résistance par la foi et la contre-offensive par les berceaux, il utilisait avec habileté les seuls moyens possibles dans le contexte économique et idéologique du dix-neuvième siècle ; et que son seul tort aura été de ne pas avoir assez tôt (et, en fait, de ne jamais avoir vu) que le système très cohérent et très efficace qu'il avait édifié pour sauver l' « enclos canadien » ne pouvait pas résister à la montée des réalités modernes. L'écrasement de la Révolte des patriotes et le grand exode vers les Etats-Unis des années 1880 ne laissaient guère d'autre choix aux « élites » québécoises que le refuge dans le rêve éveillé — un rêve que le régime Duplessis transformera en cauchemar quand une nouvelle génération tentera, à partir de 1945, de poser les vraies questions. Il apparaîtra alors que l'enclos québécois est en réalité un ghetto, marqué de tous les caractères linguistiques du ghetto : la corruption de la langue et en fait le triomphe d'une « langue mixte » (le joual est un yiddish), le culte formel du passé (la « culture française » est au Québec ce que la Jérusalem perdue est aux ghettos), le drame de la conscience déchirée pour les écrivains. Littéralement, jusqu'en 1965, l'intellectuel québécois vit une situation kafkaïenne ; *le Château, le Procès, le Verdict*, sont sans doute les textes qui, par un étonnant détour de l'espace et de la race, éclairent le plus profondément la littérature québécoise d'aujourd'hui.

Cet aujourd'hui qui est, toutes démystifications et démythisations accomplies, celui du véritable problème et de la véritable bataille, et dont la véritable interrogation n'est plus : pourquoi le français au Québec ?, mais — plus brutalement, c'est-à-dire plus authentiquement — : Pourquoi UN Québec ?

(3) *Op. cit.*, pages 139-147.
(4) *Op. cit.*, page 168-170.
(5) *Op. cit.*, page 192.
(6) *Op. cit.*, p. 294-296. Sur le problème actuel du joual, lire : *Le Joual de Troie*, de Jean-Marcel Paquette.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

- LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 A NOS JOURS, de Mason Wade (traduit de l'anglais par Adrien Venne, avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie), le Cercle du livre de France, 2e édition, Ottawa, 1966, 1er volume : 1760-1914 : 685 pages ; 2e volume : 1911-1963 : 583 pages.
- ELEMENTS D'HISTOIRE DU BAS-CANADA, de F. Ouellet, « Cahiers du Québec », H.M.H. Montréal, 382 pages. Aspects de l'histoire économique et sociale du Bas-Canada depuis le milieu du 17e siècle ; analyses sociologiques intéressantes, surtout pour le 19e siècle.

FEDERALISME, AUTONOMIE, INDEPENDANCE

- LE SYSTEME POLITIQUE DU CANADA, INSTITUTIONS FEDERALES, sous la direction de Me Louis Sabourin. Editions de l'Université d'Ottawa, 1970, 517 pages.
- LES MŒURS ELECTORALES DANS LE QUEBEC DE 1791 A NOS JOURS, de J. et M. Hamelin. Editions du Jour, Montréal, 1962. Vivant et bien documenté.
- LE CANADA, DERNIERE CHANCE DE L'EUROPE, de Claude Julien, Grasset, Paris, 1965.
- LE CANADA FRANÇAIS APRES DEUX SIECLES DE PATIENCE, de Gérard Bergeron, Seuil, Paris, 1967, 284 pages. La thèse de l'autonomie.
- LE CANADA A L'HEURE DU CHOIX, de Walter Gordon, Editions H.M.H. Montréal, 1966, 139 pages.
- DE GAULLE AU QUEBEC, de Jean Tainturier, Editions du Jour, Montréal, 1967, 121 pages.
- LE FEDERALISME ET LA SOCIETE CANADIENNE FRANÇAISE, de Pierre-Elliott Trudeau, Editions H.M.H. Montréal, 1967, 230 pages.

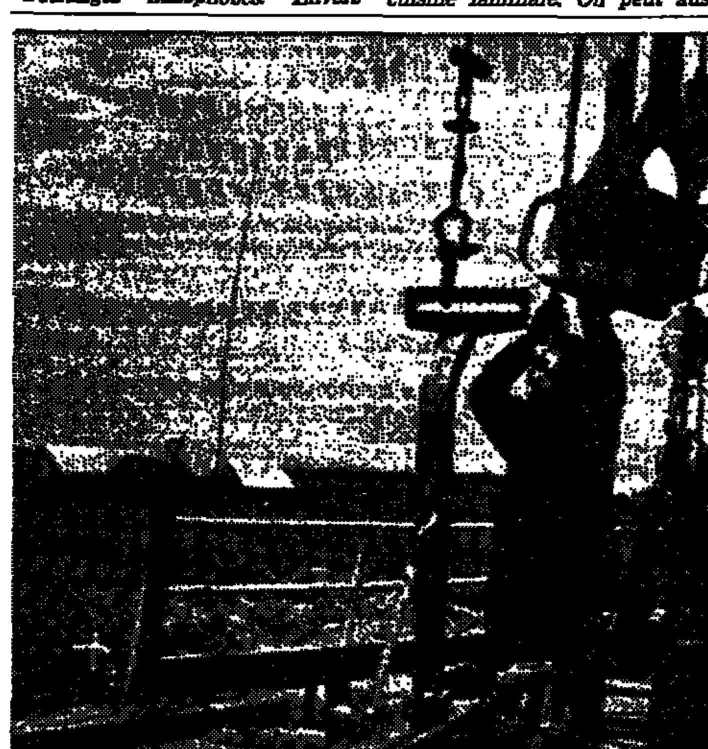


IMMIGRATION

Une arme à double-tranchant pour une province francophone

Par LYSIANE GAGNON

PEUPLE à la fois secret et chaleureux, vulnérable, ombrageux et disponible, les Québécois francophones font d'étranges xénophobes. Envers l'immigré, leur comportement rappelle parfois leur longue tradition rurale : méfiance instinctive puis invitation à dîner dans la *cuisine familiale*. On peut aussi évoquer, toutes proportions gardées, le *racisme* des « *petits* Blancs » du sud des Etats-Unis... mais dans les sociétés fondées sur la concurrence et la loi du profit, la tolérance et le libéralisme sont des vertus de riches.



Au Québec comme ailleurs, les immigrés non-scolarisés constituent un réservoir de main-d'œuvre à bon marché. Ce sous-prolétariat mal informé de ses droits, que des usines et des commerces de Montréal embauchent au-dessous du salaire minimum fixé par la loi, est souvent perçu comme une menace par les Québécois déjà victimes du chômage.

Mais c'est plus loin qu'il faut chercher la racine de cette hostilité latente que les Québécois entretiennent vis-à-vis des immigrés. A partir de la conquête britannique de 1760, l'immigration allait systématiquement jouer contre les Français du Canada et transformer, à l'échelle du pays, une majorité en minorité. Inondés par des vagues massives d'immigration en provenance de Grande-Bretagne, les Canadiens français n'ont réussi à survivre collectivement que grâce à une prodigieuse natalité qui leur a permis de rester majoritaires au Québec.

Or, même ici, dans cette province qui constitue leur dernier bastion, l'immigration continue de jouer contre les francophones, qui ne peuvent plus compter — ne serait-ce que dans une perspective de simple survie — sur *« la revanche des berceaux »*. Le taux de natalité a baissé à un *point tel que les Québécois* francophones sont condamnés à devenir une minorité s'ils ne réussissent pas à assimiler les immigrants.

L'aspect le plus délicat de l'immigration au Québec reste, en effet, d'ordre culturel. Plus de 90 % des néo-Québécois d'âge scolaire fréquentent des institutions d'enseignement anglaises, et la tendance à l'anglicisation des immigrants non anglophones s'est accentuée, depuis quarante ans, à un rythme régulier. De plus en plus, les immigrants qui s'établissent au Québec proviennent de pays anglophones (États-Unis, Commonwealth). Les pays *francophones*, à l'*exception* d'Haïti, ne sont pas des pays d'émigration. Et même les immigrants du bassin méditerranéen, qui ont au départ beaucoup plus d'affinités culturelles avec les francophones, s'intègrent, dans une très forte proportion, à la communauté anglaise. Cette intégration est d'autant plus profonde et déterminante qu'elle se fait par le système scolaire, et qu'elle se produit au cœur de l'activité économique du Québec, dans la région montréalaise où se concentre la presque totalité des *néo-Québécois*.

Les Québécois francophones, qui ressentent, de manière plus aiguë que jamais la fragilité de leur propre culture, ont souvent tendance à faire porter aux immigrants le poids de leur insécurité, et à s'en servir comme de boucs émissaires.

Deux réseaux d'enseignement

AINSI, plusieurs organismes ont réclamé, ces dernières années, l'intégration forcée des immigrants à l'école française... ce qui revenait à demander — suprême ironie — aux plus démunis et aux moins enracinés des habitants du Québec de faire seuls les frais de la survie du français, alors que les Québécois de naissance, eux, auraient conservé le droit de choisir l'anglais comme langue d'enseignement ! Fort heureusement, le gouvernement a refusé de s'engager dans cette voie, et les associations néo-québécoises ont rappelé, avec raison, que l'on émigre pour des motifs d'ordre économique, que l'on s'assimile instinctivement au groupe dominant (en l'occurrence, la minorité possédante), et que l'on se conformerait volontiers à des lois qui toucheraient l'ensemble des citoyens, mais non à des règlements discriminatoires envers les immigrants.

En réalité, le nœud du problème réside non pas dans le fait que les néo-Québécois choisissent l'école anglaise, mais le fait que le Québec maintient, sur un pied d'égalité absolue, deux réseaux publics d'enseignement, l'un français et l'autre anglais. Ce phénomène exceptionnel, qui trouve peu d'équivalent dans les sociétés multiculturelles, ni en Belgique ni en Suisse, où les zones bilingues sont étroitement circonscrites, n'a pas été sérieusement modifié par la loi 22 qui prétend faire du français la langue officielle du Québec. Toute politique visant à « franciser » les immigrants passe, en effet, par l'abolition des privilèges consentis, sur le plan scolaire notamment, à la minorité anglophone.

A la source même de l'anglicisation, des néo-Québécois, il y a, bien sûr, un problème d'ordre géographique : l'immigrant vient non pas au Québec, mais en Amérique et l'Amérique c'est deux cent trente-cinq millions d'anglophones. Mais aussi et surtout un problème d'ordre économique : au Québec, l'industrie parle anglais. C'est ce qui amène aujourd'hui le gouvernement à tenter, assez timidement, faut-il préciser, de franciser le monde du travail. Mais dans le seul domaine où le gouvernement provincial exerce une entière juridiction, celui de l'éducation, le gouvernement Bourassa, n'a rien trouvé d'autre *que de lancer*, à grand renfort de publicité, une série de mesures dites « *incitatives* » destinées à rendre l'école française et la culture qu'elle véhicule plus « attrayantes » aux yeux des immigrants. Classes d'accueil, pré-maternelles, programmes d'enseignement des langues... L'expérience a montré que les efforts déployés pour attirer au secteur français une poignée d'élèves néo-québécois ne peuvent pas constituer un contrepoids valable et efficace au courant d'anglicisation qui touche d'ailleurs, aujourd'hui même, les Québécois de vieille souche, et qui se manifeste maintenant jusque dans les régions les plus « préservées » (en Mauricie, au Saguenay, à Québec, la capitale provinciale à 99 % francophone). Il y avait, l'an dernier, 25.307 élèves francophones dans les écoles élémentaires et secondaires anglaises et, dans plusieurs cas, les francophones y forment la majorité de la clientèle scolaire. Telle est la triste comptabilité à laquelle se livrent les peuples menacés : on compte les enfants un par un.

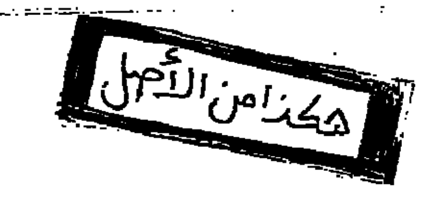
Le problème linguistique *s'est* entouré d'une telle confusion — confusion que la loi 22 a pour effet d'entretenir, voire d'amplifier — que le gouvernement Bourassa a pu fonder sa propagande en faveur de l'école française sur la promesse que l'anglais y serait mieux enseigné comme langue seconde ! Sans avoir procédé à la moindre expérience-pilote, comme cela se fait en France et en Angleterre (où la langue maternelle n'est pourtant guère menacée), dans un pays où tous les enfants sont quotidiennement à l'écoute de la télévision américaine et où la qualité du français décroît constamment, le ministère de l'éducation permet maintenant que l'*anglais soit enseigné*, dans les écoles françaises, dès la première année du premier cycle. Il s'agit, par là, de convaincre les immigrants... et aussi les Québécois francophones, que leurs enfants seront, au sortir de l'école, parfaitement bilingues, la conséquence de l'anglais étant dans la mentalité populaire la condition *sine qua non* de la réussite.

C'est ainsi que l'on passe outre aux risques pédagogiques que comporte l'apprentissage précoce d'une langue seconde sans même tenir compte du contexte très particulier du Québec, et que l'on glisse peu à peu vers une société bilingue où, par la force des choses, la culture dominante l'emportera au terme d'une période plus ou moins longue de transition.

Dans ce contexte, le ministère québécois de l'immigration pèse bien peu : c'est, en termes de budget et d'effectifs, le ministère le moins favorisé de la province, et il n'est, en définitive, qu'un organisme consultatif auprès du ministère fédéral qui détient seul les pouvoirs réels de décision.

Chose certaine, ce n'est pas par l'immigration que pourra se régler — ou du moins s'atténuer — le problème culturel du Québec. C'est aux principaux intéressés, les Québécois francophones, qu'il revient d'assurer la survie et ce, par des voies qui ne peuvent être que de nature politique. Seul un Québec profondément transformé sur tous les plans (dans sa structure économique aussi bien que dans le domaine culturel), seul un Québec où la majorité cesserait de se comporter en minorité saura accueillir ses immigrants dans un climat de tolérance et de sérénité. Aujourd'hui, nous en sommes encore à l'heure de l'incertitude, et ce peuple fragile en est encore aux balbutiements du langage de la fraternité.





هكذا من الأصل



CINÉMA

Une lutte pour l'indépendance culturelle et économique

Par LOUIS MARCORELLES

LE *vendredi 22 novembre 1974, en* fin d'après-midi, une délégation de l'Association des réalisateurs de films du Québec (A.R.F.Q.) occupait les locaux du Bureau de surveillance du cinéma (B.S.C.), *au 360 de* la rue McGill, au rez-de-chaussée des *anciens* locaux de la police de Montréal qui abritent également l'Office du film du Québec et la Cinémathèque québécoise. Occupation amicale, obtenue presque avec *la complicité du responsable du* B.S.C., occupation bien préméditée par Jean-Pierre Lefebvre, président de l'A.R.F.Q., et ses jeunes camarades du bureau de l'Association, notamment Jacques Leduc, Roger Frappier, André Forcier. Très vite le *mouvement* fait tache d'huile. Au début de la semaine qui débute le 25 novembre, une trentaine de cinéastes ont rejoint le B.S.C. Parmi eux, un seul Québécois anglophone, *Robin Spry, le réalisateur de Prologue* (film sur la convention démocrate de Chicago en 1968). Les autres cinéastes anglophones restent muets, et pour cause. Leur combat n'a jamais été celui des Québécois francophones.

En occupant le B.S.C., l'A.R.F.Q. a soigneusement « calculé » son coup. *Elle sait que le B.S.C. a seul pouvoir* pour accorder leur visa de sortie aux *films projetés sur les écrans* québécois, en majorité américains, et parmi eux d'innombrables films pornographiques (mais ils viennent aussi bien d'Europe). En paralysant l'activité du B.S.C., elle menace d'arrêter la sortie des films, elle oblige l'industrie, et *d'abord les directeurs de salles*, à réagir à la veille des fêtes. Le cinéma, au Québec plus qu'ailleurs, est la parodie de notre système capitaliste, les aberrations d'une économie basée *sur le seul profit* y acquièrent une évidence presque parodique. Depuis 1962, à *l'époque où M. Jean Lesage*, à qui on associe immédiatement le slogan de « révolution tranquille », est au pouvoir, une première loi-cadre est envisagée pour protéger l'industrie naissante de ce qui *n'est* encore que le cinéma canadien français. *Depuis cette époque quatorze projets* successifs sont restés lettre morte, n'ont trouvé, sinon aucun écho, du moins aucune réalisation concrète *auprès des autorités supposées* leur donner vie et réalité en dernière instance. Depuis toujours, une rumeur jamais démentie affirme que le pouvoir provincial du Québec hésite à *entériner des mesures qui iraient* à l'encontre des intérêts des partis politiques du Québec, *généreusement* « subventionnés » par les grandes compagnies américaines.

Le conflit a atteint aujourd'hui sa phase aiguë dans la mesure où le *gouvernement provincial de M. Henri* Bourassa, qui se flatte d'avoir fait passer la loi 22 chargée de défendre la souveraineté du Québec dans le domaine culturel et linguistique, ne *s'est pas encore décidé à prendre* une décision en ce qui concerne le cinéma. Depuis *le mois d'octobre* 1971, un mémoire est en souffrance au ministère des affaires culturelles du Québec, mémoire qui contient un projet détaillé de loi-cadre du cinéma *qui permettrait à l'industrie cinématographique* du Québec d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Le but poursuivi est la création d'un Centre national de la cinématographie *et l'élaboration* de mesures *« visant à soutenir le développement économique de tous les secteurs de l'activité cinématographique au Québec, création, production, diffusion, exploitation »*. S'inspirant des exemples danois, suédois, français, italien, anglais, une dotation est prévue aux fins de fonctionnement de cet organisme, évaluée à 3 millions de dollars. Cet argent serait réuni en reversant *au fonds d'aide de l'industrie* ainsi créé le total de la taxe d'amusement perçue au cinéma au Québec, qui est de 50 cents par habitant. Cette somme serait répartie entre les divers secteurs de l'industrie selon les prorata suivants : 55 % à la production, 20 % à la distribution, le reste aux diverses autres branches, exploitation, archives du cinéma, courts métrages, etc. Pour ce qui est de la production, ces 55 % seraient *ainsi ventilés : 20 % de « prime au succès »* applicables à tous les films québécois (clause aujourd'hui remise en question par les responsables, car elle aboutit automatiquement à augmenter les recettes des films à succès, qui de ce fait n'en ont pas *besoin), 20 % à titre de « prime à la* qualité », enfin 15 % de « prime de compensation », pour des films peu commerciaux.

Les subventions

A CE jour le film de long métrage est subventionné soit par des organismes fédéraux, relevant exclusivement de la compétence d'Ottawa, soit par des producteurs privés qui, sauf dans le cas du film pornographique *(et même dans ce cas Ottawa* aide souvent !), ont néanmoins recours à l'aide de l'Etat canadien pour maintenir en vie une industrie canadienne du cinéma. Quatre organismes sont habilités à dispenser, directement ou indirectement, les *fonds nécessaires à la production de* longs métrages au Canada : en premier lieu la S.D.I.C.C. (Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ou Canadian Film Development Corporation, ou C.F.D.C.), créée en 1967 ; l'Office *national du film*, créé en 1939 par John Grierson, et qui produisit en 1963 son premier film de long métrage, *Pour la suite du monde*, de Michel Brault et Pierre Perrault ; Radio Canada, la société de télévision qui peut commanditer des films documentaires et de fiction ; le Conseil des arts qui donne des bourses. L'O.N.F. a considérablement *ralenti sa production dans le film* de fiction de long métrage, complètement fait marche arrière dans sa politique de promotion de jeunes talents, et se veut désormais essentiellement une agence de services, le documentaire et l'animation dominant *dans le secteur créatif*.

M. Sydney Newman, l'actuel haut commissaire de l'O.N.F., dont le mandat devait arriver à expiration, a clairement défini une politique pour l'organisme qu'il dirige, qui vaut aussi bien pour la S.D.I.C.C., dont il est un des membres du conseil d'administration : *« ...L'Office demeure conscient de graves lacunes à combler sur le plan des priorités nationales... (Il) se demande si ses films offrent une image suffisamment vraie et claire du Canada pour permettre aux Canadiens de prendre conscience de leur situation dans un monde en mutation rapide. Les films de l'Office, ou tout autre film canadien, ont-ils préparé les Canadiens à s'éveiller au fait qu'en matière de commerce le Canada ne jouit d'aucun statut spécial auprès de ses puissants voisins du sud ? Les films canadiens ont-ils contribué à rendre les Américains plus conscients de notre importance pour leur pays ? »* Ce texte fut écrit à l'origine pour le rapport annuel de l'O.N.F. pour l'année 1971-1972.

Or la S.D.I.C.C., qui, à l'aide de son fonds *spécial* de développement de l'industrie cinématographique *canadienne, commande entièrement* les destinées de cette dernière, édicte des lois très strictes quant au financement des projets qu'elle appuie. Sur un budget X, elle avancera *40 à 50 %* du devis *total* en argent comptant, mais se *réserve* un droit de regard *exclusif* sur le scénario, le réalisateur, les sociétés de distribution et de production. La société de production fournira entre 15 et 20 % du devis total, payés comptant, avec en outre un droit de regard sur le scénario et le réalisateur, *la société de distribution*, une voix décisive quant au choix des comédiens et au montage final. Investisseurs privés et société de distribution fourniront entre 16 et 28 % du *devis du film, avec droit de regard* sur le choix du scénario et des comédiens. *La distribution*, avec l'exploitation, est la première remboursée.

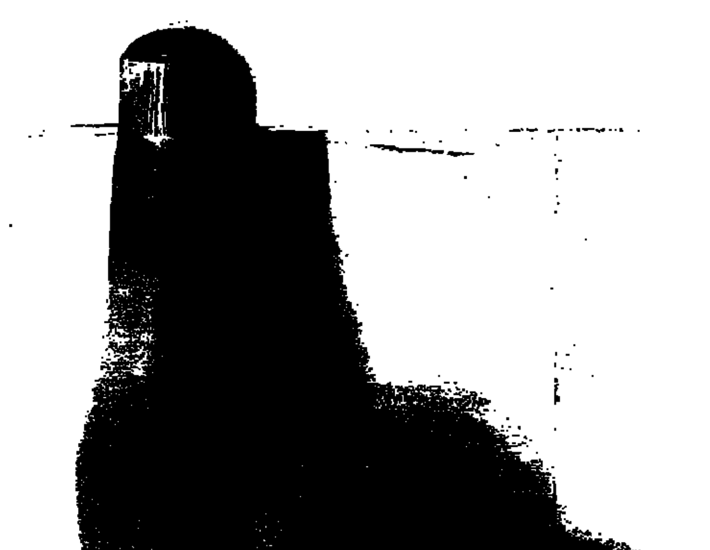
Concrètement, ces mesures aboutissent à aligner le cinéma canadien, et d'abord le cinéma canadien de *langue anglaise, sur les normes* américaines et hollywoodiennes. Pour toucher le *grand public américain*, le film canadien devra prendre un visage américain dans l'écriture du scénario, le choix des comédiens, la technique de narration, la promotion. Les jeunes cinéastes canadiens anglais acceptent mal cette nécessité commerciale, *cette tentation* permanente de se laisser absorber culturellement par les Etats-Unis voisins. Pour le Québec, ces données sont entièrement inacceptables. Tout l'effort des *organismes syndicaux* responsables vise à contrecarrer cette politique qui *met* en outre en évidence l'antagonisme fondamental entre *le pouvoir fédéral*, Ottawa et le gouvernement Trudeau, d'une part, et *les exigences provinciales* du Québec qui veut toujours plus de souveraineté, d'autre part.

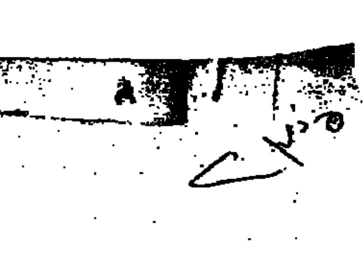
La fin d'une époque

EN *gros*, les cinéastes québécois demandent que le gouvernement du Québec prenne en main la direction du cinéma du Québec. Dût notre vanité nationale en souffrir, le cinéma français *n'est plus sur les bords du* Saint-Laurent que quantité négligeable. Le film américain et le film pornographique se partagent les recettes, avec quelques films québécois nettement minoritaires et de qualité inégale. Sans vouloir l'admettre en *public, les cinéastes québécois* savent bien qu'un certain « vertige du succès » a gagné les milieux cinématographiques après les recettes extraordinaires des films « déshabillés » (mais bien inoffensifs) de Denis Héroux, *Valérie* et *l'Initiation*. le *triomphe de la comédie salace de* Claude Fournier *Deux femmes en or*. Avec l'aide de la S.D.I.C.C., Claude Jutra, en co-production avec la France (co-production presque nominale du côté français), a réalisé un *Kamouraska* d'après le roman d'Anne Hébert, *avec Geneviève Bujold dans* le rôle principal, qui marque l'apogée de cette folie des grandeurs. Aujourd'hui, les cinéastes se retrouvent le dos au mur. Les évidences s'imposent. Dans la partie négative du bilan, le coup de frein très net donné *à l'O.N.F. par* Sydney Newman, qui a interdit, à deux ans d'intervalle, deux *documentaires* de très long métrage sur la condition ouvrière réalisés par deux cinéastes importants du Québec, *On est au cotton* de Denys Arcand en 1970, *Vingt-quatre heures et plus* de Gilles Groulx en 1973. On connaît en Europe *la Maudite Galette* et *Réjane Padovani*, les deux premiers films de fiction d'Arcand. On ignore l'œuvre du plus important des cinéastes québécois avec Pierre Perrault et Jean-Pierre Lefebvre, Gilles Groulx :

L'O.N.F. ne produirait plus aujourd'hui des œuvres comme *Un pays sans bon sens* et *l'Acadie, l'Acadie* de Pierre Perrault. Il a refusé de subventionner le nouveau film de Michel Brault, co-réalisateur de *l'Acadie, l'Acadie : les Ordres*. La S.D.I.C.C. a finalement donné son *appui, après que Michel Brault eut* effacé toute référence directe au Front de libération du Québec et à la politique du gouvernement Trudeau lors des événements d'octobre 1970 qui aboutirent à l'assassinat du ministre québécois Laporte. Malgré *son sujet délicat, les Ordres*, toujours à l'affiche à Montréal, ont provoqué au Québec une véritable prise de conscience sur la signification profonde de cette époque. Robin Spry, le seul cinéaste anglophone à s'être solidarisé avec les occupants du *Bureau de surveillance, a pu tourner* à l'O.N.F. une version « anglaise » de ces événements, *Action*, plus une critique des documents qui y sont montrés *dans un second film* intitulé *Reaction*. Robin Spry parle aux Québécois anglophones de Montréal *et les fait parler à leur tour*. L'ignorance du sens de ces événements est *effarante*, et, assure Robin Spry, *« aujourd'hui, ceux qui avaient semblé un peu réagir à l'époque même des événements semblent avoir tout oublié. Il faut leur rafraîchir la mémoire »*.

Le Québec et le cinéma indépendant québécois (même anglophone dans le cas de Spry) sont à l'avant-garde d'une lutte pour l'autonomie culturelle et la complète libération des impératifs culturels et économiques yankees qui a peu d'exemple *aujourd'hui dans le monde*. L'expulsion des cinéastes des locaux du Bureau de surveillance, le lundi 25 novembre à minuit par la police, marque non pas la fin mais le début d'un combat, certainement le plus original de ceux menés à ce jour par *un cinéma national pour affirmer son* identité.





les livres du mois

Sur le viol des civilisations

Par YVES FLORENNE

SI les civilisations sont mortelles, ce que nous savons surtout très clairement aujourd'hui, c'est qu'elles sont souvent assassinées. Violées, si l'on préfère, puisque beaucoup nous crient que toutes n'en sont pas mortes. M. Robert Jaulin s'est fait le spécialiste, si l'on ose ainsi parler, de l'ethnocide. De l'ethnocide est précisément le titre de son précédent ouvrage, auquel il faut ajouter le Livre blanc de l'ethnocide. Tout en reprenant dans le troisième (1) les définitions et distinctions nécessaires, il s'emploie à justifier une terminologie dont on sent qu'elle ne le satisfait pas pleinement. On le comprend, et le mot « ethnocide » valait-il qu'on s'en disputât la propriété ? Il n'est pas sans équivoque.

De quoi s'agit-il ? De la destruction d'une civilisation, d'une culture. Deux mots pour dire ce qu'on veut dire en valent mieux qu'un seul qui le dit mal ; mais qui a l'air « scientifique ». Faux air, puisque la science c'est, en principe, la rigueur. Mais telle est la mode. A tant que faire, puisque ethnocide est un décalque de génocide, mieux valait « génocide culturel », dont se servait d'abord M. Jaulin. L'ethnie, ce peut être autre chose, susceptible d'ailleurs d'acceptions différentes. Pendant qu'on y est, pourquoi pas culticide ?

« Décivilisation » — comme « décervelisation » — est-il aussi très adéquat ? On en doute : parce que le but poursuivi est, d'une certaine façon, tout à l'opposé. Décerveler, c'est extraire, arracher le cerveau : ce n'est pas tenter d'en greffer un autre. Dans l'esprit des ethnocides, c'est justement de « civiliser » qu'il s'agit. Non pas faire régner la terre brûlée où fleurissait une culture « sauvage », mais lui en substituer une « supérieure » ; ou plutôt tenue pour la seule véritable, pour la seule tout court : la civilisation à prétention universelle.

L'attentat n'est pas moindre, mais il est de nature radicalement différente ; oublier cela, c'est le mal comprendre. Il est, en outre, la chose de l'histoire la mieux partagée. C'est encore restreindre le champ et mal saisir l'objet que de viser exclusivement l'Occident moderne comme l'unique occideur. Si l'agression culturelle y est plus voyante, c'est qu'elle est plus proche de nous ; c'est aussi que l'Occident fut le plus entreprenant dans les cinq cents dernières années, et que depuis un siècle il eut à son service une technologie écrasante. Mais, parallèlement, l'Orient islamique a fait mieux ou pire : de Byzance et d'Athènes aux Pyrénées. La destruction des civilisations par d'autres a été, jusqu'ici, comme la respiration de l'histoire et se retrouve jusqu'au niveau tribal.

Il arrive aussi que le « génocide culturel » se double d'un suicide. Aujourd'hui, la « civilisation » occidentale s'est imposée, sans doute, mais elle est très largement reçue, appelée. Jadis, l'idolâtrie de la latinité et l'adhésion au christianisme, bref, la soumission souvent fervente aux deux Rome, ont seules rendu possible l'entreprise, qui dure encore, de destruction de la civilisation celte. Au bout du compte, homicide suffit. Pour l'homme collectif, il s'agit toujours de tuer l'autre : corps et âme. Au mieux, on se contente de l'âme.

CES quelques remarques définissent le livre dans son propos et ses limites. Celles-ci tiennent aussi au caractère de l'ouvrage, qui n'est pas un traité systématique mais un choix de textes : d'autres auteurs alternent avec le principal, pour l'exploration de quelques points précis. La plus large part est faite aux Indiens, cas-type mais évidemment très strictement limité. Le libéralisme de M. Jaulin est attesté par la déclaration assez violente qu'il publie et où est mis en cause « le petit pharaon parisien » — c'est lui — présenté comme un « défenseur de salon » des indigènes. « Insultes » et « malhonnêteté » à quoi il est vertement répondu. Il n'est pas plus facile pour un Européen d'être « indigéniste » que pour un homme d'être féministe.

A ce propos, de même que des études récentes ont mis en évidence le sexisme des manuels scolaires, on trouvera ici un travail analogue sur l'ethnocide dans nos livres d'histoire. Une contribution originale est celle d'Aldona Januszewski sur le « gestuel ».

Plus générale et théorique, l' « évaluation critique » de Philippe Lukacs, qui lui permet, à travers l'ethnocide, de mieux saisir et démonter le mécanisme qui ment l'idéologie occidentale : comment l'idée de similitude — fonds commun de l'homme, — dans les spécificités, aboutit paradoxalement à « la négation des uns par les autres ». L'auteur retrouve les mêmes traits dans le marxisme et surtout dans ses applications, « continuation plus radicale encore de ce mécanisme ». En tout cas, quelle que soit la philosophie propre à l'observateur objectif, celui-ci ne peut que retenir comme « décivilisation » — pour une recivilisation, bien entendu — l'entreprise de destruction du fait religieux. En quoi les Indiens trouvent — par la bande, à cinq siècles de distance — une revanche sur leurs « civilisateurs » chrétiens. Revanche non payante : Indiens et chrétiens se retrouvent dans le même sac, parmi les sauvages et les « primitifs ».

Conversion forcée mais évidemment salutaire, puisque notre civilisation est toujours celle du progrès et des lumières, la prétendue civilisation de l'autre étant toujours rétrograde et obscurantiste. Le combat n'est pas près de finir pour que chacun reconnaisse la lumière (laissons la notion suspecte de « progrès ») de tous les autres, la respecte et cherche à s'y éclairer.

(1) *La Décivilisation, politique et pratique de l'ethnocide.* Edit. « Complexe », Bruxelles, 1974. Pour la France : P.U.F., 163 pages, 34 F.

P. S. — *A la suite de notre allusion rapide au livre de J. Turi (numéro d'octobre), son traducteur et introducteur, M. Ch. Meriot, professeur à l'université de Bordeaux, nous précise que Turi, Norvégien puis Suédois de nationalité, est un authentique Lapon. Il souligne aussi les différences considérables entre Lapons et Esquimaux, ceux-ci* « tendant à une mentalité de peuple assisté », *ceux-là étant* « au stade — comme les Indiens — des revendications »... *Il ajoute :* « Au moment où l'on préconise une « contre-ethnologie » (...), la voix de Turi est précieuse et indispensable à qui veut être à l'écoute de l'autre et non pas seulement de lui-même. » *On voit que nous rejoignons notre propos* « contre-ethnocidaire ».

MARXISME

Nationalisme et révolution internationaliste

LES livres d'histoire nous ont habitués à considérer le fait national comme un phénomène essentiel au dix-neuvième siècle, et l'internationalisme comme propre au vingtième. Or, nous assistons plus que jamais à une irruption de la question nationale, à une revendication de l'identité nationale, sinon régionale, dans le monde entier. Ces mouvements, qu'ils soient européens, latino-américains, africains ou asiatiques, se réclament pour la plupart du socialisme, sans pour autant toujours bien connaître les positions auxquels ils se réfèrent — notamment les marxistes.

La position de ces derniers est d'ailleurs mal ou peu connue, souvent utilisée de manière fragmentaire ou partisane, sinon interprétée. Un ouvrage fondamental, les Marxistes et la question nationale, *vient combler une grave lacune en réunissant les textes fondamentaux des principaux penseurs marxistes de toutes tendances avant 1914, tout en situant leurs écrits dans leur contexte historique et dans le développement théorique marxiste* (1). *L'ample préface de Georges Haupt, coauteur du livre, reconstitue l'itinéraire mouvementé d'une pensée qui se veut résolument internationaliste face à un phénomène considéré longtemps comme marginal, transitoire et contraire aux aspirations internationalistes. Il montre les difficultés qu'éprouvent Marx et Engels en abordant la question, leur attitude différenciée selon les cas dans la double perspective du progrès social et de la stratégie d'une révolution européenne jugée imminente. Ainsi embrassent-ils la cause polonaise par opposition à l'empire tsariste, tout en se montrant hostiles à celle des Slaves du Sud, qui servent l'empire. Les textes présentés dans ce livre restituent aussi les motivations et les arguments des internationalistes intransigeants comme Rosa Luxemburg, Anton Pannekoek, Joseph Strasser, et fait connaître la position originale de l'Irlandais John Connoly, nationaliste mais non chauviniste, socialiste et catholique.*

MAIS la partie la plus passionnante concerne les austro-marxistes, avant tout Otto Bauer, dont la contribution à la compréhension du fait national et son importance au sein du mouvement socialiste a été jusqu'à présent déformée et sous-estimée. Ses élaborations théoriques, la place qu'il assigne au phénomène national dans la stratégie socialiste et pour l'avenir de la société sont d'une actualité particulière étant donnée l'évolution qui se fait jour actuellement dans le camp socialiste et dans le tiers-monde. A la différence de tous les théoriciens consacrés, de Kautsky à Lénine, Bauer ne voit pas dans le fait national un phénomène transitoire condamné à disparaître avec le socialisme, estimant au contraire que le nationalisme ne peut connaître son plein épanouissement qu'avec le socialisme. Pour Lénine, le nationalisme n'a d'autre intérêt que tactique ; c'est ainsi qu'il intègre le droit à l'autodétermination, la force des mouvements nationaux dans la stratégie du mouvement ouvrier, dans la révolution prolétarienne. Quand à Staline, il apparaît bien plus comme un compilateur que comme un théoricien novateur.

Il est malaisé de résumer toute la richesse de ce livre, ouvrage rigoureux de spécialistes qui n'en devrait pas moins intéresser un vaste public.

CLAUDE-CATHERINE KIEJMAN.

(1) Georges Haupt, Michael Lowy, Claudie Weill : *les Marxistes et la question nationale, 1848-1914*, François Maspero, « Bibliothèque socialiste », Paris, 1974, 391 pages, 46 F.

PÉTROLE

HISTOIRE DU PETROLE. — René Sédillot

★ Fayard, Paris, 1974, 362 pages, 49 F.

L'auteur avait déjà écrit une Histoire de l'or. Pour caractériser cette nouvelle histoire, il lui suffit d'ajouter un adjectif : noir. La richesse et la puissance fabuleuses, mais sous le signe des ténèbres. Et qui aura duré moins longtemps que l'autre.

Cette histoire-là commence et se poursuit par une épopée — pure et impure — celle des pionniers, du moteur à explosion — non symbolique — des « grandes compagnies », — qui nous rappellent aussi quelque chose, — des guerres, et qui finit provisoirement de façon très moderne : par une dictature économique. Mais à l'horizon se profile la décadence, la déchéance du « pétrole roi ». Histoire complète, vivante, attrayante, et on ne peut plus actuelle.

Y. F.

PROCHE-ORIENT

VOMITO BLANCO. — Abdelkébir Khatibi.

★ 10/18, Paris, 1974, 189 pages, 6,50 F.

« *Le sionisme et la conscience malheureuse* », tel est le sous-titre de ce pamphlet dont la violence peut surprendre (mais comment écrire un pamphlet froid et neutre ?). Ce livre, le premier dans le genre, ouvre pour les Arabes un nouveau dossier, celui du combat idéologique ; la rigueur de l'argumentation, le sens dans lequel la problématique est posée font qu'il tranche nettement avec la littérature bavarde qui circule à propos du conflit.

L'auteur, sociologue marocain, interroge le sionisme et essaie de démonter les mécanismes sur lesquels il s'appuie pour s'installer dans l'opinion européenne et surtout chez une certaine gauche française qui, du fait du terrible génocide nazi, s'aveugle quand il s'agit du problème palestinien.

Khatibi interroge Sartre, dont la position duelle (« oui » pour Israël ; « oui, mais... » pour les Palestiniens) est le type même de cette conscience malheureuse qui lui fait verser quelques larmes suspectes ; critique Misrahi, qui se demande si la Question juive de Marx n'est pas « un appel au meurtre et au génocide » ; dénonce avec humour « le sionisme socialiste » de Memmi, qui cherche à culpabiliser les Arabes en les accusant d'avoir de tout temps persécuté les juifs.

Ce livre passionné reste cependant ouvert pour un véritable dialogue entre Arabes et juifs libérés de l'idéologie sioniste qu'Isaac Deutscher définissait comme une « imposture » qui entrave la lutte des classes aussi bien en Israël que dans les pays arabes.

T.B.J.

JUIFS ET ARABES. — Albert Memmi

★ Gallimard, collection « Idées », Paris, 1974, 224 pages, 6,90 F.

Albert Memmi enrichit son œuvre de l'expérience de son propre vécu. Après l'analyse de sa condition d'opprimé, qui nous a valu le Portrait du colonisé, il a approfondi cette recherche, en laissant s'exprimer sa sensibilité de juif sépharade, c'est-à-dire d'opprimé des opprimés. A travers les développements de ce nouveau « questionnement », sont nés des livres comme le Portrait d'un juif et l'Homme dominé.

Aujourd'hui, Juifs et Arabes résume l'itinéraire, parcouru par l'auteur, du judaïsme au sionisme. La motivation de cette démarche est simple, forte et conséquente. Le juif, partout dominé et persécuté depuis deux millénaires, a adopté des attitudes de réaction, également inadéquates et insatisfaisantes : le refus de soi et l'affirmation de soi. Egalement inadéquates, car, ainsi que le remarque Memmi, « dans une condition d'oppression, ni le refus de soi ni l'affirmation de soi ne peuvent délivrer l'opprimé ». Il importe donc de faire disparaître la « condition d'oppression », ou d'y échapper. C'est ce que préconise le sionisme, en appelant à adhérer à l'idée, puis à l'acte de construction d'un Etat juif, où l'affirmation de soi sera reconnue et favorisée, où chaque juif sera désormais autorisé à vivre et à exercer librement sa judéité.

Mais ce raisonnement, juste et conséquent dans sa subjectivité, cohérent dans le cadre de la problématique juive, est-il, pour autant, juste objectivement, par rapport au discours global où il s'insère ? Peut-il être accepté par l'Autre, coïncider avec le raisonnement également cohérent de l'Autre ? C'est ce que l'auteur ne dit pas. Et sans doute pense-t-il qu'il n'entre pas dans son propos de le dire. Certes, Memmi déplore le sort fait aux Palestiniens, reconnaît les contradictions qui apparaissent en Israël, et dénonce même, non sans courage, la contrainte excessive que la religion fait peser sur la vie israélienne, ainsi que la dépendance de fait de la communauté orientale à l'égard de la bourgeoisie d'origine européenne. Mais l'interprétation qu'il donne de ces faits tend à minimiser leur portée. Où d'autres voient des facteurs fondamentalement inséparables de l'idéologie sioniste, Memmi ne décèle que des anomalies, et il ne doute pas de leur résorption progressive.

G. de B.

ANNUAIRE

ANNUAIRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES 1974

★ Union des associations internationales, 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles, 1974, 1 800 francs belges.

L'ordinateur, par l'une de ses applications heureuses, va sans doute réconcilier de nombreux francophones avec l'Union des associations internationales, qui reprend, grâce à lui, après treize années d'interruption, la publication en français de son Annuaire des organisations internationales. Sous une forme rénovée, cet ouvrage, dont la première édition remonte à 1949, paraîtra désormais simultanément dans ses deux versions française et anglaise.

On y trouve, rappelons-le, la liste complète des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (plus de quatre mille trois cents au moment de la préparation du présent volume), avec de brèves indications sur l'adresse, la structure, la vocation et les activités de chacune d'elles. Quelques nouveautés dans le chapitre final, avec notamment des statistiques sur la répartition régionale des sièges des organisations (l'Europe reste largement en tête, devant l'Amérique du Nord), sur les lieux d'accueil des réunions internationales ou encore sur la représentation nationale dans les organisations (la France arrivant au premier rang de ces deux classements). On pourra aussi y consulter désormais les listes des fondations s'intéressant aux recherches internationales, des instituts et écoles avec leurs adresses dans le monde entier, ainsi qu'un répertoire des chercheurs spécialisés dans l'étude des organisations internationales.

ÉDITIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

U.R.S.S.

● *L'ESTABLISHMENT SOVIETIQUE*, par *Michael Morozow* (Fayard, Paris, 1974, 253 pages, 40 F) : Un ouvrage de références utiles sur la structure de la société politique soviétique.

CHINE

● LA CHINE, UNE AUTRE QUALITE DE VIE, par *Wilfred Burchett*, en collaboration avec Rewy Alley (François Maspero, coll. « Cahiers libres », Paris, 1974, 302 pages, 42 F) : Synthèse de deux enquêtes menées en 1973 sur la vie en Chine après la révolution culturelle.

ECONOMIE

● POUR UN MODELE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (La Librairie européenne, Bruxelles, 937 pages) : Texte des rapports et interventions à la conférence de Venise organisée par la Commission des Communautés européennes les 20, 21 et 22 avril 1972 sur le thème : « L'industrie et la société dans la C.E.E. ».

AFRIQUE

HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. — Pierre Kalck

★ Berger Levrault, Paris, 1974, 348 p., 85 F.

Pour avoir effectué, dans ce que l'on appelait naguère l'Oubangui-Chari, une bonne partie de sa carrière d'administrateur de la France d'outre-mer, puis de conseiller du premier président centrafricain et de ses successeurs, Pierre Kalck était certainement l'un des mieux placés pour écrire une histoire cohérente de cette partie de l'A.-E. F. qui, il y a encore moins d'un siècle, n'était représentée sur les atlas du continent africain que par une grande tache blanche.

Après avoir mis en évidence l'existence d'anciennes entités politiques, l'auteur analyse les répercussions durables qu'ont eues pour la République Centrafricaine, d'une part une traite souvent féroce (dénoncée successivement dans le Batouala de René Maran, prix Goncourt 1921, puis dans le Voyage au Congo d'André Gide), d'autre part une colonisation distraite qui, à cette « Cendrillon de l'Empire », préférait sans doute les attraits infiniment plus rémunérateurs du Maroc ou de l'Indochine. Le passage de l'état de colonie à celui d'Etat indépendant est analysé en témoin direct et même en acteur par un homme qui a, en effet, joué un rôle important auprès du président Barthélémy Boganda, fondateur de la R.C.A., et dont l'intelligence du passé s'appuie toujours sur une solide compréhension du présent.

Le lecteur regrettera toutefois que cet ouvrage utile et bien documenté, abrégé d'une monumentale thèse de doctorat soutenue en 1970, s'arrête à cette aube mouvementée du 1er janvier 1966 qui voit le retrait de M. David Dacko et la prise du pouvoir par le colonel Jean-Bedel Bokassa, depuis lors « président à vie » de la République Centrafricaine.

J. C.

LITTERATURE NEGRE. — Jacques Chevrier

★ A Colin, coll. « Prisme », Paris, 1974, 287 pages, 17 F.

Jacques Chevrier nous replace devant la question que nous amène à nous poser le livre de Robert Jaulin (voir ci-dessus) : ethnocide ou suicide ? L'un et l'autre, apparemment. Si « le transistor et le cinéma ont tendance à se substituer aux vieux discours » (tout comme dans nos campagnes, ces pays de sauvages) : si « chaque vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle », à qui la faute ? A tout le monde sans doute. Encore que le séducteur soit toujours plus coupable que le séduit.

Ce livre est donc à la fois un cri d'alarme — pour ce qui risque de disparaître tout à fait — et un bilan, un recensement de ce qui fut et qui persiste à être : une culture, ou plutôt un ensemble de cultures, de civilisations africaines, d'une richesse à peu près insoupçonnée et qu'ont commencé de révéler depuis quelques dizaines d'années les travaux des ethnologues.

Mais c'est justement sur la « libération » d'une littérature nouvelle, conséquence et expression de la libération tout court, que l'auteur s'arrête. Voici que l'écriture succède à l'oralité, que le roman prend place près de la poésie, cependant que les deux courants — écrit, parole-geste — se rejoignent dans le théâtre. Tableau complet de cette littérature, dont il ne faut pas perdre de vue qu'elle demeure par la force des choses — savoir lire, en avoir le besoin — élitaire : et qu'elle s'exprime encore dans une langue « étrangère » : le français.

Y. F.

DOSSIERS AFRICAINS - LA CONSTRUCTION DU MONDE. — Publié sous la direction de Marc Augé

★ Maspero, Paris, 1974, 141 pages, 18 F.

A travers la masse plus ou moins compliquée de leurs théories et de leurs représentations des rapports de l'homme et du monde, de l'individu et de la collectivité, des dieux et de l'histoire, toutes les sociétés nous livrent la somme de leurs efforts pour maîtriser, par l'intelligence, les forces de l'univers et de la communauté.

En réunissant ici un certain nombre de contributions anthropologiques portant sur la notion de personne, la cosmologie et la cosmogonie, les croyances à la sorcellerie et, enfin, les mouvements politico-religieux, les auteurs de ce dossier publié sous l'égide du Centre d'analyse et de recherche documentaires pour l'Afrique noire (CARDAN) entendent proposer au lecteur à la fois un outil de travail et un instrument de réflexion sur les sociétés contemporaines d'Afrique noire. Outre un certain nombre de mises au point qui s'adressent, en priorité, aux spécialistes, on en retiendra surtout les développements consacrés aux mouvements politico-religieux qui, tels le Kimbanguisme et le Kitawala, tiennent à leurs fidèles un langage particulièrement révélateur de l'évolution des esprits en Afrique. Ces analyses révèlent, notamment, que ces mouvements singuliers sont loin d'être de simples discours et qu'indépendamment de leur fonction militante (par eux sont passés des ordres de grève, des refus de payer l'impôt) ils ont souvent offert une solution tant individuelle que collective à la crise provoquée par la colonisation occidentale.

J. C.

L'AFRIQUE NOIRE, DE 1800 A NOS JOURS. — C. Coquery-Vidrovitch, H. Moniot

★ Presses universitaires de France, Paris, 1974, 462 pages, 53 F.

En matière d'histoire africaine, dresser l'état des connaissances est à la fois acrobatique et précaire. Acrobatique compte tenu d'une production qui renouvelle très vite sa substance (notamment dans les pays anglophones, et précaire, dans la mesure où les spécialistes sont tenus de fonder leur propos sur des matériaux relativement récents dont bon nombre ont d'ailleurs été fournis par l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie, voire les sciences politiques et l'économie...

Rendre justice aux pionniers de tous ordres qui ont rendu possible l'historiographie africaine ne doit cependant pas cacher les limites de leur contribution, car ces historiens étaient de formation, d'esprit et de valeur très hétéroclites, et il faut les utiliser avec autant de vigilance critique que de gratitude admirative. C'est à quoi s'emploient habilement les auteurs de cet ouvrage qui, outre l'originalité de son point de départ (1800, c'est le moment où l'intervention des trois C — commerce, christianisme, civilisation — marque un tournant décisif dans l'histoire de l'Afrique), engage le lecteur dans une triple direction : les moyens de la recherche historique, l'état des connaissances et, enfin, les problèmes et directions de recherche actuels. Hétéroclite, parfois fragile, souvent utile.

J. C.

LA REPUBLIQUE DE GAMBIE. — Michel Armand-Prévost

★ Berger-Levrault, coll. « Encyclopédie politique et constitutionnelle », Paris, 1974, 62 pages, 6 F.

Un caprice de l'histoire semble avoir fait de la Gambie, ex-colonie britannique, un pays à la fois trop petit et trop mal partagé en ressources naturelles pour qu'il puisse raisonnablement atteindre au développement économique sans être obligé de sortir de son isolement. Etroite bande de terre enclavée à l'intérieur du Sénégal, et s'étendant de chaque côté du fleuve Gambie, ce minuscule Etat large de 24 à 48 kilomètres et long d'environ 300 kilomètres ne peut, en effet, asseoir son économie que sur l'exportation de l'arachide, dont on sait à quel point le cours est essentiellement fluctuant.

C'est sans doute la raison qui avait conduit à envisager la constitution d'une fédération de la Sénégambie dont l'idée, déjà ancienne, semble avoir aujourd'hui perdu de son attrait dans la mesure où, d'une part, la Gambie possède désormais une expérience de souveraineté nationale et où, d'autre part, la question de la Sénégambie a été à l'origine posée dans le cadre de l'unité africaine. Or dans aucun pays africain le souci de l'unité ne l'a jamais emporté au point d'effacer les traces de la balkanisation coloniale ou post-coloniale.

Est-ce à dire que la Sénégambie doive rester un mythe ? Jusqu'ici toutes les tentatives de rapprochement ont échoué, principalement en raison de l'importance du phénomène de la contrebande dont le développement porte une sérieuse atteinte à l'économie sénégalaise et concourt à envenimer périodiquement les rapports sénégalo-gambiens. On peut, toutefois, estimer qu'une approche réaliste du problème devrait permettre de dégager le mythe sénégambien de l'atmosphère d'utopie africaine qui l'a d'abord entouré, et contribuer ainsi au rapprochement sans cesse différé des anglophones et des francophones.

J. C.

RELIGION

LES JESUITES. — Alain Guichard.

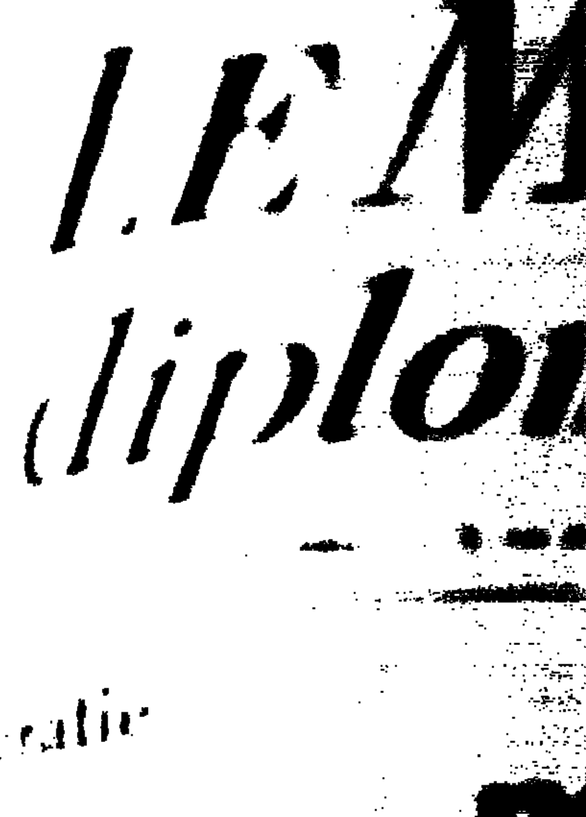
★ Grasset, Paris, 1974, 256 pages, 28 F.

L'auteur situe d'entrée de jeu son propos : non pas histoire de la compagnie de Jésus, mais « *essai sur son action et son destin dans les sociétés modernes* ». En quoi, précisément, il nous intéresse. Bien entendu, un « flash-back » historique est nécessaire, mais surtout pour nous montrer comment, après une déviation d'un siècle et demi, l'ordre a récupéré sa vocation originelle de liberté, d'ouverture, de médiation, — et d'opposition déterminée à toute Inquisition.

Alain Guichard met en lumière le rôle et l'importance des jésuites à Vatican II pour le renouvellement, le bouleversement des rapports de l'Eglise avec le monde, exprimant les idées-forces non seulement sur les questions de religion, de conscience, de relations avec l'athéisme, mais sur le contenu même des sociétés, des cultures, des vérités (plurielles) de la contestation. Aussi le lecteur prendra-t-il une vue très rectifiée de l'Ordre (et de l'Eglise) qui le surprendra souvent. C'est à la compréhension des sociétés actuelles, et compréhension *au fond*, qu'aidera ce livre aussi fermement écrit que pensé.

Y. F.

THE REBEL CHURCH IN LATIN AMERICA, par *Alain Gheerbrant* (Penguin Books, Londres, 1974, 357 p., 75 pences).



MAURITANIE

La nationalisation de la MIFERMA

Par VINCENT DE BURETEL

UNE société étrangère qui procure à l'Etat plus du tiers de ses ressources budgétaires, qui assure à elle seule plus de 80 % des exportations nationales, qui investit chaque année plus de deux fois ce qu'investit l'Etat lui-même, qui assure le quart des emplois salariés du pays : telle était la Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA), société presque entièrement contrôlée par des capitaux étrangers, véritable Etat dans l'Etat.

Pour tout démocrate, et pas seulement pour les démocrates mauritaniens, une telle situation constituait un véritable défi à l'exigence légitime d'indépendance nationale.

L'annonce, faite le 28 novembre dernier par le gouvernement mauritanien, de la nationalisation de la MIFERMA, venant moins de deux ans après la sortie de la Mauritanie de la zone franc et la création d'une monnaie nationale, confirme de manière spectaculaire un recul important de l'impérialisme dans cette zone — particulièrement de l'impérialisme français.

Par l'intermédiaire de la MIFERMA, les puissances européennes et le Japon ont disposé durant les quinze dernières années en Mauritanie de conditions d'approvisionnement en minerai de fer outrageusement avantageuses. A ce jour, plus de 80 millions de tonnes du minerai à haute teneur de la Kedia d'Idjill ont été expédiés vers ces pays, le rythme actuel étant de 12 millions de tonnes par an. Les conditions de prix auxquelles le minerai a été acquis constituent un avantage exorbitant pour les puissances européennes et japonaise.

Les principaux clients de la MIFERMA étaient aussi pour la plupart ses propres actionnaires : les grandes sociétés sidérurgiques européennes Usinor, British Steel Corp., Thyssen, Italsider. Ils avaient de toute évidence intérêt à se vendre à eux-mêmes le minerai au prix le plus bas possible, de façon à réduire chiffre d'affaires et profits déclarés en Mauritanie sur la base desquels étaient calculées les diverses redevances à l'Etat mauritanien. Cela était rendu possible par le fait que — comme pour tant d'autres matières premières — le prix de référence du marché mondial était facilement contrôlé par les grandes puissances consommatrices. Les profits ainsi détournés se retrouvaient évidemment en Europe au bas des bilans des grands sidérurgistes.

C'est ainsi que, de 1963 (début de l'exploitation du minerai mauritanien) à 1973, le prix de la tonne (FOB) de minerai sur le marché mondial est passé de 9,4 dollars à 9,8 dollars (descendant jusqu'à 8,6 dollars en 1969), soit une progression de moins de 5 % en dix années, alors que dans le même temps les prix de l'acier en France augmentaient de 70 %. Si le prix du minerai depuis 1963 avait simplement suivi la progression moyenne des prix des produits achetés par la Mauritanie aux puissances industrielles, un calcul simple montre que c'est plus d'un milliard de francs (lourds) supplémentaires qu'auraient dû débourser l'Europe et le Japon durant ces dix années. Encore ce chiffre est-il tout relatif, car le prix de 1963, retenu ici comme référence, ne représentait déjà certainement pas la valeur réelle du minerai.

Il est peut-être bon de rappeler ces faits, alors que les discussions vont s'engager autour du problème de l'indemnisation des anciens actionnaires. La question mériterait en effet d'être posée de savoir qui doit indemniser qui...

MAIS au-delà de ces constatations il reste à expliquer la décision de la nationalisation de la MIFERMA, prise par le gouvernement de M. Moktar Ould Daddah, pour en discerner la portée. Car c'est le même Moktar Ould Daddah qui, plus de dix ans auparavant, le 15 juin 1963, lors de l'inauguration des installations de la MIFERMA à Zouerat, déclarait : *« La MIFERMA constitue le symbole d'une coopération internationale conforme à notre idéal et dont nous ne cesserons demain de favoriser le développement. »*

C'est le même Moktar Ould Daddah qui, le 29 mai 1968, ordonnait personnellement à l'armée mauritanienne de tirer sur les ouvriers de la MIFERMA en grève, qui manifestaient pour obtenir des salaires décents et la suppression de l' « apartheid » imposé par la société étrangère, et qui virent tomber ce jour-là plusieurs dizaines de leurs camarades.

C'est encore le même régime qui, durant les dernières années, faisait emprisonner et torturer les opposants du Mouvement national démocratique et du parti des « Kadihines » dont l'une des premières revendications était la nationalisation de la MIFERMA.

Changements soudains, politique incohérente de la part des dirigeants mauritaniens ? Nous ne le pensons pas. Il semble au contraire qu'il s'agisse, au-delà des particularités tactiques, d'une politique tout à fait cohérente. Mais pour tenter de saisir cette cohérence, il convient de revenir à la fin des années 50 qui vit à la fois la naissance de la société minière et celle de l'Etat mauritanien.

LES principaux protagonistes de l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui : le peuple mauritanien ; les classes dominantes de la société mauritanienne ; enfin, évidemment, la France, puissance industrielle renaissante, en même temps que puissance coloniale en déclin.

L'un des premiers soucis du capitalisme français était de se doter d'une industrie stratégique — la sidérurgie — à la mesure de ses ambitions. Cela explique l'intervention directe et massive de l'Etat pour favoriser la concentration en deux grands pôles (Usinor et Wendel-Sidelor) de l'industrie sidérurgique jusque-là dispersée, et pour acquérir le contrôle de nouvelles sources d'approvisionnement en minerai de fer afin de suppléer le minerai lorrain devenu peu compétitif.

Mais, dans le même temps, c'est le déclin de la puissance coloniale, sous les coups déjà victorieux du peuple vietnamien puis du peuple algérien. Devant le risque de voir ces foyers embraser l'empire colonial tout entier, le général de Gaulle, préservant ainsi au mieux les intérêts du capitalisme français, adoptera vis-à-vis des pays d'Afrique et de Madagascar *une politique préventive*, tendant à éviter la situation la plus défavorable pour une puissance coloniale : l'indépendance arrachée par un peuple en armes.

Cette politique préventive faisait appel au deuxième protagoniste : les classes dominantes des pays africains et malgache. Elle consistait à négocier avec elles ce qu'on pourrait appeler le « compromis néocolonial ».

Les classes dominantes en Mauritanie étaient constituées par les chefs féodaux traditionnels dont le colonisateur avait soigneusement maintenu les privilèges et parmi lesquels il avait formé les fonctionnaires subalternes de son administration. Ils étaient regroupés dans un parti disposant des faveurs du colonisateur, dont le leader — déjà — était M. Moktar Ould Daddah.

Les termes du « compromis néo-colonial » étaient à peu près les suivants : la puissance coloniale transmettait les attributs et privilèges du pouvoir d'Etat et garantissait ce pouvoir par un soutien technique, financier et militaire, en échange de quoi les classes dominantes africaines acceptaient de se voir déposséder des moyens monétaires et de crédit et d'orienter leur politique vers le meilleur accueil des sociétés étrangères en leur accordant des avantages fiscaux exorbitants et en leur garantissant *« stabilité politique »* et *« paix sociale »*. Car c'est à ces conditions que les grandes firmes sidérurgiques européennes allaient réunir les capitaux (1,5 milliard de francs à ce jour) nécessaires pour extraire et acheminer le minerai de la Kedia d'Idjill

Certes ce compromis était très avantageux pour l'ancienne puissance coloniale, qui conservait sous une autre signature l'essentiel de ses droits et prérogatives. Mais cela correspondait au rapport de forces existant à l'époque : les classes dominantes de cette Afrique balkanisée par le colonisateur ne disposaient par elles-mêmes ni des moyens ni de l'expérience nécessaires au fonctionnement d'un Etat moderne. Si elles voulaient conserver leur position privilégiée dans leurs nouvelles nations respectives, elles n'étaient objectivement pas en mesure à l'époque de suivre un autre chemin que celui de l'indépendance de droit et de la soumission de fait.

Les quinze années qui ont suivi ont montré amplement (1) que c'est le troisième protagoniste, le peuple mauritanien, qui a fait les frais de ce « compromis néocolonial ». Car c'est ce peuple — paysans pauvres et petits éleveurs, pêcheurs, artisans, castes serviles de toutes sortes, dockers, ouvriers ou fonctionnaires — qui, dans les rapports de production féodaux maintenus comme dans les nouveaux rapports capitalistes, continuera de produire les richesses sans recevoir pour le plus grand nombre autre chose que le strict nécessaire pour survivre, quand la sécheresse le lui laisse ; c'est ce peuple dont beaucoup de jeunes, poussés par la baisse des productions vivrières et le chômage, calamités impérialistes, vont venir vendre à vil prix leur force de travail en Europe ; c'est parmi ce peuple que la MIFERMA va chercher son contingent de manœuvres, sans cesse épuisé, sans cesse renouvelé, pour un salaire de 300 F par mois, soit cinq à six fois moindre que celui d'un mineur lorrain.

A la fin des années 50, le peuple mauritanien, maintenu dans l'ignorance et l'obscurantisme tant par ses maîtres féodaux que par le colonisateur, ne pouvait saisir les tenants et aboutissants de la situation et ne pouvait donc intervenir de façon indépendante.

AU cours des quinze dernières années, le rapport de forces entre ces trois protagonistes, non seulement en Mauritanie mais dans le monde entier, s'est progressivement modifié.

Le mûrissement, puis l'éclatement de la crise économique, touchant jusqu'aux centres nerveux du système occidental, renforçant ses contradictions, rendant toujours plus âpre la lutte pour le contrôle des matières premières et des marchés, ne permettait plus à une puissance de second ordre comme la France de conserver en Afrique la « chasse gardée » qu'elle avait peu ou prou maintenue jusqu'à la fin des années 60. Ces conditions ont rendu possible les sorties successives de la zone franc, inaugurées par la Mauritanie.

D'autre part, les luttes des peuples du tiers-monde ont fait un considérable bond en avant depuis une quinzaine d'années, ainsi que la conscience de leurs intérêts fondamentaux. Pour la première fois, une confrontation armée de grande envergure entre un petit peuple déterminé à vivre libre et une grande puissance a tourné à l'avantage du premier. L'exemple et l'expérience du peuple vietnamien se sont propagés aux quatre coins du monde et ont suscité une solidarité telle qu'aucune grande puissance ne saurait plus, comme il y a vingt ou cinquante ans, pratiquer impunément la politique de la canonnière.

En Mauritanie les luttes se sont développées à partir de 1968 autour des mots d'ordre de nationalisation de la MIFERMA et d'indépendance nationale, qui ont conduit à la constitution du Mouvement national démocratique ; elles n'ont pas fléchi malgré plusieurs campagnes de brutale répression, et sont certainement le facteur décisif expliquant la mesure qui vient d'être prise.

Enfin, les classes dominantes des pays du tiers-monde se sont considérablement renforcées durant la dernière période. Accumulant progressivement les capitaux et le savoir que leur concédait chichement l'impérialisme, acquérant l'expérience de la gestion d'un Etat et d'une administration moderne, écoutant la voix de la Chine socialiste de la tribune de Bandoung à celle de l'ONU, s'organisant entre elles et se rencontrant dans de multiples conférences, les classes dominantes de ces pays prirent peu à peu conscience de leurs intérêts communs et de leur force collective.

Le besoin, vital pour l'impérialisme, des travailleurs et des matières premières du tiers-monde, donne à leur solidarité une puissance qui bouscule tous les rapports existants. Cette solidarité, qui s'est d'abord exprimée dans des cadres régionaux, devient aujourd'hui mondiale.

Une trace de cette évolution est laissée par la succession des votes à l'ONU où les grandes puissances ont été mises en minorité. En décembre dernier, l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU accusait les pays du tiers-monde d'y exercer une *« majorité despotique »* : ce à quoi le représentant de l'Algérie répliqua que le monde avait profondément changé depuis vingt ans et qu'il convenait de *« se mettre dans le courant de l'histoire, sans regret pour un passé révolu »*. Il exprimait là de façon claire la conscience du nouveau rapport de forces créé sur la base de la solidarité des pays du tiers-monde.

La nationalisation de la MIFERMA est un effet de cette solidarité. Le soutien ouvert des pays arabes — en particulier de l'Algérie — rend inimaginable toute riposte brutale de la France (qui n'irait pas sacrifier le pétrole pour le fer...), en même temps qu'il rend possible l'indemnisation nécessaire au maintien des bonnes relations avec les sidérurgistes européens, futurs clients, et la Banque mondiale, futur bailleur de fonds.

La décision du gouvernement mauritanien de confier la gestion de l'ancienne MIFERMA à la Société nationale industrielle et minière (S.N.I.M.) récemment créée se traduira certainement par un rôle plus actif joué par la Mauritanie dans le sens de l'organisation d'un front mondial des producteurs de minerai de fer. Bien que le fer ne soit pas le pétrole, que le tiers-monde ne produise que 40 % du minerai extrait de par le monde et que les réserves mondiales soient abondantes, l'organisation d'un tel front avec l'Australie, le Brésil, le Libéria, les pays d'Amérique latine, etc., permettrait certainement à ces pays de mieux résister à la dégradation de leur pouvoir d'achat, dégradation organisée jusque-là par les grandes puissances.

LA nationalisation de la MIFERMA, à l'instar du mouvement général de récupération des richesses par les pays du tiers-monde, se fait aux dépens des puissances industrielles. La question qu'il convient de poser en conclusion est de savoir : au profit de qui ?

Car les classes dominantes mauritaniennes, à travers cette mesure, cherchent d'abord à consolider et élargir leur base économique et sociale. La nationalisation s'inscrit donc dans une politique de développement s'appuyant sur le peuple ou l'utilisant comme masse de manœuvre chaque fois que cela sert les objectifs propres de ces classes dominantes, mais le réprimant dans le cas inverse.

La politique de développement préconisée par le régime de M. Moktar Ould Daddah est caractérisée par une ambitieuse industrialisation s'appuyant essentiellement sur l'apport des capitaux étrangers, et pour cela elle nécessite une tactique de concessions mutuelles avec les puissances impérialistes.

A cette politique, le Mouvement national démocratique (M.N.D.) en oppose une autre, fondée sur le principe suivant : une politique d'indépendance nationale doit d'abord compter sur la mobilisation des forces populaires, secondairement sur l'aide des pays amis, jamais sur l'aide de l'impérialisme. Une telle politique nécessite l'instauration des libertés démocratiques d'organisation et d'opinion, qui n'existent pas actuellement en Mauritanie. Elle suppose également une réforme agraire détruisant en particulier les rapports de production féodaux qui dominent encore à la campagne : elle suppose une politique de développement industriel répondant non pas aux besoins du marché mondial — c'est-à-dire du marché impérialiste, — mais aux besoins du peuple mauritanien : outils pour l'agriculture, industries alimentaires transformant la production agricole, matériaux de construction pour les puits et le bâtiment, etc., bref, allant dans le sens d'une plus grande autonomie du pays sur le plan économique. Dans le cadre d'une telle politique, il est évident que, pour le M.N.D., l'indemnisation des anciens actionnaires de la MIFERMA ne saurait être envisagée.

Telles sont les deux forces et les deux politiques — cohérentes chacune dans la défense de leurs intérêts propres — qui s'affrontent aujourd'hui en Mauritanie, et certainement dans la plupart des pays du tiers-monde. Tactiquement il leur arrive de s'épauler mutuellement dans la lutte contre l'adversaire commun. Mais leur opposition est profonde, car l'une emprisonne l'indépendance nationale dans les frontières de ses intérêts égoïstes de classes bureaucratique et féodale, tandis que l'autre libère de toute entrave la capacité et la volonté d'indépendance du peuple.

(1) Pour une analyse plus précise, voir l'article de Francis de Chassey dans *le Monde diplomatique* de juillet 1973.

Dans ce numéro :